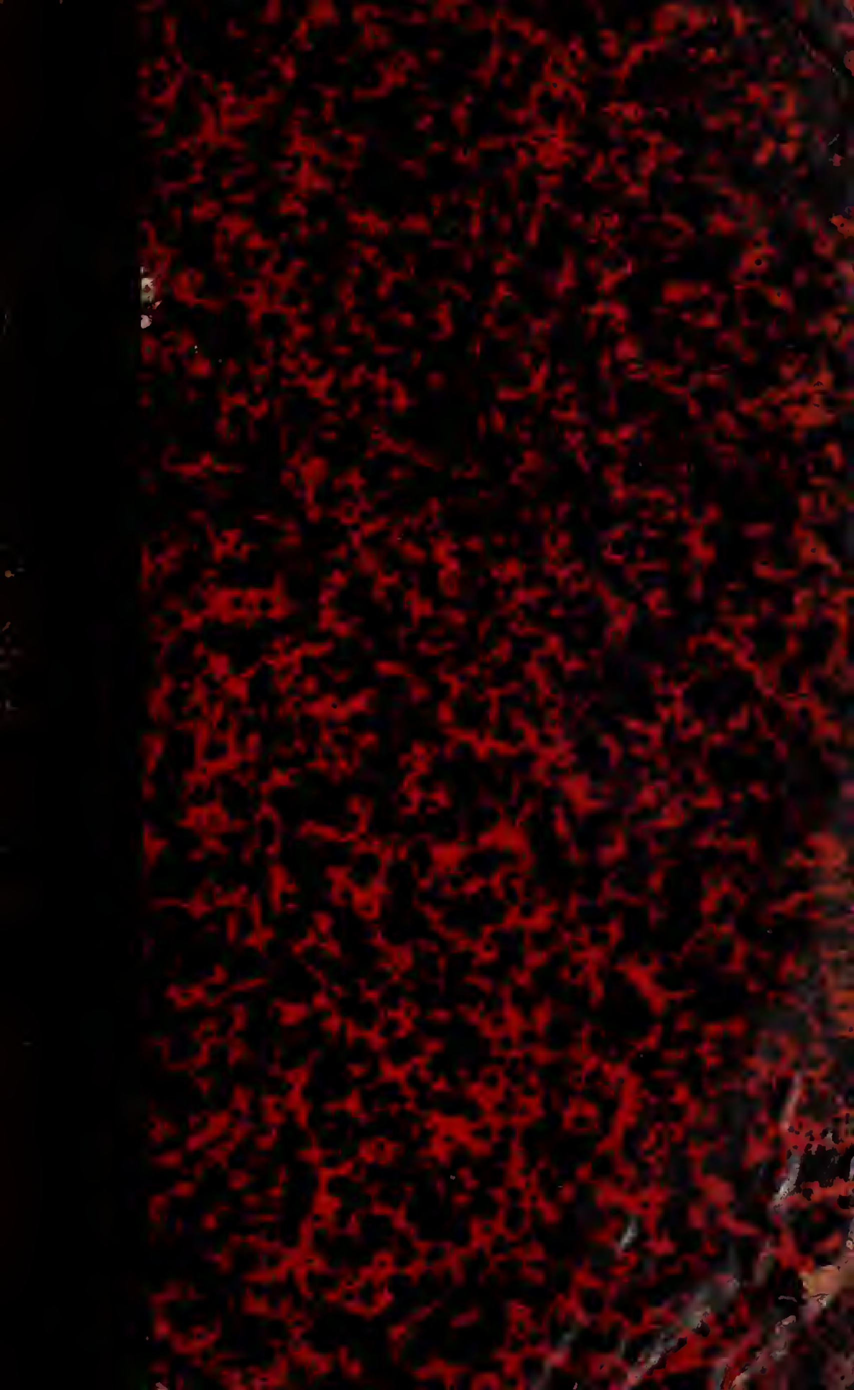




v. 3

LES CONFESSEURS

DE LA FOI.

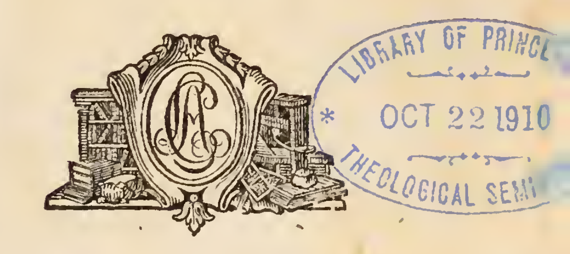
LES CONFESSEURS
DE LA FOI
DANS
L'ÉGLISE GALLICANE,
A LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE:
OUVRAGE RÉDIGÉ SUR DES MÉMOIRES AUTHENTIQUES;

PAR L'ABBÉ CARRON.

Cruciate, torquete, damnate, atterite nos......
Plures efficimur, quoties metimur à vobis:
semen est sanguis christianorum.

TERTULLIEN. *Apologétique*, ch. v.

TOME TROISIÈME.



A PARIS,
Chez ADR. LE CLERE, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de S. Em. Mgr. le Cardinal Archevêque de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

1820.

LES CONFESSEURS
DE LA FOI.

Monsieur Servais-François ANDROUET, né dans la paroisse de Plumaugat, diocèse de Saint-Malo, vicaire successivement des paroisses de Ménéac, même diocèse, et de Plumaugat; guillotiné à Saint-Brieuc, en 1794.

Servais-François, fils de Guy Androuet et de Mathurine Bedel, laboureurs du village de Boudellan, paroisse de Plumaugat, diocèse de Saint-Malo, naquit le 28 avril 1743. Il fit la première partie de ses humanités sous les pères de la compagnie de Jésus, que la France avoit alors le bonheur de posséder encore, et la seconde ainsi que sa philosophie à Dinan, et ses études théologiques au séminaire de Saint-Mèen. D'abord vicaire de Ménéac, en 1774 et 1775, puis quelque temps de Plumaugat, son lieu natal, il y demeuroit sur

son patrimoine, au commencement de la révolution. Le recteur de cette paroisse avoit fait le serment décrété par l'assemblée constituante, et lisoit au prône de la messe paroissiale un mandement du sieur Jacob, évêque constitutionnel de Saint-Brieuc. M. Androuet, après avoir écouté le pasteur égaré, lui fit publiquement ses observations sur la lecture qu'il venoit d'adresser à son peuple; et sans doute qu'elles étoient fortes et pressantes, puisqu'il fut aussitôt dénoncé. Peu de jours étant écoulés, les soldats aux ordres des autorités constituées se saisirent de sa personne, et le conduisirent à la prison de Broons, où il demeura quelque temps. De là, transféré dans celle de Lamballe, il y subit une détention de six mois. Notre vertueux Louis XVI, à qui restoit à peine une ombre d'autorité dans ces jours déplorables, ordonna la mise en liberté de toutes les personnes renfermées pour causes relatives à la révolution.

Cette mesure rendit au juste quelques jours de repos. Il ne fut point oisif. Mais, animé du désir de servir les fidèles, il usoit aussi de sages précautions pour échapper aux persécuteurs de la foi. Elles ne lui suffirent pas long-

temps, et, le 16 mai 1794, il se vit arrêté chez une pauvre femme de la paroisse de Plumaugat, conduit au bourg de ce lieu, de là dans la paroisse de Saint-Jouan-de-l'Isle, puis à Saint-Meen. Il y comparut, dit-on, devant un chef militaire, qualifié du titre absurde de général *sans-culotte*, essuya dans cette audience les plus sanglans outrages, et qui n'étoient qu'une suite de ceux dont on l'avoit assailli avec fureur depuis l'instant où le confesseur de la foi s'étoit mis en marche. On ajoute que l'on avoit furtivement introduit dans sa poche une confession générale présentant une liste des forfaits les plus atroces; qu'ensuite on le fouilla; qu'on s'empara de cette pièce ordurière, et qu'on en fit publiquement la lecture. De respectables personnages déclarent qu'à Monfort on le revêtit des habits sacerdotaux, et que dans cet état on le promena par toute la ville pour le donner en spectacle à une populace ameutée; qu'à Plumaugat on l'avoit traité de la manière la plus inhumaine; qu'on l'y fit asseoir à une porte pour lui assener des coups d'un bréviaire sur la bouche; que, pour se rendre de Rennes à Saint-Brieuc, il étoit attaché à la queue d'un cheval, et que, aveuglé par la

poussière, il demanda un peu d'eau, unique soulagement qui lui fut accordé.

Quelque confiance que nous aient inspirée les respectables narrateurs de ces affreux détails, nous n'osons les présenter comme absolument authentiques. Il n'en est pas ainsi des faits que dépose en nos mains le respectable recteur de Plumaugat, M. R. P. Fleury, qui, de la même paroisse, à peu près du même âge que le prisonnier de Jésus-Christ, avec lequel il avoit commencé, poursuivi et fini ses études, nous offre ainsi de précieux renseignemens; c'est un ami qui parle d'un ami, qui rend hommage à la conduite toujours édifiante, à la conscience pure et quelquefois trop timorée de l'aucien vicaire de sa paroisse. C'est ce témoin, d'un caractère si hautement et si parfaitement respectable, qui nous assure que toute la route qu'eut à traverser la sainte victime, fut témoin d'abominables outrages qu'on lui fit essuyer; c'est lui qui nous dit en montrant à M. Androuet un crucifix, qu'en lui disant : « Em-» brasse-le donc, ton bon Dieu », on lui en assenoit sur la figure des coups si violens, que les éclats de la croix en sautoient; qu'on l'accabloit de coups de plat de sabre et de

coups de pied; qu'à Montfort il reçut un soufflet d'une femme; que, renvoyé du tribunal de Rennes à celui de Saint-Brieuc, on lui avoit lié les bras, mais avec tant de cruauté, que la chair surmontoit les cordes et les couvroit. C'est ainsi qu'il traversa cette autre route de Cédron, pour gravir sur un nouveau Calvaire. Comparoître devant les juges de sang, y recevoir avec calme l'arrêt de sa mort, ce fut l'ouvrage d'un moment, mais qui laissa d'admirables et délicieuses espérances dans l'ame du généreux confesseur. Parvenu au terme de ses terribles combats, il distribua aux prisonniers tout ce que ses bourreaux ne lui avoient pas arraché; puis, avec des sentimens de joie, disons tout, d'une gaité céleste, il s'arracha à ces derniers témoins de ses souffrances, et, les laissant profondément édifiés, l'intrépide Androuet monta sur le théâtre de sa gloire, sa tête tomba sous le fer homicide, et son ame s'envola, sans doute, dans les cieux.

Stantes ante thronum in conspectu Agni, et palmæ in manibus eorum. Apoc. VII.

Joseph-Marie MOREL, fils de Guillaume, et de Hélène Panelle; né et baptisé le 9 octobre 1763, dans l'église paroissiale de Carfantain, au diocèse de Dol; curé d'office de la paroisse de Trébévan, et puis vicaire de la Fresnaye; massacré sur la paroisse de Baguier-Piquant, même diocèse, en 1794.

Issu d'une famille très-recommandable par son dévouement constant à la foi de ses pères, Joseph-Marie ne reçut que d'excellens principes, et ne vit que de bons exemples dans la maison paternelle. Aussi, dès sa plus tendre jeunesse, manifesta-t-il, pour en conserver toujours l'heureuse impression, ces beaux sentimens que la vertu seule inspire. Les personnes respectables qui l'ont le mieux connu, nous assurent que, doué d'une piété fervente dans tous les temps, il étoit mûr dès son enfance. Ses études furent sans doute bonnes, puisqu'elles lui méritèrent de si bonne heure une marque fort honorable de confiance. Le vénérable M. de Hercé, évêque de Dol, étoit juste appréciateur du mérite; et, connoissant depuis long-temps le jeune

Joseph-Marie Morel, ayant même des relations particulières avec sa pieuse famille, à peine avoit-il imposé les mains à ce pieux ordinand, qu'il le jugea capable d'occuper la place de curé d'office de la paroisse de Trébévan. L'année suivante, placé vicaire de la Fresnaye, il soutint, dans cette seconde place, la réputation qu'il s'étoit acquise dans la première, d'un prêtre éclairé, zélé, et assidu à toutes les fonctions éminentes du sacerdoce. A l'époque de la révolution, sa foi fut exposée à de terribles assauts; un exemple bien séduisant, et surtout à son âge, l'ardeur qui l'enflammoit pour travailler au salut des ames, la douceur de son caractère, l'amour qu'il portoit à sa patrie, tout, s'il eût eu moins d'instruction, eût été propre à l'entraîner dans le schisme; mais, trop vertueux et trop humble pour oser compter sur ses foibles lumières, entouré de celles de ses supérieurs et de ses plus recommandables confrères, il rejeta constamment le criminel serment qui lui étoit proposé.

Obligé de se soustraire à la persécution, il passa en 1792 à l'île de Jersey, mais sans pouvoir se déterminer à démeurer oisif dans le

champ du divin père de famille ; il revint donc en France, au mois de novembre de la même année, avec le vénérable Charles Saint-Pez, dont nous parlerons dans la suite, et qui, depuis, eut aussi la gloire de périr pour la foi. Il signala son retour par d'éminens services rendus au troupeau de Jésus-Christ. Ses vertus avoient rehaussé d'un nouvel éclat sa constante application, pendant sa jeunesse, au collége et au séminaire de Dol ; mais depuis son élévation au sacerdoce, depuis même son court exil sur un sol étranger, sa tendre ferveur, son zèle inexprimable, l'avoient offert sous un aspect plus intéressant encore ; le juste redoubloit d'ardeur, à mesure qu'il approchoit de son midi. L'année qui suivit celle de son retour au pays de ses pères, il revenoit d'une course apostolique dans les contrées de Saint-Marcen, Saint-Brolade et autres lieux circonvoisins, il fut rencontré et massacré à Baguier-Piquant, par de furibonds patriotes : les circonstances de son immolation nous sont inconnues, mais la tradition du pays porte qu'avant de le mettre à mort, ses bourreaux lui firent souffrir tout ce que la rage et l'impiété peuvent inventer de

plus cruel. Il touchoit à sa trente-deuxième année, lorsque la mort priva l'Eglise d'un de ses plus dignes serviteurs. Le juste a laissé une famille digne de lui sous tous les rapports, extrêmement recommandable par ses vertus; et le bon laboureur Guillaume Morel nous retrace son bienheureux frère, dans son inexprimable ferveur, quand il conduit sa charrue avec de continuelles fatigues, sans manquer à fêter chaque jour du carême par le jeûne le plus rigoureux. Cher compatriote, modèle généreux de tes proches et de ta contrée, ce n'est pas pour toi seul, c'est à la gloire des vertus simples et modestes, que je voudrois raconter ici les traitemens cruels, l'exil, la prison, tant d'autres maux que t'apporta cette révolution funeste qui ne put ni abattre ton courage ni déconcerter ta foi magnanime.

Sunt ante thronum Dei, et serviunt ei die ac nocte in templo ejus; et qui sedet in throno, habitabit super illos. Apoc. VII.

Monsieur JEAN-PHILIPPE AVRIL, prêtre de la paroisse de Pleslin, au diocèse de Saint-Brieuc; guillotiné à Saint-Brieuc, en 1794.

JEAN-PHILIPPE étoit fils de Philippe Avril et de Perrine Conseil, pauvres cultivateurs auxquels la Providence avoit accordé un petit bien, trop insuffisant à leur subsistance. Ils l'assuroient en travaillant, et en bénissant l'auteur de tous biens, par une humble résignation. Il naquit à Pleslin, le 28 novembre 1754, et dut sans doute à ses bons parens des goûts innocens et simples. Appelé du ciel au ministère des autels, il suivit fidèlement l'inspiration de la grâce, fit ses études à Dinan, et, promu au sacerdoce, vit arriver avec une foi vive et les sentimens d'un zèle apostolique, cette révolution cruelle qui couvrit le sol françois de tant de nobles victimes d'un dévouement sans bornes à l'autel et au trône. Aussitôt que l'horizon annonça la tempête, et que le sanctuaire fut attaqué, M. Avril se retira dans les environs de Dinan, pour y répandre et pour y

multiplier les actes de son zèle en différentes paroisses; il rendit secrètement de très-grands services à un nombre considérable de fidèles, qui se trouvoient dans un dénuement absolu de secours spirituels. Nourri comme les plus indigens habitans des campagnes, ne demandant rien de plus, et se réjouissant même de n'avoir pour se soutenir, au retour de fatigues continuelles, qu'une petite portion d'alimens grossiers, il recommençoit de nouveaux travaux avec un nouveau zèle : quelques risques qu'il eût à courir dans ces jours affreux, et pour sa propre vie, jamais il ne manquoit de voler auprès de tout malade qui réclamoit les secours spirituels. Animé d'une charité sans bornes, il conservoit une paix inaltérable au milieu des plus grands dangers, connoissant le prix d'une ame qui n'a rien moins coûté que le sang d'un Dieu. Qui croiroit que, dans son humble situation, il pût encore soulager l'infortune? jamais le pauvre ne l'implora sans succès. Quelque discrétion qu'il mît dans l'exercice de ses bonnes œuvres, son dénuement le décéloit, et il en vint à un tel degré, que ses frères déclaroient qu'il n'avoit plus absolument de linge. Il avoit tout donné.

Le saint homme évangélisa les lieux voisins de sa chétive demeure, répandit de tous côtés la bonne odeur de Jésus-Christ, répéta ses visites dans les mêmes endroits, pour y laisser de nouveau la semence de la divine parole, et les grâces abondantes des sacremens; il venoit de retourner chez sa mère, à Pleslin, pour y changer de linge, lorsque la chaumière de cette mère de douleurs fut cernée par une colonne de patriotes sortis de Dinan; ils entrent précipitamment, et cherchent avec fureur la victime : d'abord, elle leur échappe, et ils s'éloignent; mais ensuite, un de ces forcenés rentre, aperçoit les souliers de M. Avril, qui s'étoit caché derrière une porte, s'écrie, avec d'affreux juremens, qu'il le voit, le saisit aussitôt; tous les bandits reviennent, assaillent des plus horribles injures, des plus affreux traitemens, le confesseur de Jésus-Christ; ce qui lui rend le supplice plus accablant, c'est que les misérables le font partager à sa vénérable mère. Après avoir comme assouvi leur rage, ils renferment l'homme de Dieu dans une maison, pour qu'il y passe la nuit, mais sans y recevoir aucune nourriture. Les défenses ont été si rigoureuses, et les mesures

du crime si bien prises, que des personnes charitables essaient en vain de lui prêter quelque assistance; sourds aux premiers sentimens de la nature, ils reprochent à l'infortunée mère d'avoir donné retraite à son fils : « Eh ! » comment voulez-vous, leur répond-elle avec » l'accent de la désolation maternelle, que je » refuse de cacher mon enfant, qui ne sait où » se réfugier » ? Pour réponse, la bande démoniaque entraîne et le fils et la mère dans les prisons de Dinan, les 30 ou 31 janvier 1794.

Le lendemain, le prisonnier fut conduit au tribunal de sang à Saint-Brieuc; et combien ses chaînes supportées par sa foi avec tant de courage, furent-elles pesantes à son cœur! Le bon fils voyoit marcher à ses côtés, et l'accompagnant jusqu'au théâtre de ses dernières souffrances, celle qui lui donna le jour. Renfermé dans les réduits du crime, il comparut devant les autorités constituées, et entendit, sans rien perdre de la paix qui régnoit dans son ame, et dont sa physionomie calme et sereine portoit l'heureuse empreinte, l'arrêt de sa condamnation; on l'avoit déjà séparé de sa mère. Il demanda la faveur de la revoir et de l'entretenir un moment. « Adieu,

» ma mère, lui dit-il, jusqu'au revoir! —
» Mais où vas-tu donc, mon fils »? répondit avec anxiété la mère accablée par tout ce que son fils avoit souffert, et dans sa simplicité n'imaginant pas que la mort pût être la récompense de l'innocence. « Ma mère, ré-
» partit avec une grande paix le confesseur,
» je vais rejoindre mes confrères : soyez tran-
» quille, je serai toujours bien, n'ayez point
» d'inquiétude ». Il pria qu'on remît, à celle qu'il avoit tant aimée, le peu d'effets qu'il laissoit. Hélas! ces tristes restes ne pouvoient charmer sa douleur. Pour l'adoucir, le tendre fils ne crut pouvoir mieux se disposer à sa dernière heure, qu'en composant, pour l'instruire du sort qu'il éprouvoit, une complainte sur les paroles mêmes de la sentence homicide. L'air en étoit :

Vierge sainte, du haut des cieux,
Daignez sur nous jeter les yeux.

Il seroit trop dur ici d'exiger et les règles et le mode de la versification. Sacrifions l'art, et donnons tout au sentiment. Dans sa terrible agonie, l'homme de Dieu se chante lui-même, comme s'élançant des prisons à la

gloire, comme l'agneau conduit au sacrifice avec pompe; il relit son arrêt, et c'est avec délices; il salue la guillotine comme l'instrument de son bonheur; il bénit ses bourreaux et les presse de frapper. Vile poussière à ses yeux, il tressaille de marcher sur les traces de Jésus à ce nouveau calvaire; enfin, s'adressant à son ame, il la convie de voler dans les cieux pour y chanter à jamais les louanges du rémunérateur suprême.

L'homme de Dieu ne dementit point ce langage des beaux jours de l'Eglise. Il monta sur le théâtre de la mort, comme s'il fût entré dans la salle du festin.

Non esurient, neque sitient ampliùs; nec cadet super illos sol, neque ullus æstus. Apoc. VII.

Monsieur Charles SAINT-PEZ, né à Roslandrieux, près Dol en Bretagne, recteur de la paroisse de Lancaleu au même diocèse; guillotiné à Saint-Malo, au mois de mai 1794.

Charles, fils de Jacques-Alexis Saint-Pez et de Françoise Péan, naquit à Roslandrieux, près Dol en Bretagne, le 19 juin 1749. Ses vertueux parens se livroient à l'agriculture, et répandirent dans le cœur de leur enfant les principes du christianisme et l'amour des bonnes mœurs. Son cœur cultivé avec de si grands soins, porta bientôt d'heureux fruits. Dès ses premières années le jeune Saint-Pez se montra, par la douceur et la bonté de son caractère, et par ses vertus naissantes, digne de ceux qui lui donnèrent le jour. Il fit ses études au collége de Dol, où il ne cessa d'être un modèle d'édification à tous ses condisciples. Sa piété se manifesta dans chacune de ses démarches, et sa physionomie portoit l'empreinte de la modestie et de l'humilité. Au séminaire où il fut conduit par le désir de

se

se consacrer à Dieu pour jamais; il réunit, au suffrage de ses supérieurs, le tendre attachement et la vénération même de tous les élèves du sanctuaire. Ordonné prêtre le 1er. avril 1775, d'abord il desservit une chapelle dite la chapelle de Langle, devint successivement curé d'office à Saint-Uriel et à Lislemer, puis vicaire de la paroisse de Vivier. Ces places étant peu considérables, il eut du temps pour se livrer à l'étude, et donna avec beaucoup de succès des stations, des missions et des retraites. Il faut en convenir, tout prêchoit merveilleusement dans la personne du jeune orateur chrétien; on peut dire même qu'il avoit commencé son apostolat dès le berceau de sa vie; il affligeoit sa chair innocente par des instrumens de pénitence, couchoit habituellement sur le plancher de sa chambre, ou seulement sur un peu de paille; il rejetoit tout ce que les mets les plus communs auroient pu laisser de flatteur à son goût; des viandes grossières, le pain de ménage, lui offroient encore, dans leur quantité légère, l'occasion de se mortifier. Quatre heures du matin en hiver, et trois heures dans la belle saison, étoient

fixées pour son lever. Si constamment austère envers lui-même, il ne s'en montroit pas moins aimable envers les autres, par la douceur de son humeur, par la gaîté de son caractère. Doué d'un religieux attachement pour sa famille, il donnoit tous ses soins à l'éducation chrétienne de ses neveux, et à celle d'autres petits orphelins. Dès son enfance il avoit eu le goût d'instruire, et son zèle pour la religion étoit aussi élevé qu'affectueux. Les fêtes et les dimanches, et même les autres jours, dès qu'il pouvoit disposer d'un moment, il rassembloit autour de lui les enfans de son âge, leur enseignoit les premiers élémens du christianisme, leur apprenoit à prier et à lire. D'un extérieur extrêmement timide, au point qu'il étoit difficile de le regarder sans lui faire baisser les yeux; plein d'attrait pour la solitude, tel avoit été le jeune Saint-Pez, tel il continua d'être dans son sacerdoce. Il sembloit posséder toutes les vertus dans un éminent degré, et si, pour en augmenter le mérite, on se permettoit de le railler sur ses austérités et sur sa piété, que l'on en vînt même jusqu'au persiflage, jamais on ne le vit le plus légèrement molesté de ces con-

traditions; il faut le dire, la charité naquit avec lui : sa main comme son cœur ne cessa de s'ouvrir pour soulager tous les genres d'infortunes; celle de l'ame coupable fut surtout la misère qui le désoloit davantage. Les dimanches et fêtes, pour être tout à tous, depuis cinq heures du matin jusqu'à huit heures du soir, il se trouvoit tellement occupé de ses frères, que, dans tout le jour, il ne prenoit d'autre nourriture qu'un peu de pain que l'on bénissoit à l'église pour le distribuer aux fidèles. Si, donnant tout aux pauvres, il ne se réserva pas même l'absolu nécessaire; s'il se montra dans tous les temps le plus tendre ami, comme le modèle accompli de ses confrères, n'avons-nous pas raison d'avancer qu'il prêcha long-temps avant de monter dans la chaire, et que cette première prédication fut éloquente et pleine de fruits?

Il n'y eut pas de fonction du ministère où M. Saint-Pez ne se montrât excellent orateur, si par ce mot on entend le juste qui enseigne à bien vivre. Après avoir lui même, chaque semaine, purifié son ame des moindres tâches, dans le tribunal de la péniten-

ce ; après avoir édifié par son extrême régularité sur sa propre personne, quel zèle ne mettoit-il pas à l'instruction de ceux qui se trouvoient confiés à ses soins. Les personnes qui s'adressoient à lui pour la confession, ne quittoient point son tribunal sans répandre des larmes. Jamais directeur des consciences ne sut mieux que lui mettre en mouvement les ressorts du cœur humain. Pendant douze ans qu'il fut vicaire de la paroisse du Vivier, sur la digue de Dol, il songeoit jour et nuit à ses frères ; souvent il se transportoit dans les champs pour surveiller les cultivateurs, et les enfans mêmes qui gardoient les troupeaux n'échappoient pas à sa vigilance. Combien il se plaisoit à visiter les malades ! étoient-ils pauvres, il leur remettoit tout ce qu'il avoit d'argent sur lui. Lorsque personne ne l'appeloit, immédiatement après le dîner, il se rendoit à l'église, et là, seul avec Dieu, il passoit des heures qui lui sembloient délicieuses. Il évangélisa pendant le carême presque toutes les paroisses circonvoisines de Dol ; l'ardeur et l'onction de ses discours lui gagnoient tous les cœurs, et il ramenoit les impies les plus

endurcis au goût de la vertu, aux principes de la religion. Lorsqu'il faisoit la quête d'usage à la fin de la quarantaine, s'il entroit dans une pauvre maison, il distribuoit ce qu'il avoit reçu, soit en blé, soit en argent.

Avoit-il le don de la parole, développoit-il de grands talens dans la chaire? Non, c'étoit seulement un véritable homme de Dieu, un pauvre missionnaire aux yeux du monde : ses discours étoient nourris par l'esprit habituel de la méditation, par la lecture assidue des meilleurs auteurs ascétiques, surtout de l'inimitable Thomas à Kempis. M. Saint-Pez parloit d'abondance de cœur, intéressoit d'abord, touchoit, frappoit ensuite tout son auditoire, et les effets de ce subit attendrissement étoient merveilleux. Travaillant auprès de son évêque, rempli d'estime et d'affection pour lui, dans les missions et retraites des laïques à Dol, il ne manqua pas de fixer, sur l'usage qu'on pouvoit faire de son mérite, le vénérable pontife; il le nomma d'abord à la cure de Saint-Coulomb : en refusant cette place, le serviteur de Dieu représenta qu'il n'étoit nullement propre à occuper un poste brillant, ajou-

tant que si son premier pasteur le forçoit jamais d'accepter le gouvernement d'une paroisse, il le conjuroit que c'en fût une placée dans le fond des terres, loin des villes, et qui ne lui donnât que des simples et des petits à évangéliser. Il préféra donc la paroisse de Lancaleu qui lui fut présentée, et ne tarda pas d'y conquérir l'estime, non-seulement de ses enfans spirituels, mais encore des fidèles de tous les lieux voisins. Il fit naître au sein de son troupeau le goût des choses saintes, une piété fervente; établit la dévotion si touchante au sacré Cœur de Jésus, rendit la jeunesse édifiante, les ménages unis et vertueux; tout son peuple se renouvela : rempli de l'esprit du Seigneur, il le répandoit autour de lui, et là surtout ses auditeurs ne sortoient de ses instructions que le plus profondément attendris.

Cependant ce bien si consolant, si précieux, ne fut pas de longue durée; l'esprit d'innovation produisit de grands ravages, et la sentinelle fidèle à son poste, le bon pasteur, au sein de ses brebis qui faisoient ses délices, ne vouloit pas s'éloigner. Comment ce séjour lui auroit-il déplu? son inépuisable charité s'aug-

mentoit chaque jour sous un nouvel aspect. Une famille pauvre étoit, par un incendie, chassée de son humble réduit. M. Saint-Pez fit une quête pour rétablir sa chaumière, présida lui-même du cœur et de la main à la réédification. Un jour où l'on venoit de lui annoncer qu'il n'y avoit plus aucun argent au presbytère, une personne charitable lui apporta six francs pour des intentions de messes; et, un moment après, un malheureux aux abois se présente, le bon curé lui donne aussitôt les six francs. S'il se consoloit en faisant du bien, il ne pouvoit éloigner sa pensée des désastres publics. Eprouvant déjà comme un pressentiment de tous les maux qui devoient bientôt inonder sa malheureuse patrie, il lui échappoit d'ouvrir son cœur oppressé de la douleur la plus vive. Un dimanche qu'il faisoit le catéchisme dans l'église du Vivier, il aperçut quelques personnes qui sembloient mépriser ses paroles, parce qu'elles ne formoient qu'un discours familier. Il les regarde avec le plus vif intérêt, mais leur dit en pleurant : « Mes amis, vous faites peu de cas de la reli-» gion; elle vous sera enlevée, vous la cher-» cherez sans pouvoir la retrouver ». L'i-

dée du martyre frappoit souvent son esprit, et jusqu'à table même avec ses confrères, au lieu de continuer un entretien commencé, ou de prendre quelque nourriture, il lui arrivoit de s'écrier par un mouvement indélibéré : « Je » suis chrétien ! je suis chrétien » ! comme s'il confessoit déjà la foi devant les impitoyables tyrans. Cependant l'orage menaçoit chaque jour davantage, et enfin, arraché par la force à sa nombreuse et si chère famille, il rentra chez ses parens, auprès d'une vénérable mère languissante sur le lit de la douleur. Quoiqu'elle eût constamment auprès d'elle une fidèle servante, son fils ne put refuser à son cœur de lui donner lui-même ses soins, et, plusieurs fois chaque nuit, il venoit au chevet de la malade pour essayer d'adoucir ses souffrances. Bientôt l'accroissement rapide de la persécution le força de s'expatrier. Parti pour l'île de Jersey, il y arriva le 15 septembre 1792. Mais pouvoit-il y goûter du repos? Eloigné d'une mère qui menaçoit d'une fin prochaine, s'il pleuroit comme fils tendre, il pleuroit encore plus comme excellent père; et l'idée de son troupeau exposé à des loups rugissans lui faisoit verser bien des larmes. A peine un mois

de son exil s'étoit écoulé, qu'il demanda la liberté de repasser en France à son évêque, réfugié alors dans cette île, et depuis immolé lui-même pour la foi. « Mon cher Saint-Pez, » lui dit le bon vieillard, en retournant dans » ta patrie, sais-tu bien que tu voles à la » mort? — Cela est très-probable, Monsei- » gneur, répondit le saint prêtre; mais qu'im- » porte ». Il insista sur les besoins urgens de son troupeau, sur ceux aussi de ses nombreux parens qu'il désiroit fortifier dans la croyance de ses pères. Après lui avoir retracé les dangers imminens auxquels il exposoit sa vie, le pontife le laissa libre, et, dans le recteur de Lancaleu, l'amour du salut des ames l'emporta sur toute autre considération.

A son retour de la terre hospitalière, il reparut à Roslandrieux et dans d'autres paroisses voisines, où son ministère fut précieux aux fidèles restés attachés aux bons principes. Cependant la vie errante et cachée à laquelle M. Saint-Pez se dévouoit, fut pour lui l'occasion heureuse d'appliquer l'efficacité de son ministère à une ame égarée des voies du salut, et très-empressée d'y rentrer. Laissons le jeune Pierre-François de ***, originaire

de Roslandrieux, et fuyant la réquisition, nous exposer lui-même la rencontre qu'il fit de l'homme de Dieu : « Ce fut dans une maison du bourg de Baguer-Morvan, où je restai caché six jours, que je me livrai à des réflexions très-sérieuses; je n'étois occupé que des pensées de la mort à laquelle je me voyois exposé jour et nuit. Je me dis à moi-même : C'en est fait, je veux chercher un prêtre catholique, et faire une confession générale. Je retournai donc au bourg de Roslandrieux, chez maman, dont la maison étoit considérée comme l'asile des prêtres, des nobles et autres royalistes. Je lui parlai de ma résolution. « L'occasion est pour toi très-favorable, me » répondit-elle; il y a ici, dans la chambre » destinée aux personnes que nous cachons, » M. Saint-Pez, qui est bien digne d'inspirer » la confiance, et qui, te connoissant depuis » ta première jeunesse, sera charmé de te voir » dans de parcils sentimens; je ne doute pas qu'il » ne te reçoive à bras ouverts ». Maman m'annonça; il me manda aussitôt, accourut à moi, m'embrassa tendrement, et me pria de m'asseoir. Après une longue conversation, il me demanda si je voulois l'accompagner pendant

la persécution. Je lui répondis que je m'en trouverois fort honoré, et que je le suivrois partout. Il me fit observer que si j'étois pris avec lui, je risquerois d'avoir le même sort. Qu'importe, monsieur, lui repartis-je!.... Je commençai donc dès ce moment à l'accompagner. Nous partîmes de chez maman le lendemain soir; il n'étoit point long-temps dans chaque maison, parce qu'il aimoit beaucoup à visiter les ames pieuses, et à faire de nouvelles conquêtes ». Le bon jeune homme raconte fidèlement leurs courses furtives, et nous donne une idée de leurs immenses fatigues; le zèle de l'homme de Dieu les augmentoit encore. Cette mission continua jusqu'au 28 avril 1794; ce jour, vers les onze heures du soir, le vertueux prêtre fut appelé pour administrer un malade, à l'Abbaye, près Dol; son assistant et lui prenoient ensuite la route de Carfentain, lorsque, dans le bourg, des soldats de la garde nationale et du régiment de Salm-Salm arrêtèrent les deux voyageurs. M. Saint-Pez s'étant enfui, de concert avec son ami, entendit un cri qui lui fit croire qu'on l'égorgeoit, et tomba sans connoissance. Les soldats s'emparèrent des deux victimes; mais le

ministre sacré eut le bonheur de consommer les saintes hosties qu'il portoit sur lui. Le procès-verbal ayant été achevé à une heure après minuit, on partit pour Dol, et, le long de la route, les prisonniers ne cessèrent de recevoir les insultes et les cruelles ironies de la bande soldatesque. Le compagnon du curé continue son récit dans ces termes : « Nous restâmes dix-sept jours en prison; pendant ce temps je me confessai plusieurs fois, et je terminai ma confession générale. Il me disoit souvent : « Eh bien! mon fils, mon fidèle com-
» pagnon, te sens-tu assez de courage pour
» aller au martyre? Es-tu bien résigné à souf-
» frir innocemment la mort? Jésus-Christ qui
» n'avoit jamais péché, ne l'a-t-il pas souf-
» ferte pour nous, misérables pécheurs! Qu'en
» dis-tu? — Oui, sans doute, répondois-je,
» je suis résigné ». Il me recommandoit de prier Dieu pour lui. « Mais, Monsieur, lui
» dis-je, vous qui êtes plus dans la grâce de
» Dieu, priez plutôt pour moi. — Ah! certes,
» je le ferai, prions sans cesse ». Il me dit bien d'autres choses dont j'ai perdu le souvenir.

» La veille de son départ pour Saint-Malo,

où nous devions être traduits à la commission militaire, il écrivit des lettres à ses parens, et conjuroit les personnes pieuses qui venoient le visiter, de ne pas l'oublier dans leurs prières; il recommanda surtout à maman, qui vint nous voir, de dire à ses parens qu'il n'avoit plus besoin que de leurs instances auprès du Père des miséricordes. Le 23 floréal, le geolier, qui n'avoit cessé de le charger d'outrages pendant sa détention, ouvrit la porte, et lui cria : « Sors, calotin, ainsi que ton » camarade ». On nous attacha par le bras droit, au-dessus du coude, avec une grosse corde; mais ensuite les administrateurs viennent abroger ma sentence, et me font délier. Au moment du départ, le saint prêtre m'embrassa en versant des larmes; ce n'étoit pas la crainte de mourir qui le faisoit pleurer, mais il s'affligeoit sachant que j'allois rejoindre mon corps, et craignant que je ne perdisse la foi. Quoiqu'il fût toujours d'une humeur égale et naturellement gaie, il y avoit des momens où il me paroissoit un peu triste, et il m'avoit dit alors : « Ce qui me chagrine, c'est que je » crains que mes parens ne chancellent dans » la foi; et toi, si tu avois été soldat, ne te

» serois-tu pas laissé séduire par les mauvaises » compagnies, tandis que la guillotine, sup» plice d'une minute, te fera jouir de la ré» compense que Dieu destine à ses fidèles » serviteurs? Si cependant on vouloit te faire » grâce, me disoit-il un jour, et te faire rejoin» dre, tu ne devrois pas balancer un instant à » partir; car il n'est permis à personne de vou» loir sa mort ». Après avoir donné ses meilleurs habits aux pauvres, il me dit : « Adieu, » mon fils, pense à moi ». Il monte dans la charrette avec Tessier, de l'Abbaye, près Dol, qui y fut lié à ma place. Le surlendemain, on me fit conduire de brigade en brigade, à mon grand regret; car j'étois vraiment résigné à mourir, dans l'espérance de moissonner, comme l'a fait le plus saint prêtre que j'aie connu, la palme du martyre...... Je puis assurer que pendant les quarante jours que je l'ai accompagné, je ne l'ai point vu boire de vin, ni manger un mets recherché. Il couchoit tout habillé sur une paillasse, après avoir tiré du lit la couverture, et souvent il dormoit sur le plancher. Il reposoit très-peu, et prioit le reste du temps. En m'éveillant, je l'apercevois à genoux, ou prosterné la face contre terre. Il

me disoit, car nous avons couché ensemble : « A quoi bon dresser si bien notre lit? Ces » bonnes personnes ne pensent pas que dans » un lit aussi délicat, nous dormirions au point » d'être surpris avant d'être éveillés ». Après que nous étions couchés, il me demandoit : « Es-tu bien? Je te souhaite une bonne nuit ». Gardant d'abord le silence, bientôt après il récitoit ces paroles : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum; redemisti me, Domine, Deus veritatis.* Trois fois il répétoit : *A subitaneâ et improvisâ morte, libera nos, Domine.*

» Fait par moi, Pierre-François de ***, témoin oculaire et auriculaire.

» A Dol, 22 novembre 1816 ».

Déposé, après mille huées et mille outrages, dans les prisons de Saint-Malo, l'homme de la droite du Très-Haut confessa les prisonniers, et en convertit plusieurs. Il tenoit à une famille respectable par ses nobles et pieux sentimens; elle a rendu d'immenses services pendant le cours de la révolution, et a caché et fait échapper à la mort, des prêtres et autres fidèles persécutés. Sa propre nièce, simple

villageoise, mais fort instruite, et d'une piété touchante, a donné, sur la mort de son saint oncle, des détails que nous transcrirons ici comme un texte en quelque sorte sacré. Un prêtre assermenté, l'ayant trouvée saisie d'un catéchisme, l'avoit dénoncée et fait mettre en prison. « Aussitôt, nous dit cette » vertueuse femme, que j'appris qu'on ame- » noit en prison des habitans de Dol, je me » présentai au guichet; mais quel coup ressen- » tis-je quand j'aperçus mon oncle attaché » avec de grosses cordes à d'autres prison- » niers, tout meurtri de coups, et ses ha- » bits entièrement déchirés! A cet aspect ef- » frayant, je tombe évanouie; revenue de cette » sorte de léthargie, je fus demander au por- » tier la permission de passer dans l'apparte- » ment où se trouvoit mon oncle. Aussitôt » qu'il m'aperçut, il vint à moi d'un air plein » de gaîté, me serra vivement la main, et me » dit : « Ma chère filleule, nous voici donc » enfin réunis. Qu'il me tardoit de te revoir, » tant j'étois inquiet sur ton sort! Je suis con- » tent de te trouver dans de tels sentimens. » Que Dieu nous fait de grâces, ma chère amie, » de souffrir pour son amour! Pardonnes-tu

» de

» de bon cœur à tous tes ennemis? — Oui,
» lui répondis-je en sanglotant. — Eh bien!
» ma chère nièce, du courage; notre tristesse
» ne sera peut-être pas longue. Mais dis-moi
» donc où est mon cousin Poidevin et sa sœur;
» sont-ils encore ici? — Oui, à la maison
» d'arrêt. — Le pauvre vieillard! répond
» M. Saint-Pez, quelle douleur il va éprouver
» s'il apprend que je suis en prison! Connois-
» tu ses sentimens? sais-tu s'il est bien résolu
» à accepter la mort. — Il m'écrivit ces jours
» derniers, répondit sa nièce; j'ai reconnu,
» dans sa lettre, sa résolution, ainsi que celle
» de sa sœur; tous deux me parurent bien
» décidés. — Que je suis content de le savoir!
» Vous contribuez à m'adoucir les horreurs de
» la mort. Courage, ma chère nièce, bannis-
» sons toute crainte; la guillotine n'est rien,
» c'est un mal d'une minute, minute qui sera
» si bien récompensée »!

L'humble servante de Dieu continue : « Dans
» ce long entretien avec mon oncle, je re-
» marquai sur sa figure une gaîté si parfaite,
» que je ne pourrois la dépeindre. Avant de
» le quitter, je lui proposai plusieurs objets
» nécessaires. Il ne voulut rien accepter, et me

» dit : « Il y a ici du pain; si j'ai besoin, j'en » mangerai ». Le voyant couché sur la paille, » je lui fis passer un lit; il n'en usa point, » ne se coucha même pas, et, après avoir con» fessé tous les prisonniers, les exhorta gé» néreusement à la mort. Il consacra le reste » de la nuit à la prière ».

Depuis le commencement de la persécution, le confesseur de Jésus-Christ avoit dit souvent aux amis qui le visitoient : « Priez » pour moi, afin que j'obtienne, si je suis » arrêté, de ne l'être chez personne. Je crois » que je ne serai pas long-temps sur la » terre; mais, je vous en prie, demandez » donc à Dieu que je ne compromette per» sonne ».

Enfin arriva le jour de son triomphe, c'est-à-dire, le jour de son supplice. Depuis le lever de l'aurore, il ressembloit plus que jamais à un prédestiné; sa figure étoit angélique; il annonçoit ne plus tenir à la terre. Ce fut à Saint-Malo, sur la place de Saint-Thomas, qu'il termina son apostolat et son admirable vie. Des personnes vertueuses nous ont fait des récits fort honorables à M. Saint-Pez, sur d'affreuses souffrances qui durent commencer

plusieurs heures avant sa mort, et sans lasser sa patience; mais nous nous abstiendrons de les répéter ici, attendu que ces récits n'ont point le degré d'authenticité parfaite de ceux qui vont suivre, et que nous garantissons. La victime sortoit de la prison, et, sous prétexte de lui couper les cheveux, les monstres lui coupèrent les oreilles. Le prêtre, tout couvert de sang, ne poussa pas une plainte. Voyant deux gendarmes le serrer de fort près, il leur dit avec bonté, mais avec force : « Croyez-» vous donc que je voudrois m'évader? Non, » marchons, je ne crains point la guillotine ». Aussitôt qu'il a mis le pied dans la rue pour se rendre au supplice, il ne prend plus de connoissance de ce qui l'environne; insensible aux cris de la multitude qui le presse, il ne voit que le ciel, il ne contemple, il n'invoque que son Dieu; il marche d'un pas assuré; je dirois mieux, il vole à la patrie. Quand il arrive au pied de l'échafaud, quelqu'un veut lui aider à monter la fatale échelle, et il dit avec une paix ineffable : « Je n'ai pas besoin que l'on m'aide, » je monte seul à l'autel ». Prêt à périr, il se présente au bourreau, qui, en le liant sur la planche, lui fait souffrir de nouvelles tortu-

..

res, lui porte de grands coups de genoux, en disant avec fureur : « Calotin, tu ne t'échap- » peras pas ». Quelques-uns disent que le bourreau le serrant inhumainement encore avec une courroie de cuir, la victime poussa un léger cri ; à l'instant il est suivi de ces mots : *Vive Jésus! vive Marie! vive le Roi!* Mais, ô scène atroce! et comment ma plume ne se refuse-t-elle pas à la rappeler ici! L'exécuteur, étoit-ce un homme? étoit-ce un tigre? fait tomber trois fois la guillotine sur l'homme de Dieu. Le premier coup du couteau fatal enlève une partie du visage, un second coup lui abat une portion de la tête; on a entendu ces mots du patient : *Vive Jésus! vive la religion! vive le Roi!* Mais il se répand un bruit de violentes imprécations contre l'homme sans entrailles. Un militaire s'élance le sabre à la main, et lui crie : « Scélérat, si tu n'achèves, je te plonge mon » sabre dans le corps ». Enfin, pour la troisième fois, le couteau tombe, et sans doute que l'ame du prêtre de l'Agneau s'envole aux cieux.

Dans ces jours d'opprobre pour la nature humaine, la justice étoit plaintive et si-

lencieuse, on ne l'écoutoit plus. A sa place, le crime, oui, le crime lui-même devint humain à sa manière. On condamna cet atroce bourreau à vingt-quatre heures de prison, et on lui dit : « Il faut sans doute guillo-» tiner les prêtres, mais non de cette manière ». La nouvelle de cette horrible exécution parvint de bonne heure aux oreilles de ce vertueux parent que M. Saint-Pez laissoit dans les fers. Il s'écria douloureusement : « Dieu » vient de m'enlever ce que j'avois de plus » cher; mais que sa volonté soit faite ». Le sang tourne à cet infortuné; peu de jours après il étoit dans la tombe. On dit que quatre ecclésiastiques retirés dans la même maison, mais qui n'avoient point d'asile assuré, se disoient les uns aux autres : « Nous allons » être pris; vouons-nous au prêtre qu'on vient » de supplicier ». On ajoute qu'ils s'y vouèrent, que la fouille se fit avec rigueur dans la maison, sans que les visiteurs aperçussent les victimes, quoiqu'elles fussent à peine couvertes. Mais il est deux faits plus dignes de remarque, parce qu'ils sont mieux attestés. Le respectable curé de Montdol, dont l'éloge est accompli, lorsqu'on l'annonce comme

l'ami de M. Saint-Pez, nous raconte : « Un
» matin, entré dans un cabinet de la maison
» où j'habitois, je trouvai une petite partie de
» sang bien vermeil, au milieu de ce cabinet,
» et rejailli sur les barreaux d'une chaise. Je
» m'assurai que personne n'étoit auteur de ce
» fait, et j'en conclus qu'il m'étoit un signe
» de la mort de M. Saint-Pez, événement
» qu'on avoit toujours grand soin de me ca-
» cher, et qui étoit effectivement arrivé à
» cette époque. Huit à quinze jours après, j'eus
» la même apparition, et au même endroit ».
Un dernier fait plus intéressant que tous les
autres, est la conversion d'un de ceux qui sai-
sirent le saint homme au bourg de Carfan-
tain, et qui fut ainsi l'un des premiers au-
teurs de sa mort. Ce malheureux s'étoit plon-
gé dans tous les excès, et il est mort en pré-
destiné. « Je me rappelle, nous dit un res-
» pectable témoin, je me rappelle l'avoir vu,
» lorsque j'étois au collége de Dol, tout le
» temps des matinées, prosterné dans l'église ;
» il donnoit l'exemple d'une piété rare. Ce
» pénitent est mort après avoir distribué son
» bien aux pauvres, et sa fin précieuse excita
» l'étonnement de tout le monde, qui étoit

» bien loin d'espérer une semblable con-
» version ».

Si exprobramini in nomine Christi, beati eritis; quoniam quod est honoris, gloriæ et virtutis Dei, et qui est ejus Spiritus, super vos requiescit. I. Petr. IV.

Monsieur ROYER, recteur de la paroisse de Dompierre-du-Chemin, à deux lieues de Fougères, diocèse de Rennes; massacré en haine de la foi, aux environs de la première de ces deux villes, au commencement de 1794.

MONSIEUR ROYER, né dans la ville de Rennes en 1746, fut appelé par le Seigneur aux fonctions sublimes du sacerdoce, et remplit d'abord la place de vicaire de la paroisse de Luitré, au même diocèse. Ses supérieurs lui donnèrent ensuite une preuve sensible de leur estime et de leur confiance, en le nommant à la cure de Dompierre-du-Chemin. La vie de cet ecclésiastique avoit été remplie d'actes d'un zèle ardent pour la sanctification de ses frères; et les arracher au crime ou les affermir dans la pratique des vertus,

tel étoit l'objet continuel de ses pensées et de ses désirs. Au berceau de la révolution, son ame fut inaccessible aux prestiges de l'ambition comme aux promesses perfides des novateurs. Il se livra tout entier au soin d'éclairer les fidèles, de les prémunir contre les séductions de l'erreur, contre les artifices et les mensonges des impies. La lutte généreuse qu'il soutint contre leurs menées, leurs intrigues ou leurs menaces furibondes, développa dans cet homme de bien le caractère d'un apôtre. Entré dans l'arêne, il s'y soutint avec tant d'intrépidité, que bientôt, signalé à la fureur des ennemis de la foi, il devint leur victime. Au commencement de 1794, il remplissoit les pénibles et dangereuses fonctions de son ministère, lorsqu'il fut rencontré, sans doute dans les environs, ou sur la route de Fougères, par un détachement de troupes républicaines. Elles voulurent le forcer de crier : *Vive la république !* et il ne trouva point d'autres mots sur ses lèvres, que ceux-ci : *Vive la religion ! vive le roi !* Furieux d'une obstination pareille, ces impies s'élancent sur l'homme de Dieu à coups de baïonnettes, et ne cessent de l'en percer, jusqu'à ce qu'il

expire. Avant de rendre le dernier soupir, il répéta plusieurs fois ces paroles : « Je vous » pardonne ma mort ».

On lui coupa la tête, et quelques jours après elle fut attachée au clocher de son église de Dompierre, avec six autres têtes de ses paroissiens.

Complebuntur dies luctûs tui, Sion : non occidet ultrà sol tuus. Populus tuus omnes justi. Is. LX.

Monsieur Julien GAUTIER, né dans la paroisse du Ferré, vicaire de celle de Bruz, au diocèse de Rennes; guillotiné dans cette ville, le 14 juillet 1794.

Julien, fils de Georges Gautier et d'Anne Paulmier, laboureurs, naquit au village de Culais, sur la paroisse du Ferré, le 24 mars 1764. M. Morazain, respectable prêtre attaché à cette église, éleva le jeune Gautier, et lui fit faire un cours d'humanités; ensuite, il remplit ceux de la philosophie et de la théologie au collége de Rennes. Tous ceux qui l'ont connu dans ces premières années s'accordent à rendre un excellent témoignage à ses mœurs, à sa piété et à son application; ils déclarent unanimement qu'il se distingua par la conduite la plus régulière et la plus vertueuse. Promu au sacerdoce à l'âge de vingt-quatre ans trois mois, et placé vicaire dans la paroisse de Bruz, il y exerça pendant cinq ans les fonctions de son ministère avec un zèle

aussi éclairé qu'infatigable. La bonté de son cœur, l'amabilité de son caractère, le firent chérir et bénir de tous les paroissiens. Aujourd'hui même ils ne parlent qu'avec un attendrissement sensible de leur ancien vicaire, et sa mémoire y est en vénération.

Aux jours désastreux de la révolution, M. Gautier ne put se résoudre à quitter le théâtre de son zèle et de ses pieux travaux. Se consacrant tout entier à la sanctification des habitans de Bruz, il voulut rester avec eux pour les soutenir dans la foi, les consoler dans ces temps de deuil et de larmes, et leur administrer les sacremens. Jamais les besoins des fidèles ne le trouvèrent insensible. Le jour comme la nuit, il s'immoloit pour eux, quoique le temps des ténèbres fût spécialement consacré à ses courses évangéliques. Pour rendre un juste hommage à la vérité, nous devons dire que ce jeune apôtre ne connut d'autres dangers que ceux que la prudence ne lui permettoit pas de braver, et rien ne comprimoit l'essor de son zèle. Telle fut constamment sa conduite, jusqu'au 24 juin 1794, époque à laquelle le Tout-Puissant voulut récompenser de pénibles fatigues soutenues avec tant

de courage. Il avoit parcouru les environs du château de Cicé, et entroit dans l'avenue, lorsqu'il aperçoit au loin des gens armés qu'il reconnoît pour des ennemis; il veut leur échapper, et tout à coup il se voit cerné par un détachement qui s'étoit porté vers lui, mais sur un autre point. Il franchit une haie, saisit une branche qui se détache de l'arbre, tombe dans un fossé où les impies s'élancent sur sa personne. On l'arrête, on le fouille, on le dépouille avec une barbare indécence. Un honnête jeune homme appelé Robloit, qui accompagnoit l'homme de Dieu, va préluder à son sort. On s'acharne sur cette victime, et d'un coup on perce ses entrailles. Une de ces personnes charitables dont il ne faut pas omettre le nom, la pieuse femme nommée Garnier, se trouvant là par un heureux hasard, s'empresse de porter au blessé tous les secours qui sont en son pouvoir. Hélas! le danger imminent où l'affreuse blessure l'a conduit, n'adoucit point ces ames féroces. On le place dans une charrette à côté du saint homme. M. Gautier s'aperçoit que la mort plane sur la tête de son ami; dans ce douloureux voyage, il ne cesse de l'exhorter avec un amour paternel, l'anime,

le console, et le voit expirer dans ses bras, sur la route, et au lieu nommé Petites-Fontaines. Quel moment terrible pour celui qui survit à un autre lui-même! Cependant le confesseur de la foi, entraîné par ses cruels satellites, arrive à Rennes, est conduit d'abord à la Tour-le-Bat, et là, pendant sept jours, y devient comme un évangile vivant aux autres prisonniers, par les vertus qu'il manifeste, par le courage et par l'allégresse même avec laquelle il porte ses chaînes pour la foi. Plusieurs fois il comparoît devant les juges bourreaux, sans démentir un seul instant le maintien céleste d'un apôtre et d'un martyr. Un ami s'insinue dans son cachot, et a le bonheur de l'entretenir un moment. Quoique tout entier à son Dieu, quoique triomphant de souffrir pour sa cause, il sent qu'il est fils, et veut, mais ne peut faire passer à sa digne mère la montre qu'on ne lui a pas saisie, et qui, dans les mains de celle qui lui donna le jour, eût resté comme un gage de la piété filiale.

L'homme de Dieu sent bien que la sentence homicide va sous peu de jours frapper sa vie. Il écrit, dans la prison des Portes-Saint-Michel, où on l'a transféré, ses dernières volon-

tés; et nous allons citer fidèlement cet édifiant monument de sa foi et de sa charité.

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-
» Esprit.

» Moi, Julien-Paul-René Gautier, détenu
» en la prison près les Portes-Saint-Michel, à
» Rennes, depuis sept jours; voyant la fin de
» ma vie approcher, j'ai cru à propos de met-
» tre par écrit quelques mots qui annoncent
» mes dernières intentions.

» Je prie ceux qui ont ou qui auroient con-
» noissance de ce qui m'appartient, d'en re-
» mettre une moitié à ma très-chère mère,
» lorsque le temps le permettra; et l'autre moi-
» tié aux pauvres et à ceux qui voudront prier
» Dieu pour moi et pour mes parens vivans et
» décédés.

» Que ceux qui ont quelque chose qui m'ap-
» partienne ne s'inquiètent pas : je ne veux
» point charger leur conscience; ils feront de
» leur mieux, et tout sera bien fait. Je veux
» qu'on donne par préférence à la paroisse
» où j'ai été curé, parce que c'est de cette
» paroisse que j'ai le plus reçu; c'est donc à
» elle que je dois plus donner.

» Je pense dans ce moment à tous ceux qui

» me sont attachés, et qui, par cette raison, » sont si chers à mon cœur. Je prie le Dieu » des miséricordes de les conserver dans sa » grâce; je les supplie de ne pas pleurer sur » moi, mais de pleurer sincèrement sur leurs » péchés, de se souvenir de moi dans leurs » prières. Pour se consoler eux-mêmes, qu'ils » se représentent que la vie de l'homme n'est » que fumée qui disparoît au même moment; » qu'il faut se quitter tôt ou tard; qu'enfin, » bienheureux sont ceux qui versent leur » sang pour celui qui est mort pour nous » tous. Ah! quelle grâce, quelle faveur! Un » pécheur comme moi mérite-t-il de souffrir » pour le nom de Jésus-Christ! O mon Dieu, » ô mon aimable Sauveur, vos miséricordes » envers moi me font verser un torrent de » larmes. Pourquoi ne vous ai-je pas mieux » servi?

» Je prie qu'on se rappelle ce que j'ai tant » de fois répété. Qu'on souffre avec plus de » patience et de résignation à la volonté de » Dieu les malheurs que l'on éprouve! Que » l'on cesse enfin de murmurer, de s'im- » patienter, de blasphémer, même dans les » calamités que nos péchés seuls ont attirées

» sur nous! Que l'on pleure amèrement les
» crimes et les horreurs qui nous font tant gé-
» mir! chacun doit espérer qu'ils finiront. Sur-
» tout, qu'on n'ait pas l'intention de se ven-
» ger dans un autre ordre de choses! la ven-
» geance est indigne d'un chrétien; il ne doit
» savoir que pardonner, et prier pour ses per-
» sécuteurs. Qu'on les aime même! Ah! ils
» nous donnent une si belle occasion de mani-
» fester notre foi et de confesser Jésus-Christ.
» Heureux ceux qui le confessent devant les
» hommes, parce qu'il les confessera devant
» son Père! Malheur, au contraire, à ceux qui
» rougiront de lui devant les hommes, parce
» qu'il rougira d'eux devant son Père céleste!

» Je prie pour mes bourreaux: je pardonne
» de bon cœur à ceux qui m'ont fait prendre;
» je les connois, mais je ne veux pas les nom-
» mer. Si dans la suite on vient à les connoî-
» tre, qu'on ne leur veuille point de mal.
» Qu'on se souvienne que je n'ai dénoncé per-
» sonne. Que ceux qui m'ont fait du bien en
» reçoivent mes humbles remercîmens; que
» le bon Dieu soit leur récompense!

» Je finis en recommandant à Dieu tous les
» paroissiens qui me sont chers. Je lui recom-

» mande

» mande également ma très-chère mère ; » qu'elle sache qu'elle m'avoit élevé pour Dieu, » et non pas pour elle : puis mon frère, mes » sœurs, neveux et nièces, et en général tous » mes parens. Je les exhorte à vivre dans la » plus grande union : que l'amour des biens » terrestres ne leur fasse pas perdre les biens » de l'éternité.

» J'oubliois de recommander celui qui a » été massacré pour moi. Que son ame repose » en paix. Si l'on peut se rappeler ceux chez » qui j'ai été le plus long-temps, qu'ils gar- » dent le peu d'assignats qu'ils ont à moi : si » j'avois vécu, mon intention étoit de les ai- » der. Qu'on leur donne, s'ils ont besoin : ils » m'ont rendu de grands services. Soyez tous » forts dans la foi. Je meurs innocent ; mais je » meurs pour la religion catholique, apostoli- » que et romaine, dont j'ai été le ministre, » quoique j'en fusse très-indigne. J'aurois » mille choses à dire, mais je n'ai pas le temps.

» Julien Gautier, *curé de Bruz.*
» 14 juillet 1794.

» Que les jeunes gens soient tranquilles ;

» qu'ils s'occupent, et fuient l'oisiveté, qui est
» la mère de tous les vices. Qu'ils ne se mêlent
» des affaires que le moins qu'ils pourront. Je
» voudrois m'être occupé à éloigner des pla-
» ces ceux qui les remplissent : on en sent
» bien la raison. Qu'on passe saintement les
» dimanches et fêtes; qu'on s'éloigne des lieux
» de plaisirs qui font la perte de l'ame; qu'on
» ne s'engage point à vendre des boissons : il
» est si difficile de se sauver dans un pareil
» état. En un mot, faites une sincère péniten-
» ce des péchés passés; prenez une ferme ré-
» solution, et, soutenus de la grâce de Dieu,
» qui ne vous manquera pas si vous lui restez
» fidèles, de ne jamais retomber. Fuyez les
» mauvaises compagnies; donnez-vous bon
» exemple les uns aux autres; récitez vos priè-
» res avec attention et amour; ajoutez-y vos
» actes de foi, d'espérance, de charité et de
» contrition; vivez en chrétiens, et vous mour-
» rez de même; ne différez pas votre conver-
» sion à la mort. Que le nom de Dieu soit
» béni; que mes péchés soient lavés dans mon
» sang ».

Un des pasteurs de Rennes, et qui par ses vertus honora son ministère, que le ciel a de-

puis couronné, avoit, au bas de cette copie, certifié son authenticité :

« *Rennes, le 14 décembre 1816.*

« GUIGNETTE, *curé de Saint-Germain* ».

Après avoir ainsi réglé ses volontés, après avoir adressé les dernières paroles de son amour à ce cher peuple qu'il avoit long-temps évangélisé, le confesseur de Jésus-Christ entendit avec paix prononcer l'injuste arrêt de sa mort, fut transféré à la prison dite de justice, et monta sur l'échafaud, pour y consommer son glorieux sacrifice.

Servient Deo servi ejus, et videbunt faciem ejus, et nomen ejus in frontibus eorum. Apoc. XXII.

Monsieur CRAN, natif du village de Bâtines, paroisse de Cambon, diocèse de Nantes; vicaire de la paroisse de Boué : guillotiné à Nantes, en 1794.

Ce pieux ecclésiastique avoit passé près d'un an au monastère de la Trappe. Malgré la vigueur de son tempérament, il n'avoit pu soutenir l'austérité de la règle; et, forcé de renoncer à un genre de vie si pénible, étoit rentré dans la société pour embrasser les travaux du saint ministère. Au commencement de la révolution, il remplissoit les fonctions de vicaire dans la paroisse de Boué, dans laquelle il demeura caché jusqu'à l'époque où les royalistes se réunirent, pour la première fois, à Savenay. Cédant à l'invitation de plusieurs des chefs, il y vint bénir les drapeaux blancs. Tous les hommes honnêtes appréhendoient que cette foule de jeunes volontaires, pleins d'ardeur et de fidélité, mais sans discipline, ne se rappelassent avec amertume les vexations qu'ils avoient endurées, soit dans leurs personnes, soit dans ce qu'ils possédoient de plus cher au monde :

tremblant qu'ils ne se portassent à des excès contre les jacobins et les autorités du jour, ils prièrent de concert le sage vicaire de haranguer cette multitude, et d'user de l'ascendant que, dans ces jours, encore si différens des nôtres, son caractère pouvoit lui donner envers elle, pour lui inspirer des sentimens de modération et de charité. Personne n'étoit plus capable de s'acquitter convenablement de cette tâche honorable, qui étoit si bien selon son cœur : aussi s'empressa-t-il de la remplir avec le plus grand zèle, et dans la chaire chrétienne, et partout où sa présence étoit jugée nécessaire. Orateur plein de sentiment, il conjuroit ces vaillans défenseurs de la religion et de la monarchie, de ne pas souiller une si belle cause par d'inutiles et d'odieux forfaits, d'écarter avec le plus grand soin tout motif particulier de vengeance, et de se faire une douce habitude d'oublier ou de pardonner.

Au milieu d'une confusion générale, et qu'il seroit difficile de retracer au juste, le disciple de l'Evangile n'eut pas toujours un succès parfait; mais nous avons droit d'avancer que ses exhortations pathétiques réussirent à calmer la première effervescence des esprits, qu'elles em-

pêchèrent beaucoup de mal, et que souvent même elles produisirent un bien sensible : disons donc quelle délicieuse jouissance pour ce digne ministre du Seigneur ! Que de fois il eut à s'applaudir d'avoir sauvé la vie aux ennemis de l'ordre, même à de fougueux républicains ! Il est vrai que ceux-ci, se croyant dans la suite dégagés de tout devoir imposé par la reconnoissance, n'eurent pas la délicatesse de le payer du plus léger retour. Mais, hélas ! la main de Dieu devoit s'appesantir sur ces ingrats d'une manière sensible. Plusieurs, à des temps postérieurs, périrent dans les prisons, victimes de leur *fédéralisme;* et même, déclarons-le, en frémissant par humanité, de la main de leurs frères et amis. Après avoir accompli l'œuvre de la miséricorde, après avoir terminé sa pacifique mission, M. Cran, rendu à sa chère solitude, y reprit les fonctions de son ministère, et y distribua généreusement les secours spirituels à tous ceux qui l'appeloient ou qui l'alloient trouver.

Mais, dans ce troupeau fidèle, pourquoi se trouva-t-il des loups déguisés sous la peau des brebis ? Trahi malheureusement, arrêté dans les environs de Bâtines, il fut conduit à Save-

nay, avec sa sœur Mme. Normand. Sur toute la route, cette femme sensible à la voix du sang et de l'amitié, prévoyant d'avance la funeste destinée d'un si bon frère, ne pouvoit s'empêcher de fondre en larmes. Mais les vues élevées du confesseur de la foi, sa douce et paisible résignation, éclatent dans les paroles qui sortoient de ses lèvres. « Chère sœur, lui di-
» soit-il, ne vous livrez point tant à la dou-
» leur; nous souffrons bien injustement, à la
» vérité; mais Jésus-Christ n'a-t-il donc pas
» souffert pour nous et de la même manière ?
» C'est par les souffrances que nous lui de-
» venons semblables, et c'est aussi par cette
» voie que nous parviendrons au ciel. O ma
» sœur, heureux si nous pouvons le mériter
» par quelques instans de peines ! Mettons toute
» notre confiance en Dieu, et ne perdons pas
» de vue que sinon dans cette vie, du moins
» dans l'autre, il changera nos larmes en joie
» et nos humiliations en triomphe ».

La détention que le prisonnier de Jésus-Christ subit à Savenay ne fut pas de longue durée; mais il y fut rassasié de huées, d'injures, d'opprobres, et de mauvais traitemens en tout genre. De là, conduit à Nantes, il y

périt de la main des impies, dans l'année 1794.

Confitebimur tibi, Deus : invocabimus nomen tuum, narrabimus mirabilia tua. Ps. LXXIV.

In generationem et generationem, annuntiabimus laudem tuam. Ps. LXXVIII.

Sustine, et in humilitate tuâ patientiam habe; quoniam in igne probatur aurum et argentum, homines verò receptibiles in camino humiliationis. Crede Deo, et recuperabit te. Eccl. II.

Monsieur JUDIC, prêtre habitué à Landemont, sur les confins de l'Anjou ; et Monsieur ORAIN, engagé dans les ordres sacrés, sans être encore parvenu au sacerdoce : tous les deux mis à mort à Savenay, en 1794.

MONSIEUR JUDIC, natif de Prinquiau, prêtre habitué de Landemont, ne put rester, pendant les jours affreux où le feu de la révolution répandoit si loin ses ravages, dans les lieux où il avoit jusque-là vu couler sa paisible existence. Il vint à Prinquiau se réfugier au sein de sa malheureuse famille. Hélas ! elle eut trop tôt la douleur de pleurer sa perte. Les ennemis

de la foi l'aperçurent dans un champ, où il tenoit en main son bréviaire : les misérables soupçonnent que cet inconnu est sans doute un prêtre; ils s'élancent sur sa personne, et l'arrêtent.

M. Orain, natif de Cambon, déjà dans les ordres sacrés, n'avoit pas encore monté à l'autel comme ministre du Seigneur, et ce fut son propre sang qu'il offrit au ciel en sacrifice. Arrêté presqu'en même temps que M. Judic, il partagea ses chaînes. Tous les deux furent immédiatement conduits à Savenay, accablés, pendant le trajet pour s'y rendre, de mille injures et de sanglans outrages. Ces confesseurs comparoissent devant des hommes qui s'arrogent le titre de leurs juges, quand ils ne méritent que celui de leurs bourreaux. Ces magistrats d'iniquité interrogent leurs victimes, qui répondent avec un calme et une présence d'esprit admirable, comme avec une héroïque fermeté. « Qui êtes-vous », demande l'un des barbares interrogateurs ? « Nous sommes les » disciples de celui que tu persécutes. — » Oh ! oh ! reprend l'autre, en mêlant l'im» piété à l'ironie, vous appartenez donc à Jé» sus ? Hé bien ! n'ayez point d'inquiétude ;

» ce Jésus que vous adorez a des milliers
» d'anges à sa disposition. Priez-le de s'inté-
» resser à votre sort ; il en enverra quelques-
» uns pour vous sauver. — Il le peut, répli-
» quèrent-ils ; mais nous n'avons lu nulle part
» qu'il le doive. Nous sommes contens d'avoir
» été trouvés dignes de souffrir pour lui. Nous
» ne lui demandons qu'une chose, c'est qu'il
» veuille bien soutenir notre courage, et te
» convertir. Tu vas nous envoyer à la mort,
» nous ne la craignons point : tu nous juges ;
» mais Dieu aussi te jugera un jour ».

M. Orain étoit jeune, d'une stature noble et grande, d'une physionomie fort agréable, ce qu'on appelle dans le monde *un bel homme*. Des officiers républicains, soit pour lui tendre un piége, soit aussi peut-être dans l'intention de lui sauver la vie, lui firent, et à diverses reprises, les plus vives instances, pour le déterminer à accepter un grade dans l'armée. Le nouveau Laurent regardoit Xiste, et fut inébranlable à rejeter l'odieuse proposition. A toutes leurs poursuites, il se contenta de répondre : « Mon cœur est resté fidèle, mes mains
» sont pures, je mourrai pur ».

Condamnés à perdre la vie, les deux con-

fesseurs furent traînés au supplice au milieu de barbares outrages : mais rien ne fut capable, ni de les intimider, ni d'altérer, de comprimer même les élans sublimes de leur foi : elle éclata, comme ils se rendoient au théâtre de leur gloire ; pendant la route, ils chantèrent d'abord le psaume *Miserere*, ensuite le *Libera*. Arrivés au champ fatal, M. Judic le bénit, et reçut ensuite le coup mortel, ainsi que le fidèle émule de son courage. Après les avoir fusillés, les soldats revenoient pâles et consternés, et un des officiers leur dit : « Tout cela est à mer-» veille ; mais cependant, s'il y a un Dieu ?... »

Les ossemens des deux confesseurs reposoient près le calvaire, à côté de ceux d'une multitude de royalistes qui périrent à la déroute de Savenay. Depuis l'heureuse restauration de 1814, ils ont été solennellement exhumés et déposés dans le cimetière de cette ville.

Injecerunt manus in apostolos, et posuerunt eos in custodiâ. Act. v.

Cæsis denuntiaverunt, ne omninò loquerentur in nomine Jesu. Act. v.

Monsieur Yves COAT, né dans le diocèse de Saint-Pol-de-Léon, placé successivement, comme vicaire, dans les paroisses de Mauves et de Saint-Clément, au diocèse de Nantes; puis curé de celle de Saint-Donatien de cette ville, où il fut noyé, en 1793, avec environ cent autres ecclésiastiques.

Yves naquit à Saint-Thégonec, près Morlaix, diocèse de Saint-Pol-de-Léon, le 17 octobre 1727, d'une famille d'honnêtes négocians, qui, n'ayant d'autre fils, lui donnèrent tous leurs soins, et surveillèrent avec une grande vigilance son éducation. Il fit d'une manière très-brillante ses humanités au collége de Quimper, conduit alors par les religieux de la compagnie de Jésus. Jaloux de le former de bonne heure au commerce, mais sans avoir consulté son attrait, ses parens l'envoyèrent chez un de ses oncles à Nantes; et dans ce nouveau séjour se développèrent son goût décidé pour les sciences, et surtout une vocation marquée pour l'état ecclésiastique. Ses instances, long-temps renouvelées, lui obtinrent la per-

mission de continuer ses études. Il fit sa rhétorique chez les pères de l'Oratoire de cette ville, et y montra de si rares talens, qu'il ne put jamais persuader à son professeur qu'il commençoit une première année d'un cours qu'on supposoit qu'il avoit renouvelé peut-être plus d'une fois. Ses humanités et son cours de philosophie étant heureusement terminés, il entra au séminaire de Nantes, dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice. Sous les yeux de ces nouveaux maîtres, si dignes de toute leur renommée, ses talens prirent un nouvel essor, et sa tendre piété s'anima d'une ferveur que chaque jour vit s'accroître. Dès la seconde année de sa théologie, il fut reçu bachelier; et dans la troisième, licencié de l'université de Nantes. Le pontife de cette ville, alors M. Mauclerc de la Muzanchère, sut apprécier le mérite d'un sujet aussi distingué. Par des instances réitérées auprès du premier pasteur de Saint-Pol-de-Léon, il obtint la faveur de s'attacher son diocésain, l'ordonna prêtre, le plaça vicaire dans la paroisse de Mauves, et deux ans après lui confia le même emploi dans celle de Saint-Clément de Nantes, où il demeura sept ans: après ce délai, il fut chargé de gouverner la

cure de Saint-Donatien. Il conserva ce poste important l'espace de trente années, et la révolution fut seule capable de l'arracher à un troupeau qu'il combloit de bienfaits et qu'il guidoit avec tant de succès dans les voies du salut. Il pouvoit dire de lui comme un autre Job : *Ab infantiâ miseratio crevit mecum.*

L'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, le père des pauvres, le soutien de tous les malheureux, le consolateur des affligés, le père ou plutôt la mère tendre des orphelins délaissés, dur à lui-même autant que bon et compatissant envers les autres, doué du cœur le plus charitable, il trouvoit toujours dans ses grandes économies des ressources pour la classe indigente. Ce vénérable pasteur faisoit trois parts égales des revenus de son bénéfice : il appliquoit la première à son église, qu'il avoit magnifiquement ornée ; la seconde aux pauvres, qui étoient abondamment assistés ; et la troisième à ses propres besoins comme à ceux de sa maison. Sa paroisse conserve et conservera long-temps sa mémoire, qu'elle couvre de toutes ses bénédictions.

A l'époque de la déportation que devoient subir les prêtres fonctionnaires publics qui

s'étoient refusés à la prestation d'un serment sacrilége, plusieurs des amis de M. Coat, alarmés des dangers qu'il couroit, le pressèrent de se retirer en Espagne. Il leur répondit : « J'ai plus de soixante ans : ce décret me laisse » la liberté de demeurer ou de partir ; je ne » sais pas quelle tournure prendront les affaires » publiques. Peut-être nous ouvrira-t-on les » portes plus tôt que nous ne pensons. Si on » nous les ouvre, je serai tout rendu, en atten- » dant que nos confrères puissent se rejoindre » à nous. Au reste, je descendrois avec peine » au tombeau, si, pour conserver un misérable » reste de vie, j'apprenois, dans l'exil que j'au- » rois adopté, qu'un seul de mes paroissiens fût » mort sans avoir reçu les sacremens : *Bonus* » *pastor dat animam suam pro ovibus suis* ». Chassé de sa paroisse, il s'étoit retiré d'abord chez une de ses parentes.

Mais ensuite, forcé de paroître à l'appel nominal, qui se faisoit premièrement une fois, bientôt après deux fois par jour au département, il fut arrêté, comme la plupart des autres membres du sanctuaire restés fidèles, et incarcéré dans les prisons du château. C'étoit l'époque de la déportation générale de la por-

tion du clergé françois insermenté qui n'avoit pas atteint sa soixantième année. Mais les vénérables sexagénaires furent enfermés et étroitement gardés dans l'ancien couvent des Carmélites : ils n'en sortirent que pour être tous conduits sur ces navires à soupape, infernale invention d'un proconsul atroce, et de là pour être noyés, au nombre d'environ cent victimes, dans les eaux de la Loire.

Nous rappelons ici l'une des époques les plus lamentables de la révolution françoise. Ces ecclésiastiques noyés à Nantes, ne périrent qu'après avoir langui dans cinq prisons différentes. La sixième fut un misérable navire, dans lequel ils eurent tant à souffrir : tout s'y réunit, insectes malfaisans, odeur méphitique, alimens si dégoûtans, encombrement des victimes, pour accroître leurs souffrances et donner un nouveau prix à leurs mérites. Cependant une circonstance particulière, dirons-nous un reste de pitié, les fit sortir pour quelque temps de cet affreux cachot. L'heure du martyre n'étoit pas encore sonnée; les confesseurs de Jésus-Christ passèrent environ deux mois au couvent des Petits-Capucins, où ils éprouvèrent quelque soulagement. Ce fut de là qu'on les

conduisit

conduisit de nouveau sur ce navire, leur affreux tombeau. Chaque jour leur y annonçoit une fin prochaine et désastreuse : on y renouveloit pour eux des privations successives de tous les objets qui leur étoient ou utiles ou nécessaires ; ils se voyeient un jour privés de leurs couteau ; le lendemain, on leur ôtoit leurs ciseaux, ainsi que toutes les choses à leur usage.

Les hommes de la mort choisirent une soirée de la fin de novembre 1793, pour exécuter leur affreux projet. Ils attendirent que les ténèbres fussent répandues sur la terre, afin que personne ne pût secourir les prisonniers de Jésus-Christ. Avant de les faire entrer dans les bateaux à soupape, leurs bourreaux les obligèrent à se dépouiller de leurs habits, ne leur laissèrent à chacun qu'une chemise et un caleçon, et les attachèrent par le pied quatre à quatre. Sans cette précaution diabolique, plusieurs auroient échappé sans doute, mais n'auroient pu être aussi promptement couronnés. Un seul captif put se soustraire à ces traits d'une fureur sans exemple, et c'est à lui que nous devons les particularités que nous consignons ici. Mais quelle monstrueuse indifférence! mais quelle infâme et quelle horrible

cruauté à signaler dans ces bateliers des bords de la Loire! On n'en peut citer un seul qui vînt au secours de ces saintes victimes : l'ordre du jour étoit que personne ne montrât un signe d'humanité. Daigne le Seigneur pardonner à tant de bourreaux !

Ibant gaudentes à conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati. Act. v.

Loquebantur verbum Dei cum fiduciâ, et virtute magnâ reddebant testimonium resurrectionis Jesu-Christi. Act. iv.

Tradiderunt animas suas pro nomine Domini nostri Jesu-Christi. Act. xv.

Monsieur Gabriel-Urbain DOUAND, natif de Tiffange en Poitou, secrétaire de M. Mauclerc de la Muzanchère, évêque de Nantes; noyé dans cette ville, en novembre 1793.

Gabriel-Urbain, né de parens honnêtes et vertueux, vint fort jeune au collége de Nantes, y fit de fort bonnes études, soutenues d'une application constante; manifesta de

bonne heure de l'attrait pour l'état ecclésiastique ; et la sagesse de sa conduite, la tendresse de sa piété, l'y portoient comme naturellement. A peine étoit-il élevé au sacerdoce, que M. de la Muzanchère, évêque de Nantes, charmé de la candeur, de la modestie du jeune ecclésiastique, ainsi que de ses vertus, le choisit pour son secrétaire. Pendant de longues années, il s'acquitta de cette charge avec tant de discrétion, de prudence et de zèle, que l'affection du pontife s'accroissoit toujours davantage, et il lui en donna d'éclatans témoignages.

M. Douaud fut successivement chanoine de la collégiale et de la cathédrale. Dans ces deux places, il montra constamment une rare exactitude à toutes les parties de l'office canonial. Ses goûts simples le portoient à rechercher une vie solitaire et à s'éloigner de visites inutiles ; il consacroit tout le temps dont il étoit maître, à la prière, à l'étude et aux bonnes œuvres. S'il avoit du plaisir à rendre service, il en avoit encore plus à soulager les malheureux : c'étoit pour eux surtout qu'il mettoit une sage économie à disposer de ses revenus. Que d'actes de la charité la plus douce et la plus active il ne put dérober à ceux qui connoissoient l'inté-

rieur de sa maison ! Combien, dans la saison rigoureuse de l'hiver, il aimoit à partager et sa chambre et l'usage de son feu avec de jeunes étudians qu'il connoissoit studieux, amis de leurs devoirs, et manquant des commodités de la vie! Charité précieuse, et qui lui fournissoit l'heureuse occasion de parler de Dieu, de l'amabilité de son joug, du prix des vertus chrétiennes, à des cœurs avides de l'entendre et de recueillir ses précieux conseils. Mais il fut une œuvre plus chère encore à son zèle, que toutes les autres : c'étoit l'instruction des pauvres filles du bon Pasteur; il y consacroit le reste du jour, depuis son dîner. Rempli, pour ces enfans délaissés, si méconnus, si méprisés des hommes, après qu'ils ont été leurs lâches corrupteurs, d'une tendresse vraiment maternelle, il se rendoit auprès de ces foibles pénitentes, aux jours mêmes les plus rigoureux de l'année, les animoit toutes à la persévérance, soutenoit les fortes, relevoit les foibles, appuyoit les chancelantes, employoit tous les moyens d'un zèle sage et discret, pour leur inspirer la patience, la résignation, le courage. Sans sa bienfaisante assistance, que de conversions eussent été manquées, que d'autres eussent misérablement

échoué ! Combien n'eussent fait, au plus, que quelques pas dans la carrière laborieuse, mais si essentielle du repentir ! Dans cet humble exercice de son amour pour les ames, il trouvoit la portion de la journée la mieux employée selon lui. Ainsi s'écouloient paisiblement ses jours, faisant le bonheur de tout ce qui pouvoit l'approcher, lorsque la révolution termina trop vite une vie consacrée tout entière à la sanctification de ses frères.

M. Douand, aussi invariablement soumis à ses principes, qu'il se montroit fidèle à remplir tous ses devoirs, refusa constamment le serment schismatique, et rougit des honneurs si profondément avilissans qu'on eut le front de lui proposer comme le prix d'une défection qui lui faisoit horreur. Conduit par une charité sublime, il lui obéit, en préférant la prison, et dans la suite même la mort, à l'exil. Un frère, l'émule de toutes ses vertus, gouvernoit une des paroisses les plus marquantes du diocèse de Nantes. Sa foi n'étoit pas moins pure, mais l'idée de la prison le glaçoit d'une terreur involontaire. Alors décidés à s'expatrier, l'un et l'autre, ils prirent des passeports pour l'Espagne. Mais, la veille du dé-

part, M. Gabriel-Urbain eut le courage d'affliger son vertueux frère, en refusant de partir avec lui. Ce pénible sacrifice eut un motif bien digne d'éloges : il préféra de demeurer au sein des plus imminens dangers, pour se rendre utile à cette foule d'ecclésiastiques vieux et infirmes dont il partageoit la captivité, et que l'on destinoit à la mort. En dépit d'eux-mêmes, les méchans avoient conservé, chose étrange, un fonds d'estime et de confiance envers l'homme de Dieu. Dans les premiers temps, il lui fut permis d'aller chaque semaine, et seulement sur sa parole de revenir ensuite dans les prisons, toucher auprès des hommes en place le modique traitement en papier que l'on faisoit à chaque ecclésiastique insermenté, pour l'empêcher encore de mourir de faim. Plusieurs fois, dans le cours de cette mission charitable, il lui arriva de saluer sa famille, où son cœur éprouvoit un nouvel assaut, par les instances qu'on lui faisoit de s'enfuir et d'échapper à ses persécuteurs.

Il opposoit, aux vives instances de ses proches et de ses amis, le langage d'une résignation céleste, et déjà sans doute il lui étoit fort aisé de prévoir quelle seroit l'issue de sa déten-

tion. Elle devint beaucoup plus rigoureuse, sur ces misérables navires qui furent comme les affreux tombeaux de ces illustres confesseurs. La douleur de n'y pouvoir plus célébrer les saints mystères, l'étroit espace dans lequel tant de victimes étoient resserrées et comme amoncelées, la fétidité de l'air, la multitude d'insectes dont on y étoit dévoré, tous les maux comme réunis à la fois pour ne prolonger leur affreuse existence qu'en prolongeant leur cruelle agonie, ne purent arracher la plainte la plus légère à ses lèvres. Jamais, ni le calme parfait de son ame, ni la sérénité de son front ne se démentirent; il assistoit, consoloit, relevoit, ranimoit par ses paroles ses compagnons d'infortunes; écrivoit en apôtre à ses parens, à ses amis; remplissoit, en un mot, les fonctions d'une charité parfaite; et c'est le beau témoignage que rendoit depuis à sa mémoire l'ecclésiastique qui seul échappa à cette épouvantable noyade, à ce supplice inoui, dont, il faut le dire à la gloire du christianisme, toutes les victimes rivalisèrent de douceur, de patience et de courage héroïque, avec M. Douand, compagnon de leur martyre.

Deus nos apostolos novissimos ostendit, tanquam morti destinatos, quia spectaculum facti sumus mundo, et angelis et hominibus. I. Cor. IV.

Pro patribus tuis nati sunt tibi filii : constitues eos principes super omnem terram. Ps. XLIV.

Monsieur AUFFRAY, ancien vicaire de Saint-Etienne de Montluc, diocèse de Nantes ; fusillé à Savenay, en 1794.

Resté caché dans cette paroisse, qu'il avoit gouvernée sous les auspice du pasteur, M. Auffray, pour continuer d'être utile à ses frères, brava tous les dangers ; mais la foudre révolutionnaire atteignit bientôt et frappa sa victime. Le prêtre fidèle, vendu par une lâche perfidie, fut arrêté chez le nommé Bernard, à Lavallaie, et de là conduit dans les prisons de la municipalité. Il n'y fit pas un long séjour ; mais, pendant le peu de temps qu'il y demeura, on se feroit difficilement une peinture exacte de tous les maux qu'il endura, des propos infâmes, des grossières injures dont il y fut accueilli, en un mot, de tous les traitemens barbares qu'il y essuya.

Ses atroces persécuteurs en vinrent à ce degré de barbarie, qu'ils lui refusèrent la nourriture nécessaire à sa douloureuse existence; et le confesseur de Jésus-Christ étoit au moment de périr de faim. Un honnête habitant mort depuis, mais dont il faut conserver le nom, pour consoler l'humanité, l'aubergiste Boucaud, touché profondément de sa situation, se hasarda à lui porter de la soupe : « Où » vas-tu, lui dit un fougueux patriote? — Tu » le vois, je porte à manger à mon ancien » ami. — Sais-tu bien ce qui va t'arriver? — » Arrive ce qu'il pourra, répond l'homme » sensible et charitable ; M. Auffray m'a ren» du trop de services pour que je l'oublie ».

Après quelques jours de souffrances et de tortures en tout genre, le digne ecclésiastique fut, escorté de trois hommes armés, conduit à Savenay, et là, fusillé par les patriotes. Ses charitables hôtes, Bernard et son épouse, qui l'avoient recueilli avec tant de compassion, et chez lesquels il fut pris, reçurent la récompense d'une action louable : elle eût été méritoire aux yeux de juges qui n'eussent pas perdu toute sensibilité. Traînés dans les prisons, ils y périrent.

Elegi eum ex omnibus mihi in sacerdotem, ut ascenderet ad altare meum, et adoleret mihi incensum. I. Reg. II.

Ædificabo ei domum fidelem; et ambulabit coram Christo meo cunctis diebus. I. Reg. II.

Sept religieuses ursulines de Nantes, immolées dans cette ville en haine de la foi, au mois de mars 1793.

Les mémoires sur lesquels nous préparons et formons nos récits, nous laissent ignorer la plupart des noms, si dignes d'être immortalisés, de ces différentes épouses du divin Agneau. Nous avons seulement appris que six religieuses ursulines de Nantes périrent à la maison du Sanitat; que dans ce nombre se trouvoit Mme. Davaine, supérieure de son monastère, fille d'un rare mérite, et qui développa le plus grand courage, ainsi que ses respectables compagnes. Toutes endurèrent avec un calme parfait, avec une paix, une résignation et une joie vraiment céleste, les misères de la détention, la privation des secours que l'humanité ne refuse pas d'ordinaire aux criminels eux-

mêmes, enfin les tourmens d'une maladie épidémique causée par un air méphitique et par la mauvaise qualité du peu d'alimens qui soutenoient leur débile existence. Elles succombèrent à tant de maux, et confessèrent en mourant dans les fers la pureté et la fermeté de leur croyance. Mme. Bertelot, autre religieuse du même ordre et de la même ville, fut arrêtée dans la Vendée, conduite d'abord et retenue quelques jours à Saint-Charles, de là transférée au Bouffai, où elle fut immédiatement condamnée à la peine capitale. Les autres religieuses détenues dans les prisons lui envoyèrent quelques secours; en l'animant à conserver l'inestimable don de la foi. Elle leur fit dire qu'elles devoient bannir toute inquiétude; que jamais elle ne prononceroit le criminel serment. L'innocente accusée soutint avec le plus noble dévouement ses interrogatoires, où le seul délit allégué contre elle, étoit celui d'avoir chanté pendant la grand'-messe, et de s'être livrée à toutes les œuvres de la piété et de la miséricorde. Ses forces étoient parvenues à un tel degré de dépérissement, qu'il fallut la porter et la placer sous le tranchant de la guillotine. Mais toute la

vigueur qui avoit abandonné son corps résidoit dans son ame : elle témoigna une joie bien vive de mourir pour une si belle cause, et ce fut alors que se vérifia dans sa personne une sorte de prédiction que, plusieurs fois, et long-temps avant nos désastres politiques et religieux, il lui étoit échappé de faire dans l'intimité de la confiance : « Oui, avoit-elle dit » à ses meilleurs amis, oui, j'ai la confiance » que je mourrai martyre ». Dieu lui accorda cette faveur au mois de mars 1793.

Erit ipsi pactum sacerdotii sempiternum, quia zelatus est pro Deo suo, et expiavit scelus filiorum Israel. Num. xxv.

Quemcumque elegerit Dominus, ipse erit sanctus. Num. xvi.

Monsieur Louis-Antoine LELOUP DE LA BILLIAIS, conseiller honoraire du parlement de Bretagne ; Madame Anne-Claire COTINEAU, son épouse ; Mesdemoiselles Louise-Claire et Marie-Caroline, leurs filles : guillotinés à Nantes, en 1794, pour le crime d'une charitable hospitalité que cette pieuse famille avoit donnée aux confesseurs de la foi.

Ce vertueux magistrat, dans sa soixantième année, vivoit habituellement à sa terre, située près de la ville de Nantes. Cette paisible retraite retraçoit chaque jour les actes de la plus active bienfaisance, comme ceux d'une tendre et ingénieuse charité. Il se plaisoit à entreprendre des travaux d'utilité publique, pour occuper les malheureux pendant l'hiver ; il distribuoit d'abondantes aumônes, soit en blé, soit en vêtemens : son cœur ne jouissoit pas tout seul ; son esprit, et la connoissance des lois de son pays, qu'il avoit cultivées, lui procuroient l'avantage d'accommoder les procès : on accouroit de plusieurs lieues pour le consulter et profiter de ses lumières.

Au commencement de la révolution, fixé constamment à la campagne, il rendit son habitation l'asile de tous ceux qui n'en avoient pas, et les ministres du Seigneur et les émigrés furent surtout l'objet de sa compassion généreuse. Dans ces saintes œuvres, il étoit secondé par une épouse et par des enfans dignes d'un tel époux, d'un tel père. Ses deux filles, Louise-Claire et Marie-Caroline, annonçoient, par leur conduite, avoir été formées à l'école de toutes les vertus. Long-temps cet asile resta paisible, malgré de fréquentes visites de la garde nationale de Savenay : les ennemis de l'humanité et du christianisme s'en retournoient sans avoir pu découvrir les innocentes victimes qu'ils ne cessoient de poursuivre avec acharnement. Enfin, le moment du sacrifice arriva. Le 7 décembre 1793, les impies qui surveilloient cette respectable famille pour l'immoler à leur fureur, avertirent la garde nationale de Savenay, qu'ils avoient vu, pendant les ténèbres de la nuit, un prêtre s'insinuer dans le château de la Billiais. Dociles au fatal avertissement, les soldats arrivèrent en grand nombre au lever de l'aurore. A cet instant, le chef de la famille étoit avec des ou-

vriers qui travailloient dans une avenue : ils l'entourent et l'entraînent au château, pour y faire sous ses yeux les recherches conformes à leurs odieuses intentions : elles furent d'abord infructueuses ; mais, ayant trouvé dans un pavillon séparé un porte-feuille rempli d'actes de baptême et de mariage, ils déclarèrent qu'ils alloient arrêter M. de la Billiais, son épouse et ses enfans, à moins qu'on ne livrât entre leurs mains le prêtre à qui ces papiers appartenoient. D'après le refus formel qu'ils essuyèrent, ils firent mettre les chevaux à la voiture, et conduisirent dans le bourg les prisonniers, chez l'intrus, de tous leurs ennemis, l'homme le plus acharné à leur perte.

Ils restèrent jusqu'au lendemain dans ce premier lieu de réclusion, où le bon père et le vertueux époux dit à sa famille, avec le calme de l'innocence et la résignation d'une vertu éprouvée : « Non, je n'échapperai point au danger » qui m'assiége ; mais il est glorieux de mourir » pour une aussi belle cause ». Ils furent conduits à Nantes, et l'on déposa M. de la Billiais dans la maison de Sainte-Claire, où les détenus, entassés les uns sur les autres, étoient réduits au plus affreux dénuement ; et le cons-

tant ami de tous les malheureux fit venir de sa terre plusieurs charretées de bois et de provisions qu'il se hâta de distribuer aux compagnons de ses infortunes. Madame et ses deux filles furent renfermées au Bon-Pasteur, où l'on enduroit toutes les misères possibles.

L'arrivée de l'atroce Carrier dans la ville de Nantes y ranima la fureur et la rage de tous les ennemis du bien. Il soupa chez le geolier de Sainte-Claire, voulut parcourir la liste des prisonniers qui s'y trouvoient : le nom d'un gentilhomme, surtout le titre d'un ancien magistrat, le portèrent à faire mettre en jugement, et dès le lendemain, M. de la Billiais. Conduit au tribunal, il y fut condamné à mort, pour le porte-feuille qu'on dit avoir trouvé dans sa maison. L'accusé n'en avoit aucune connoissance, et ignoroit même qu'aucun prêtre fût entré chez lui pendant la nuit : il parla devant ses juges avec une grande fermeté, représenta qu'il n'y avoit aucun témoin contre lui, et que, sans en produire, on ne condamnoit personne à la peine capitale. La sentence n'en fut pas moins portée. Comme on le conduisoit au Bouffay, les personnes qui se trouvèrent sur sa route découvrirent un calme si parfait sur sa physionomie,

physionomie, qu'elles jugèrent qu'il étoit acquitté. Il n'étoit pas possible qu'un tel ami de l'humanité n'intéressât à sa cause des ames compatissantes : une d'entre elles vint lui proposer des moyens d'évasion. « Vous imaginez » bien, répondit le condamné, qu'aucun sa» crifice ne me coûteroit pour rendre la liberté » et à ma famille et à moi-même ; mais ja» mais on ne me fera rien faire contre mon » honneur et contre ma conscience ».

Dans la nuit qui suivit sa condamnation, il écrivit à la vertueuse compagne que le ciel lui avoit donnée : ce fut le 10 janvier 1794, à dix heures du soir; il lui mandoit : « Je suis » condamné, ma chère et tendre amie ; le » porte-feuille qu'on dit avoir trouvé dans une » chambre de la maison, et appartenant à » M. C...., est la seule cause de ma mort. Je » ne me serois jamais attendu à un pareil ju» gement : j'espère que celui de Dieu, que je » vais bientôt subir, sera plus doux à mon » égard. Je ne regrette dans le monde que toi » et nos enfans. Je ne sais quel est le sort qui » t'attend. Tout ce que je crains, c'est que ton » jugement ne soit aussi rigoureux que le mien. » Me voilà bientôt dégagé des misères de ce

» monde. Puisse le Seigneur m'accorder la » grâce de faire une bonne mort! Malheureu» sement je me trouve privé de tous les secours » spirituels, et abandonné à moi-même dans » les derniers momens de ma vie. Quelle » cruelle position que la mienne ! mais elle » m'est commune avec celle de bien d'autres » honnêtes personnes qui ont souffert la mort, » sans l'avoir méritée. Prie Dieu pour moi, » ma tendre et chère amie : j'espère que nous » serons réunis dans le ciel ; c'est là mon uni» que espérance. Je t'embrasse, ma tendre » amie, et mes chers enfans, pour la dernière » fois. Je désire qu'ils soient plus heureux que » moi ; mais j'aperçois un triste avenir pour » eux. Que la volonté de Dieu soit faite ; je » remets tout entre ses mains. Adieu, ma chère » amie, adieu ; pour la dernière fois, adieu ».

Le matin du 11 janvier, Mlles. de la Billiais reçurent la lettre de leur père, mais n'osèrent d'abord la communiquer à leur mère, désirant prendre un peu de temps pour la préparer à cet événement si cruel. Quand elle en fut instruite, une jaunisse subite la saisit la nuit suivante. Quelques jours après, les agens de l'autorité se présentèrent au Bon-Pasteur, et lui

demandèrent quel étoit le nombre de ses enfans : « Six, répondit-elle, quatre garçons et » deux filles. — Mais où sont vos garçons ? — » Les trois aînés sont absens, reprit-elle, et » j'ignore où le quatrième se trouve en ce moment. — Puisque vous avez des enfans émigrés, répartirent ces émissaires des tyrans, » votre bien sera séquestré » ; et ils se retirèrent.

Mais l'intrus de Saint-Etienne-de-Montluc, paroisse où se trouvoit situé le château qu'elles habitoient, n'étoit pas satisfait, et travailla de tout son pouvoir à les faire condamner. Un de ses confrères, intrus ainsi que lui, et peut-être moins barbare, lui fit à sa manière observer que le père et la mère avoient assez vécu, mais qu'il falloit laisser exister leurs filles. Le monstre se contenta de répondre : « Mais il faudroit leur faire des pensions ». Vers la fin de février, on les fit sortir de la prison pour les conduire au tribunal. Trois témoins se présentèrent, et déclarèrent que les accusées avoient été, le jour de la procession des Rogations, l'attendre auprès d'une haie, ajoutant une insigne calomnie, qu'elles avoient injurié l'intrus, et de plus, refusé l'aumône à

l'un d'eux, parce qu'il se rendoit à la messe du prêtre constitutionnel. « Mais, répliqua » l'une des jeunes personnes, votre accusa- » tion est si fausse, que je vous ai de nou- » veau fait l'aumône peu de jours avant d'être » arrêtée ».

Ensuite on accusa ces femmes angéliques de distribuer avec profusion des images du cœur de Jésus; elles en convinrent. Eh! que n'avoient-elles pas dit d'éloquent, pour animer dans tous les fidèles ce dévouement trop méconnu pour le divin cœur, source ineffable de l'amour du Sauveur envers les hommes! Que d'autres reproches n'avoit-on pas encore à leur faire! Celui-ci, sans doute, plus que tout autre! Dans ce temps d'erreurs et d'égaremens monstrueux, où la religion du Christ sembloit à jamais proscrite des États du fils aîné de l'Église, ces trois femmes, apôtres dans la plus sainte des causes, s'étoient donné tous les mouvemens possibles pour procurer à la jeunesse la grâce inestimable du baptême et les instructions chrétiennes, par la médiation des confesseurs de la foi qu'elles avoient l'honneur de recevoir dans leur château.

Après l'interrogatoire, on les reconduisit au Bon-Pasteur, et depuis ce moment, chaque jour elles récitèrent la prière des agonisans. Enfin, le 7 mars, appelées dès le matin, elles demandèrent en vain de dire un dernier adieu à une parente qui partageoit leur captivité. Conduites au tribunal, elles y furent condamnées sur les dépositions que nous avons citées tout à l'heure. Lorsqu'on les amena du tribunal de sang au Bouffay, leur inébranlable fermeté ne se démentit pas un moment; la nouvelle Machabée marchoit entre ses deux filles, leur parlant alternativement, et d'un ton qui déceloit une résignation sublime. Des personnes respectables ajoutent cette circonstance frappante : « Elles avoient toutes les » trois une physionomie pleine de douceur et » de majesté. Mais voulant qu'on ne pût se » méprendre, et qu'on ne les crût pas pres- » sées par la tristesse, quand leurs cœurs » étoient inondés d'une joie pure, elles eu- » rent soin de relever leurs voiles, afin que » l'on jugeât du bonheur qu'elles goûtoient à » mourir pour Jésus-Christ. Sur la route, » quelqu'un s'approchant des deux jeunes per- » sonnes, leur conseilla de déclarer qu'elles

» étoient enceintes, et l'une et l'autre repous-
» sèrent avec horreur cette étrange super-
» cherie ».

Ce fut vers les deux heures de l'après-midi qu'on les conduisit à l'échafaud. Au pied de l'escalier, elles s'embrassèrent toutes les trois, en se disant mutuellement qu'elles alloient être bientôt réunies dans le ciel. Des trois héroïnes, la plus jeune, Marie-Caroline, avoit toujours fait paroître un grand attrait pour la vie religieuse. Elle avoit même obtenu d'entrer dans un couvent où l'intrus du diocèse parut bientôt pour se faire reconnoître; on a su dans les temps de combien d'horreurs fut suivi le noble refus des épouses de l'Agneau, déclarant qu'elles n'obéiroient qu'à leur pasteur légitime. Peu de temps avant ces scènes tragiques, les parens de Mlle. de la Billiais l'avoient, pour ainsi dire, comme arrachée de sa retraite, où elle protestoit vouloir partager le sort de ses compagnes. Cet intérêt qu'inspirent d'ordinaire l'innocence, la candeur, la vertu, jointes aux grâces du premier âge, se ranima dans ce moment suprême où Marie-Caroline touchoit à son éternité. Un officier, s'approchant d'elle,

lui déclara qu'il alloit la sauver, pourvu qu'elle consentît à l'épouser; elle lui répondit qu'elle préféroit la mort.

On nous a déclaré que les trois victimes étant montées sur l'échafaud, la tendre mère voulut, pour adoucir le sacrifice de ses filles, et sans doute afin qu'elles n'eussent pas la douleur de lui survivre, qu'elles périssent avant elle. La sorte d'assurance qu'elle eut alors de leur félicité, fut, à son cœur maternel et si religieux, comme un avant-goût de la sienne.

Locutus es sanctis tuis, Domine, et dixisti: Inveni servum meum, oleo sancto meo unxi eum. Manus enim mea auxiliabitur ei. Ps. LXXXVIII.

Cui (Deus) testimonium perhibens, dixit: Inveni virum secundùm cor meum, qui faciet omnes voluntates meas. Act. XIII.

Monsieur DELAROCHE SAINT-ANDRÉ, prêtre, habitant les environs de Montaigu; guillotiné à Nantes, en 1793 ou 1794.

Après une vie consacrée tout entière à servir le Seigneur et à faire des heureux, ce vénérable ecclésiastique avoit atteint la longévité la plus honorable; et la sainteté de sa vie répondoit d'avance du caractère de sa mort. Qui mieux que lui mérita de l'avoir douce et paisible, au sein d'amis que ses exemples, plus encore que ses leçons, animoient à marcher fidèlement dans les voies de la vertu. La sienne avoit quelque chose de si charmant, son caractère étoit si parfait, que le bon vieillard se voyoit béni, révéré, extrêmement chéri de tous ceux qui avoient le bonheur de vivre dans son intimité. Combien, pendant toute sa vie et jusque dans ses derniers jours, il a vérifié cet adage d'un écrivain anglois, « qu'il n'appartient qu'à la vertu de rire, et que le vice ne fait que grimacer ». Voilà cependant l'hom-

me de bien que les impies poursuivirent avec un atroce acharnement. C'étoit un juste, un homme croyant à la divinité du christianisme, c'étoit un ministre de cette religion sainte : ah ! que de titres de proscription réunis sur sa tête ! Agé d'environ quatre-vingts ans, le bon vieillard fut arrêté dans son humble asile, près Montaigu, et conduit dans la prison du Bouffay, de Nantes. Il édifia tous ceux qui partageoient ses chaînes. Sa résignation, sa paix et sa confiance en Dieu, faisoient comme un sermon éloquent qui prêchoit la patience, et qui, dans un avenir heureux, en désignoit la récompense. Il comparut devant ses juges, avec ce maintien auguste qui fait triompher l'innocence persécutée de ses impitoyables bourreaux. On l'interroge ; il répond avec le sang froid d'un héros chrétien : et la sainte vigueur dont ses paroles sont pleines, annonce aux ennemis du Christ que jamais son disciple ne mollira devant eux. On le condamne à mort, et il monte sur l'échafaud, en chantant ce beau psaume du saint roi David : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi; in domum Domini ibimus.* (Psaume 121.) Sa tête, couverte de cheveux blancs, tombe sous le fer

de la guillotine et roule dans la poussière; mais, sans doute, son ame pure s'élève immédiatement dans les cieux.

Beatus quem elegisti et assumpsisti : inhabitabit in atriis tuis. Ps. LXVI.

Ipsum elegit (Dominus) ab omni vivente offerre sacrificium Deo, incensum et bonum odorem pro populo suo. Eccles. XLV.

Monsieur CORBILLÉ, vicaire de Bouvron, diocèse de Nantes; fusillé dans le cimetière de cette paroisse, en 1793 ou 1794.

CET ecclésiastique, après la publication de la loi de déportation contre les prêtres insermentés, préféra le parti le plus dangereux, mais aussi, devant Dieu, le plus méritoire, celui de demeurer au sein de la patrie, pour s'y rendre utile aux fidèles, privés de leurs pasteurs légitimes. Que n'eut-il pas à souffrir, passant successivement de village en village, et pour répandre les secours spirituels, et pour échapper en même temps aux poursuites des révolutionnaires, acharnés contre tous les

ministres des saints autels! Il se trouvoit au village du Bézout, chez une honnête et charitable veuve, nommée Guiton, lorsqu'il y fut arrêté. Les impies, après lui avoir lié les mains derrière le dos, le conduisirent dans la cour du presbytère, et l'y gardèrent à vue; mais, profitant d'un instant où ces gardiens féroces s'étoient éloignés de quelques pas, extrêmement agile, et plein de confiance dans sa force et dans la puissance du Seigneur, il gravit un mur très élevé, le franchit, et déjà s'éloignoit, si sa chute, en sautant un fossé, n'eût arrêté sa course. Il avoit déjà gagné le champ voisin, quand deux soldats qu'il rencontre lui crient: « Arrête, ou tu es mort ». Obéissant à la menace, il est reconduit à la cure, et puis traîné dans le cimetière. « Pour-» quoi donc en voulez-vous à ma vie, leur » dit le serviteur de Jésus-Christ, de quel » crime m'accusez-vous? — D'être réfractaire » à la loi », répondent ses bourreaux, qui, le plaçant entre la veuve Guiton et sa fille, le tuent à coups de fusil, sous les yeux de ses charitables hôtesses. Ces pieuses villageoises, ainsi récompensées de leur généreuse hospitalité, en reçoivent ensuite un autre prix. On

se saisit des deux victimes; on les conduit à Savenay, puis à Nantes, où elles languissent, et enfin périssent de misère dans les prisons. La mère et la fille rivalisoient de piété. Que l'on se console donc en songeant que Dieu, qui récompense magnifiquement ses élus, les aura dédommagées abondamment dans le ciel, de la perte d'une vie fragile et de leurs souffrances passagères.

Die noctuque fugiebat somnus ab oculis meis, pro gregibus tuis, Domine. Gen. XXXI.

Cùm venerit Dominus, et pulsaverit, beati servi quos invenerit vigilantes. Luc, XII.

Monsieur LEBATARD, natif de Héric, et vicaire de cette paroisse, au diocèse de Nantes; massacré en haine de la foi, dans l'année 1793 ou 1794.

Ce vertueux prêtre avoit reçu le jour dans la paroisse de Héric, et sans doute que sa jeunesse y avoit répandu l'odeur et le parfum des vertus, puisque les supérieurs ecclésiastiques voulurent que le sol qui l'avoit vu naître

devint le théâtre de ses travaux évangéliques. Il fut donc nommé vicaire de Héric, et s'y consacra avec la plus vive ardeur à la sanctification de ses frères. La révolution étant arrivée, M. Lebatard ne put se résoudre à délaisser ses proches et la famille adoptive que l'Eglise lui avoit confiée. Il demeura caché chez ses parens ; mais son zèle n'y fut point oisif. On n'invoquoit pas en vain l'assistance de son pieux ministère. Tout à coup on vint lui dire : « Sauvez-vous, voilà les bleus ». On désignoit sous ce nom les sujets ennemis de l'autel et du trône. Le confesseur sort précipitamment de sa retraite, et cherche son salut dans la fuite. Mais malheureusement il prit précisément la route par où s'avançoient les républicains. Comme il avoit la vue fort courte, il n'aperçut ses ennemis qu'à une très-petite distance. A leur aspect, saisi d'effroi, il écoute le vœu si naturel de sa conservation, et s'enfuit en courant. Il étoit prêt à passer un ruisseau qui l'auroit mis à couvert de leurs poursuites. Mais Dieu vouloit décerner à son serviteur la couronne immortelle. Ses persécuteurs étoient bien montés ; ils se précipitent sur leur victime : l'un d'eux le

frappe et le tue avec les armes qu'il a dans les mains. Les ossemens du juste furent déposés dans un champ près le village de la Clémençais, sur les confins de Héric et de Blain.

Vocavit eum Dominus, et ait: Vidi afflictionem populi mei; veni, et mittam te ut educas populum meum. Exod. III.

Dixit ad Deum: Quis sum ego, ut vadam et educam filios Israel? Qui dixit ei: Ego ero tecum. Exod. III.

Monsieur DELAMARRE, né dans le diocèse de Rennes, curé dans celui de Nantes, et de la paroisse de Bouvron; noyé à Nantes, en 1793.

Ce vénérable pasteur avoit usé ses forces et sa vie pour le service de ses frères. Infirme et plus que septuagénaire, il n'en fut pas moins, ainsi que tant d'autres vieillards, la victime de la fureur révolutionnaire. Arrêté vers le commencement de l'année 1792, il fut conduit dans les prisons de Nantes, d'où, peu de temps après, on le transféra dans celles de Savenay. Laissons parler ici le témoin respectable des

souffrances et de la résignation de l'homme de Dieu : « A l'époque de son passage au
» Temple, le vendredi-saint, je me trouvois
» dans l'auberge où il descendit accompagné
» de deux gendarmes qui escortoient sa voi-
» ture. Touché de la situation de ce respec-
» table ecclésiastique, qui m'avoit baptisé, et
» tremblant pour moi-même, je m'ouvris avec
» confiance à la maîtresse de la maison, et je
» n'eus point à m'en repentir. Sachant qu'elle
» n'avoit à donner à ce vénérable vieillard,
» ni poisson, ni légumes, je la priai de lui
» faire servir un paquet d'asperges que j'em-
» portois avec moi, sans toutefois me faire
» connoître en aucune manière ; ce qu'elle exé-
» cuta ponctuellement. Mais il ne voulut point
» y toucher, et la remercia fort obligeam-
» ment. Ce jour est trop saint, lui dit-il,
» pour que je prenne une nourriture aussi dé-
» licate. Jésus-Christ meurt aujourd'hui pour
» moi, il est bien juste que je me prive pour
» lui de quelque chose. Les gendarmes ne
» poussèrent pas si loin la privation ; ils pro-
» fitèrent des mets que l'amour de la morti-
» fication rejetoit, et, le dîner étant fini, ils ai-
» dèrent complaisamment leur prisonnier à

» remonter, dans la voiture, et le conduisirent » à Savenay ». Après quelques semaines de détention dans les prisons de cette petite ville, on le ramena dans celles de Nantes; et, vers la fin de novembre 1793, il fut noyé avec cette multitude de saintes victimes que nous avons citées plus haut.

Vade in hâc fortitudine tuâ, et liberabis Israel: scito quòd miserim te. Judic. VI.

Posui adjutorium in potente, exaltavi electum de plebe meâ. Ps. LXXXVIII.

Monsieur LACOMBE, natif de Nantes, curé de la paroisse de Corsept, près de Paimbœuf; échappé comme miraculeusement à l'affreuse noyade si connue, mais trouvé quelques jours après, et noyé comme l'avoient été les autres confesseurs de la foi, ses illustres confrères, en 1793.

Ce bon vieillard, plus que septuagénaire, ayant la vue très-courte, échappa cependant à l'horrible noyade que nous avons décrite. Il se réfugia, soit chez un pêcheur à Trentemon, gros village dépendant de la paroisse de Rézé, soit

soit chez un habitant de Chantenay, sur la rive opposée. De sa retraite il écrivit, le lendemain de la perte générale de ses confrères, à des sœurs que la Providence lui avoit conservées dans ces terribles désastres, et qui habitoient Nantes. Il leur demandoit du linge et quelque argent. Inconsolables de la mort d'un frère tendrement chéri, jamais elles ne peuvent se résoudre à croire qu'il ait survécu à toutes les autres victimes. Elles lisent et relisent sa lettre, et ne peuvent se persuader qu'elles conservent encore celui qu'elles ont tant pleuré. Dans leur douloueruse erreur, elles s'imaginent qu'un atroce ennemi s'est plu à imiter l'écriture de leur frère, se servant d'un si cruel artifice pour les rendre dupes, et trouver ainsi l'occasion de les dénoncer et de les noyer elles-mêmes. Elles ne répondirent pas.

Quelques jours après, ces infortunées reçoivent une seconde lettre de l'objet de leur vive tendresse. Cette fois elles ne sont pas trompées, leurs cœurs flétris se relèvent par une douce espérance. Elles répondent à leur frère, elles lui font passer les objets et les secours qu'il demande. Déjà la voix du sang et de l'a-

mitié leur offre en perspective une délicieuse jouissance, celle de revoir encore, d'embrasser, d'entendre, de combler des plus vives caresses le vertueux ministre du Seigneur, qui les touche par des nœuds si sacrés. Mais, hélas! que le plaisir est court, et bientôt il se change en une déchirante amertume! A peine un petit nombre de jours se sont-ils écoulés, que ces femmes de douleurs apprennent que le naufragé survivant aux autres victimes, a été découvert, saisi de nouveau par ses impitoyables bourreaux, et par eux précipité dans les flots de la Loire. N'est-ce pas l'avoir perdu deux fois, ce prêtre si respectable, ce ministre sacré si marquant par son zèle à remplir ses devoirs, cet homme de Dieu, béni, estimé de tous ses confrères, comme il avoit été chéri et révéré de tous ses paroissiens!

Accede ad altare, et immola pro peccato tuo : offer holocaustum, et deprecare pro te et pro populo. Levit, c. IX.

Monsieur JEAN-LOUIS JAMMES, natif de Saint-Céré, vicaire de Belonon, diocèse de Cahors; guillotiné dans cette ville, le 20 avril 1794.

CET ecclésiastique ne s'étoit pas soumis à la loi de déportation contre les prêtres fidèles à la voix de la conscience. Frappé des besoins immenses du peuple françois privé de ses pasteurs légitimes, ce vertueux ministre du Seigneur avoit préféré d'encourir tous les dangers possibles, plutôt que de refuser les secours spirituels que son saint état lui donnoit le droit de conférer. Les ennemis de la foi l'arrêtèrent près de Saint-Céré, lieu de sa naissance, et sans doute, de l'habitation de sa famille, et aussitôt ils le conduisirent à Cahors. Sur la route, il traversa une paroisse dans laquelle il étoit fort connu; les habitans lui proposèrent de recourir à la violence, pour l'arracher à ses bourreaux; mais il refusa cette mesure, qui pouvoit faire couler du sang. Arrivé, le soir du samedi-saint 19 avril 1794, à

Cahors, il passa la nuit à l'auberge; et l'hôtesse, touchée de sa détresse, et du péril d'une mort prochaine qui le menaçoit, lui proposa de se déguiser avec les habits de son mari, et de prendre la fuite pendant les ténèbres de la nuit : « Non, lui répondit le prisonnier de » Jésus-Christ, il en arrivera de mon sort ce » qu'il plaira au Seigneur, mais je ne veux » compromettre personne. D'ailleurs, je ne » refuse pas de mourir dans la semaine où » notre divin Sauveur a donné sa vie pour » tous les hommes ».

Le lendemain matin, il fut conduit en prison, et aussitôt les juges inhumains, par l'application de la loi la plus atroce, décidèrent qu'il périroit à six heures du soir, ce même jour. Peu de momens avant l'heure fixée pour le supplice, le bourreau se rendit à la prison, en fit sortir l'innocente victime, et, à la porte, on lui donna lecture de la sentence homicide; cette nouvelle ne lui causa pas la plus légère émotion. Aussitôt il ôta sa cravatte, et présenta sa tête pour qu'on lui coupât les cheveux. Mais le disciple d'un Dieu couvert des opprobres de la croix n'avoit pas, sans doute, assez partagé les ignominies de son auguste modèle;

ce fut, sans doute, afin d'y mettre le comble, qu'au moment où il fallut partir pour se rendre à l'échafaud, le bourreau (pourrons-nous le dire sans en frémir et d'horreur et d'indignation?) le bourreau fit sortir au patient la chemise de la culotte, en disant qu'il devoit aller au supplice en cérémonie; il voulut encore lui découvrir la poitrine, mais tous les spectateurs témoignèrent tant d'indignation, que le misérable ne se porta pas à ce nouvel attentat. Le généreux imitateur de l'Homme-Dieu marcha d'un pas ferme, et ne cessa de réciter à haute voix le psaume *Miserere*, jusqu'à ce que sa tête tombât sous le fer homicide, le 20 avril 1794.

Si perdiderit unam ex illis, vadit ad illam, donec inveniat eam; et cùm invenerit, imponit in humeros suos gaudens. Luc, XV.

Fur non venit nisi ut perdat; mercenarius videt lupum, et fugit: bonus pastor dat animam suam pro ovibus suis. Joann, X.

Monsieur JEAN-PIERRE DE MEALET, prévôt du chapitre de Monsalvi; guillotiné à Cahors, le 24 septembre 1794.

NÉ d'une famille distinguée dans l'Auvergne, M. de MEALET n'avoit pas besoin de l'illustration de ses ancêtres, pour mériter la considération publique. Vertueux et zélé ministre des saints autels, il se recommandoit suffisamment lui-même, par les qualités de son cœur et par sa vigilance, pour rendre de plus en plus honorable le caractère auguste dont il étoit décoré. Ce bon ecclésiastique, prévôt du chapitre de Monsalvi, à l'époque de la suppression des chapitres, se retira dans sa famille, pour y finir paisiblement ses jours; mais pouvoient-ils être tranquilles, quand le sol de la patrie étoit comme arrosé du sang des François fidèles à l'autel et au trône? Cet homme de Dieu réunissoit deux torts bien graves, et qui, l'un et l'autre, appeloient sur sa tête le glaive homicide : il étoit noble, il étoit prêtre. Ne pouvant ainsi de-

meurer dans cet asile, il vint se cacher dans le Quercy, et choisit pour son domicile un village limitrophe du Rouergue et de l'Auvergne. Il n'y fut point, pendant quelque temps, inquiété; tout annonçoit même que le séjour de l'innocence ne seroit pas violé; mais Dieu, qui conduit ses élus par des routes différentes, permit que son fidèle serviteur fût découvert et arrêté, lorsqu'il se croyoit à l'abri de tout danger. Une victime de plus désignée pour l'holocauste, quelle jouissance pour les ennemis de tout bien! L'abbé de Mealet fut entraîné comme en triomphe à Figeac, et, trois jours après, dans ce lieu de son dernier sacrifice, il ne tarda pas à comparoître devant le tribunal de sang; il y subit un court interrogatoire, et, le lendemain, 24 septembre 1794, fut traîné sur l'échafaud. Ainsi que plusieurs de ses généreux confrères, il essuya, dans le moment qu'il s'y rendoit, cet ignominieux et sacrilége traitement, que nous rougirions de citer encore, mais auquel il ne fut soumis que par l'esprit d'une infâme dérision des ornemens sacrés qui servent au plus redoutable de nos mystères.

Pascite qui in vobis est gregem Dei, providentes

non coactè, sed spontaneè, secundùm Deum; neque turpis lucri gratiâ, sed voluntariè; neque ut dominantes in cleris, sed formâ facti gregis ex animo. I. Petr. v.

Monsieur JEAN GAUSSINEL, natif de Salviac en Quercy, curé de la paroisse de Perrenquet, dans le diocèse de Sarlat; immolé pour la foi, dans la ville de Périgueux, pendant le mois de juin 1794.

CET ecclésiastique étoit plein de lumières, et animé d'un zèle ardent pour le salut des ames. Après avoir exercé long-temps les fonctions de son ministère dans le diocèse de Cahors, il fut nommé curé de la paroisse de Perrenquet, dans celui de Sarlat. Il remplit ces nouvelles et honorables fonctions jusqu'à l'époque où les autorités du jour exigèrent des fonctionnaires publics la prestation d'un serment criminel. Alors le bon curé se servit avec fruit, et des connoissances qu'il avoit acquises, et des vertus qu'il avoit eu le bonheur de pratiquer. Il refusa courageusement de souiller sa conscience par un engagement illégitime, et se vit forcé de quitter le troupeau bien-aimé qu'il

évangélisoit. Réfugié, en qualité d'instituteur, dans une maison d'éducation dont les chefs se montrèrent dévoués aux principes révolutionnaires, il tomba dans le piége qu'une perfide amitié lui tendit. Hélas! à moins de la plus sévère vigilance sur nous-mêmes, à quoi nous servent les plus beaux talens pour la conduite de la vie? M. Gaussinel n'en manquoit point, et cependant, il n'en fut pas moins la dupe de conseils insidieux et pervers. Les méchans lui persuadèrent que s'il avoit dû se refuser à prêter le serment prescrit par l'assemblée nationale, au moins ne devoit-il pas avoir de répugnance à prêter celui de l'égalité. L'infortuné, malgré cette coupable démarche, eut le bonheur de ne pas échapper à la peine de la réclusion, dans la ville de Sarlat. Heureuse captivité, qui devint l'aurore de la paix de son ame, et de sa réconciliation parfaite avec l'Eglise. Plusieurs compagnons de ses fers entrèrent avec l'errant dans une communication suivie; elle déchira le bandeau placé sur ses yeux : il ne tarda point à reconnoître qu'il s'étoit trompé. Il écrivit au comité de surveillance, et rétracta son serment. Cette courageuse démarche fut sans doute la récompense

d'un trait de fermeté qu'il avoit fait éclater, en soutenant les droits sacrés de la vérité : lorsqu'on l'arrêtoit et qu'on le conduisoit à Sarlat, on lui avoit demandé s'il avoit exercé son ministère : une réponse négative lui sauvoit la vie; il préféra la mort au mensonge, et répondit sans balancer : « J'ai non-seulement » exercé mon ministère, mais je suis prêt à » l'exercer encore, si le salut des ames le de- » mandoit de moi ». Ce pécheur d'un moment, ce pénitent si prompt et si sincère, fut couronné par le martyre. A peine quinze jours s'étoient écoulés depuis ses nobles déclarations, qu'on le conduisit à Périgueux, et que là on le fit périr sur l'échafaud, dans le cours de juin 1794.

Diligenter agnosce vultum pecoris tui, tuosque greges considera; non enim habebis jugiter potestatem, sed corona tribuetur in generationem et generationem. Prov. XXVII.

Deus protector meus, in ipso speravi : qui subdit populum meum sub me. Ps. CXLIII.

Nisi Dominus custodierit civitatem, frustrà vigilat qui custodit eam. Ps. CXXVI.

Monsieur Jean-François VAURS, natif de Floirac en Quercy, curé de Gramat; guillotiné à Paris, le 30 juin 1794.

Ce vertueux curé ne balança pas un instant à rejeter le serment à la constitution civile du clergé, que l'on exigeoit de lui pour qu'il continuât ses fonctions pastorales. Non-seulement il fut forcé d'y renoncer, mais encore obligé de s'éloigner d'un troupeau qui avoit eu tous ses soins affectueux. Dans ces jours de deuil et de terreur pour les amis de la vertu, ils ne trouvoient nulle part où reposer la tête? M. Vaurs crut devoir se retirer à Paris; mais, afin de s'y déguiser plus parfaitement, il alla prendre des leçons à l'école vétérinaire dans le faubourg Saint-Antoine, sous un professeur de son pays, et qui le protégeoit. La vertu peut-elle se déguiser longtemps? le front de l'homme de bien porte un cachet ineffaçable; et, parmi les habitans de Cédar, le vertueux citoyen de Jérusalem est bientôt décelé. D'abord le maintien grave et

décent, le langage ingénu, les paroles de paix et de charité qui sortoient des lèvres du curé de Gramat, firent présumer qu'il tenoit à la société des disciples de Jésus-Christ, et dès-là même, il fut considéré comme suspect; mais encore n'avoit-on que de simples soupçons, lorsqu'un indigne compatriote, un homme du pays qui avoit eu le bonheur de posséder le serviteur de Dieu, le reconnut, fut aussitôt le dénoncer à la municipalité, comme un prêtre réfractaire; et cette nouvelle victime périt sous le tranchant de la guillotine, le 30 juin 1794.

Introducam vos in Sion, et dabo vobis pastores juxtà cor meum, et pascent vos scientiâ et doctrinâ. Jerem. III.

Deduxit eos in viam rectam, ut irent in civitatem habitationis. Ps. CVI.

Abstulit sicut oves populum suum, et deduxit eos in spe. Ps. LXXVII.

Monsieur CAIX, natif de Martel, curé de la paroisse de Paunac, dans le diocèse de Cahors; guillotiné à Paris, avec vingt-six autres victimes, le 4 juillet 1794.

Déja cette respectable famille avoit compté dans son sein des confesseurs de la foi. M. Claude Caix, natif aussi de Martel, membre de la compagnie de Jésus, arrêté à la maison d'Issi, avec d'autres ecclésiastiques, fut conduit et égorgé dans la maison des Carmes, à Paris, le 2 septembre 1792. Son vertueux frère, le curé de Paunac, remporta la même couronne. D'après la loi qui ordonnoit de déporter les prêtres dits réfractaires, il fut conduit à Bordeaux. Mais comme âgé de plus de soixante ans, il ne se trouvoit plus ainsi sujet à la peine portée contre les autres confesseurs de la foi; il échangea l'épreuve douloureuse du bannissement contre une autre bien méritoire encore devant Dieu, celle de l'emprisonnement. On le fit donc sortir

des prisons de Bordeaux pour le conduire dans celles de Cahors. Il y demeura enfermé l'espace d'environ une année, qui fut pour lui comme un noviciat au martyre. Tout à coup il vint un ordre émané des autorités persécutrices, et qui portoit que les prêtres reclus seroient fouillés. Les cerbères placés auprès des pures et saintes victimes remplirent l'odieuse commission qui leur étoit confiée, et s'en acquittèrent avec cette infâme indécence dont le pinceau de l'histoire ne peut exprimer l'horreur. On trouva sur la personne de M. Caix un petit écrit qu'il avoit laissé par oubli dans ses poches. Composé dans le commencement de nos troubles politiques et religieux, il étoit dirigé contre les ennemis de l'autel et du trône, et extrait du *Mercure de France*, où de bons François l'avoient inséré dans les temps. La découverte de cette ancienne pièce, jadis imprimée et publiée partout, suffit aux impies pour leur faire dénoncer le bon curé de Paunac au comité de sûreté générale. Le vénérable vieillard fut traduit à Paris avec vingt-six prétendus complices, jugé, condamné comme eux, et mis à mort avec eux, le 4 juillet 1794.

Pavit eos in innocentiâ cordis sui; et in intellectibus manuum suarum deduxit eos in innocentiâ. Ps. LXXVII.

Nos populus tuus et oves pascuæ tuæ : confitebimur tibi in seculum. Ps. LXXVIII.

Monsieur JEAN-ALEXANDRE LAROCHE-LAMBERT, né à Cahors en 1736, chantre et vicaire général de l'Eglise de Beauvais; guillotiné à Paris, le 7 juillet 1794.

L'ABBÉ LAROCHE-LAMBERT, depuis le commencement de nos funestes dissentions, vivoit dans une profonde retraite où la nature, disons mieux, la Providence, lui avoit ménagé un consolateur, dans la personne d'un de ses frères. Mais ces doux liens furent tout à coup rompus. Sur une de ces dénonciations atroces, ourdies par une calomnie perfide, le vertueux ecclésiastique est arraché de son asile et conduit à Bicêtre. Dans ce dépôt où règnent toutes les misères humaines, il passa l'espace de six mois, et, au sein d'un si étrange abandon, le prison-

nier de Jésus-Christ prit des forces pour conquérir ensuite la grâce du martyre. De cette triste prison il fut entraîné à celle du Luxembourg. Mais quelle subite et imprévue rencontre en ce nouveau séjour ! il y voit, il y serre dans ses bras, il y colle sur son cœur un neveu bien digne de sa tendresse ; un neveu, je dirois volontiers un fils, car ici les doux et innocens mouvemens de la nature se confondent. Eh ! quel crime a donc commis cet autre détenu, ce bon parent d'un confesseur de la foi ? C'est d'avoir constamment manifesté les grands sentimens d'un héros chrétien, et d'avoir apposé à une lettre un cachet sur lequel étoit gravée l'image du sacré cœur de Jésus-Christ. Ce noble François, digne des beaux jours de l'Eglise, eut un bien douloureux sacrifice à faire, celui de survivre de quelques jours à son vénérable oncle, qui fut guillotiné le 7 juillet 1794, et lui le 23 du même mois. Il reste du dernier un bon fils qui a glorieusement hérité des vertus de son père et de celles de son grand-oncle. Félicitons ses heureux concitoyens : dans la personne de ce beau modèle de religion, ils peuvent se faire une illusion bien douce, et s'imaginer en

quelque

quelque sorte qu'ils possèdent en lui comme sa famille entière.

Ecclesiæ factus sum ego minister, secundùm dispensationem Dei, quæ data est mihi in vos, ut impleam verbum Dei. Coloss. I.

Monsieur JOSEPH GODAILL, prêtre de la ville de Thuir, dans le Roussillon, département des Pyrénées-Orientales; guillotiné à Perpignan, dans le mois de septembre 1793.

LE département des Pyrénées-Orientales mérite d'occuper une place honorable dans nos Mémoires; et avant de recommander à la vénération publique plusieurs prêtres de cette contrée, immolés pour la foi, nous appelons un moment l'attention de nos lecteurs sur l'excellent esprit qui distingua constamment le Roussillon. C'est là que se trouvent les restes de l'ancienne Ruscino, colonie romaine, dont Tite-Live (liv. XXI.) fait mention, à l'occasion de la marche d'Annibal. Les petits rois du pays, effrayés à la vue de son armée, se réunirent à Ruscino, pour connoître ses in-

tentions; et le général Carthaginois leur déclara qu'il n'avoit d'autre but que de traverser leur pays pour se rendre en Italie.

Sous le règne de Marc-Aurèle, ce même pays nous présente déjà plusieurs martyrs, et dans les persécutions postérieures, il y en eut un si grand nombre, que, selon des témoignages respectables, la ville et le territoire de Ruscino furent arrosés du sang d'une multitude de chrétiens que l'on immola avec Pierre, évêque de Ruscino, et tout son clergé. *Genibus, non pedibus*, nous disent les historiens, *calcare oportet terram ubi fuit Ruscino, in quâ Petrus, Ruscinonensis episcopus, cum toto clero et universo populo, glorioso martyrio occubuêre, cùm terra hæc sit martyrum sanguine irrigata.* Situé à l'extrémité méridionale de la France, le Roussillon a conservé sa foi, malgré les efforts de l'impiété. Son éloignement de la capitale ne l'a pas mis à l'abri de ces doctrines contagieuses que répandit en France cette révolution, qui si long-temps a couvert de deuil et de désolation ce royaume. Là, comme partout ailleurs, il y eut des clubs, des assemblées délibérantes, qui, sous le nom de liberté, introduisirent parmi nous une li-

cence effrénée, poursuivant, pour la prétendue gloire d'une égalité chimérique, les nobles, les prêtres et les propriétaires. Ce département s'honore d'avoir eu un grand nombre de sujets fidèles à l'autel et au trône, ainsi que de s'être montré l'asile de beaucoup de prêtres vertueux, éclairés, et de vénérables pasteurs inviolablement attachés aux saines doctrines. Aussi, dès que l'on vit paroître, en 1790, la constitution prétendue civile du clergé, un cri d'indignation et d'horreur s'y manifesta parmi les ecclésiastiques. Le chapitre et toutes les corporations religieuses s'empressèrent de manifester leur vœu, et de protester contre les principes dangereux qui attaquoient l'église gallicane dans sa morale, dans sa discipline, et dans ses antiques et vénérables maximes. Ces protestations furent imprimées à Rome en 1791, comme un monument de l'attachement inébranlable du département à la foi de ses pères. Il possédoit une multitude de ministres sacrés, qui, après avoir pris les grades de bachelier et de docteur dans l'université de Perpignan, répandoient en tous lieux la bonne odeur de Jésus-Christ, faisant aimer la religion par

leurs vertus et par la pureté de leur foi; ils étoient environ cinq cents. A l'époque de la prestation du serment constitutionnel, l'évêque intrus, pour former son conseil, fut obligé de faire venir des prêtres des diocèses voisins. La presque totalité de ceux de ce département furent condamnés à la déportation.

Qu'on nous pardonne, en terminant une digression déjà longue, d'ajouter que le premier évêque que la révolution donnoit au Roussillon, M. Gabriel de Ville, ancien curé de Saint-Paul-de-Fenouillet, abjura bientôt le crime de schisme et d'intrusion dont il s'étoit rendu coupable. Attaqué d'une maladie grave, il appela un ancien pasteur qui s'étoit caché pendant la persécution, et fit entre ses mains une rétractation sincère et authentique de ses erreurs, et qui fut imprimée dans les feuilles publiques du temps. Nous ne raconterons pas ici, comme étrangers à l'objet de nos Mémoires, les traits de valeur et d'héroïsme d'une foule de fidèles François, à l'époque où l'Espagne, s'unissant aux autres puissances européennes pour venger la cause des rois, fit entrer ses armées dans le Roussillon. Qu'il nous en coûte de ne pouvoir

citer comme il conviendroit, ni les émigrés de Saint-Laurent-de-Cerda, qui formèrent un corps de troupes légères, et défendirent constamment les avant-postes, ni ceux de Millas, qui, à eux seuls, dressèrent une compagnie agrégée au régiment espagnol de Soria, et méritèrent, par leur fidélité et leur bravoure, de recevoir du roi d'Espagne un décret qui ordonnoit de les considérer comme naturalisés en cette contrée, pour les services qu'ils avoient rendus à l'armée espagnole.

Mais nous devons faire observer que l'entrée des troupes étrangères dans le Roussillon fut le signal d'une cruelle persécution. On découvrit à Perpignan douze prêtres septuagénaires et infirmes, qui, n'ayant pu s'émigrer, s'étoient cachés dans le sein de leurs familles. Ils furent aussitôt mis en réclusion; on confia leur surveillance à des hommes atroces qui se faisoient un jeu barbare de les tourmenter, de leur faire acheter au poids de l'or une misérable existence, et d'accélérer, par deux ans d'une douloureuse captivité, la fin de la carrière de ces vénérables confesseurs. L'armée espagnole s'étant vue forcée de se replier sur elle-même, évacua une partie du Roussillon,

en septembre 1793. Par cette retraite précipitée, beaucoup de bourgs et de villages se trouvèrent tout à coup envahis par les François. La ville de Thuir fut de ce nombre. Il se trouvoit dans cette ville un ecclésiastique presque septuagénaire, M. Joseph Godaill, vénérable par sa longévité, par la douceur de son caractère, prêtre habitué de ce lieu, et revenu d'Espagne pour servir l'église de son pays natal. Surpris pendant la nuit, il eut à peine le temps de se retirer à un village voisin, appelé Sainte-Colombe, chez un de ses amis. La maison fut bientôt envahie par les patriotes. En fouillant les appartemens, ils trouvèrent le petit collet que le ministre du Seigneur avoit laissé tomber dans sa fuite précipitée. A cette vue, poussant de grands cris, ils menacent de fusiller les habitans, et se mettent à la recherche du vertueux fugitif. Ils le découvrirent caché dans un grenier, l'entraînèrent aussitôt à Perpignan, et comme le tribunal révolutionnaire étoit en permanence, son jugement fut prononcé et exécuté dans les vingt-quatre heures. Conduit au supplice, en chemise, aux acclamations d'une populace qui, loin de se mon-

trer attendrie à la vue de ses cheveux blancs, faisoit éclater une joie féroce, le confesseur de Jésus-Christ, avec le calme et le courage que donne l'innocence, arrivé sur l'échafaud, leva les yeux au ciel, et, à l'exemple de notre divin Maître, adressa ses vœux au Tout-Puissant, dans le moment où il alloit mourir, pour le salut de ses persécuteurs.

Rectorem te posuerunt? noli extolli. Esto in illis quasi unus ex ipsis, curam illorum habe. Eccl. XXXII.

Si quis vult primus esse, erit omnium novissimus, et omnium minister. Marc. IX.

Monsieur AMALVI, prêtre habitué d'Elne, près Perpignan; guillotiné dans cette ville, en 1793.

L'ARMÉE espagnole qui avoit pénétré dans le Roussillon, s'étoit vue forcée de continuer sa retraite, laissant ainsi à découvert des villes et des bourgs qu'elle avoit occupés, et dont elle avoit même fortifié les positions : de ce nombre fut la ville d'Elne, cité antique, qui, dès le quatrième siècle, étoit le siége de l'évêché, transféré à Perpignan l'an 1602. C'est auprès de cette ville que fut tué Constant, fils de l'empereur Constantin. Cette cathédrale formoit une communauté de vingt prêtres qui y faisoient leur résidence. Dans ce nombre, M. Amalvi, septuagénaire, revenu d'Espagne, goûtoit depuis quelque temps le plaisir de revoir son pays natal, lorsqu'une partie de l'armée espagnole fut forcée d'abandonner ce poste avec précipitation.

Ce bon ecclésiastique n'avoit pu suivre, comme ses confrères, les troupes étrangères,

et, contraint de se cacher, il fut découvert dans sa retraite. Les patriotes le conduisirent aussitôt à Perpignan, où le tribunal révolutionnaire, couvert du sang innocent de M. Godaill, n'hésita point à sacrifier une seconde victime. Elles furent immolées à un intervalle fort court l'une de l'autre. Le greffier qui vint lire à M. Amalvi sa sentence, laissa échapper quelques marques de sensibilité, annonçant même une espèce de frissonnement. « Mon ami, lui dit alors le confesseur de la » foi, rassurez-vous : je meurs pour une bonne » cause, et je prie le bon Dieu de conserver » vos jours ». Dès le moment qu'il eut entendu la sentence homicide, il se résigna courageusement à son sort. Ce pieux vieillard, qui paroissoit devoir succomber à son affliction, fut transformé en un homme nouveau : une foi vive ranima ses forces languissantes; l'exemple des premiers martyrs étoit sans cesse présent à sa mémoire. Loin d'avoir besoin de consolation, il consoloit, il encourageoit les compagnons de ses fers; il s'estimoit heureux d'avoir été trouvé digne de souffrir la persécution pour le nom de Jésus-Christ. Depuis la porte de la prison jusqu'au lieu de

son supplice, il récita le psaume *Miserere* et les prières des agonisans; et sa contenance, son visage vénérable, ses accens pleins d'onction, firent couler les larmes de tous les assistans.

Arrivé sur l'échafaud, il entonna d'une voix forte le *Te Deum*, qu'il continua jusqu'à ce que l'instrument eût tranché le fil de ses jours. Ses chants ne cessèrent qu'avec sa vie, et son holocauste ne se termina qu'à son dernier soupir. Ce courage, que la religion seule peut donner, étonna jusqu'à ses bourreaux. Un murmure d'indignation s'éleva de toutes parts contre les hommes féroces qui avoient condamné à mort ce saint vieillard; et le souvenir de sa noble constance ne s'effacera jamais de la mémoire des estimables habitans de Perpignan.

Speculatorem dedi te, Domui Israel: audiens ergo ex ore meo sermonem, annuntiabis eis ex me. Ezech. c. III.

In mente habe qualiter acceperis, et audieris, et serva. Apoc. III.

Monsieur Bernard BOURRET, chanoine de Perpignan; fusillé dans cette ville, après la mort de Robespierre, en 1794.

Personne en France n'ignore qu'après le fameux 18 fructidor, une nouvelle persécution s'éleva contre les prêtres et les émigrés. Ces fidèles sujets de l'autel et du trône, qui s'étoient, à l'époque de la chute du tyran Robespierre, livrés à la consolante espérance de revoir leur pays natal, et d'y finir en paix des jours remplis de si dures infortunes, se virent obligés d'abandonner de nouveau leur malheureuse patrie. Des commissions militaires s'étoient érigées pour condamner à mort les innocens proscrits pour le seul crime de s'être trouvés sur le territoire qui les avoit vus naître. Une de ces commissions fut établie dans la ville de Perpignan, et l'on amena devant elle M. Bernard Bourret, chanoine de cette ville. Tout le délit et l'unique délit qu'on pût reprocher au juste, étoit d'avoir été surpris célébrant les saints mystères dans une maison

particulière. Une malle contenant des chasubles et autres ornemens d'église, voilà le témoin muet, mais trop éloquent, qui fut produit contre l'accusé.

Traîné devant le tribunal de sang, il exposa qu'il n'étoit ni émigré ni fonctionnaire public. Mais à peine ces forcenés voulurent-ils l'entendre. Cependant s'élève devant ces juges bourreaux le défenseur officieux de la victime; il déclare que peu de jours lui suffiront pour se procurer les papiers et documens d'après lesquels il sera démontré que la loi ne peut atteindre M. Bourret dans la qualité d'émigré. Ce court délai lui est refusé; et, le lendemain de son apparition devant le tribunal inique, l'accusé, condamné à être fusillé, subit sa sentence. Quelques jours après l'homicide, arrivent à Perpignan toutes les pièces justificatives : et voilà quelle étoit la justice de ces hommes qui se glorifioient d'avoir détruit le règne de Robespierre.

In lege Domini congregationem judicavit, et in fide suâ probatus est Propheta : et cognitus est in verbis suis fidelis. Eccl. XLVI.

Messieurs BRAVARD, natif de l'Auvergne, de la maison de Saint-Sulpice d'Avignon; LEJEUNE, natif d'Orléans, également attaché à la respectable société de Saint-Sulpice d'Avignon; CLÉMENCEAU, natif de Bretagne, curé de la paroisse de Saint-Castor, vicaire général de Nîmes; BOUYOL, natif de Nîmes, chanoine d'Uzès; MONTANION DE GÉNOLHAC, curé de Valubri; FAURE, né dans le Vivarais, curé de Mons; NADAL, de Bannes, curé de la paroisse d'Arpalhangues, DROME-DELACHAPELLE, vicaire de la paroisse de Saint-Victor, près Bawls; NOVI, jeune prêtre du canton des Vans: huit victimes massacrées en haine de la foi, dans la petite ville des Vans, département de l'Ardêche, et sur la place publique appelée *la Grâve*, le 14 juillet 1792.

Ce que nous allons raconter de la fin mémorable de ces hommes de Dieu, nous est parvenu trop tard pour que nous ayons pu le placer suivant l'ordre chronologique, et sous l'année pendant laquelle ils ont été moissonnés dans le champ du Seigneur. Le Vivarais, connu par son attachement inviolable à son Dieu

comme à son roi, ne cessoit de manifester son indignation et son désespoir, à la vue du souverain dans les fers, de la monarchie s'écroulant de toutes parts, des autels renversés, des prêtres ou massacrés ou dispersés. De là ces rassemblemens dont les principaux acteurs n'étoient mus que par les vues les plus pures; mais qui, dans leurs trop foibles moyens pour mettre une digue au torrent dévastateur, occasionèrent, par-là même, de nouveaux désastres qui partout amoncelèrent des milliers de victimes d'un dévouement parfait. Des ministres sacrés, fuyant la persécution qu'on exerçoit contre eux, soit dans Avignon, soit à Uzès, soit à Nîmes, étoient venus depuis plusieurs mois chercher un asile dans le canton des Vans, dont le bon esprit leur étoit connu. Ils ne furent pas trompés dans leur attente : jusqu'au moment du rassemblement de Jalès, le peuple n'avoit pas un moment cessé de les bénir comme des envoyés du ciel, et se félicitoit chaque jour de l'hospitalité qu'il leur avoit donnée. Eh! comment auroit-il pu se refuser à ce sentiment si doux, si légitime! Ces édifians ecclésiastiques électrisoient ce bon peuple par l'exercice de toutes les vertus qu'ils

mettoient sous ses yeux, sans y mêler jamais ni la connoissance ni le goût des affaires politiques.

Ils menoient une vie extrêmement solitaire, totalement consacrée à la prière et à l'étude. Malgré leur profond isolement, l'inquisition de tous les méchans n'en étoit pas moins active : ils avoient constamment les yeux sur eux, et n'attendoient que le moment favorable pour réussir à les perdre. Ce moment fatal arriva le 9 juillet 1792. Plusieurs soldats de ligne, accompagnés de nombreux détachemens de gardes nationales, et tous ivres de sang, sont instruits que Navès, petite commune située à un quart de lieue des Vans, renferme des prêtres dits réfractaires. A l'instant ils partent, vomissant mille exécrables blasphêmes, pour aller se saisir des innocentes victimes. A peine arrivés au chef-lieu, ils se précipitent dans les maisons qui leur ont donné asile : mais leur proie leur auroit-elle échappé? Les disciples de Jésus-Christ se sont tous rendus à l'église, et s'y occupent de la célébration des saints mystères; aussitôt le presbytère et l'église sont cernés. Sur le seuil de la porte, ils arrêtent le curé du lieu, vénérable et pieux vieillard de

quatre-vingts ans, qui recevoit amicalement ses confrères. M. Bois-Bertrand, brave officier du régiment de Guyenne, le fit échapper à la mort, sous le prétexte spécieux de l'envoyer préparer des vivres pour cette troupe forcenée, et de lui fournir à elle-même des indications en apparence nécessaires.

Les soldats pénètrent dans l'intérieur des innocens asiles, et en arrachent leurs victimes, que nous allons désigner, avec ce qui se trouve être personnel à chacune. Pendant six jours d'une longue et cruelle agonie, elles sont gardées dans la maison commune, qui leur sert de prison. Cependant arrive un magistrat, le procureur général, syndic du département de l'Ardêche, avec le directeur du même département. Il lui eût été bien facile de sauver les ecclésiastiques détenus; mais le nouveau Pilate garde le plus lâche silence. S'il en vient à le rompre, et à répondre aux prières que lui adressent les citoyens les plus sensibles et les plus recommandables, ce n'est que pour dire ces foudroyantes paroles : « Le mal est à son » comble, il faut des victimes; le peuple est » juste même dans ses fureurs ». Avec ces horribles dispositions, le directeur part pour Joyeuse,

Joyeuse, emmène avec lui le juge de paix, et livre ainsi les confesseurs de Jésus-Christ à la fureur de leurs implacables ennemis.

Du lieu de leur arrestation ces justes liés, garrottés, chargés de coups, furent, au milieu de menaces et de vociférations horribles, conduits devant la justice de paix; ils déclarèrent qu'ils ne s'étoient jamais mêlés d'affaires politiques, qu'ils n'avoient pris part à aucun complot, ni favorisé aucun rassemblement. Avec la modeste assurance que l'innocence inspire, ils ajoutèrent qu'ils s'étoient uniquement occupés des devoirs de leur etat.

Pendant leur détention, ils réfléchirent constamment sur la consommation de leur sacrifice. Le jour même de leur martyre, à une heure de l'après-midi, M. Bravard, vénérable sulpicien, natif de l'Auvergne, et à la mémoire de qui nous avons tant d'hommages à rendre, récitoit son office auprès d'une croisée, d'où il considère les soldats aiguisant leurs sabres sur les pierres de la fenêtre, en criant: *La tête des calotins va tomber*. Plein de courage et de résignation, il s'approche de ses compagnons d'infortunes, et leur dit: « Mes amis, » préparons-nous; notre dernière heure son-

» ne : il nous faut mourir ». Chacun reçoit en paix cette nouvelle, à laquelle tous s'étoient préparés depuis long-temps. Ils se confessent les uns aux autres, et puis ils attendent leurs meurtriers de pied ferme. Les groupes se forment autour de la maison commune; les assassins se présentent à la porte de la prison, et demandent les captifs. La garde se retire; les tigres, altérés de meurtre et de carnage, se précipitent dans le local des détenus, les attachent trois par trois pour les traîner à la mort sur la Grâve. Là, ces impitoyables bourreaux les écharpent à coups de sabre, et achèvent de les tuer à coups de pistolet. Leur rage n'est point assouvie : ils coupent leurs têtes, et les portent comme en triomphe non-seulement dans la ville, mais dans les communes voisines. Le pieux M. Bravard fut le premier immolé : il marchoit à la mort, lorsqu'un compagnon de son martyre, M. Novi, lui désignant un membre de la garde qui avoit fait tous ses efforts pour calmer la fureur de ces cannibales : « Tenez, mon ami, lui dit le prisonnier » de Jésus-Christ, en lui remettant deux mon- » tres entrelacées de deux chapelets, voilà » tout ce qui nous reste; priez pour nous ».

Pendant les six jours de sa captivité, ce fidèle ami de Dieu avoit montré constamment une physionomie riante, ouverte, et remplie d'un saint enjouement. Rigoureusement astreint aux saintes règles que suit sa compagnie, il s'en montroit comme l'esclave, et s'en fût amèrement reproché la transgression la plus légère. Le misérable qui lui donna la mort ne pouvoit, après avoir consommé son crime, s'empêcher de donner des éloges à sa victime. « Oh ! pour » celui-là, disoit-il, il aura été tout droit » en Paradis ». Marchant au lieu du sacrifice, il avoit récité les prières des agonisans : on s'étoit fait, sur la route, un jeu barbare de jeter son livre de prières ; il avoit continué de le relever sans se plaindre, disant seulement, avec une inexprimable douceur : « Laissez-moi » m'exhorter moi-même, puisque je n'ai per- » sonne qui m'exhorte ». Après les premiers coups de sabre qu'on eut la barbarie d'assener à ce vénérable septuagénaire : « Faites-moi bien » souffrir, disoit-il » ; et quand on lui annonça qu'il alloit immédiatement recevoir la mort : « Quand vous voudrez », se contenta-t-il de répondre.

M. Lejeune, Sulpicien de la maison d'Avi-

gnon, saisi d'abord par un garde national, en reçut un violent soufflet, et ce fut comme son premier pas vers le martyre. Il auroit pu s'évader, son attachement à M. Bravard, son collègue, qu'il ne voulut pas abandonner, le fit périr. Il avoit prévu, et envisagé d'avance sa fin en généreux disciple du Dieu du calvaire. Cet homme de bien présentoit en lui comme un trésor de lumières. Issu d'une noble famille d'Orléans, une naissance distinguée fut son moindre avantage. Solide et profond pour la science, d'un jugement excellent, il avoit tout à souhait du côté de l'esprit : mais son cœur valoit mieux encore; sa piété fervente, son humilité sans bornes, sa charité insatiable, sa fermeté dans les principes constans et parfaits, ces belles qualités étoient encore embellies par l'esprit d'une mortification qui, en genre de privations, ne disoit jamais : *C'est assez*. On se feroit difficilement une idée juste de tout ce que les saints prisonniers eurent à souffrir de la faim, de la soif, du peu de nourriture dont on soutenoit leur déplorable vie, avant de la leur arracher. M. Lejeune ne trouvoit point encore souffrir assez; et bien loin d'écouter la nature, prête à se sou-

lever à cause des mauvais alimens qu'on lui offroit : « Oh ! c'est assez bon, lui échappoit-il de » dire ; c'est assez bon pour des prisonniers ».

La troisième victime fut M. l'abbé Clémenceau, natif de Bretagne, curé de la paroisse de Saint-Castor, et vicaire général de Nîmes. Doué des qualités qui font les bons curés, il ne connoissoit pas seulement, mais il pratiquoit avec rigueur toutes les parties de la charge pastorale, et n'étoit étranger ni aux lumières ni à la prudence nécessaire aux supérieurs ecclésiastiques. Un seul mot échappé de ses lèvres, dans l'épanchement du cœur, nous fera connoître l'éminente idée qu'il nourrissoit dans son esprit, le sentiment profond qu'il avoit dans son cœur, de la sublimité de ses fonctions, et des fruits qui y sont attachés quand on les remplit avec foi. Depuis son emprisonnement, quelqu'un plaignoit beaucoup en sa présence tous les prêtres arrêtés et traités avec une impitoyable dureté. « Mais faites attention, » lui dit l'abbé Clémenceau, qu'on nous a pris » immédiatement après notre messe ».

M. Bouyol, né dans la ville de Nîmes, et chanoine d'Uzès, y fut inhumainement persécuté, pour les services importans qu'il ne ces-

soit d'y rendre aux catholiques. Ce fut dans le lieu même où le sanctuaire lui avoit ouvert un honorable asile, que les ennemis du Christ lui firent subir l'indigne traitement réservé pour de vils scélérats. D'après les ordres du pouvoir exécutif, qu'on nommeroit, à plus juste titre, le pouvoir des brigands, le zélé chanoine fut accablé de coups de nerf de bœuf. Il vint ensuite achever son sacrifice dans un pays où les catholiques dominoient, et ce furent des hommes nés catholiques qui l'immolèrent, ainsi que ses confrères.

M. Montanion de Génohac avoit été l'élève, ensuite le secrétaire de M. Boyer, prélat d'heureuse mémoire; devenu curé de Valabri, il donna sa vie pour le salut de ses frères.

M. Faure étoit né dans le Vivarais, et périt courageusement comme les autres.

M. Nadal de Bannes, curé d'Arpalhangues, étoit un jeune pasteur qui promettoit beaucoup pour les dons de l'esprit et pour les qualités du cœur. La persécution l'avoit banni du sein de son troupeau, et, retiré dans la ville d'Uzès, l'innocent persécuté s'y montra le conseil, l'appui, le consolateur de ses frères : devant le

tribunal de sang, il réclama justice; on l'obligea de recourir à celle de Dieu, il se soumit.

M. Novi, jeune prêtre des Vans, fut, aux premiers jours de sa captivité, trop attentif aux cris de la nature; seule elle agissoit toute en lui. De là cette désolation indocile à l'idée d'un supplice si injuste; mais bientôt la grâce l'emporta, la grâce en fit comme un doux agneau qui ne gémit point lorsqu'on le conduit à la boucherie. On lui donna le choix du serment ou de la mort. « J'aime mieux » mourir », répondit-il avec assurance. Cet excellent prêtre dut, après Dieu, le bonheur d'avoir surmonté, d'avoir étouffé tout murmure en son cœur, aux généreux compagnons de ses fers. Il n'est que l'instinct sublime du christianisme, il n'est que l'exemple et la leçon de ses intrépides défenseurs, qui puisse conduire à d'aussi grands sacrifices.

Pourquoi faut-il que ces traits d'héroïsme acquièrent comme un nouveau lustre, par la honteuse défection d'un vicaire de Bannes, dont nous tairons le nom, et qui, arrêté dans la société de plusieurs des confesseurs, se trouvoit, comme eux, à l'instant d'obtenir la cou-

ronne éternelle. Hélas! le malheureux avoit un perfide ami dans la personne d'un moine constitutionnel, aumônier de la garde nationale de l'Argentière; il s'agite, il recourt à tous les moyens que lui suscite un zèle infernal. Pour réussir à métamorphoser un confesseur de la foi en indigne apostat, il pénètre dans la prison. Mon ami, dit-il au malheureux vicaire, tu vas périr; il ne te reste, pour te sauver, d'autre moyen que celui de signer la formule du serment que je t'apporte. L'infidèle signe, est à l'instant délivré, et promené dans les rues des Vans, par son criminel libérateur.

Les faits que nous venons de consigner sont la réfutation complète de cette odieuse calomnie, insérée par le directoire du département de l'Ardèche, dans son rapport à l'assemblée nationale, intitulé *Conspiration de Saillans*. Sur la même place où viennent de périr les victimes que nous avons nommées, avoit auparavant succombé, avec MM. Pradon, prêtre, et Boissi, ecclésiastique, ce brave militaire, si injustement travesti, par les ennemis de tout bien, en lâche conspirateur. Ce rapport à l'assemblée

portoit que les prêtres retirés à Navès n'avoient rien épargné pour détourner les citoyens de l'esprit de la constitution. Lecteur impartial, vous venez d'entendre le récit exact de la conduite de ces hommes de Dieu; jugez, et prononcez.

Dedit illis legem, ne obliviscerentur præcepta Domini, et ut non exerrarent mentibus; et hortabatur, ne legem amoverent à corde suo. II. Mach. II.

Aperiet os suum, et in oratione confitebitur Domino; et ipse diriget consilium ejus et disciplinam. Eccl. XXXIX.

Invocabunt Dominum sacerdotes ejus : ipse exaudiebat eos et loquebatur ad eos. Ps. XCVIII.

Monsieur l'abbé BASSIDE DE MALBOS, prieur de Saint-Bozeli; fusillé près de sa maison, en 1792.

L'ABBÉ BASSIDE DE MALBOS étoit frère de M. de Malbos, président du comité de Jalès, qui périt après le second rassemblement de ce nom, en 1794. Ce digne ecclésiastique, prieur de Saint-Bozeli, n'étoit pas moins étranger que tous ses confrères aux commotions po-

litiques. Mais dans ces jours du plus affreux délire, il suffisoit d'être noble ou d'être prêtre, pour porter sur sa tête le signe de l'extermination; aussi, chassé de son domicile, poursuivi partout comme un animal sauvage, l'abbé de Malbos erroit misérablement dans les bois. A l'époque du rassemblement de 1792, cet homme de paix se réfugia dans une maison qui appartenoit à sa famille. Le 21 du mois d'août, il fut découvert dans sa retraite par des volontaires de la Garonne, que conduisoient des révolutionnaires du pays. Dans la puissance de ces hommes sans entrailles et sans miséricorde, le disciple du Dieu-Homme se montra digne de son maître; sa conduite avoit été toujours sans reproche; sa piété, toujours fervente, s'étoit montrée le modèle de la conduite de ses frères; la cause pour laquelle il périssoit étoit la cause du ciel même, la cause d'une souveraine justice: il sentit l'éminence de ses devoirs, la grandeur de sa position, il la soutint avec une magnanimité parfaite. Insensibles à cette grandeur d'ame, ou plutôt, irrités à mesure que l'homme de Dieu se montroit plus calme, ses impitoyables bourreaux le conduisirent à quel-

ques pas de sa maison, et ils l'y fusillèrent à l'instant.

Audivit eum Dominus et vocem ipsius, et dedit illi præcepta, et legem vitæ et disciplinæ, docere Jacob testamentum suum, et judicia sua Israel. Eccl. XLV.

Hic est qui fuit in Ecclesiâ cum patribus nostris, qui accepit verba vitæ dare nobis. Act. VII.

Monsieur MATHURIN-LOUIS BOUTIER, natif de la paroisse de Gevesé, et prêtre habitué de celle de la Mézière, au diocèse de Rennes; fusillé dans cette ville, le 1er. mai 1794.

Ce bon prêtre mourut martyr tout à la fois et de la charité et de la religion. Après avoir été long-temps vicaire de la Mézière, il avoit renoncé aux pénibles fonctions du saint ministère; et, retiré chez lui, dans ce bourg, il géroit la place de chapelain de Beaucé, château situé à Melesse, paroisse voisine de la sienne, lorsque la révolution vint donner le plus grand éclat à la fermeté de sa foi comme à la vivacité de son amour fraternel; en rejetant le serment *à la constitution*

dite *civile du clergé,* il n'avoit pas voulu prendre le parti de s'émigrer, et vivoit dans une retraite profonde, n'y exerçant aucune fonction de son état : il n'en fut pas moins dénoncé et poursuivi par les révolutionnaires; mais, se méprenant sur la personne du prétendu coupable, ils se saisirent d'Yves Boutier, frère aîné du prêtre, laboureur et père de famille, demeurant près le bourg de la Mézière; ils l'arrêtèrent et le conduisirent dans les prisons de Rennes. Ses enfans le réclamèrent inutilement; le tribunal sanguinaire assura plusieurs fois qu'il ne lui rendroit la liberté qu'à l'instant où l'ecclésiastique son frère viendroit se constituer prisonnier à sa place. Cependant la nouvelle de l'emprisonnement d'Yves parvint à la solitude de l'homme de Dieu; il voit dans les fers comme un second lui-même, un frère que la nature, d'anciennes et si douces habitudes, lui présentoient comme l'ami le plus cher. Alors, quoique né du caractère le plus timide, et qu'un enfant auroit déconcerté, M. Boutier se présente hardiment pour délivrer le captif et se remettre lui-même entre les mains des juges; bientôt ils le condamnent à être fusillé.

Ce héros de l'amitié fraternelle, et en même temps cet intrépide défenseur de la foi, fut conduit au supplice, le 1er. mai 1794, âgé d'environ soixante-deux ans. On assure qu'en se rendant de la prison de la Trinité au cimetière de la paroisse de Saint-Etienne, lieu de son martyre, il chanta d'une voix forte et sonore le *Libera* et les litanies de la très-sainte Vierge. Un de ses conducteurs lui ayant demandé ce qu'il chantoit ainsi : « Je prie » Dieu pour toi », lui répondit le serviteur de Dieu. C'est en gémissant profondément sur la perversité du cœur humain, que nous releverons, dans ce supplice, une circonstance si flétrissante pour le dix-huitième siècle. Afin d'accoutumer la jeunesse à verser le sang, on le fit fusiller par des jeunes gens qui le manquèrent d'abord, par maladresse; ce qui sans doute augmenta son mérite, en prolongeant ses souffrances.

Factus es mihi adjutor, Domine : et liberâsti me à rugientibus, præparatis ad escam, de manibus quærentium animam meam; et de portis tribulationum quæ circumdéderunt me. Eccl. LI, ℣. 2.

Dominus mihi astitit et confortavit me, et liberatus sum de ore leonis. Tim. II, 4.

Messieurs Barthelemi ROBERT, natif de Trédéan, évêché de Saint-Malo, vicaire de la paroisse de Guipri, au même diocèse; Marc-Mathurin LEROUX, natif d'Ivignac, vicaire de la paroisse de Saint-Malo-de-Fili; et GORTAIS, natif de Plélan, diocèse de Saint-Brieuc, chapelain du Port-de-Roche en Fougerais : guillotinés à Rennes, en 1794.

Barthelemi, fils de Julien Robert et de Louise Lebreton, époux vertueux et remplis de la crainte de Dieu, naquit à Trédéan, évêché de Saint-Malo, le 16 octobre 1760. Ses parens, quoiqu'il se trouvât fils unique et qu'ils vécussent honorablement en cultivant l'héritage de leurs ancêtres, ne contrarièrent point le vœu qu'il énonça de bonne heure de se consacrer au service des autels. Envoyé au collége de Dinan, il y fit son cours d'humanités, étudia la théologie sous le savant et vénérable abbé de Rouillac, et fut ordonné prêtre en 1786. Peu de temps après on le nomma vicaire de la paroisse de Guipri.

Marc-Mathurin, fils de Marc Leroux et

de Anne Villalon, marchands dans le bourg d'Ivignac, diocèse de Saint-Malo, tous les deux d'une probité parfaite et jouissant d'une considération générale, y naquit le 9 septembre 1763. L'auteur de ses jours, parvenu à une grande longévité qui lui ôtoit la faculté de pouvoir travailler, passoit à l'église les jours entiers, et mourut saintement dans sa quatre-vingtième année. Ces bons parens donnèrent à leur enfant une éducation chrétienne, et l'envoyèrent au collége de Dinan, où il fit d'une manière distinguée ses cours d'humanités et de théologie. Ordonné prêtre en 1786, nommé vicaire de la paroisse de Saint-Malo-de-Fili, il remplit dans cette place, ainsi que M. Robert, son condisciple et son ami, dans la sienne, les devoirs d'un digne ministre de Jésus-Christ. Tous deux, animés de l'esprit de leur état, montrèrent un zèle constant pour la sanctification dés peuples. M. Robert, d'une figure angélique, s'occupa, pendant son séjour à Guipri, des moyens de réparer les ornemens de l'église, et leur donna toute la décence convenable. Il fut, à l'égard des autres prêtres, un excellent confrère, et, pour ceux auxquels il

étoit lié plus particulièrement, un tendre et généreux ami. Un ecclésiastique chassé de son poste en 1792, errant comme tant d'autres victimes, fut, sous un habit de paysan, visiter le vicaire de Guipri, où le culte étoit encore libre. Celui-ci vit avec attendrissement le dénuement absolu du voyageur : « Mon » ami, lui dit-il, tu es malheureux, et il faut » te soigner. Je possède huit cents francs, » prends-en la moitié. Si tu le peux dans la » suite, tu me les rendras. Si tu ne le peux » pas, je te les donne ».

A onze heures du matin, le 23 septembre 1794, une colonne mobile de cent cinquante soldats, commandée par deux hommes dont il faudroit oublier à jamais les noms, arriva au village de Labimais en Guipri. Ces impies altérés de sang trouvèrent chez Mme. Maubec, de ce village, MM. Robert, vicaire de Guipri, Leroux, vicaire de Saint-Malo-de-Fili, et Gortais, chapelain du Port-de-Roche en Fougerais. Le premier des trois s'échappa, et les satellites, arrêtant MM. Robert et Gortais, les conduisirent à la maison commune au bourg. En y traînant leurs victimes, ils entrèrent à l'église, la dépouillèrent de ses ornemens,

mens, et lui enlevèrent ses vases sacrés. Arrivés au pont de Guipry, les confesseurs passèrent la nuit couchés sur le pavé, essuyant les sarcasmes, les invectives, les outrages et les blasphêmes que l'esprit infernal inspiroit aux hommes barbares qui s'étoient emparés d'eux.

Le lendemain, ceux qui se présentèrent pour visiter les prisonniers, furent poursuivis par ces furieux, qui, leur offrant d'une main sacrilége les hosties qu'ils avoient prises la veille, leur disoient : « Viens manger ton bon » Dieu, viens, je vais te le donner ». Après avoir fait du plus auguste de nos sacremens une dérision exécrable, ils jetèrent par terre les saintes hosties et les foulèrent aux pieds, tandis que leur bouche impie vomissoit les plus horribles paroles. Le même jour, une partie de ces démoniaques, après avoir lié et garrotté les bras de leurs victimes, mais avec tant de violence que les cordes étoient entrées dans la chair, les traînèrent à Bain, en continuant sur la route de les accabler de toute espèce d'outrages. A neuf heures du soir, l'autre partie des cannibales qui étoient allés ravager Pipriac, et y avoient découvert et saisi

M. Leroux, échappé de Labimais la veille, le conduisirent à la prison. Quel coup pour un ami tendre et fidèle, pour M. Robert! il demeure interdit, fixe des yeux la nouvelle victime, et garde le silence. « Eh bien! mon » ami, lui dit l'autre, avec un saint courage, » es-tu fâché de me voir? N'es-tu pas con- » tent plutôt que je partage ton heureux sort? » Regrettes-tu que je participe à ton martyre? » Nous avons été toujours unis, toujours » étroitement liés. La Providence nous avoit » placés voisins, Dieu permet que nous nous » accompagnions jusqu'à la fin, et que nous » nous suivions dans la gloire ».

Parmi les furieux persécuteurs, un se trouva humain à sa manière, et, blâmant M. Gortais de n'avoir pas émigré, il ajouta : « Que vous » êtes malheureux! que je plains votre sort »! Mais le prisonnier répondant avec une noble fermeté : « Monsieur, lui dit-il, vous plaignez » mon sort, vous dites que je suis malheureux : » c'est vous qui êtes malheureux, c'est vous qui » êtes à plaindre! Plaignez-vous donc, et déplo- » rez votre aveuglement et votre folie. Pour » moi, je vous plains; mais ne me plaignez pas, » car je m'estime bien heureux de souffrir pour

» la religion de Jésus-Christ, et je suis très-
» éloigné de consentir jamais à changer mon
» sort avec le vôtre ». A cette courageuse ré-
ponse, le patriote ne répliqua point.

Le jour suivant, on les enchaîna deux à deux (on avoit arrêté des laïques avec les prêtres confesseurs de la foi), et on les conduisit à Rennes à marches forcées. Le départ de Bain fut une scène faite pour arracher des larmes aux hommes les plus insensibles. De monstrueux scélérats n'ont jamais été plus cruellement traités que l'étoient les innocens prisonniers. Leurs corps furent criblés de coups de plat de sabre et de crosse de fusil. Chacun d'eux souffrit tout avec la patience d'un ange, avec la douceur d'un agneau. Quatorze jours après leur arrestation, les victimes furent jugées, et guillotinées à Rennes, sur le Champ-de-Mars. M. Gortais, marchant au supplice, chanta, plein de courage, une complainte qu'il avoit composée sur le bonheur qui lui étoit accordé de mourir pour la foi. Sa voix fut étouffée par le roulement des tambours. Ainsi périrent trois hommes de Dieu, remplis de mérite et de vertus. M. Robert étoit si généralement aimé et estimé dans la

paroisse de Guipry, qu'à chacun des révolutionnaires qui le connoissoient, il échappoit de dire : « Pour moi, si je trouvois Robert, » je ne pourrois pas l'arrêter. Quand je me » disposerois à mettre la main sur lui, les » bras me tomberoient, c'est un trop honnête » homme ». Les juges bourreaux (qui sera diposé à le croire ?), les juges eux-mêmes, tout iniques et barbares qu'ils se montroient, ne purent, en prononçant la sentence homicide contre M. Leroux, s'empêcher de dire sur sa personne : « Il y a dommage qu'un homme » de mérite et de lumières comme celui-ci » périsse. Mais aussi, sans doute qu'il feroit » plus de mal qu'un autre, ayant plus de » moyens. Il faut qu'il meure ».

Terminons ce récit douloureux par une observation digne de remarque. Deux généreux amis, MM. Robert et Leroux, sont nés le même jour ; ils ont fait leur première communion le même jour ; ils ont commencé leurs études et continué tous leurs cours ensemble ; ils occupoient le même appartement ; ils ont reçu ensemble les saints ordres ; ils sortirent ensemble du sol natal avec des lettres pour remplir la fonction de vicaire, l'un à

Guipry, l'autre à Saint-Malo-de-Fili, deux paroisses adjacentes; ils étoient réunis dans la même maison, lorsqu'elle fut cernée par une troupe de nouveaux Vandales : séparés seulement l'espace d'un jour, M. Leroux alla rejoindre en prison son ami. Tous deux marchèrent ensemble à l'échafaud. On peut donc dire, en se rappelant ces deux confesseurs de la foi :

Saül et Jonathas amabiles et decori in vitâ suâ, in morte quoque non sunt divisi : aquilis velociores, leonibus fortiores. II. Reg. cap. 1.

Monsieur ANTOINE BABIC, né dans la ville d'Agen, curé de la paroisse de Puymasson, au même diocèse; décédé en 1794, dans un hôpital.

~~~~~~~~

ANTOINE BABIC, fils d'un instituteur plein de religion et de zèle, naquit à Agen en 1718. L'auteur de ses jours, considéré par sa haute réputation de probité, instruisoit les enfans des autres avec beaucoup de soins, mais n'en prenoit pas moins pour cultiver l'esprit et le cœur de trois fils dont le ciel avoit béni son ma-
~~~~~~~~

riage : des trois, le dernier mourut fort jeune; les deux autres furent d'excellens ecclésiastiques. Antoine, qui puisa dans son éducation autant d'amour pour la vertu que d'attrait pour l'application, fit ses premières études sous les jésuites, que la France possédoit alors. Ensuite, entré au séminaire dirigé par les prêtres de la Mission, il fit prévoir, par sa conduite édifiante, qu'il honoreroit un jour le sacerdoce. Lorsqu'il y fut élevé, placé d'abord comme vicaire de l'église paroissiale et collégiale de Saint-Caprais, il y eut une vive contestation avec un homme en place. Les principes et la fermeté du jeune ecclésiastique font honneur à son cœur comme à ses principes religieux : mais on le jugea trop rigoureux, et son adversaire eut assez de crédit pour lui faire perdre sa place. Son évêque, jaloux de le dédommager de cette apparente disgrâce, le nomma d'abord curé de la paroisse de Bourdeil, où le nouveau pasteur se distingua par la sagesse de son gouvernement; ensuite son estime pour ses vertus ainsi que pour ses talens, le détermina à le placer à la tête de son collége, en 1767. Il remplit ses nouveaux devoirs avec un grand zèle, se faisant autant aimer de

ses élèves par ses manières pleines d'affabilité et de prévenances, qu'il s'en faisoit craindre en même temps par une sévérité toujours bien placée. Il se proposa surtout de former ses nombreux élèves à une piété solide, qu'il considéroit comme le fondement des bonnes études. La plupart lui donnoient leur confiance, et l'on voyoit, avec une édification singulière, l'assiduité et la ferveur qu'ils mettoient à fréquenter les choses saintes. Il ne conserva que trois ans cette place importante. Plusieurs de ses coopérateurs, loin d'entrer dans ses vues d'utilité publique, se montroient disposés à les contrarier; et, justement mécontent des procédés qui mettoient des entraves au vœu le plus cher à son cœur, celui de sanctifier la jeunesse, il se décida à prendre sa retraite. En 1770, ses supérieurs le nommèrent à la cure de Puymasson.

Ses formes vraiment patriarcales l'annonçoient favorablement dans le gouvernement pastoral. Excellent pour toutes les fonctions du saint ministère, il faisoit admirer dans sa personne une grande connoissance des devoirs de son état, un zèle infatigable, une fermeté à toute épreuve. Ne s'éloignant jamais de son

troupeau, il faisoit ses délices de sa surveillance continuelle auprès de cette famille adoptive, et puis de la lecture des auteurs ecclésiastiques et de l'instruction de ses vicaires. Simple et modeste dans ses habits, dans ses meubles et dans sa table, pour lui-même il ne croyoit jamais se priver assez, afin de mieux soulager les pauvres. Sur la terre, la plus belle vertu n'est pas sans nuage, et celle du pieux curé, rigide envers lui-même, le rendoit quelquefois trop timoré comme trop long-temps indécis dans les conseils et dans les décisions qui concernoient plusieurs de ses paroissiens : mais ceux-ci rendant un témoignage solennel aux louables motifs qui l'animoient lorsqu'il n'envisageoit que la gloire de Dieu, que le salut de ses frères, ne lui en demeuroient pas moins vivement attachés, dans ces instans de contradiction qu'il leur faisoit involontairement éprouver. Aussi quelle tendre reconnoissance pour ses prédications onctueuses, quelle profonde douleur de sa séparation ils firent éclater, lorsque son église fut envahie par un apôtre de l'erreur ! Heureusement que la sage sentinelle, en gardant courageusement son poste jusqu'à la dernière extrémité, avoit su pré-

munir les fidèles contre les doctrines nouvelles, celles de ces faux pasteurs qui se jettent sur le bercail pour y porter le ravage et la mort. Les avis, les exhortations, le zèle saintement animé du bon pasteur, produisirent de si grands fruits dans l'esprit et dans le cœur du peuple, que l'intrus envoyé d'après les décrets de l'assemblée constituante, se vit abandonné de presque tous les habitans de Puymassou. Le curé légitime, ne se croyant pas dispensé par les autorités civiles de leur distribuer le pain de la divine parole, les assembloit chaque dimanche dans une maison particulière; et l'émissaire de Satan porta sa plainte au département, qui fit conduire par la gendarmerie M. Babic dans les prisons, pour que le sénéchal, encore existant, lui fit son procès comme à un séditieux. Lorsqu'on vint arrêter l'homme de Dieu, l'un des archers, à qui le bon pasteur avoit fait faire sa première communion, lui marqua tous ses regrets de se voir, disoit-il, obligé de mettre la main sur sa personne. « Mon ami, répondit le confesseur de la foi, » fais ton devoir, comme j'ai toujours fait le » mien; mène-moi rudement, puisqu'on te » l'a commandé, et je ne t'en voudrai pas :

» car plus je serai maltraité, plus je serai con-» tent de souffrir pour Jésus-Christ ». Après que le juste eût été conduit dans les prisons d'Agen, son frère, savant curé d'Arbis, au diocèse de Bordeaux, mais retiré à Agen, à cause de son grand âge, apprit qu'il étoit dans les fers. Transporté de joie, il se fait conduire à la Conciergerie, se jette dans les bras du persécuté, le félicite de son bonheur, l'exhorte à se montrer digne de l'honneur qui lui est accordé de partager le calice de Jésus-Christ. Les deux frères, animés du désir de souffrir, rejetoient les marques de compassion qu'on donnoit à leur détresse. Le curé de Puymasson étoit si rempli de l'esprit de Dieu, qu'il communiqua une partie de sa force intérieure à un de ses confrères, détenu comme lui pour la même cause, mais plongé dans la frayeur et la tristesse. On reconnoît ici, dans le généreux Babic, le cœur du juste qui, chassé de son église, arraché à son troupeau, étoit venu furtivement pour lui rendre, au sein de mille dangers, tous les secours de son ministère : on reconnoît encore le digne ami de ce bon abbé de Lartigue, dont nous avons ailleurs raconté la fin tragique, et qui, apprenant sa mort vio-

lente, endurée pour la foi, avoit dit à ceux qui l'entouroient et qui fondoient en larmes : « Mes » amis, réjouissons-nous plutôt de la grâce » qui lui a été faite de mourir pour Jésus-» Christ, et puissé-je moi-même être trouvé » digne d'obtenir une semblable grâce » ! Tout à l'heure nous avons vu un homme d'une profession qui endurcit le cœur, annoncer à M. Babic toute la répugnance qu'il ressent à l'arrêter ; mais sans doute qu'alors ce militaire se croyoit entouré de ces milliers de malheureux auxquels le bon pasteur fut comme un sauveur et un père. Ses paroissiens étoient sans doute le premier objet de sa tendre sollicitude ! Eh ! quel fut l'infortuné que ce bon prêtre ne bénît pas comme son enfant, ne soulageât pas comme une portion de lui-même ? Il faut rendre cet hommage si bien dû à sa mémoire, que sa charité étoit universelle. Après ses fils spirituels, il assistoit tous les étrangers qui s'adressoient à lui, faisant cuire pour eux une fois chaque semaine autant de pain que son four en pouvoit contenir, ayant toujours en réserve une provision d'habits de toutes les formes, afin de ne refuser aucun indigent qui se présenteroit devant lui.

Le jour de l'interrogatoire étant arrivé, le prisonnier comparut au tribunal avec autant de calme que de modestie. On demande à l'accusé s'il est vrai qu'il ait béni un mariage à Puymasson : « Non, répond-il ; mais si j'en » eusse été requis par mes paroissiens, et que » je les eusse trouvés disposés à recevoir la » bénédiction nuptiale, je n'aurois point ba- » lancé à la leur donner, puisque c'étoit un » devoir de mon ministère ». On lui demande encore s'il a prêché que celui qui prenoit sa place n'étoit qu'un loup et un larron : « Oui, » Monsieur ; écrivez que j'ai ainsi parlé, parce » que l'Evangile l'avoit dit avant moi, et que » je dois en être le fidèle prédicateur aux dé- » pens de ma vie. — Mais, reprit le commis- » saire, qui respectoit ses éminentes vertus, et » qui vouloit lui épargner les suites fâcheuses » d'un aveu si généreux, souffrez que je donne » une tournure moins défavorable à votre ré- » ponse : vous avez beaucoup à craindre, si » vous la laissez subsister telle que vous venez » de la faire. — Je conçois le danger auquel » elle m'expose, répartit le courageux pasteur ; » mais je vous ai dit que je devois prêcher » l'Evangile au péril de ma vie. Ainsi mon état

» et mon âge ne me permettent pas d'user de » dissimulation, lorsqu'il s'agit de prêcher la » doctrine de mon maître et de défendre sa » cause, en conservant dans l'union avec lui » et dans l'unité du ministère catholique le » peuple qu'il m'a confié. N'apportez donc au- » cune modification à mes réponses, ou bien » je vais vous sommer de les joindre au pré- » sent interrogatoire, par un acte qui les ex- » primera comme je viens de les faire. Non, » Monsieur, vos bontés ne me raviront pas » cette occasion de me montrer disposé à » m'immoler pour la vérité : les suites ne doi- » vent être ici d'aucune considération. Je dois » prêcher la doctrine catholique, et m'en re- » mettre à la Providence, qui ordonnera du » reste comme elle le croira convenable à ses » desseins sur moi ». Nouvel Eléazar, il n'accorda rien aux prières de ses amis ; il regarda leurs instances comme plus redoutables que la persécution ; et en leur disant : « Je ne vous » connois pas », il se montra digne du royaume promis à ceux qui souffrent pour la justice. Le sénéchal d'Agen fit élargir le prisonnier, mais en le condamnant à une amende de trois cents francs.

Depuis cette époque, il demeura dans cette ville, où ses paroissiens venoient en foule se confesser à lui, dans l'église du Chapelet, jusqu'à ce qu'un homme en place lui en eût fait fermer les portes, après l'avoir assailli des propos les plus outrageans, des plus basses invectives et de violentes menaces. Cette expulsion du Chapelet ne laissant plus d'asile à l'homme de Dieu, pour recevoir ses pieux enfans, il osa retourner au milieu d'eux, et continua d'exercer ses fonctions dans la maison du généreux Boulin, non moins décidé que son pasteur à donner sa vie pour la foi. Bientôt après, dénoncé pour avoir administré un malade, il fut arrêté par des gendarmes. En le conduisant à Agen, dans la prison dite *le couvent de Paulin*, ils lui permirent de se reposer sur la route, chez Mme. Lagrange, femme respectable, et qui savoit apprécier l'ami de Dieu. Etonnée d'une telle et si scandaleuse avanie, elle lui demanda quel délit il avoit pu commettre, pour se trouver ainsi dans les mains de la justice : « Madame, lui » répondit-il, avez-vous donc oublié l'Evan- » gile? J'ai confessé une femme malade, et » c'est pour ce crime qu'on me conduit dans

» les prisons d'Agen. Je remercie le Seigneur » de la grâce qu'il me fait de souffrir, la même » semaine où il a lui-même enduré sa passion ; » je regarde cette ressemblance comme une » grande faveur ». Dès qu'il fut arrivé aux prisons d'Agen, on l'établit, avec son domestique, dans une pièce attenante aux latrines, qui n'avoient point de porte, et où tous les détenus étoient obligés de se rendre continuellement. L'infection devint insupportable, et le bon Etienne, qui, attaché depuis son enfance à son maître, le chérissoit en fils le plus dévoué, et qui, naguère encore, pleurant amèrement de lui avoir survécu, le regrettoit comme sa providence, Etienne se livroit, sur cette affreuse et commune détresse, à la plus amère désolation : « Mais, tant mieux, » Etienne, lui disoit M. Babic, tant mieux si » nous souffrons, car c'est pour Jésus-Christ ». L'autre ne cessant de pleurer, il ne cessoit, lui, pour le consoler, de lui parler du bonheur des saints.

Après qu'ils eurent passé trois jours dans ce réduit, un des inspecteurs des prisons, touché de compassion, vint les arracher à ce genre de supplice, en les plaçant ailleurs. Il

n'est pas étonnant que le juste se montrât si bien aguerri contre les outrages de ses persécuteurs. Plusieurs fois avant cette époque, il avoit bravé leur ressentiment. Un bataillon d'hommes armés, lorsqu'il n'étoit point encore enlevé à son église, en avoit ôté tous les bancs, pour en faire un auto-da-fé, et vouloit forcer le bon curé d'y mettre le feu. Opposant un courage inébranlable à leurs outrages impies et à toutes leurs menaces, il avoit fini par leur dire, levant les yeux au ciel et se vouant à la mort : « Je vous livre mon corps, » mais mon ame est à Dieu ». Le chef de la troupe, frappé de ce sang froid héroïque, empêcha qu'il ne fût immolé.

Dans la prison, le bon curé continua d'opérer tous les genres de bien qui furent en son pouvoir ; il consacra ce qui lui restoit d'argent à procurer des lits et autres objets nécessaires, à tous les prêtres qu'on renfermoit dans cette maison, surtout aux ecclésiastiques étrangers, qui y venoient dépourvus de tout moyen de subsistance. Goûtant dans la prière et dans les divers exercices spirituels, une paix ineffable, il n'interrompoit ses bonnes œuvres extérieures que pour s'entretenir avec Dieu dans

la

la méditation, dans la récitation du bréviaire, et dans la célébration des saints mystères. Cette dernière et divine jouissance lui fut bientôt ravie, mais il ne se plaignit jamais d'aucune de ces épreuves, que Dieu lui ménagea pour faire éclater la piété de son serviteur. On lui apprend que la nation a séquestré ses biens, et, dans son parfait détachement, il se contente de dire, après le saint homme Job : *Dominus dedit, Dominus abstulit; sit nomen Domini benedictum.* Celui qui avoit fait si souvent à Dieu le sacrifice de sa vie, ne pouvoit tenir à sa fortune, et comme le bon Etienne s'affligeoit de ce nouveau revers : « Ne » t'inquiète point, lui disoit-il en riant, il est » bien juste qu'ayant fait tant d'aumônes aux » autres, nous en recevions d'eux à notre » tour; sois bien assuré que rien ne nous man- » quera ».

Après avoir conservé un calme inébranlable au milieu de tous ces revers, attaqué d'une maladie mortelle, il fut transféré de la prison à l'hôpital. Le saint vieillard se réjouit d'être réuni aux membres souffrans de Jésus-Christ, pour lui devenir plus conforme, et consommer son sacrifice dans l'asile des douleurs et

de l'infortune; il mouroit en pratiquant d'une manière héroïque ce que le christianisme a de plus difficile et de plus sublime. Etonnées de sa patience inaltérable, les dignes sœurs de la charité, ou d'autres personnes, lui marquoient sur ses maux une grande sensibilité; mais il répondoit : « Ce n'est que ma nature » coupable qui souffre; n'est-il donc pas juste » que tout mon sang se fonde en larmes; et » mon ame, rachetée du sang de Jésus-Christ, » ne doit-elle pas se réjouir de souffrir pour » lui, comme de déposer sa dépouille mortelle » parmi les pauvres »? Ainsi périt, au mois de janvier 1794, un prêtre digne des beaux jours de l'Eglise, par la pureté de sa foi, par la sainteté de ses mœurs, et par son zèle infatigable à remplir les augustes fonctions du ministère.

Nos stulti propter Christum maledicimur et benedicimus : persecutionem patimur et sustinemus : blasphemamur et obsecramus. I. Cor. IV.

Propter te, Domine, mortificamur totâ die : æstimati sumus sicut oves occisionis. Ps. XLIII.

Le R. P. Firmin de la Nativité, religieux carme déchaussé, d'Amiens, né au mois de septembre 1759; guillotiné sur la place aux Herbes de cette ville, le lundi de la semaine sainte, 14 avril 1794.

La première occupation de Firmin, à l'aurore de sa vie, fut la tissure d'étoffes; et, dans cette humble profession, il manifesta, dès l'âge le plus tendre, de fort heureuses dispositions à la piété. Sa conduite édifiante, soutenue pendant plusieurs années sans aucun nuage, fixa sur lui les regards bienveillans du supérieur ou gardien des religieux carmes. Ce respectable cénobite, témoin chaque jour de son recueillement et de sa ferveur, crut devoir lui aplanir les voies de la perfection chrétienne, en lui facilitant l'entrée de sa maison. Après avoir mûrement étudié ses dispositions et sa vocation, il l'admit au nombre des novices, et, pendant le cours de ses études, ainsi que pendant ses épreuves, le bon jeune homme se distingua spécialement par

une humilité profonde, une obéissance sans réserve, et un zèle ardent pour la conversion des pécheurs. Il avoit été élevé au sacerdoce, quelques années avant l'abolition des vœux monastiques en France, et s'étoit montré constamment le modèle et l'édification des différens membres de sa maison, lorsque l'assemblée constituante ouvrit tous les cloîtres. Le dernier à quitter l'habit de son ordre, il ne prit d'autres vêtemens que lorsqu'il lui fut impossible de conserver le costume religieux. Mais, sous un extérieur étranger au plus saint état, il se livra tout entier à l'activité de son zèle, s'oubliant lui-même, volant partout où l'appeloit le salut des ames; et, dans les conjonctures les plus difficiles, venant au secours des malades, avec autant de sang froid que s'il n'eût eu aucun risque à courir, lorsqu'il se mettoit en danger de perdre la vie. Cependant, c'étoit la nuit qu'il consacroit spécialement aux travaux du ministère, soit dans la ville d'Amiens, soit dans les campagnes voisines. Ce bon prêtre étendoit sa charité pour les pauvres, jusqu'à se dépouiller de ce qui ne lui étoit pas absolument nécessaire, afin de les en revêtir.

Dans la nuit du 2 au 3 avril 1794, le père Firmin fut arrêté à Loeully, village situé à quatre lieues au midi d'Amiens. Fugitif depuis un an, réduit à errer au milieu des campagnes, l'exercice du saint ministère devenu totalement impossible dans le sein de la ville, il prenoit un peu de repos dans une maison qui lui avoit servi plusieurs fois de retraite. Cette nuit-là même, on parcouroit tout le village, pour rechercher les soldats rentrés furtivement au sein de leurs familles. Le maire, homme violent, et partisan outré des doctrines nouvelles, pénètre, accompagné de gens armés, dans la chambre où le missionnaire dormoit profondément. Il l'éveille brusquement, l'interroge, et, sur la déclaration de l'autre, qu'il est un prêtre persécuté, qu'il est résigné à tout ce qu'il plaira au Tout-Puissant d'ordonner de son sort, le magistrat furieux le charge d'invectives, le presse de se lever, et le fait conduire à Amiens, avec les militaires fugitifs que l'on avoit découverts. Pendant tout le voyage, le confesseur est accablé des plus grossières injures; on l'a lié très-étroitement; on le frappe avec barbarie, pour le forcer d'avancer avec

plus de rapidité, sans lui permettre aucune sorte de soulagement. Lorsqu'on approche du faubourg de la ville, plusieurs personnes, témoins de ces atrocités, en font aux gardes les plus griefs reproches; mais le disciple du Sauveur ne montra, dans cette première agonie, qu'une patience héroïque, qu'une douceur admirable, et, sur ses lèvres, on ne trouva pas la plainte la plus légère. Toujours étroitement lié, il fut conduit directement à la municipalité, au milieu des huées d'une populace immense, qui s'étoit grossie sur son passage, à mesure qu'il traversoit une grande partie de la ville. Après qu'il eut subi un premier interrogatoire, qui lui fit déjà présager sa condamnation, parce qu'il refusa publiquement de prêter le serment sacrilége, il fut renfermé au couvent des carmélites, qui contenoit les prêtres détenus pour refus du serment. Entré dans cette maison d'arrêt, le 3 avril 1794, à la chute du jour, il en sortit le 5, vers le soir, et fut transféré à la prison dite la Conciergerie; comme le concierge et sa famille connoissoient ce bon religieux, il ne fut pas mis d'abord au secret, ainsi qu'on le pratiquoit à l'égard des captifs réputés criminels; on le fit monter

dans les chambres destinées à des ecclésiastiques condamnés à la déportation, et qui, de jour en jour, attendoient l'ordre du départ. Accueilli de tous avec une vive affection, embrassé avec un tendre respect, comme un prisonnier de Jésus-Christ, il fut introduit dans une chambre obscure, qui ne recevoit qu'un foible jour d'une croisée de vestibule donnant sur la cour intérieure. Cette chambre étroite et malsaine, qui rendoit la lumière des lampes nécessaire en plein midi, disons mieux, cette espèce de sépulcre, étoit néanmoins un asile précieux, au milieu du tumulte presque universel qui ne laissoit aucun repos aux autres prisonniers. Dans cette maison fort encombrée, se trouvoient des hommes de toutes les doctrines et de toutes les factions, et, aux premiers momens, le père Firmin ne dissimula point l'agitation de son ame; son regard étoit inquiet, sa physionomie morne et silencieuse; il sembloit frappé d'une stupeur qui le rendoit comme étranger à la conversation. Tourmenté par un asthme que les fatigues et les peines rendoient plus fâcheux encore, il passa la nuit sans goûter un moment de repos; et l'aspect d'une mort prochaine l'ayant plongé dans une

sombre mélancolie, il se montra, le lendemain, plus abattu que la veille. Les causes de cette consternation venoient de ce qu'il s'étoit flatté qu'on n'exécuteroit pas à son égard le décret dans toute sa rigueur, et qu'il partageroit le sort des ecclésiastiques condamnés à la réclusion ou à la déportation.

Vingt-quatre heures n'étoient pas écoulées, qu'il choisit parmi les confesseurs détenus le respectable abbé Loisel de la Ville-Deneux, vicaire général de Rennes, pour verser dans son sein toutes ses peines. Cette démarche lui donna plus de calme et de résolution. La nature, il est vrai, réclamoit encore puissamment ses droits. Mais la vivacité de sa foi, mais la grâce qui le préparoit au dernier sacrifice, laissoient apercevoir leur heureuse influence. Si dans certains momens il sembloit livré à de douloureuses réflexions, il sortoit subitement de cette courte léthargie, et son édifiante résignation se retraçoit dans ses paroles : « Mes chers confrères, disoit-il aux » compagnons de ses chaînes, nous avons » souvent immolé l'Agneau sans tache; main- » tenant, c'est à nous à nous immoler nous- » mêmes ». Le 7 avril, entre quatre à cinq

heures du soir, il comparut au tribunal, et le juge lui demanda s'il avoit eu connoissance du décret qui enjoignoit à tout ecclésiastique non assermenté de comparoître au chef-lieu de son département, dans l'espace de dix jours, à dater de la publication. L'accusé répondit affirmativement; et le magistrat, embarrassé par une déclaration aussi franche, insista sur la difficulté de connoître les décrets dans leur véritable sens, au milieu d'une vie errante dans des campagnes isolées. Le prisonnier de Jésus-Christ répliqua qu'on lui en avoit donné connoissance. Pénétré de l'injustice de la loi, provoquant autant qu'il étoit en lui un désaveu de la victime, l'organe des autorités lui fit observer qu'il ne comprenoit pas comment elle s'étoit refusée à se rendre en prison plutôt que de s'exposer à la mort. « J'espérois » échapper, reprit paisiblement l'homme de » Dieu, et j'avois préféré me tenir caché, pour » être plus long-temps utile, m'en reposant » du reste sur la Providence ». Cet interrogatoire dura l'espace d'une heure.

Le lendemain 8 avril, il fut se jeter aux pieds de son confesseur, et recueillir de nouvelles forces dans le sacrement de péniten-

ce. Après cet acte de confiance et d'abandon, tous virent en lui comme un homme nouveau que la grâce disposoit chaque jour davantage à tous les sacrifices, et rendoit supérieur aux répugnances de la nature. Le calme et la sérénité se peignoient sur son visage, et depuis ce moment il attendit avec une grande résignation l'heure de son jugement. Un défenseur d'office, dont la démarche, dans la forme de la procédure, devenoit absolument illusoire, se présente à l'accusé, et lui demande, selon l'usage, s'il avoit quelque moyen de défense à produire. Celui-ci déclare qu'il n'avoit rien à ajouter à ce qu'il avoit déposé la veille. Néanmoins, ses amis dressèrent, de concert avec lui, un exposé en forme de justification, et que l'homme de la loi prononça dans les termes suivans, à cinq heures du soir, devant les juges, lorsque le prisonnier pour la foi fut amené devant eux :

« Citoyens juges,

» Il est de l'essence d'une loi d'être juste
» et de couvrir l'innocence de son égide,
» comme elle poursuit impitoyablement le
» crime. Je déclare ici, au pied de votre tri-

» bunal et à la face du ciel et de la terre,
» que je n'ai jamais versé que des consola-
» tions dans le cœur de mes frères affligés.
» Errant dans les campagnes, et consacrant
» mes veilles à faire du bien dans les ténè-
» bres, parce qu'il ne nous étoit plus permis
» de le faire en plein jour, je traînois une vie
» laborieuse dans les bois et les solitudes,
» environné de périls et poursuivi par la
» terreur. Ma conscience s'est refusée à des
» sermens dont je prévoyois les tristes consé-
» quences. Le décret de mort lancé contre les
» prêtres fugitifs n'a pu retentir à mes oreilles
» et pénétrer jusque dans mes retraites obs-
» cures, que par l'épouvante qu'il a jetée dans
» toutes les ames honnêtes. Je ne devois pas
» vous le dissimuler, le mensonge est indigne
» d'un honnête homme, et plus encore d'un
» prêtre. Il me seroit honteux de prolonger
» mes jours à ce prix, et de flétrir ma con-
» science, en mentant à Dieu même. Si j'ai
» redouté la captivité, c'est qu'elle étoit in-
» calculable dans ses suites; et la rigueur du
» décret pouvoit-elle me laisser entrevoir, dans
» une déportation lointaine, autre chose qu'une
» mort lente et cruelle? Si la défiance de mes

» forces, si le sentiment de ma foiblesse, si l'a-
» mour naturel de la vie, m'ont fait préférer les
» antres et les forêts, c'est qu'au milieu des an-
» goisses et des privations, j'y conservois du
» moins l'espérance, seule ressource de l'adver-
» sité. Citoyens juges, j'en appelle à votre con-
» science. Un criminel, fût-il le plus scélérat
» des hommes, a-t-il jamais été jugé plus cou-
» pable, pour avoir rompu ses chaînes, s'être
» échappé de sa prison, et avoir tenté de se sous-
» traire à la mort? On m'oppose la volonté de
» la loi; mais une loi cesse d'être telle, quand
» elle est repoussée par la voix de la justice, de
» la nature et de la raison. Citoyens juges, je
» vous vois placés entre deux extrémités, et
» je vous plains. Il n'y a cependant ici pour
» vous qu'un de ces deux partis à prendre. Il
» faut, ou vous couvrir du sang de l'innocent,
» ou avoir le courage d'abdiquer ».

Ce discours fit sur l'assemblée une impression profonde. Les juges se sentoient pénétrés de douleur. Mais l'effroi planant sur leur tête, les plaçoit eux-mêmes entre leur conscience et l'échafaud. Après un morne silence, l'accusateur public se lève, chancelle, et, d'une voix tremblante, produit la loi; l'arrêt fatal est

prononcé. Rentré dans la prison, le confesseur ne manifestoit aucune altération sur son visage. Tous étoient comme suspendus entre la crainte et l'espérance. Un vieux pasteur ose lui demander à quoi donc il est condamné, et l'homme de Dieu répond d'une voix ferme : « A mort, monsieur le curé ». Aussitôt tous l'embrassent en répandant des larmes, et, après un silence respectueux et quelques pieuses réflexions propres à l'affermir, on va jusqu'à lui demander l'effet qu'a occasioné sur lui, et sur tous les témoins, l'appareil de ce jugement inique. Il répond avec calme et simplicité : « J'ai été surpris moi-même de ma fer-» meté; j'ai bien reconnu là l'empire de la » grâce et l'assistance du ciel. J'ai entendu » sans la moindre émotion mon arrêt de » mort. J'ai même remarqué l'impression » qu'il a faite sur une grande partie de l'as-» semblée. J'ai vu pâlir des personnes qui, » dans le moment où je parus à la munici-» palité, avoient été les premières à insulter à » mes disgrâces. Elles montroient tout à » l'heure un visage triste et abattu; j'ai vu » couler des larmes ».

Parmi tous les captifs accourus des autres

chambres pour contempler l'innocent condamné, se présente un ancien chevalier de Saint-Louis, détenu pour une dénonciation faite au comité révolutionnaire de Lamais. Ce vieillard lui déclaroit que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni. Depuis l'instant de son arrestation, il étoit livré à un affreux désespoir, et les efforts, les prières, les instances de ses compagnons d'infortune, n'avoient pu distraire son imagination de la vue de l'instrument homicide. N'ayant cherché jusque-là que des consolations humaines, il n'avoit fait qu'aigrir sa blessure. Le père Firmin l'aperçoit, le fixe, et lui dit d'un ton ferme et élevé : « Monsieur, dans peu de » temps vous me suivrez. Ce n'est pas », ajouta-t-il; le vieillard lui paroissant, à son apostrophe, frappé comme de la foudre, « ce n'est » pas une prédiction que je vous fais; nous » sommes tous ici à deux doigts de la mort, » et personne de nous ne peut se flatter de » lui échapper long-temps ». Le militaire, heureusement consterné de ces paroles, commence aussitôt à réflechir aux besoins de son ame; il va se jeter aux pieds du confesseur de l'homme de Dieu, et lui fait une confession

générale qui lui rend le calme et la résignation.

Quoique, aux termes du décret, le condamné dût périr avant les vingt-quatre heures expirées depuis l'énoncé de l'arrêt, son supplice fut différé, ou, pour mieux dire, son agonie se prolongea, sans doute, dans les vues du Tout-Puissant, pour accroître ses mérites. Les prêtres détenus avec lui apprirent qu'à la chute du jour, rien n'annonçoit, sur la place des exécutions, que l'on préparât l'échafaud. Alors ils résolurent de profiter de cette précieuse nuit pour recueillir les dernières paroles d'un martyr, et se procurer l'avantage de communier tous de sa main. Un prêtre déguisé leur avoit d'autres fois donné la communion. Aussitôt que les prisonniers laïques se furent retirés pour prendre leur repos, on se réunit sans bruit dans la chambre profonde exclusivement habitée par des prêtres. Tous s'y mirent en prières, et ensuite, avec un profond recueillement, ils allèrent, chacun à leur tour, comme ils l'ont raconté depuis, se jeter aux pieds du père Firmin, lui faire l'aveu de leurs fautes, et recevoir l'absolution. « C'étoit, rapportent ces irréprochables témoins, un spectacle qui nous faisoit fondre en larmes. Le

» silence de la nuit, l'obscurité de ces lieux,
» les rigueurs de la persécution, la vue d'un
» saint prêt à monter à l'échafaud, tout nous
» rappeloit le temps des catacombes et des
» premiers martyrs de la foi. Toutes les pa-
» roles du vénérable Firmin étoient pour
» nous autant d'oracles, et il nous sembloit
» voir Jésus-Christ lui-même dans la per-
» sonne de son fidèle ministre ». On dressa, le plus décemment qu'il fut possible, un petit autel aux deux extrémités duquel on mit des lumières. Le pieux ministre plaça respectueusement sur la table la bourse qui renfermoit les hosties consacrées, se prosterna devant le Tout-Puissant, comme pour lui faire une amende honorable de l'introduire dans un lieu si peu digne de sa divine majesté. Avant de communier ses confrères, il leur dit : « Mes
» chers confrères, voici l'Agneau de Dieu
» immolé pour nous : il fut la force des pre-
» miers martyrs, il sera encore notre conso-
» lation et notre soutien. C'est pour lui que
» nous combattons; il le sait, il le voit. Ré-
» jouissons-nous d'avoir quelque chose à souf-
» frir pour un Dieu qui a tant fait pour no-
» tre bonheur. C'est pour la dernière fois que

» je vais le recevoir. Je n'aurai plus rien à » désirer, jusqu'à ce que je remette mon » ame entre ses mains. Priez Dieu qu'il me » fasse la grâce d'être fidèle jusqu'à la fin ». Après avoir reçu le premier la sainte communion des mains de son confesseur, il la donna à tous les autres.

C'est surtout depuis cette époque jusqu'au moment de sa mort, c'est-à-dire pendant une agonie de six jours, que ce saint prêtre fit éclater la vivacité de sa foi, sa parfaite résignation, et les prodiges qu'opéroit sur sa personne une force toute divine : chaque instant pouvoit devenir celui de son supplice; il le sentoit, et se tenoit toujours prêt à voler à la mort. Il récitoit le divin office avec le recueillement d'un Antoine. Lorsqu'il étoit en prières, il devenoit insensible à ce qui se passoit autour de lui; cette sorte d'anéantissement pénétroit d'édification tous les prisonniers, et les animoit d'un profond respect; ils suspendoient leurs entretiens, pour ne pas troubler ceux du juste avec le Seigneur. Avec ses confrères, il entroit dans la conversation établie sur les affaires du temps, avec la même sérénité qu'il

mettoit à traiter d'affaires spirituelles. Il est vrai que toujours occupé de son sacrifice, il laissoit souvent échapper quelques rayons de cette joie céleste dont il se sentoit intérieurement enivré. Que l'on chantât des cantiques de l'Eglise qui eussent trait à la situation des confesseurs de Jésus-Christ, il unissoit avec une ardeur singulière sa voix à celle des autres. La Conciergerie d'Amiens offroit un constraste frappant entre les prisonniers dont elle étoit encombrée; tandis que les uns, comme de tendres agneaux destinés à la boucherie, présentoient l'ensemble des plus hautes vertus, beaucoup de chambres, la cour et les cachots, retentissoient de chansons obscènes ou sanguinaires, ou de cris impies et blasphématoires. Pour opposer une digue à ce torrent d'iniquités, des ecclésiastiques détenus composèrent des cantiques de la même mesure que celle de ces chants diaboliques, et luttoient ainsi contre les vices opposés à la pudeur et à la foi; c'étoit là l'espèce de chant auquel le père Firmin prenoit une part plus active : des prêtres qui avoient foulé aux pieds la cédule de leur sacerdoce, d'autres criminels renommés par l'excès de leurs briganda-

ges, au point qu'ils avoient enfin attiré contre eux les rigueurs du gouvernement patriote, cherchoient inutilement à s'étourdir dans les excès du vin; et leur air hagard, leur physionomie sinistre, déceloient trop souvent l'affreux état de leur conscience. De ces derniers, il en étoit un qui, fameux par ses crimes, réveilloit souvent dans la nuit ses voisins par des cris lamentables; atterré d'épouvantables songes, il ne pouvoit se remettre de ses frayeurs. Quel passage inconcevable, de la vue de ces fureurs démoniaques, à celle du calme, de la douce et riante égalité que portoient sur tous leurs traits les amis de la vertu! Ceux qui la méconnoissoient encore, ne pouvoient comprendre comment l'humble religieux, attendant à tout instant l'heure de monter sur l'échafaud, offroit sur son front un rayon de bonheur, celui d'une immortalité glorieuse; et ce beau spectacle faisoit aussi sur les hommes religieux l'impression la plus heureuse : entre ceux-ci, M. Lemaire, originaire de Marseille, bon militaire décoré de la croix de Saint-Louis, rendoit un témoignage public à la grâce qui opéroit sur le fidèle imitateur de saint Jean

..

de la Croix. « Que, dans une position telle que
» celle du père Firmin, disoit-il, on s'efforce
» de paroître brave, c'est une conduite qu'on
» pourroit expliquer; mais que ce père Firmin
» conserve toujours la paix et la sérénité, qu'il
» n'y ait rien d'affecté dans ses manières,
» qu'on voie même briller la joie au milieu
» de ce calme parfait, c'est ce qui me passe,
» et je ne puis le concevoir ».

Cependant les jours s'écouloient, et le moment de l'exécution sembloit s'éloigner : le courage du condamné n'en éprouvoit aucune altération. Incommodé d'un asthme qui troubloit habituellement son repos, et dont l'air concentré de la prison, si malsain par le grand nombre des malheureux rassemblés, ne pouvoit que rapprocher et aggraver les accès, il jouissoit d'un sommeil paisible, aussitôt que son infirmité lui laissoit un peu de relâche. Il ne refusoit point à la nature ce qui étoit dans l'ordre de la Providence; et, à le considérer, à l'étudier ainsi, l'on avoit peine à croire que ce fût le père Firmin condamné à mort, tant sa paix étoit parfaite. La nature réclamoit encore violemment ses droits, mais la grâce, après de rudes com-

bats, en étouffoit la voix importune. Un air plus sombre et plus pensif qu'à l'ordinaire, laissoit apercevoir cette agitation intérieure; alors, qu'on lui fit des questions sur son état, il répondoit en soupirant, mais avec la douceur du juste : « Maintenant je suis » vraiment avec Jésus-Christ au jardin des » Olives ». Ce trouble duroit peu; lorsqu'il parloit, la nature étoit déjà vaincue; bientôt après il s'entretenoit du bonheur qui faisoit l'objet de ses désirs et de ses espérances : tantôt, empruntant les paroles de Job, il disoit : « Je sais que mon rédempteur est vi- » vant, et que je ressusciterai dans cette mê- » me chair. Qu'est-ce que la vie de l'homme? » une ombre; je l'abandonne sans regret ». Tantôt, plein de confiance dans la miséricorde divine, et consolé par le souvenir de ses travaux et de ses peines, il disoit avec une sorte d'assurance : « Qu'ai-je à craindre? Dieu » est fidèle dans ses promesses; il sait que j'ai » conservé la foi : s'il juge à propos de terminer » ma course, je suis prêt à obéir; mais j'ai con- » fiance qu'il m'accordera la couronne après » laquelle j'ai si long-temps soupiré ». Dans sa jeunesse, rien ne lui avoit causé plus de plai-

sir que la lecture de la vie des saints, et les actes des martyrs avoient toujours eu pour lui plus d'attraits. Le bon jeune homme s'étoit plu à parler de leurs combats, de leur courage. Dans la comparaison qu'il faisoit entre les plus beaux modèles du christianisme, il avoit dit souvent à un intime ami : « Convenons que tout cela est admirable, » mais, après tout, il n'y a rien au-dessus du » martyre; c'est la plus belle de toutes les » couronnes : heureux qui peut l'obtenir »! Le même désir s'étoit manifesté plusieurs fois dans l'exercice de son ministère et dans le cours de ses travaux apostoliques; mais la vivacité de son zèle et l'ardeur de son amour ne l'empêchoient pas de faire souvent des retours sur lui-même, que son humilité amenoit comme naturellement. Sous le poids de ses chaînes, il disoit : « Qu'ai-je fait pour » mériter la grâce du martyre? je ne suis qu'un » jeune homme (Il étoit dans sa trente-sixième » année.) plein d'imperfections et de misères. » Pensez-vous que la divine miséricorde vou- » dra bien m'accorder une faveur que tant de » grands serviteurs de Dieu ont inutilement » demandée »?

Les délais qu'on apportoit à l'exécution de la sentence homicide, le jetoient dans une grande inquiétude; cinq jours s'étoient écoulés depuis qu'on l'avoit condamné sans appel. On entroit dans le treizième jour d'avril, dimanche des Rameaux. Ces inconcevables délais avoient le caractère d'une barbarie sans exemple. Quelqu'un lui dit que le bruit couroit dans la ville qu'il seroit conduit à Arras pour y être exécuté. Extrêmement affligé de cette nouvelle, « Je me dois, disoit-il, je » me dois avant tout à Amiens ma patrie; » j'y suis généralement connu, et si j'ai le » bonheur de mourir en vrai disciple de Jé» sus-Christ, ma mort pourroit être utile à » plusieurs de mes concitoyens ».

Peu de temps après, on vint lui dire qu'on l'attendoit aux barreaux de l'escalier; un de ses amis lui apportoit quelques alimens, sa mère n'avoit plus le courage de remplir cette triste fonction; il demanda de ses nouvelles, et l'ami lui répondit qu'elle étoit malade. « Parlez-moi franchement, reprit le père Fir» min, a-t-on dressé mon échafaud » ? L'autre, fondant en larmes, répond qu'on ne découvre encore aucun préparatif. « Vous pleu-

» rez, mon ami, répond l'homme de Dieu;
» ne vous ai-je pas toujours dit que la plus
» belle couronne étoit celle du martyre? Si
» Dieu daigne me l'accorder, et si vous m'ai-
» mez, ne devez-vous pas vous réjouir avec
» moi »? Revenu au milieu de ses confrères, il voulut consoler celle qui lui avoit donné le jour, en lui adressant la lettre suivante:

« Ma très-chère Mère,

» Je conçois votre douleur, et c'est la seule
» chose qui m'afflige aujourd'hui. Vous me
» croyez malheureux, mais détrompez-vous; je
» n'ai jamais goûté de plus douces consolations:
» consultez votre crucifix, et jugez si ma mort
» est déplorable. Souvenez-vous que nous som-
» mes mortels; Dieu nous appelle quand il lui
» plaît, mais le jour et l'heure nous sont
» cachés, et la mort peut nous surprendre.
» Le ciel m'accorde la plus grande grâce,
» en me donnant le temps de m'y préparer.
» Je me réjouis de mourir pour ma religion;
» réjouissez-vous aussi, ma bonne mère, nous
» nous reverrons dans le sein de Dieu: je ne
» vous oublie pas dans mes prières, et je me
» recommande aux vôtres ».

Après avoir récité son bréviaire, il conversa paisiblement avec ses confrères, et, dans cet entretien, leur raconta qu'un jour on avoit voulu ralentir son zèle, en lui représentant les dangers auxquels il s'exposoit dans un temps de proscription; il ajouta qu'on lui avoit demandé pour quel motif il n'usoit pas de plus grandes précautions dans des conjonctures si difficiles, et qu'il avoit répondu : « C'est que je m'appelle Firmin ». Saint Firmin est le premier apôtre du diocèse d'Amiens. On venoit d'arrêter, et de conduire dans la prison, les deux filles de l'Epine, chez lesquelles le saint homme avoit été saisi. D'après la loi du 22 octobre 1793, elles devoient être condamnées, pour avoir recelé des ecclésiastiques, à la peine de la déportation. Informé de leur disgrâce, il s'empressa de leur faire porter des paroles de consolation, et, le 13 avril, il leur fit dire qu'il espéroit consommer bientôt son sacrifice; qu'il prieroit instamment pour elles; et que si Dieu daignoit exaucer sa prière, elles ne tarderoient pas à recouvrer la liberté. Elles l'obtinrent quelques jours après. Déjà l'on touchoit au sixième jour depuis la condamna-

tion, et ce délai surprenoit tout le monde; le juste en fut lui-même effrayé. « Eh quoi ! » disoit-il, voudroit-on me ravir la gloire » de mourir pour Jésus-Christ! Si je suis » condamné à vivre encore, quel écueil pour » ma foiblesse » ! Cette pensée le troubla pendant quelque temps, et le faisoit soupirer après l'instant de sa mort. Mais, résigné bientôt à tout ce qu'il plairoit au ciel d'ordonner, il répéta plusieurs fois : « Mon Dieu, que » votre volonté s'accomplisse, et non la » mienne ». Et il reprit sa tranquillité ordinaire.

Il passa la nuit du dimanche 13 au lundi 14 avril, dans des souffrances continuelles; l'oppression que lui avoit causée son asthme étoit si violente, que tous les prisonniers de sa chambre en ressentoient une grande compassion. Il convint avec ses amis que c'étoit la nuit la plus fâcheuse qu'il eût passée depuis qu'il étoit avec eux; néanmoins il continua de jeûner, et, soit par l'effet de la fatigue de la nuit, soit par un pressentiment de sa fin prochaine, il ne prit aucune nourriture à midi; vers les deux heures de l'après-midi, il s'éloigna de ses confrères, pour re-

prendre le cours de ses pieux exercices. Il récita son bréviaire, et se livra ensuite à la méditation. A cinq heures du soir, des prisonniers aperçurent un rassemblement aux portes de la prison, et bientôt après la gendarmerie parut : on ne douta point que le prisonnier de Jésus-Christ ne fût l'objet de ce mouvement. Retiré à l'écart, il prioit avec sa ferveur ordinaire ; son confesseur vint lui dire, les larmes aux yeux : « Mon cher » ami, on s'aperçoit d'un mouvement à la » porte, il pourroit bien vous concerner ». L'homme de Dieu répondit aussitôt : « Eh » bien ! mon cher confrère, Dieu soit béni ; » réjouissons-nous ». Son premier soin fut de s'occuper des besoins de sa conscience ; un moment après il parut au milieu des prêtres détenus, en manifestant une joie céleste ; son visage étoit enflammé ; il parcourut toutes les chambres, embrassa indistinctement tous les prisonniers qu'il rencontra, et qui se montroient étrangement étonnés de son courage ; au milieu d'eux il aperçut un prêtre apostat, se jeta à son cou, et, le serrant sur sa poitrine, lui dit : « Mon » frère, que ma mort vous serve de leçon ;

» je l'offre volontiers à Dieu pour qu'il vous » fasse miséricorde, en vous touchant de » repentir ». Le prêtre infidèle pâlit, et se retira.

L'intrépide confesseur de Jésus-Christ revint faire aux ecclésiastiques de sa chambre ses derniers adieux, et, les voyant baignés de larmes, il dit à l'un d'eux, dont les sanglots éclatoient : « Pourquoi pleurez-vous? c'est » maintenant qu'il faut se réjouir. Que je » suis heureux, mes chers confrères; que » Dieu me traite avec ménagement! il pro- » portionne le combat à mes forces; il m'a » réservé la mort la plus prompte et la moins » pénible à la nature, parce qu'il sait que » je succomberois dans de plus rudes épreu- » ves. Mais pour vous, mes chers confrè- » res, le ciel vous destine peut-être à un » plus long et plus douloureux martyre. Que » le Seigneur vous soutienne. J'espère qu'il » m'unira bientôt étroitement à lui. Comptez » que je ne vous oublierai pas ».

Quand tous les cœurs se trouvoient comme suffoqués par mille angoisses, le juste seul étoit serein. Le concierge qui l'attendoit, le suivoit en pleurant, et pénétré de vénération:

le serviteur de Dieu étant encore à jeun, on lui offre un peu de vin pour ranimer ses forces, et il dit en le refusant : « *Non bibam à modo de hoc genimine vitis, donec bibam illud vobiscum novum in regno patris mei* ». Il adressa quelques mots en secret au guide de sa conscience, embrassa de nouveau ses amis, et descendit avec fermeté, pour se livrer à l'exécuteur. Tandis que celui-ci lui coupoit les cheveux, le dépouilloit de ses habits, lui lioit les mains derrière le dos, les concierges fondoient en larmes, et lui continuoit d'invoquer le ciel ; le mouvement de ses lèvres et son visage enflammé annonçoient l'ardeur de sa prière. On voulut le faire monter dans la voiture qui lui étoit préparée : « Non, non, répondit-il, » Dieu me soutiendra ; j'irai à pied ». Il s'avança d'un pas ferme et rapide, et tout le monde paroissoit frappé d'admiration. Il marcha entre la charrette et son cercueil ; on pouvoit le conduire par un chemin plus court, mais on lui fit parcourir un demi-cercle ; il traversa la rue *des Vergeaux*, et, presque à la vue de l'instrument fatal, aperçut dans la foule une personne de sa connoissance ; il la salua

par une inclination de tête. Arrivé au pied de l'échafaud, il se mit à genoux, et, après une courte prière, montant d'un pas assuré, l'homme de Dieu reçut le coup de la mort. L'exécuteur montrant au peuple cette tête vénérable, s'écria : *vive la République!* Quelques voix répétèrent ce cri de fureur; mais la multitude, qui présentoit les signes du respect et de la douleur, se retira en silence. Plusieurs personnes, se glissant sous l'échafaud, trempèrent des linges dans son sang. Une fille livrée jusqu'à ce jour à des mœurs dissolues, dit à haute voix à sa compagne, témoin comme elle de ce tragique événement : « As-tu ja-» mais vu tant de courage ? On peut bien dire » aujourd'hui qu'il y a dans Amiens deux saint » Firmin martyrs ». C'étoit pour la première fois que l'on voyoit la guillotine dressée dans cette ville. Les dépouilles mortelles du juste furent transportées à l'ancien cimetière de Saint-Denis, commun aux habitans d'Amiens. D'après le témoignage du fossoyeur, nulle autre personne n'y fut enterrée après lui, comme si la Providence n'eût pas permis que ses cendres fussent mêlées dans la suite avec celles des victimes ordinaires de la mort.

Quis nos separabit à charitate Christi? tribulatio? an angustia? an fames? an persecutio? an gladius? Neque mors, neque vita poterit nos separare à charitate Dei. Rom. VIII.

Hæc omnia venerunt super nos, nec obliti sumus te, Domine. Ps. XLIII.

Monsieur BÉNARD, né dans la paroisse de Sens, à cinq lieues de Rennes, vicaire successivement à Melesse et à Pléchâtel, même diocèse, et puis l'un des chapelains de l'hôpital général de Rennes; guillotiné dans cette ville, au mois de janvier 1794.

LA jeunesse de ce vertueux ecclésiastique fut fort édifiante; il avoit fait de bonnes études, et, pendant son cours de théologie, chéri et estimé de tous ses condisciples, il offroit une physionomie ouverte, riante, un caractère prévenant, une humeur aimable, et un empressement toujours également vif à obliger, à servir les autres. Long-temps avant d'être élevé au sacerdoce, il témoignoit un zèle actif et soutenu pour le salut des ames : pendant ces premières années, nous l'avons vu évangéliser

les campagnes. Plusieurs ordinands réunissoient dans une chapelle, à une demi-lieue de Rennes, un nombre de familles indigentes auxquelles ils distribuoient un pain et d'autres secours, après leur avoir fait une instruction touchante et familière. Le jeune BÉNARD se distinguoit dans cette espèce d'association, par une charité expansive et pour l'ame et pour les besoins corporels des infortunés. Jouissant auprès des supérieurs ecclésiastiques d'une considération méritée, il fut, aussitôt après son ordination, placé vicaire dans la paroisse de Melesse, puis dans celle de Pléchâtel; il y fut généralement goûté; tous les fidèles lui témoignèrent à l'envi autant de confiance que de docilité pour ses avis. Par l'ordre de ses supérieurs, il échangea les fonctions de vicaire, avec celles de chapelain de l'hôpital général de Rennes; et là, pour lui, commencèrent de bonne heure les jours de la persécution. L'ecclésiastique mis à la tête de cet asile avoit prêté le serment schismatique, et ne cessoit de tourmenter les pauvres, pour les faire tomber dans les piéges tendus par les ennemis acharnés de l'autel et du trône. Il en chassa un très-grand nombre,

bre, après qu'il les eût fait sévèrement punir à l'hôpital, les exposant aux horreurs de la misère, parce qu'ils refusoient de renoncer à la foi de leurs pères, et de suivre les doctrines erronées de cet apôtre du mensonge. Il les dénonçoit aux autorités révolutionnaires, et dans un seul jour il en fit conduire jusqu'à dix dans la prison de la Tour-le-Bat.

La pieuse fidélité et le noble courage de ces catholiques des deux sexes, et qui se trouvoient les plus jeunes parmi les indigens, furent le fruit des instructions et des exemples de M. Bénard ; aussi son aveugle confrère faisoit contre lui de fréquentes dénonciations, et le rendoit comme responsable de la fidélité persévérante de ces bons indigens. Celui-ci ne les abandonnoit point, lorsqu'ils étoient poursuivis pour leur inviolable attachement aux vrais principes : animé constamment du zèle le plus tendre et le plus ingénieux, il imaginoit des moyens de pourvoir aux besoins spirituels et temporels de tous ceux que le fanatisme du jour faisoit chasser presque nus et sans retraite, pendant l'affreux hiver de 1791. Le

charitable prêtre intéressoit les catholiques en leur faveur, plaçoit ces jeunes confesseurs de la foi, leur faisoit apprendre des métiers. Tous, par sa vigilance paternelle et par l'activité de ses démarches, se trouvoient pourvus, et à l'abri du danger de perdre et la foi et les mœurs. Mais la persécution contre les petits et les pauvres continuant avec le même acharnement, ne lui permit plus de les placer séparément; alors il choisit, dans le peuple, des filles chrétiennes et compatissantes, auxquelles il confia le soin de les surveiller, de les instruire et de les occuper; fournissant à leur subsistance, il leur disoit la messe, et se faisoit suppléer lorsqu'il étoit absent pour ses courses apostoliques. Pendant les deux hivers de 1790 et 1791, et jusqu'au commencement de 1792, de fervens ecclésiastiques du diocèse de Rennes parcouroient les campagnes, catéchisoient en secret ou prêchoient même selon l'urgence des besoins, surtout dans les paroisses gouvernées par des intrus et par des jureurs. Ici les ames étoient plus en danger, parce que les habitans, simples comme les champs qui les avoient vus naître, se trouvoient aisément déçus, soit par l'ex-

térieur que l'on conservoit au culte catholique, soit par l'appât des richesses. Les chaires de vérité devenues celles du mensonge et de l'apostasie, retentissoient de ces assertions mensongères, que l'on pouvoit saisir et posséder les biens enlevés aux légitimes propriétaires. L'apôtre des pauvres de l'hôpital de Rennes, fut comme l'ame de ces périlleuses missions que l'on étendoit jusqu'aux environs, même jusqu'à deux lieues de la ville. Dans la suite ces pieux orateurs furent arrètés, emprisonnés, condamnés à plusieurs années de détention dans les prisons ou les maisons de force; mais l'abbé Bénard se montroit apparemment d'une manière plus ostensible encore que les autres; aussi, plus vivement et plus constamment signalé que ses dignes collaborateurs, il ne couronnera pas seulement ses travaux par la perte de sa liberté, il aura le bonheur de porter sa tête sur l'échafaud. . . . . .

Ce dernier sacrifice devoit être précédé de plusieurs autres, ainsi que des plus grands travaux. La loi qui, dans l'année 1792, condamnoit à la déportation les prêtres fidèles à la voix de la conscience, ne tarda pas de

l'atteindre, avec un grand nombre d'autres ecclésiastiques qui avoient préféré l'exil, qui auroient préféré la mort à la prestation du serment décrété par l'assemblée constituante; il fut déporté en 1792, à l'île de Jersey. Nous avons eu la gloire de partager la réclusion et la déportation du serviteur de Jésus-Christ; nous avons vécu dans une précieuse intimité avec lui. Placés près de lui sur le même bâtiment, où, pendant une nuit entière, nous nous voyions souvent à l'instant de périr, nous étions en présence de ce juste, et nous eûmes occasion d'admirer sa paix, sa sérénité, son sang froid, au milieu d'un tumulte et de cris occasionés par la frayeur, par l'entassement des voyageurs dans un espace étroit pour un nombre très-considérable; jamais, et nous l'étudiâmes pendant ces heures si longues de ténèbres et d'effroi, jamais une seule parole de plainte ne sortit de sa bouche; il ne se permettoit de rompre le silence, que pour nous préparer à tous les événemens, que pour nous animer à la confiance en Dieu, que pour nous montrer cette aimable Providence, notre ineffable ressource, et sans la permission de la-

quelle nous ne perdrons jamais un cheveu de nos têtes.

Il ne fut que pendant un temps fort court sur la terre hospitalière, parce que le zèle qui le consumoit ne l'y laissa point un moment en repos. Ses regards et ses vœux le reportoient sans cesse vers le pays natal ; il y rentra bientôt, et ce fut pour y perdre sa liberté au bout de quelques jours. Arrêté dans les environs de Bécherel par la force armée, il fut conduit à la prison de la Porte-Saint-Michel, à Rennes, et son zèle n'y resta pas oisif. Ce n'est pas que les jacobins apostés dans toutes les parties de cette maison n'y fissent la plus rigoureuse surveillance pour empêcher tout rapport quelconque entre les prêtres fidèles et les autres prisonniers, surtout ceux que la loi avoit condamnés à la peine de mort ; il trouvoit le moyen de confesser les victimes que la tyrannie révolutionnaire envoyoit à l'échafaud. Si la scélératesse des surveillans enlevoit aux condamnés cette seule et dernière consolation, leur céleste ami saisissoit le moment de parler à leur conscience, et de leur donner l'absolution. M. Sévin, officier de l'armée royale, emprisonné pour avoir refusé de se prêter à un acte sacri-

lége, avoit été traîné de prisons en prisons, de tribunaux en tribunaux, soit à Nantes, soit à Rennes, et pendant plusieurs années. Le procès touchoit à sa fin ; et quoiqu'il eût été tout le jour en présence de plusieurs ecclésiastiques, il n'avoit jamais pu se confesser, tant la vigilance des persécuteurs étoit active ; cependant M. Bénard brava des dangers imminens, passa la nuit avec ce brave militaire, qui devoit être mis à mort le lendemain, et remplit auprès de sa personne les fonctions de son ministère. Cet acte généreux, ainsi que beaucoup d'autres qui le précédèrent ou qui le suivirent, ne resta point impuni par la horde des persécuteurs.

L'apôtre des prisonniers de Jésus-Christ étant au secret, réussit à faire passer le billet suivant : « J'ai enlevé les noms de l'atlas ; ne » m'envoyez rien, ni personne, jusqu'à ce que » je vous écrive moi-même. Ne venez point » voir nos amis ici, dans ce moment qui est » de fureur ; ne vous compromettez pas ; mé- » nagez-vous pour le strict nécessaire. Coupez » les fils (ces fils étoient de fer très-fin, et ou- » vroient une communication d'une des fenêtres » de la prison à une maison voisine). Le zèle,

» le courage sont nécessaires ; la prudence l'est » aussi : faites-en usage ; suivons la route qui » nous est tracée, mais ne devançons point les » momens marqués par la Providence : que » ces trois vertus marchent de front. Je suis » condamné pour quinze jours au secret le plus » inviolable, pour avoir épargné un sacrilége » à un intrus. On a, dit-on, opiné pour le » Bloc. Dieu m'a épargné cette épreuve ; je lui » en rends grâces (car on assure que M. Picot » a eu les doigts des mains et les talons rongés » des rats, pendant qu'il étoit au Bloc). Le » Seigneur connoît ce qui nous est le plus » utile : il ne me l'est pas, sans doute, d'être » mutilé par les rats avant ma mort. La ma- » ladie fait des progrès rapides ; beaucoup » meurent là où il ne peut pénétrer de prê- » tres ; adorons les desseins de notre maître, » et faisons ce que nous pouvons pour le salut » de nos frères, en le priant que, par sa grâce, » il supplée à celle des sacremens dont ils sont » privés ».

Lorsque l'homme de Dieu sortit du secret, il recommença son admirable apostolat avec autant de zèle qu'il en avoit jusque-là manifesté. Dieu daigna bénir ses efforts. Le pieux

Bénard, comme l'ange consolateur de ses compagnons d'infortunes, vouloit les servir tous, et il étoit utile à tous. Au milieu de ses fatigues, atteint de l'épidémie, il fut, pendant plusieurs semaines, fort malade; son état empira : pendant plus de quarante-huit heures, on le crut agonissant; ce fut comme une sorte de prodige qui le rendit à la vie : Dieu vouloit sans doute la couronner par la gloire du martyre. Conduit au tribunal de sang, aussitôt qu'il put marcher, il fut accusé par ses juges d'avoir porté sur lui des marques de rebellion et d'un fanatisme défendu par la loi. On lui déclara que, pour ces délits, il étoit condamné à subir la peine de mort. Ces prétendus signes de rebellion étoient l'image du cœur de Jésus et l'image du cœur de Marie. « Je rends grâces à Dieu, répon» dit-il à ses juges, de mourir pour avoir » porté ces signes de ma foi et de ma con» fiance ». Il avoit encore les jambes enveloppées de vésicatoires, lorsqu'on l'entraîna au supplice; et son extérieur calme et recueilli receloit, à son insu, l'ineffable paix dont jouissoit sa sainte ame. Jusqu'à son dernier moment, il s'entretint du ciel avec une digne

fille de saint Vincent de Paul, et elle nous a montré le crucifix qu'il portoit souvent sur ses lèvres, en exprimant les sentimens d'amour dont son cœur étoit consumé pour Jésus-Christ. Comme il avançoit vers le théâtre de ses dernières souffrances, il rencontra deux habitans de la paroisse de Pléchâtel ; il leur dit, mais avec un sentiment de bonheur difficile à rendre, qu'il alloit mourir pour la foi de Jésus-Christ. L'Eglise pleura la mort de ce noble confesseur, au mois de janvier 1794.

Deus omnis gratiæ qui vocavit nos in æternam suam gloriam in Christo Jesu, modicum passos ipse perficiet. I. Petr. v, 10.

Rex mundi defunctos nos pro suis legibus in æternæ vitæ ressurrectione suscitabit. II. Mach. vii.

Monsieur François-Julien SAQUET, né sur la paroisse de Toussaints de Rennes, le 22 août 1730; recteur de la paroisse de Saint-Martin de la même ville, où il fut guillotiné, le 14 août 1794.

Cet ecclésiastique jouissoit à Rennes d'une réputation méritée par ses vertus, par son zèle et par ses onctueuses prédications, soutenues avec le même succès dans toutes les chaires de cette ville. Il évangélisoit déjà les peuples, à l'époque où le vénérable Boursoul, gardien de l'hôpital Saint-Yves, tonnoit avec tant d'éloquence contre les pécheurs endurcis. Ses succès ne doivent pas être comparés avec la palme modeste que le touchant Saquet rapportoit de ses exhortations. Le premier fut un foudre, par ses effrayantes et salutaires instructions; s'il écrasoit le vice, il ménageoit, il ramenoit, il consoloit, il sauvoit le coupable : le second se montroit comme la colombe; sa voix étoit harmonieuse, son maintien véritablement imposant, le miel couloit de ses lèvres; il n'offroit pas, comme

son illustre émule, de brillantes et d'étonnantes conquêtes ; mais il parloit avec une ravissante douceur, il jetoit dans l'ame alarmée, effrayée de ses désordres, le germe d'un doux et puissant repentir. Vous sortiez des discours du premier comme terrassé, convaincu, et déjà converti ; vous sortiez des discours du second, inquiet, heureusement troublé, le cœur plongé dans une secrète amertume : vous n'étiez pas encore à Dieu, mais vous n'étiez plus au démon ; et pour peu que vous voulussiez prêter à la grâce une oreille attentive, bientôt elle vous avoit subjugué, bientôt vous grossissiez le groupe fortuné des pénitens. M. Saquet, directeur d'une communauté de vierges vouées à une austère pénitence, ne se délassoit de cette direction laborieuse que par ses courses apostoliques : son mérite fixa les regards de ses supérieurs, et il fut placé à la tête d'une paroisse de son pays natal, celle de Saint-Martin. Les fidèles y goûtèrent la piété, le zèle, et les leçons attendrissantes de leur nouveau pasteur, et son empressement continuel pour la décoration du sanctuaire. Il les conduisoit en père rempli d'amour envers leurs personnes, et d'une mi-

séricordieuse inquiétude à leur salut. Ce soin, tout important qu'il fût, n'ôtoit rien à sa tendre compassion pour leur misère corporelle, et la diminuer étoit l'objet de ses anxiétés perpétuelles, comme la faire entièrement disparoître eût été pour son cœur une jouissance délicieuse.

Au commencement de la révolution, il mit tous ses soins à garantir son troupeau du poison des hérésies et des schismes naissans. Inviolable ami de la vérité, animé, comme disciple du Sauveur, et à la suite de son maître, de la foi la plus vive, cet homme de bien ne voyoit pas sans effroi la tempête gronder sur la tête et des chefs spirituels et des enfans de leur zèle. Sa sensibilité naturelle, la douceur parfaite de ses mœurs, la tournure insinuante de son caractère, lui présentoient l'avenir sous un aspect sinistre; il trembloit, et manifestoit la timidité de l'agneau, alors qu'il eût fallu, sans doute, développer l'intrépidité des lions. En 1790, le jour de la fête patronale de sa paroisse, il étoit dans la sacristie, avec un de ses plus vertueux confrères, le digne M. Després, recteur de Saint-Germain de Rennes; il survient un personnage respectable, et, depuis

peu de temps, paroissien de Saint-Martin. Les deux ecclésiastiques lui demandent son opinion sur l'état des affaires publiques : « Je » pense, Messieurs, leur répond-il, que vous » devez vous préparer au martyre ». Le vertueux, mais timide Saquet, se récrie : « Com- » ment, les choses iroient à ce point-là ! — » Oui, mon cher pasteur », répliqua l'autre à l'instant. L'horizon se noircit toujours davantage ; la loi de la déportation, publiée et mise à exécution contre tous les prêtres fidèles, en fit bannir un très-grand nombre. Plusieurs, et M. Saquet entre autres, préférèrent rester cachés en France, espérant que l'orage s'appaiseroit, et qu'ils n'auroient pas la douleur, si juste et si profonde pour de vrais hommes de Dieu, de voir leur saint ministère devenu inutile à leurs peuples.

Celui du bon pasteur ne le fut point dans l'asile qu'il s'étoit ménagé. Le vertueux Jean Lemée, laboureur, établi sur sa paroisse, l'avoit recueilli dans sa maison ; sans sortir de cette enceinte, il y servoit les fidèles, sinon par des travaux sensibles et des courses dangereuses, du moins en parlant de Dieu et de sa cause, dont il étoit le fidèle défenseur. Mal-

gré la crainte qu'il ressentoit jour et nuit d'être découvert, sa contenance résignée et sa piété fervente étoient un évangile continuel pour ses charitables hôtes. Enfin Dieu voulut que, dans son humble serviteur, la grâce remportât sur la nature un triomphe solennel. Un misérable, informé de la retraite du juste, courut le dénoncer, et, le 14 août 1794, il fut arrêté de très-grand matin. Chose merveilleuse, et la première récompense des vertus de ce bon pasteur! Autant il avoit jusque-là montré de frayeur, autant il signala de force et de courage devant les ennemis de tout bien. Aussitôt on le conduit au tribunal révolutionnaire; il y développa, pendant la courte durée de son procès, la plus noble fermeté; il entendit prononcer son arrêt de mort, avec un sang froid héroïque; et, conduit immédiatement à l'échafaud, il s'y rendit, il y monta dans les mêmes sentimens, et, gravissant les marches, il prononça, comme on le plaçoit sur la planche fatale, ce verset du psaume *Miserere*: *Benignè fac, Domine, in bonâ voluntate tuâ, Sion, ut ædificentur muri Jerusalem.* Ainsi, le 14 août 1794 fut le jour de son arrestation, de sa comparution au tribunal sanguinaire,

de sa condamnation, ajoutons, et sans doute de son immortel triomphe.

Absit à nobis, ut relinquamus Dominum et serviamus deis alienis, Domino nostro serviemus, et obedientes erimus præceptis ejus. Jos. XXIV.

Etsi sunt qui dicantur dii, sive in cœlo, sive in terrâ, nobis tamen unus Deus. I. Cor. VIII.

Monsieur DUTERTRE-DESLONGRAIS, né sur la paroisse de Saint-Germain de Rennes, en 1745; vicaire de la paroisse de Marcillé-Robert, au même diocèse; guillotiné à Rennes, le 31 mars 1794.

Ce vertueux prêtre, animé d'un zèle ardent pour le salut des ames, n'avoit pu se résoudre à échapper par la fuite aux outrages des ennemis de la foi. Resté caché dans la ville de Rennes, pendant plus de trois ans, il y rendit d'éminens services : son zèle étoit infatigable; occupé d'aller verser dans le sein d'un malade les secours consolateurs de la foi, il fut arrêté dans sa course, et portant avec lui le très-saint Sacrement. Les satellites de l'impiété le traitèrent avec une ex-

trême barbarie; on l'accabla de coups, on le jeta dans les fers; il y demeura jusqu'au jour qui devoit le conduire à la mort. Des personnes respectables déclarent que, par un raffinement inoui d'inhumanité et d'impiété sacrilége, on avoit dressé un bûcher sur la place de l'hôtel-de-ville, en face de la guillotine, pour y brûler les saintes espèces, sous les yeux de la victime; on ajoute qu'approchant du lieu de son supplice, M. Deslongrais ne douta point qu'il ne fût condamné à être brûlé vif; que cette idée lui causa un mouvement d'effroi; qu'ensuite, apprenant le motif pour lequel ce brasier étoit allumé, son ame en fut pénétrée d'un sentiment si profond de peine et d'horreur, qu'on s'aperçut d'un changement subit en sa physionomie. Cette circonstance des saintes hosties brûlées devant la guillotine, est attestée par plusieurs, et révoquée en doute par quelques autres. Ce qui est très-certain, c'est que souvent on jetoit au feu tout ce que l'on trouvoit d'objets de piété sur les personnes condamnées à périr. Il faut le dire ici, dans un sentiment profond d'amertume, ce fut à la fureur démoniaque de plusieurs jeunes gens, contre la religion et ses

ministres,

ministres, qu'on doit le supplice du confesseur de la foi. Le bourreau et ses valets étoient excédés de la fatigue que leur occasionoit un grand nombre d'exécutions qui avoient eu lieu dans la semaine précédente ; et des patriotes furibonds se proposèrent pour remplir cet affreux ministère. On prétend que ces nouveaux bourreaux, par leur impéritie, firent souffrir à la victime la mort la plus cruelle ; qu'ils la tinrent, pendant plusieurs minutes, sous le couteau fatal, et que, ne sachant pas le faire tomber d'aplomb, pour que le comdamné pérît d'un seul coup, celui-ci en reçut trois à plusieurs minutes d'intervalle. On assure encore qu'après avoir continué de prêcher le peuple assemblé, aussi long-temps qu'il eut l'usage de la parole, il conserva sa connoissance jusqu'au dernier instant.

Dominus Deus aspiciet veritatem et consolabitur in nobis. Potiùs est ab hominibus morti datos spem expectare à Deo, iterùm ab ipso ressuscitandos. II. Mach. VII.

Sicut abundant passiones Christi in nobis, ita et per Christum abundat consolatio nostra. II. Cor. I.

Monsieur JOURDIN, vicaire de la paroisse de Janzé, au diocèse de Rennes; arrêté dans cette ville, rue Saint-Louis, le 4 octobre 1794, et guillotiné le dixième jour du même mois.

Un pieux vicaire de la paroisse de Janzé, au diocèse de Rennes, étoit caché dans cette ville, rue Saint-Louis, et y demeura fort long-temps, uniquement et salutairement occupé du salut de ses frères. La divine Providence voulut sans doute qu'un glorieux martyre couronnât ce laborieux ministère : M. Jourdin fut, ainsi que tant d'autres honorables victimes, jeté dans les fers, pour être de là conduit à l'échafaud. Dans le même temps, toutes les dames hospitalières de Sainte-Yves de Rennes furent entraînées dans la même prison. Le soin des pauvres, cette continuelle et délicieuse jouissance des épouses de l'Agneau, leur avoit été ravi. Ce n'étoit point assez, pour les cruels anarchistes, qu'elles eussent été arrachées de leur pieux asile : ils eurent la noirceur

d'ourdir contre elles un odieux procès, et qui pouvoit conduire ces innocentes colombes à l'échafaud. Entassées toutes dans une même chambre, beaucoup trop étroite pour leur nombre, elles avoient reçu la défense formelle de communiquer avec les autres prisonniers, et se trouvoient ainsi privées de tous les secours spirituels.

Tandis qu'elles gémissoient de cet affreux dénuement, le plus cruel de tous ceux qui pouvoient les atteindre, elles trembloient de périr avant d'avoir mis ordre à leur conscience, parce que le juste ici-bas ne se repose jamais sur sa vertu qu'il se dissimule; mais elles apprirent alors que le pieux et zélé Jourdin alloit être transféré seul dans une chambre séparée de la leur par un vieux mur fort épais, et qui avoit une ouverture par laquelle il étoit possible de se faire entendre. Par un effet sensible de la bonté divine, le prisonnier de Jésus-Christ fut informé du désir qu'elles éprouvoient qu'il les confessât toutes. Leur vœu fut couronné : quoiqu'elles fussent au nombre de vingt-cinq à trente, il les écouta successivement avec le plus grand sang froid, la même complaisance, le même zèle et la

même onction, sans précipitation, sans trouble, et avec autant de tranquillité que s'il eût été assis dans un confessionnal commode, et pendant les temps les plus calmes. Il les laissa toutes dans l'ignorance que, le matin même du jour où il venoit de leur prêter tous les secours de son ministère, il alloit être conduit au supplice; il ne voulut pas encore qu'aucune d'elles connût tout ce qu'il souffroit d'une position insupportable à tout autre qu'à un généreux martyr, qui saisissoit l'occasion de remplir ses augustes fonctions jusqu'au dernier moment de sa vie. Afin de pouvoir les entendre, il fut obligé de se tenir suspendu, les pieds attachés au milieu de trous pratiqués dans le mur de pierre. Les extrêmités de son corps étoient liées par une barre de trente à quarante livres pesant, tenue à des anneaux de fer. Ces anneaux, par le poids de la barre, lui coupoient les parties inférieures des jambes. On enferroit ainsi les prêtres, s'il nous est permis d'employer cette expression, comme toutes les autres victimes, dès que la sentence de mort étoit portée. Cet acte d'une charité héroïque fut, peu d'heures après, récompensé par la palme du martyre.

Omnes qui placuerunt Deo, per multas tribulationes, transierunt fideles. Judith. VIII.

Exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, in multâ patientiâ, in tribulationibus, in necessitatibus, in angustiis, in plagis, in carceribus. II. Cor. VI.

Le R. P. Gabriel-Daniel DUPLEIX, de la compagnie de Jésus, né à Lyon, le 2 janvier 1726; guillotiné dans cette même ville, sous le règne de la terreur.

Issu d'une famille riche, très-respectable par ses vertus, le jeune Gabriel en reçut une éducation conforme à la haute piété dont ses bons parens faisoient une profession solennelle; mais, s'ils mirent tout en œuvre pour l'élever chrétiennement, cet enfant docile s'empressa de répondre à leur zèle. Il étoit encore dans un âge tendre, lorsqu'il se consacra plus particulièrement à l'exercice de la vertu comme à l'étude des sciences, dans la compagnie de Jésus, société célèbre, dont le but principal étoit la plus grande gloire de Dieu et le salut des ames. Il étoit alors par-

venu au terme de son quatrième lustre, l'époque de son entrée parmi ces hommes de Dieu étant l'année 1744. Nous raconterons ici la suite de ses études, celle des degrés par lesquels il avança dans sa sainte vocation, et nous reviendrons ensuite sur ce que sa fidélité à la grâce offre de plus remarquable dans cette époque de sa vie. Après les épreuves ordinaires et l'enseignement des basses classes, il devint professeur de rhétorique à Châlons-sur-Saône, en 1750 et 1751 ; puis à Roane, en 1752, et, dans cette dernière époque, il étoit en même temps bibliothécaire du collége. Après un cours de théologie continué pendant environ cinq ans, il fut ordonné prêtre avant qu'il enseignât la philosophie. Il en devint professeur à Vesoul, où il remplit aussi la fonction de directeur de la congrégation des écoliers. Ce fut alors qu'il prononça ses vœux solennels. Chaque dimanche il adressoit à tous les élèves une exhortation aussi solide que touchante. Dans le tribunal de la pénitence, il manifestoit, d'après le témoignage que nous ont rendu ceux qui furent alors sous sa conduite, une onction qui frappoit les esprits et les cœurs. La jeunesse le recherchoit et l'ai-

moit autant qu'elle l'honoroit pour ses vertus, et qu'elle le bénissoit pour l'aimable douceur de son caractère. Cependant il n'étoit pas très-communicatif, chérissant surtout la retraite.

Le jeune ami du cloître avoit été admis à faire les trois vœux simples, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, qui constituent l'essence de l'état religieux. Pendant ses humanités, l'étude avoit été son principat objet, sans qu'il négligeât les devoirs de la piété chrétienne, engagemens précieux qui la fortifient, comme ils en sont l'ame et le mobile. Pendant son noviciat, plus particulièrement occupé de sa propre perfection et du choix de son état, il fit une confession générale, et s'appliqua constamment à acquérir les vertus d'humilité, de soumission, de renoncement aux biens du monde et aux plaisirs des sens; après avoir connu la volonté divine sur le genre de vie auquel il étoit appelé, il s'affermit dans sa vocation par toutes les bonnes œuvres propres à son institut. A la vue de la carrière d'enseignement qui s'ouvroit à son zèle, il crut devoir se familiariser avec les meilleurs écrivains

de l'ancienne Grèce et de Rome, et supporta les dégoûts attachés à ces secondes études, non-seulement avec patience, mais encore avec courage, s'interdisant rigoureusement la lecture de tout ouvrage suspect ou dangereux; et cette conduite circonspecte et timorée contribua beaucoup de nos jours à lui faire conserver la foi que tant d'autres ont si malheureusement perdue. Intimement persuadé que l'exemple est la plus efficace des leçons, il mit tout en œuvre pour parvenir à se sanctifier, afin de sanctifier les autres. Profondément recueilli dans la présence de Dieu, il étoit devenu dès sa jeunesse un homme d'oraison; la modestie, cette sage garde des sens, paroissoit si parfaitement empreinte sur tous ses traits, qu'on ne pouvoit l'envisager, sans l'estimer et le respecter. Ses disciples et tous les écoliers du collége avoient pour sa personne une vénération que rien, hors leur confiance, ne pouvoit égaler, et ils le considéroient autant comme leur tendre ami que comme leur maître vigilant.

Afin de pouvoir atteindre à la bonne méthode d'enseigner, il devoit intéresser le ciel à son travail; et le pieux professeur adres-

soit au Seigneur, plusieurs fois tous les jours, ses vœux pour ses élèves, le conjurant de les conserver dans l'innocence, ou de leur inspirer un salutaire repentir des fautes qu'ils viendroient à commettre, demandant surtout à Dieu de leur accorder la grâce de leur vocation, celle d'y demeurer fidèles, de faire des progrès dans les lettres, autant qu'elles pourroient servir à leur salut et à celui des autres, et de les appeler à lui dans un âge tendre, plutôt que de permettre qu'ils l'offensassent mortellement, où que leurs études fussent pour eux une occasion de péché. Pour s'assurer plus facilement des grâces qui lui tenoient tant à cœur, il invoquoit surtout la très-sainte Vierge, que les élèves formés par la compagnie de Jésus bénissoient comme leur tendre mère, se plaçant dans les congrégations établies, pour chaque collége, en l'honneur de cette auguste reine des anges, de cette tendre mère des hommes. Il recouroit à leur ange gardien, à leurs saints patrons, aux protecteurs particuliers de la jeunesse, et ajoutoit, à ses prières habituelles, d'autres pieux exercices, des mortifications volontaires, des œuvres de miséricorde. On

ne tarda pas à distinguer, dans la foule des hommes de Dieu voués à l'éducation du premier âge, un jeune professeur qui égaloit les plus anciens, par son assiduité à ses devoirs, et par une humilité et une douceur profonde; déjà ces qualités lui avoient conquis l'affection de ses disciples, l'estime de tout le collége, et le respect de la ville et de ses environs. Lorsqu'un étudiant venoit à s'oublier, il ne falloit ordinairement qu'un mot du père Dupleix pour le rappeler à son devoir. Un jour de fète, à la sortie de la congrégation, un élève en rencontre un autre d'une classe supérieure, et qui pleuroit amèrement. « Que vous est-il donc arrivé, lui dit-» il, pour vous désoler ainsi »? L'affligé répondit qu'il étoit en disgrâce avec le père Dupleix. « Eh! qu'avez-vous à démêler avec » ce religieux, répliqua l'autre, il n'est pas » votre régent; avez-vous quelque ordre à en » recevoir? — Ah! c'est un saint homme, dit » le congréganiste tout ému, il me veut du » bien, je ne saurois lui résister ». Les tendres reproches du père adoptif avoient pour objet l'indolence excessive du jeune homme, et il s'en corrigea si bien, par les pieux avis

de son Ananie, qu'il devint laborieux, pratiqua la piété, et termina depuis sa vie de la manière la plus édifiante. Que de bien en tout genre opéra l'homme de Dieu, surtout envers la jeunesse! Combien de ses disciples lui durent leur persévérance dans la vertu! combien, dans tout le collége, d'autres lui furent redevables de leur retour aux principes du christianisme!

Après avoir été consacré pendant sept ans, et en différens lieux, à l'instruction publique, il reçut les saints ordres, et soutint ensuite de brillans examens. Admis au grade de profès des quatre vœux, qui équivaloit, dans cette compagnie célèbre, à celui de docteur en théologie, il se disposa, par une retraite plus profonde, à l'exercice des fonctions augustes du ministère apostolique. Malgré son désir ardent d'obtenir de ses supérieurs qu'ils l'envoyassent dans les missions étrangères ou nationales, les besoins de la jeunesse en France, et la foiblesse de sa santé, le firent réserver pour l'enseignement de la philosophie. Ses premières prédications offrirent des morceaux fort pathétiques contre les plaisirs du siècle, si opposés à la morale

de Jésus-Christ ainsi qu'à l'esprit de l'Eglise. Il ne se distingua pas moins dans la direction des ames; tous, jeunes gens, époux, pères et mères de famille, s'empressoient de lui donner leur confiance; tous remarquoient en lui le digne ministre de Dieu. Dans ses leçons de philosophie, prémunissant ses disciples contre les sophismes et les artifices des nouveaux philosophes; développant les principes du raisonnement, les différentes espèces de certitude; démontrant l'existence d'un être nécessaire; prouvant la spiritualité et l'immortalité de l'ame, la nécessité des peines et des récompenses de l'autre vie, il établissoit d'une manière triomphante la possibilité, la nécessité, l'existence de la révélation; combattoit et confondoit les systêmes impies et anarchiques répandus dans les productions du jour; en un mot, manifestant déjà d'aussi rares vertus qu'une foi intrépide, il méritoit qu'on lui appliquât cet éloge du sage : *Il s'est trouvé juste et parfait, puisse-t-il devenir une victime de réconciliation dans ces jours de colère.* Eccl. XLIV, 17.

Jusque-là le père Dupleix avoit mené une vie habituellement tranquille, quoique plu-

sieurs sophistes eussent dirigé contre lui des attaques, mais qui avoient à peine effleuré son ame. Au sein d'une laborieuse retraite, il jouissoit d'une paix profonde, lorsque le Seigneur permit que son fidèle ministre fût livré à un genre d'adversités le plus sensible pour un religieux attaché à son état, et pour un prêtre animé de l'esprit de l'Evangile; la destruction de sa compagnie, les persécutions qui en furent la suite, et enfin le renversement du trône et de l'autel en France. Il n'est pas de notre sujet de raconter ici toutes les souffrances, les vexations, les misères, le dénuement absolu, et les outrages sans nombre dont devint l'honorable et héroïque victime cette société qui vit environ quatre mille de ses membres donner au monde entier l'exemple de toutes les vertus réunies. Je ne dirai pas non plus de quels maux affreux, de quelles épouvantables calamités pour tous les rangs, pour toutes les conditions de la société, fut suivie, soit en France, soit en Europe, la destruction des Jésuites. Hélas! ces infortunes n'étoient, après le milieu du dix-huitième siècle, que le prélude de celles que ce tragique événement devoit occasioner dans

ma trop malheureuse patrie, et ensuite dans toutes les parties de l'Europe.

Aux différentes époques qui amenèrent et qui enfin consommèrent l'anéantissement des enfans de Saint-Ignace, quelle fut la douleur inexprimable de notre bon religieux ! Prosterné plusieurs fois le jour, entre le vestibule et l'autel, il imploroit les bontés du ciel en faveur de son corps, et plus encore en faveur de la France, dont il conjuroit le Seigneur de détourner sa colère; et cependant, adorant constamment ses desseins, sans se permettre jamais ni impatience ni murmure, il subit les peines de l'exil, et se rendit dans les pays étrangers, où l'opulence et les relations commerciales de sa famille adoucirent sans doute les peines de cette séparation, mais où le changement de climat, la longueur des voyages, la foiblesse de sa santé, lui donnèrent plus d'une occasion d'exercer sa patience; il étoit, chez ses nouveaux hôtes, la bonne odeur de Jésus-Christ, par sa douceur, son zèle, son humilité, sa résignation constante aux dispositions de la divine Providence. Lorsque les mesures du roi Louis XV, supprimant, contre son cœur, la société de

Jésus dans toute l'étendue de ses Etats, supprimèrent en même temps toutes les procédures et peines relatives à ses individus, le P. Dupleix ne fut pas de l'avis de ceux de ses confrères qui préférèrent alors un exil volontaire à la rentrée dans une patrie dont ils redoutoient les malheurs prochains. Il revint dans les foyers domestiques, pour y trouver de nouvelles épreuves de différens genres, auxquelles sa vertu le rendit supérieur.

L'église de Lyon, patrie du juste, avoit alors pour premier pasteur M. de Malvin de Montazet, connu par ses démêlés avec son chapitre, par ses liaisons avec un parti ennemi du siége de saint Pierre, et par l'approbation donnée imprudemment à des ouvrages plus que suspects, et devenus classiques dans son diocèse. Parmi des torts griefs dont on charge sa mémoire, il étoit du très-petit nombre d'évêques françois qui ne partageoient pas les sentimens de la presqu'unanimité de leurs confrères en faveur des jésuites, et il leur refusoit toute faculté d'exercer le saint ministère dans les lieux soumis à sa juridiction. Cette humiliation nouvelle n'ébranla pas la constance du père Dupleix; il plaignit les écarts assez publics de

son archevêque, et respecta son autorité. Il ne se permit aucun murmure contre sa conduite envers lui ; et lorsqu'on le consultoit sur des objets relatifs aux opinions trop manifestées de M. de Montazet, il se contentoit de répondre modestement : « J'aimerois mieux » croire à l'Eglise universelle et à son chef vi- » sible, qu'à un prélat particulier ». Dans cet heureux esprit, il dissuada quelques communautés de filles, de lire des ouvrages alarmans, qui leur étoient souvent donnés en présent, à l'occasion des professions, par un homme en place, et que le pontife lui-même avoit chargé de cette partie. Avec ces sages précautions, l'homme de Dieu parvint à sauver de la contagion de respectables vierges, dont plusieurs ont depuis scellé leur foi par l'effusion de leur sang. Sans s'immiscer lui-même dans aucun de ces démêlés, ne s'expliquant que devant très-peu de personnes, attaché sincèrement à un institut dont il avoit voué, dans toute la ferveur de son ame, l'observation, aux pieds des saints autels, il usoit de ce monde comme n'en usant pas. A son retour de l'exil, privé de l'auteur de ses jours, il se retira avec sa pieuse mère, auprès des maisons re-

ligieuses

ligieuses des carmélites et des annonciades, afin d'y vivre d'une manière plus conforme à ses obligations : « Là, disent les mémoires » que l'on a sur le serviteur de Jésus-Christ, » et de la part d'un homme en place dans » ce diocèse, il a persévéré jusqu'à la mort » dans l'observation exacte du premier genre » de vie qu'il avoit embrassé. Sa chambre » étoit sa chère cellule; il n'en sortoit que » pour se rendre devant le très-saint Sacre- » ment, à qui, tous les jours régulièrement, il » faisoit plusieurs visites, passant devant les » saints autels, et à l'endroit où il ne pouvoit » être vu, un temps considérable.... Ses sor- » ties étoient rares et courtes, ses entretiens » toujours édifians. Il prévoyoit depuis long- » temps les maux qui désolent aujourd'hui la » France, et menacent l'univers entier. Je lui » ai souvent entendu dire, le cœur serré, et » les larmes aux yeux : *L'orage est tout for- » mé, l'explosion va se faire. Ah! mon Dieu, » à quel temps m'avez-vous réservé?* La sé- » rénité de son front; la douceur de ses re- » gards, l'onction sainte de ses paroles, dé- » celoient l'esprit divin dont son cœur étoit » rempli ».

Je ne dirai point, comme étrangères à mon sujet, les causes qui obtinrent du pape Clément XIV, le bref destructif, dans l'Europe, de la compagnie de Jésus. L'attachement du père Dupleix pour le siége apostolique, lui fit trouver des consolations dans la manière dont ses anciens confrères soutenoient le coup qui les frappoit. Tout acte de vertu portoit la joie dans son ame, mais il en recevoit une plus vive impression, lorsqu'il avoit des raisons particulières de s'intéresser au salut et à la perfection de ceux qui se distinguoient ainsi. Un nouvel événement vint répandre quelques douceurs sur les années de sa vieillesse. M. de Malvin de Montazet avoit fait place, dans le premier siége des Gaules, à M. Yves-Alexandre de Marbeuf, qui, mieux instruit que son prédécesseur, sur les qualités des anciens disciples de saint Ignace, s'empressa de rallumer ces lampes éteintes, en les rappelant à l'instruction publique et à l'administration des sacremens. Alors le pieux Dupleix oublia ses infirmités, surtout une goutte très-vive et presque continuelle, pour se livrer à son zèle. Il accueillit avec joie les personnes ferventes du cloître et du monde, qui

s'empressèrent, en grand nombre, de lui donner leur confiance. Autant qu'il lui fut possible, il alla au-devant des pécheurs, et leur ouvrit son sein paternel. Comme il fut chargé de la direction de plusieurs religieuses, dont quelques-unes, échappées à la persécution révolutionnaire, vinrent ensuite édifier l'Allemagne, il eut part, sans doute, à ce réglement admirable que ces religieuses françoises, émigrées et réunies, de différens ordres, sous la grande règle de saint Benoît, se prescrivirent, avec le suffrage du nonce apostolique et de l'ordinaire diocésain, à Sainte-Radegonde, petit pélerinage à une lieue d'Augsbourg. Et voilà les religieuses que la philosophie moderne prétendoit rendre, par ses décrets, à la liberté et au siècle, mais dont la constance a triomphé du siècle et de la philosophie! Voilà les ames célestes que dirigeoit l'homme de la droite du Très-Haut. Ses funestes pressentimens sur le sort de la religion en France, s'étoient trop réalisés; les vierges chrétiennes avoient été arrachées de leurs asiles, dépouillées de leur habit, privées de leur état; le schisme venoit d'être consommé dans Lyon, par l'intrusion de M. Lamourette, évêque

constitutionnel, à la place de M. de Marbeuf, archevêque légitime. Dans la fermeté d'un zèle plein de lumières, il n'oublia rien pour faire considérer, soit du clergé, soit du peuple, le premier comme un intrus, un loup dévorant, entré par la violence dans le bercail, pour immoler le troupeau à son ambition.

Dans le cours des années 1791 et 1792, la plupart des prêtres catholiques des paroisses et des chapitres de Lyon avoient été contraints, les uns de sortir de cette ville, les autres de se cacher, pour se dérober à la fureur des clubs. Le courageux Dupleix redoubla d'activité, pour porter les secours spirituels aux fidèles, désolés de la perte de leurs pasteurs. N'étant pas fonctionnaire public, aux termes de la loi, ayant vécu dans une retraite profonde, il étoit moins suspect aux impies que beaucoup d'autres prêtres; mais le moment arriva bientôt où tout ce qu'il y avoit à Lyon de plus pur, pour ainsi dire, parmi le peuple et parmi le clergé, fut amoncelé dans les prisons et dévoué à la mort. Il ne nous appartient pas de faire ici la description de ces lieux d'horreurs, devenus, par le séjour de la piété chrétienne, des lieux de rafraîchissement et de consolations. D'au-

tres ont rempli cette tâche honorable, de manière à ne rien laisser à désirer. De ces prisons, changées alors comme en autant de sanctuaires des vertus les plus héroïques, on tiroit, chaque semaine, plusieurs centaines de victimes, que l'on conduisoit, avec l'appareil militaire, à l'hôtel commun, où la seule vue des objets qui s'y rencontroient auroit eu de quoi effrayer les plus braves. De hauts panaches rouges ombrageoient la tête de ces juges de sang; leur visage étoit recouvert d'épaisses moustaches; sur leur poitrine on voyoit une hache étincelante, suspendue par un ruban tricolore; un large sabre, à poignée resplendissante, leur descendoit de l'épaule sur un baudrier noir; la salle étoit entourée de soldats, de patriotes forcenés. C'est là que les plus grands exemples d'une fermeté froide, d'un courage réfléchi, d'un mépris bien prononcé pour la vie, furent donnés, furent multipliés, surtout par de timides religieuses et par d'humbles curés : « Si votre devoir, di-
» soit l'un, est de nous condamner, obéissez
» à votre loi; mais il faut aussi que j'obéisse à
» la mienne; elle m'ordonne de mourir. —
» Crois-tu à l'enfer »? demandoit-on au curé

d'Amplepuy : « Comment, répondit-il, pou-
» voir en douter, en vous voyant, en consi-
» dérant ce qui se passe? J'aurois été incré-
» dule, que je deviendrois croyant ».

Qui pourroit nombrer tous les actes de dévouement, de noble hardiesse, d'impassible constance, offerts devant ces juges bourreaux! La haine contre les ecclésiastiques étoit si prononcée, que, dans une visite domiciliaire, les commissaires inquisiteurs ayant trouvé le portrait d'un prêtre, le mirent en pièces. Le propriétaire murmure, et dit que c'est celui de son frère; pour le punir, on l'arrête, on ferme son logement, et on y applique les scellés.

Nous ne citerons point ici les différens genres de supplices employés dans cette malheureuse cité; nous ne pouvons nommer qu'avec horreur cette guillotine, ces fusillades, cette mitraille, toutes ces tortures, renouvelées à Lyon, mais dans une telle profusion, que les fossés creusés pour absorber le sang humain, l'avoient fait filtrer dans les caves voisines des places d'exécution. Il en résulta un tel méphitisme, que la crainte de l'infection engagea la *commission temporaire* à transporter ces scènes d'horreur hors de la ville, et dans les

promenades publiques, où les victimes furent enterrées par centaines, dans de larges fossés préparés à cet effet.

Ce fut à ces lamentables circonstances que le père Dupleix, compris, comme prêtre catholique, dans la proscription générale, fut mis en état d'arrestation. Le zèle qu'il avoit manifesté toute sa vie, et surtout depuis le commencement du schisme, pour le salut des ames, sembla prendre un nouveau degré de force, à mesure qu'on vouloit le comprimer davantage. Consoler les affligés, affermir les fidèles dans la voie du salut, y rappeler les pécheurs, soulager les malades, pourvoir aux besoins des nécessiteux, confesser les uns et les autres, leur administrer les consolations de la religion, principalement les fortifier dans la croyance des vérités éternelles, à l'approche de la mort, voilà quelles étoient ses occupations en prison, lorsqu'il fut appelé à l'hôtel commun, pour y être jugé. La même douceur, la même paix intérieure, la même sérénité qui avoient éclaté jusqu'alors dans toute sa conduite, l'accompagnèrent à ce moment critique. Ses vertus étoient si généralement connues, que plusieurs de ceux qui de-

voient prononcer sur son sort, s'intéressèrent à sa conservation. On lui avoit remis un modèle de réponse à l'interrogatoire qu'il devoit subir. On vouloit seulement qu'il dissimulât sa qualité de prêtre, et déclarât qu'il étoit bon citoyen. Mais, à la première question que lui firent ses juges, il prononça d'un ton respectueux ses noms de baptême : « Je me nomme » Gabriel-Daniel Dupleix, prêtre de Jésus-» Christ ». En se déclarant prêtre de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, il prévoyoit quelle seroit la suite de ce noble aveu. Sur cette seule réponse, et sans qu'on pût lui imputer autre chose que son état et le saint exercice de son ministère, il fut condamné à périr sous le fer de la guillotine. Il entendit sa sentence avec une inaltérable résignation, se prépara immédiatement à la mort, et y prépara tous ceux qui, comme lui, étoient dans le cachot des condamnés. Ils allèrent ensemble au supplice, avec les sentimens d'une foi vive et d'une sainte confiance. C'est aux prières et aux exhortations du père Dupleix, qu'ils durent, après Dieu, cette héroïque fermeté dont il leur donna l'exemple, en mourant avec une tranquillité d'ame qui frappa

tous les spectateurs. Il étoit âgé d'environ soixante-dix ans. Mais de quelle manière sa vénérable mère, alors dans une longévité fort avancée, reçut-elle la nouvelle de sa mort? On n'ignore pas que la vieillesse est l'âge des grandes chutes. Témoin Salomon, sous l'ancienne alliance, et sous la nouvelle, le grand Osius, qui s'est heureusement reconnu. *Votre fils est sauvé*, se permit de dire à Mme. Dupleix, sans doute dans la vue d'essayer sa constance, celui qui s'étoit chargé de lui annoncer le genre de sa mort : *il a prêté le serment, et on l'a mis en liberté.* — *J'aimerois bien mieux*, répondit cette mère si digne d'être comparée à celle des Machabées, *j'aimerois bien mieux qu'il eût été guillotiné.* — *Rassurez-vous*, lui répliqua-t-on, *il a eu ce bonheur.* — *Dieu soit béni*, ajouta la mère qui méritoit un pareil fils.

On peut se former une idée du courage de ces généreux athlètes, par l'extrait suivant d'une lettre qu'écrivoit de Lyon un prêtre catholique qui y remplissoit les fonctions de vicaire général de l'archevêque légitime. Elle fut reçue en Suisse, au mois de février 1794.

« La ville de Lyon n'est plus qu'un spectacle de sang. Depuis la levée du siége jusqu'à présent, il y a eu *trois mille* personnes » fusillées, canonnées ou guillotinées, tant » hommes que femmes, et il ne paroît pas » que ces scènes d'horreur doivent finir de » sitôt. Beaucoup sont enfermés jusqu'à la fin » de la guerre. J'ai perdu deux parens et une » foule d'amis, prêtres et laïques, et je ne puis » les pleurer, tant je suis convaincu que leur » mort n'est que le passage d'une vie de misères à une de félicité. Beaucoup, surtout » les prêtres et les femmes, meurent pour la » religion.

» On demande aux prêtres : *Avez-vous fait* » *le serment?* S'ils répondent *non.* — *La mort.* » S'ils répondent *oui.* — *Déprêtrisez-vous.* Au » refus, *la guillotine.* La digne Mme. de Gagnères est du nombre ; mais elle est bienheureuse. Vous ne pourriez vous faire une » idée de la constance, du courage, de la » tranquillité d'ame de ces heureux martyrs; » je ne pourrois même vous le rendre. Jamais l'histoire ecclésiastique n'a fourni de » plus beaux exemples. Presque tous meurent catholiques, et disent hautement qu'ils

» meurent pour la religion et pour leur roi.
» Au pied de l'échafaud, ils se donnent le baiser de paix; ils sont gais, contens, tranquilles, au point qu'un jeune homme qui a eu sa grâce, disoit : *Je suis bien fâché de n'avoir pas suivi mes compagnons.*

» Admirez la divine Providence! Dans toutes » les prisons, dans les cachots, il y a eu des prêtres catholiques qui travaillent nuit et jour.
» Je suffis à peine à envoyer des pouvoirs.
» Dans presque toutes les exécutions, il y a des prêtres qui encouragent et animent nos héros chrétiens. La divine Providence est bien grande! Vous savez que M. de Castillan, vicaire général de Lyon, y a passé, ainsi que beaucoup d'autres. Je vous assure, mon bon ami, qu'à tout ce que je vois, quand je serois au bout du monde, il me semble que je viendrois dans ces lieux, pour m'édifier et m'encourager. J'ai aussi la ferme espérance que, par la puissante protection de mes amis (qui sont dans le ciel), j'obtiendrai la même palme, quelque indigne que j'en sois. Le diocèse est pourvu de chefs, ce qui me console beaucoup.

» Je suis toujours à mon poste; j'y mets

» toute la prudence qui dépend de moi, pour » n'être pas téméraire; ce seroit une présomp- » tion : mais chaque jour je m'attends à être » arrêté. Au reste, vous savez qu'aux yeux des » hommes de nos jours, je l'ai bien mérité, » et très-certainement ils ne me laisseront » pas languir en prison. Ah! mon ami, ce » sera le jour de mon triomphe. Le Seigneur » sera ma force et mon soutien : je ne m'in- » quiète de rien sur la terre; Dieu seul est » l'objet de mes désirs : priez-le pour qu'il » m'accorde la grâce que je lui demande avec » tant d'instance.

» Voici une nouvelle persécution qui va » s'élever. On ne veut plus de culte que » celui de la raison, qui est une idolâtrie. Le » bruit se répand qu'on veut y forcer les fidè- » les; c'est alors qu'il faudra que le pasteur » parle, et l'affaire sera bientôt faite.

» Adieu, mon cher ami, recommandez- » moi aux prières de nos braves exilés; j'en » ai besoin. Si dans quinze jours vous ne » recevez pas de mes nouvelles, vous prierez » Dieu pour votre ami; s'il est dans le ciel, » il ne vous oubliera pas. Adieu, encore une » fois ».

L'ardeur pour le martyre étoit, à cette époque, portée au plus haut point parmi les Lyonnois prisonniers. Une jeune fille est traduite au tribunal de sang, pour n'avoir pas voulu porter la cocarde. On lui en demande la raison. *Ce n'est point la cocarde que je hais*, dit-elle aux juges; *mais puisque vous la portez, elle me paroît le signal des crimes, et elle ne peut plus aller sur mon front.* L'un des juges fait signe au guichetier, placé derrière elle, d'attacher une cocarde au bonnet de l'accusée. *Va,* lui dit-il, *en portant celle-ci, tu es sauvée.* Aussitôt la jeune personne se lève avec sang froid, détache la cocarde, et ne répond aux juges que par ces mots : *Je vous la rends.* Elle sort à l'instant même, et va mourir. Combien d'autres exemples d'un pareil dévouement, parmi les compagnons d'infortunes du vénérable Dupleix ! Bornons-nous au suivant : Un petit garçon avoit paru toucher les satellites de Robespierre. *Jeune citoyen*, lui disent-ils, *c'est sûrement ton père qui t'a séduit? Abjure ses principes, et tu auras la vie.* — *Mon père ne m'a pas séduit*, répond le jeune Foltier. *Il va mourir pour son Dieu et pour son roi; je tiens pour la même*

cause, et m'estime plus heureux de mourir avec mon père, que de vivre parmi vous! Alors les barbares, transportés de fureur, ordonnent que l'enfant sera attaché par le bras à celui de son père, et conduit ainsi au lieu du massacre général.

Suprà modum autem mater mirabilis et bonorum memoriâ digna..... Bono animo ferebat, propter spem quam in Deum habebat..... Repleta sapientiâ et fœmineæ cogitationi masculinum animum inferens. II. Machab. VII, ℣. 20 et 21.

Non solùm proditor est veritatis qui mendacium pro veritate loquitur, sed etiam qui non liberè pronuntiat veritatem quam pronuntiare oportet. S. Joann.-Chrysost. Super Matth.

Monsieur Paul AYROLES, curé de la paroisse de Reyre-Vignes, député du clergé de Cahors aux Etats-généraux ; décédé au milieu des persécutions suscitées contre les prêtres catholiques, le 20 juin 1795.

Paul AYROLES naquit à Lun, hameau voisin d'Aynac. Dans ses études, il se distingua de tous ses condisciples, par un génie

rare, par une application soutenue, et par une piété extraordinaire. Il acquit de grandes connoissances dans le dogme et la morale, dans le droit civil et canonique, ainsi que dans la médecine. Promu au sacerdoce en 1755, il fut, l'année suivante, nommé à la cure de Reyre-Vignes, et s'y montra un modèle de toutes les vertus qui font le prêtre édifiant et le bon pasteur. Ah! surtout, quel zèle ardent il témoigna pour le salut des ames! et ce beau sentiment le porta même à faire des actes extraordinaires dans son saint ministère. Il ressentoit une si vive charité pour le prochain, qu'il se dépouilloit de tout, afin de soulager les pauvres. Son inexprimable douceur lui concilioit l'affection universelle. Telle étoit la pureté de son ame, telle étoit l'austérité de sa vie, que ses qualités célestes sembloient, en lui, surpasser les forces de la nature.

Tant de vertus réunies dans ce degré de perfection, rendirent le bon curé cher à Dieu et cher aux hommes : *Dilectus Deo et hominibus.* Le clergé du diocèse de Cahors s'étant assemblé pour élire ses députés aux Etats-généraux, qui furent convoqués en 1789, il fut nommé le premier, à une très-grande

majorité, quoiqu'il n'eût pas été présent aux élections. Profondément affligé du choix qui avoit fixé les suffrages sur sa personne, il se rendit aussitôt à Cahors, pour demander l'avis de son évêque, et lui déclara qu'il ne se rendroit point aux Etats-généraux sans un ordre exprès de sa part. « On ne commande pas, » répondit le premier pasteur, aux hommes » de votre mérite; mais puisqu'il faut en venir » là, je vous l'ordonne. — Eh bien! répliqua » M. Ayroles, en se jetant à ses genoux, je » vous demande votre bénédiction ». Bientôt après il se rendit au poste où l'appeloit la Providence; mais avec de profonds regrets, parce qu'il prévoyoit tous les malheurs qui alloient peser sur la France. Arrivé à Paris, il se lia avec tous ceux qui se montroient alors les défenseurs de l'autel et du trône, le célèbre abbé Maury, mais depuis trop fameux cardinal de ce nom, les évêques de Clermont et d'Amiens, l'archevêque d'Aix, cardinal de Boisgelin. Lui-même ne se distingua pas seulement parmi les bien pensans, sa fermeté, son courage, ses vertus, y éclatèrent à l'envi. Le comte de Mirabeau, n'ayant rien à répondre à un argument insoluble que faisoit M. Ayroles,

roles, sur la liberté de penser et d'écrire, voulut s'échapper par un de ces misérables sarcasmes capables de provoquer un rire sacrilége, mais qui n'en sont pas moins un hommage rendu solennellement à la vertu. Pour faire diversion aux raisons triomphantes du bon pasteur, le sophiste l'appela *la sainte relique du Quercy*. Mais celui-là, consultant toujours son devoir, ne fut jamais effrayé des menées de tous les chefs du jacobinisme. Il ne cessa de défendre, avec la même chaleur, la cause sacrée de l'autel et du trône. Il fut un des trois qui demeurèrent, depuis le matin jusqu'à dix heures du soir, le 5 octobre, à Versailles, à la turbulente séance, si mémorable pour les uns, et si scandaleuse pour les autres. Ce digne ecclésiastique refusa le serment; il eut aussi la gloire d'être compté dans les cent quatre-vingt-cinq qui protestèrent avec courage contre tout ce qu'avoit fait l'assemblée constituante jusqu'au 14 septembre 1791.

Il étoit encore à Paris, lorsqu'il apprit que l'on avoit établi un intrus dans sa paroisse. Tremblant pour le salut des fidèles confiés à sa vigilance, il étoit impatient de quitter la

capitale, et s'en éloigna dès le moment où l'assemblée eut terminé ses opérations.

Arrivant à Figeac, chef-lieu du district de sa paroisse, il alla visiter les chefs de l'autorité, et leur dit avec fermeté : « Je vais à ma » paroisse ; si l'on me dénonce auprès de vous, » pour avoir défendu d'aller à la messe de l'in- » trus, ne faites pas d'enquête, je l'avoue de ce » moment ; et si vous n'êtes pas contens, fai- » tes-moi mettre à la lanterne ». Le serviteur de Dieu étant revenu dans sa paroisse, et l'orage révolutionnaire croissant de fureur, quelque temps après, il fut obligé de se retirer dans sa famille, pour éviter des malheurs plus grands encore. L'ordre avoit été donné d'emprisonner tous les prêtres qui refusoient de prêter le serment prescrit par les autorités du jour ; il partit pour l'Auvergne, où il vouloit demander un certificat, afin de se rendre en réclusion dans son département. Déjà l'on menaçoit de mort tout prêtre qui refuseroit d'obéir à cette loi. L'autorité lui demanda s'il étoit prêtre : « Oui, répondit-il hardiment, » je me fais gloire de l'être ». Cet aveu lui coûta la liberté, et pendant deux mois il demeura dans les prisons. Ensuite il fut mis en

réclusion à Clermont, où il se distingua tellement par ses vertus, que les prêtres de cette ville, déportés à Bordeaux, disoient à ceux du Quercy, qu'ils leur avoient donné un saint dans M. Ayroles. Pendant son séjour à Clermont, il s'occupa de la médecine. Il excelloït surtout à guérir les maladies des yeux, et les magistrats lui permirent d'exercer son art dans la ville. Il en profita pour conquérir des ames à Jésus-Christ. Ce juste mourut le 20 juin 1795, veille du jour où la liberté fut donnée aux ministres des saints autels. En mettant son corps dans le cercueil, on le trouva couvert d'un cilice.

Tradiderunt corpora sua, ne servirent, et ne adorarent omnem Deum, excepto Deo suo. Daniel, III.

Monsieur Charles-Arnould HANUS, natif de Nancy, chanoine de la collégiale de Ligny en Barrois, curé de la ville, doyen de son chapitre; décédé sur les vaisseaux en rade à Rochefort, au mois d'août 1795.

Cet ecclésiastique, d'une très-grande piété, étoit, depuis l'âge d'environ trente ans, chanoine de la collégiale de Ligny en Barrois, près de Bar, de l'ancien diocèse de Toul, aujourd'hui de Nancy. Dès son entrée dans le chapitre, il fut chargé, par le doyen, de l'instruction du bas chœur, de celle de plusieurs familles, et de l'administration des sacremens. Il s'acquitta de ces fonctions diverses avec un zèle qui donnoit une grande édification. A l'âge d'environ cinquante ans, il fut nommé curé de la ville. Jusque-là modèle des prêtres, il devint celui des pasteurs. L'ordre qu'il établit dans cette paroisse, le soin qu'il eut que toutes les fonctions fussent religieusement remplies, et l'exemple qu'il en donna le premier; son immense charité envers les pauvres, en faveur desquels il dépensa, non-seulement ses revenus, n'en prenant

qu'une très-modique partie pour l'entretien de sa maison, mais encore, presque tout un patrimoine assez considérable, le firent bénir de ses enfans spirituels. Il les gouverna pendant environ douze ans, et mérita que son chapitre le nommât doyen, d'une voix unanime. Cette marque honorable de confiance mit ses vertus dans un plus beau jour; il redoubla d'activité, de piété, de ferveur, d'assiduité à tous les offices, d'amour pour son saint ministère.

Lorsqu'éclata la fameuse révolution, M. Hanus étoit dévoué trop parfaitement et à l'autel et au trône, pour ne pas rejeter tous les sermens qui lui furent proposés. Ce refus courageux le réduisit à une honorable disette, et il vécut du secours que lui donnoient quelques parens que la Providence lui avoit conservés. Dans un âge déjà avancé, la douleur qu'il éprouvoit des maux de sa patrie, lui occasiona une maladie grave. Il y avoit près de six mois qu'une enflure universelle le retenoit sur un fauteuil, sans que presque personne osât le visiter. On commençoit alors à exécuter la loi terrible de la déportation, contre le clergé fidèle. Mais tous les gens de bien

se rassuroient sur le sort de ce bon vieillard; ils pensoient que sa maladie et sa longévité le mettroient à l'abri de cette loi. Espoir illusoire! Le jour étoit fixé pour se saisir du malheureux infirme. La ville de Ligny, conduite comme tant d'autres par une horde de barbares, donnoit des ordres qui furent aussitôt exécutés. Une charrette entourée de satellites s'avance à la porte de M. Hanus, qui n'étoit plus capable de faire un seul pas. On le transporte devant l'hôtel-de-ville, où les autorités s'étoient assemblées. Quelques hommes bien pensans osèrent s'y présenter, pour plaider la cause de la vertu persécutée. Il s'élève une discussion; les esprits s'échauffent de part et d'autre, et s'agitent ainsi pendant une heure et demie; dans tout cet intervalle, l'homme de Dieu essuyoit une pluie continuelle, attendant sa sentence avec calme. Malgré toutes les réclamations, sa déportation fut prononcée. On partit aussitôt pour Bar, chef-lieu de département et de détention. Ce triste voyage eut lieu dans le mois de mars, et le prisonnier de Jésus-Christ arriva vers la nuit; ses habits étant pénétrés par la pluie; il se trouvoit transi de froid. Les papiers qui con-

cernoient et son arrestation et sa transmission dans les prisons de Bar, n'étoient pas revêtus de toutes les formes, et les geoliers refusèrent d'abord d'admettre l'infortuné voyageur. Il étoit menacé de coucher sur la place, parce que personne n'auroit osé présenter à ce nouveau Job un asile, quoiqu'il eût la mort sur les lèvres. A force de prières, il obtint d'être admis en prison. La charité de ses confrères, celle même du geolier, se signalèrent à son égard, dans ce douloureux asile; et des ames généreuses, invoquant la pitié, peignirent avec force la cruauté que l'on exerceroit, si l'on s'obstinoit à faire marcher un homme comme agonisant. Ces réclamations ne furent pas entendues.

Après quelques jours de ce triste repos, la funeste charrette partit, et M. Hanus fut emmené. Quelle affreuse position pour un malade qui ne pouvoit plus se remuer! quel désolant spectacle pour ses confrères, obligés chaque jour de le porter dans la charrette, et de l'en retirer! Plusieurs fois, en poursuivant leur route, ils essayèrent de le placer dans un hôpital. Enfin leurs vœux furent exaucés, et il resta près de deux mois entre Paris et Or-

léans; mais des ordres exprès le firent partir de nouveau. Le saint homme arrive à la rade de Rochefort, lorsqu'il exhaloit déjà l'odeur de la mort. Il sembla reprendre des forces à la vue de ses bien-aimés confrères, soutenant avec une douceur angélique tous les maux possibles sur le vaisseau le *Washington*. Un témoin oculaire écrit : « J'ai eu la consolation » de lui rendre quelques services qui furent » abondamment payés par ses exemples de » vertu. Chaque jour son corps s'affoiblissoit » d'une manière alarmante, mais son ame » nageoit comme dans les délices. « Quelle » Providence! s'écrioit-il. Tout est admira- » ble », répétoit-il encore. Ce saint prêtre nous » fut bientôt enlevé : il s'endormit dans le » Seigneur, au bout de quinze jours passés sur » cette prison flottante ».

Antiquus dierum judicium dedit sanctis Excelsi, et regnum obtinuerunt sancti. Daniel, VII.

Per fidem operati sunt justitiam, adepti sunt repromissiones. Hebr. II.

Monsieur Claude-Jean-Marie CORDELIER, né sur la paroisse de Saint-Etienne de Rennes; prêtre de la congrégation des Eudistes, principal du collége de Lisieux, puis supérieur du séminaire de Domfront, et enfin chef des missions; mort des suites de la persécution suscitée contre les prêtres fidèles, à Rennes, le 9 janvier 1795.

Les différentes places occupées successivement par cet ecclésiastique, déposent de son mérite et des lumières qu'il avoit manifestées dans l'éducation de la jeunesse, dans le gouvernement des séminaires, et dans l'instruction des peuples. En 1792, à l'époque où les poursuites contre les prêtres catholiques devenoient plus actives et plus rigoureuses, cet homme de Dieu commença la mission extraordinaire à laquelle l'appeloit la divine Providence. Sorti de grand matin d'une maison qu'habitoient ses sœurs, à l'extrémité du faubourg l'Évêque, à Rennes, il voyagea sous le costume d'un marchand de bœufs; et, quinze jours après la Pâque, il arriva, couvert

de sueur, excédé de fatigue, au presbytère de la paroisse de Saint-Pern. Il s'éloignoit du champ principal de la persécution, déjà allumée à Rennes, depuis l'installation des ecclésiastiques intrus. Il travailla peu jusqu'au 16 septembre suivant, époque à laquelle tous les fonctionnaires publics non assermentés devoient partir pour l'exil.

De cet instant commença le ministère apostolique que M. Cordelier continua jusqu'à sa mort. Il l'ouvrit dans la paroisse de Plouasne, où le culte public fut suspendu plus tard que dans les autres lieux. Mais son zèle ne se borna point à ces bons fidèles, qui n'étoient pas dépourvus de secours spirituels : il l'exerça sur beaucoup de paroisses et dans un cercle étendu. Le canton qu'il parcourut davantage fut celui qui se prolonge depuis le bourg de Plouasne jusqu'auprès de celui de Landujean. Fidèle disciple du souverain Pasteur, comme son maître, il fit du bien dans tous les lieux qu'il évangélisa, conférant les secours spirituels de toute espèce, s'abaissant avec les petits, s'élevant avec les autres, se réglant selon les besoins de chacun, et ne faisant acception de personne. Quoique d'une douceur inalté-

rable, il n'en savoit pas moins recourir à de sévères réprimandes contre les hommes scandaleux, surtout contre ces indignes catholiques qui osoient, par de sacriléges démarches, concourir à l'élection des pasteurs mercenaires, des loups dévorans du troupeau. Il s'étudioit d'une manière particulière à inspirer aux peuples, envers les supérieurs légitimes de l'Église, et surtout envers le Pape, les évêques, et ceux qui, sous leur autorité paternelle, gouvernent le clergé, des sentimens de soumission, de respect, de confiance, de reconnoissance et d'amour.

Avec quelle ponctualité rigoureuse il observoit ce précepte de l'Évangile : *Gratis accepistis, gratis date!* Des fidèles pleins de reconnoissance pour son zèle et pour tous ses soins, lui offrirent souvent des gages du sentiment qui les pénétroit. Jamais il ne les accepta, voulant, ainsi que Paul, n'être à charge à personne; il payoit sa pension dans les maisons où il vivoit habituellement, quoique ce fût toujours contre le gré des maîtres, qui se trouvoient heureux de le posséder à quelque prix que ce pût être. Dur à lui-même, dans une abnégation entière des biens et des com-

modités de ce monde, combien il se montroit compatissant aux besoins du prochain, surtout à ceux des pauvres prêtres! Lorsque les confesseurs de la foi se trouvèrent renfermés au Mont-Saint-Michel, ou dans la maison dite de la Trinité, à Rennes, il faisoit pour eux de nombreuses quêtes, et leur procuroit d'immenses secours; mais, jaloux de payer aussi de sa personne, il imaginoit de généreux sacrifices auxquels il se plaisoit à se condamner. Après avoir mené une vie commode, aisée, l'homme de Dieu, dans ses dernières années, pratiquoit et goûtoit les privations auxquelles sont assujettis les derniers citoyens de l'État. Jour et nuit il travailloit, supportoit le froid, la chaleur, de longues courses dont il revenoit quelquefois couvert de boue, mais toujours avec une physionomie riante qui signaloit sa joie d'avoir souffert pour Jésus-Christ. Affligé d'un asthme, n'ayant qu'une santé délicate, il paroissoit néanmoins fort empressé de se livrer à toute espèce de bonnes œuvres. Ses amis le pressant de se ménager un peu davantage : « Je m'en porterois moins bien, » répondoit-il gaîment ». Et il est vrai que la Providence, sur laquelle il se reposoit, le

soutenoit d'une manière sensible. La nourriture la plus grossière, et qu'il se préparoit lui-même, étoit à ses yeux plus flatteuse que n'eussent été des mets délicats. On eût souri des formes de sa cuisine, si l'on n'eût pas souffert de ses continuelles mortifications.

Après une excellente éducation, ce juste s'abaissoit facilement au langage des petits, des ignorans et des pauvres! aussi gagnoit-il promptement leur confiance et leur tendre respect. Ses entretiens ne tardoient pas à ramener aux principes de droiture et aux sentimens de la vertu, ceux qui s'étoient déclarés les ennemis des prêtres. Des pécheurs qui depuis long-temps résistoient aux exhortations les plus pressantes, mettoient bas les armes devant son affabilité et sa bonté. Avec la paix du Seigneur, qu'il souhaitoit à chaque maison dans laquelle il entroit, il y portoit la joie, l'instruction, l'édification, et l'on trouvoit toujours trop court le temps qu'il y passoit. Quoiqu'alors il y eût des peines capitales décernées contre les habitans chez lesquels étoient arrêtés des prêtres fidèles, l'ami de Dieu se voyoit ardemment demandé, attendu, désiré dans une multitude d'endroits. Ses con-

frères étoient surtout jaloux de le posséder. Tous retiroient de ses entretiens de précieux avantages, soit pour les décisions, soit pour les règles de prudence qu'il leur donnoit. Ce n'est pas que, souverainement humble, il ne fût disposé le premier à chercher des conseils. S'efforçant d'engager de tous côtés à l'union et à la concorde, il appaisa des dissentions, calma des esprits aigris, réconcilia des familles divisées. « Je puis assurer, di-
» soit, depuis sa mort, un respectable per-
» sonnage, que ce vertueux ami se montra
» l'un des meilleurs juges de paix qui fussent
» en France ».

Ce vertueux ecclésiastique considéroit la célébration des saints mystères comme le moyen le plus propre à appaiser la colère du ciel, et sa plus grande douleur étoit de se voir quelquefois privé du bonheur de participer au banquet des anges. « Je me rappelle, a de-
» puis raconté l'un de ses plus assidus colla-
» borateurs, qu'un jour entre autres, et de
» fort grand matin, nous fîmes une longue
» course pour nous assurer ce bonheur ». Il montroit presqu'autant d'empressement à procurer aux fidèles la sainte communion : il fit

faire la Pâque à un grand nombre de fidèles de la paroisse de Saint-Pern, en 1793, malgré les recherches, les fouilles et les inhumanités des partisans du jacobinisme. En distribuant le pain des forts, il insinuoit que le respect, l'amour et la reconnoissance, devoient croître en nous, en mesure de l'humiliation plus profonde à laquelle Jésus-Christ se réduisoit en notre faveur. Il disoit aux simples et aux petits selon le monde, que la richesse et la pompe des cérémonies n'ajoutoient rien à la gloire essentielle de notre Dieu; que nous devions néanmoins lui présenter tous les hommages qui dépendent de nous; que, puisqu'il nous étoit interdit de lui rendre le même culte extérieur qu'autrefois, nous avions à nous en dédommager par nos dispositions intérieures. Ce bon prêtre insistoit beaucoup sur l'instruction et sur l'édification dont on est redevable à l'égard du premier âge de la vie; sur le pieux réglement auquel chaque famille doit religieusement et rigoureusement se soumettre, surtout les dimanches et les fêtes, pour suivre et la discrétion et la prudence si nécessaires dans ces temps de persécution.

Quelle fut sa profonde douleur, lorsqu'il

prévit les désordres qu'alloit causer le calendrier républicain! Dans une société de ses confrères, il retraça la nécessité de redoubler d'efforts et de courage, pour en arrêter, autant qu'il seroit possible, les malheureux effets. Dans ses charitables et tout à la fois vigoureuses remontrances aux lâches coopérateurs des maux sans nombre qui s'opéroient, sous le règne du jacobinisme, contre la religion et ses ministres, il manifesta toujours un zèle selon la science, unissant la prudence du serpent à la simplicité de la colombe, et, parmi les missionnaires, modérant l'ardeur des uns, encourageant, consolant et fortifiant les autres.

Quoiqu'il sût habituellement prévoir et fuir le danger, le matin du 7 novembre 1794, il fut surpris à Plouasne, dans une maison qui lui servoit d'asile, par une compagnie de gardes nationales de Bécherel; cependant, sous le costume qui le déguisoit, il échappa de leurs mains, mais y retomba le soir du même jour, fut entraîné par eux à Bécherel, puis à Rennes, et jeté dans les prisons de la Porte-Saint-Michel. Ce n'est pas qu'avec la fausse conscience qui les aveugloit dans leur asservissement

vissement à des lois barbares, les satellites eux-mêmes ne rendissent hommage à ses vertus, et sur la route, ils se disoient les uns aux autres : « Nous sommes dans la compagnie » d'un honnête homme, d'un homme ver- » tueux ». Le confesseur de Jésus-Christ fut atteint, dans cette prison, d'une épidémie qui y régnoit. Ses sœurs, constamment animées de la charité la plus vive pour tous les prisonniers, durent peut-être à ce beau sentiment la grâce qu'elles n'obtinrent qu'après de longues et vives instances, celle que le cher malade fût transféré chez elles, pour y recevoir les soins officieux réclamés par la voix du sang et par celle de l'amitié. Sa famille ne conserva son trésor que peu de jours. Avec ce zèle magnanime dont il étoit animé, M. Cordelier n'avoit pas dissimulé à un fidèle ami, qu'il craignoit l'effet que son arrestation et sa détention produiroient sur ses sens. On disoit que le sang lui avoit tourné, dans l'instant où il fut saisi. Quoi qu'il en soit, porté chez ses sœurs, le 6 janvier 1795, il eut un long délire, pendant lequel, l'esprit et le cœur toujours pleins des pieuses pratiques de sa vie, il se représentoit disant la sainte messe, s'y dis-

posant avec ferveur, s'imaginant avoir à ses côtés celui qui la servoit ordinairement, et lui disant : « Répondez donc ». Il récitoit ensuite les oraisons, faisoit les signes de croix, et ce fut dans ces actes d'une édifiante absence d'esprit, que le serviteur de Dieu rendit le dernier soupir, le 9 janvier. Admirable missionnaire, tu n'es pas mort sur l'échafaud, mais n'as-tu pas bu, comme tant d'héroïques victimes, au torrent des persécutions, au calice des amertumes? Tu méritois donc bien d'être compté dans le nombre de nos généreux et vaillans athlètes.

Salvâsti nos, Domine, de affligentibus nos, et in nomine tuo confitebimur in seculum. Ps. XLIII.

Monsieur Louis DANTHÉNY, né à Brissy-Lamegicourt-sur-Oise, diocèse de Laon; chanoine de la cathédrale, et, pendant plusieurs années, trésorier-directeur de la chapelle et du pélerinage de Notre-Dame-de-Liesse; guillotiné à Laon, le 25 décembre 1795.

Cet estimable ecclésiastique fut dévoué toute sa vie aux œuvres les plus saintes et les plus méritoires : soin des orphelins et des pauvres, assiduité au tribunal de la pénitence, direction d'ames pieuses ou consacrées spécialement au Seigneur, décoration des églises, tel fut l'emploi de son temps, celui de sa fortune patrimoniale et de son bénéfice. Quelques années avant la révolution, l'église de Laon avoit vu s'élever dans son sein, et par les sacrifices de cet homme de bien, un autel, des grilles et des lambris, qui faisoient l'admiration des connoisseurs. L'église de Liesse lui a dû les principaux ornemens qui la décorent aujourd'hui. Un homme qui n'étoit connu que par des œuvres de charité et de religion, un homme dont les principes se montroient di-

rectement opposés à ceux que l'on propageoit pour consolider la révolution, ne pouvoit manquer de porter ombrage aux jacobins, et de s'attirer la haine des partisans de la fausse philosophie. Aussi, plusieurs mois avant que la loi de la déportation ne fût connue, il se vit banni de la ville de Laon, par un arrêté des magistrats, et, quelques semaines après, de tout le département de l'Aisne. Le juste, ainsi persécuté, se retira d'abord dans les environs de Lille, et, lorsque les lois de la déportation furent en vigueur, il se fixa dans le diocèse de Malines. Il étoit depuis long-temps connu de son éminence le cardinal de Frankenbergh, archevêque du diocèse. Aussitôt qu'il fut instruit de l'arrivée du proscrit, il se hâta de l'appeler auprès de sa personne, et l'annonça solennellement comme dépositaire de tous les dons que la bienfaisance destinoit aux prêtres émigrés françois. L'étranger honoré de la confiance du pontife s'acquitta de cette mission honorable avec tout le zèle et toute l'équité qui lui étoient si naturels.

L'armée françoise ayant pénétré dans la Belgique, M. Danthény se retira au-delà du

Rhin, et, ne connoissant point la langue du pays, son zèle se trouva comme enchaîné. Il eut le désir de rentrer en France, en obtint l'agrément de M. de Sabran, évêque de Laon, et reparut dans son diocèse, avec des pouvoirs étendus, pour y exercer secrètement la mission. Pendant environ huit mois, il s'acquitta des fonctions pastorales, avec une ardeur et une activité inexprimable. Il prit des précautions pour se cacher, et n'exposa point témérairement sa vie et son ministère; cependant, objet de l'inquisition et des menées continuelles des principaux agitateurs, il ne put long-temps leur échapper. Le 24 décembre 1795, dans une paroisse où il venoit de faire faire la première communion, il fut arrêté, de grand matin, par huit gendarmes. Comme il étoit autant respecté que chéri de tous les fidèles, il lui eût été facile d'échapper à ces émissaires de la persécution. Déjà la commune entière s'étoit levée en masse, pour s'opposer aux opérations de la gendarmerie, et un simple signe du confesseur de la foi suffisoit pour le soustraire aux fers qu'ils lui préparoient; mais ce signe, il fut loin de consentir à le donner; il conjura

plutôt tous ceux qui lui témoignoient une si vive affection, de ne point s'exposer, de se retirer paisiblement, et de se contenter de prier pour leur ami : « J'aime mieux, ajouta-» t-il, courir les plus grands dangers, que de » vous voir exposés à être inquiétés ».

On lia le saint prisonnier, et on le conduisit dans la prison de Marle, puis en celle de Laon. Sur la route, il trempa ses lèvres au calice des persécutions, que bientôt il épuisa jusqu'à la lie. Une femme qu'on fit monter sur la charrette qui le conduisoit, pour avoir, disoit-elle, le plaisir de le voir guillotiner, l'accabla d'invectives. Arrivé aux premières maisons du faubourg de Laon, il vit, pour ainsi dire, commencer sa cruelle agonie, par les paroles exécrables, les outrages sanglans, les traits d'impiété, de barbarie, dont il continua d'être assailli jusqu'à son entrée dans la prison; là, on le chargea de chaînes, et on le conduisit au tribunal criminel. Il y comparut vers les trois heures de l'après-midi, précisément à l'instant où les schismatiques sortoient des églises présidées par les intrus. Cette rencontre est, pour le prisonnier de Jésus-Christ, une occasion nouvelle d'humilia-

tions en tout genre, d'injures et de railleries forcenées contre les disciples souffrans et toujours fidèles du Dieu-Homme. L'interrogatoire étant terminé, la victime est reconduite en prison. A dix heures du soir, on la met au secret; et, de cette mesure, elle conclut que sa mort est décidée : elle passa la nuit entière à genoux et en prières; ses gardes eux-mêmes ne purent se refuser à des marques d'admiration sur la paix angélique et sur la tendre ferveur qui l'animoient.

Le lendemain 25 décembre, à huit heures du matin, M. Danthény comparoît de nouveau devant les juges bourreaux, et y entend prononcer la sentence homicide. Pour se conformer aux dispositions de la loi, il demande un défenseur, et personne ne veut l'être, personne ne consent à dire un mot en faveur du bienfaiteur de tant de malheureux, et du plus innocent des prêtres. Il n'étoit compris sur aucune liste de déportés, et l'arrêté qui l'avoit banni du département avoit été annullé par des lois postérieures. De retour en son cachot, il demande un confesseur, et l'on met tous les obstacles possibles à l'accomplissement d'un si juste désir. Il n'aura point de consolateur; les

barbares lui permettent seulement de communiquer par lettres *ostensibles*, avec un de ses confrères, enfermé dans la même prison, et pour la même cause. Le condamné le prie donc, par écrit, de l'absoudre, lorsqu'il le verra passer pour se rendre au lieu du supplice. La journée s'écouloit, et il consentit à peine à prendre un peu de nourriture pour conserver ses forces. A cinq heures du soir, des hommes, dits, dans le style du jour, des sans-culottes, se jetèrent sur le disciple de Jésus-Christ, comme de véritables vautours. Ces misérables le dépouillent, à l'envi l'un de l'autre, de tout ce qu'il possédoit; après lui avoir enlevé une montre à répétition, ses habits, ses bas, ses souliers, le peu d'argent qui lui restoit encore, ils remplacent ses vêtemens par une vieille veste, des bas troués et des sabots, avec lesquels il marcha vers le lieu du supplice, à cinq heures un quart; passant vis-à-vis la prison de son confrère, il se mit à genoux, y resta quelques minutes, puis se releva avec les signes d'une tranquillité parfaite. Il demanda de se rendre à pied au dernier théâtre de ses souffrances; on lui refuse cette dernière grâce, et, placé sur une

charrette, il arrive au pied de l'échafaud; il y monte avec le même courage, embrasse tendrement le bourreau, lui déclare qu'il lui pardonne sa mort, lui remet, en signe de cette disposition, le peu d'objets qui ont échappé à la voracité de ses spoliateurs; et, à cinq heures et demie du soir, fête de saint Etienne, premier martyr, la tête de l'homme de Dieu tombe, et sa sainte ame s'élance, sans doute, dans le sein du rémunérateur suprême. Beaucoup de fidèles qui assistoient à ce douloureux spectacle, par un sentiment de vénération pour l'homme de la droite du Très-Haut, trempèrent des mouchoirs et des linges dans le sang, qui avoit coulé avec tant d'abondance, que l'exécuteur disoit qu'il falloit nécessairement que le condamné se fût présenté au couteau fatal avec la tranquillité la plus parfaite. La tête et le corps, placés sur une civière, furent portés à la sépulture commune, et mis en terre. La nuit suivante, deux pieuses femmes exhumèrent ces restes précieux, enveloppèrent le corps dans un drap, l'enterrèrent de nouveau, mais emportèrent chez elles la tête, que l'on a depuis conservée, avec des sentimens de respect pour la personne et pour

la mémoire de l'homme de bien. Le récit de cette vie, pleine de travaux et de mérites, et de cette mort courageuse et sainte, nous a été fourni par le fidèle compagnon des missions et de la prison de M. Danthény. Il déclare que son bienheureux ami souffrit pour Jésus-Christ dans sa soixante-unième année.

Omne gaudium existimate, fratres mei, cùm in tentationes varias incideritis : scientes quòd probatio fidei vestræ patientiam operatur; patientia autem opus perfectum habet. Jac. 1.

Monsieur René-Vincent GILART DE L'ARCHANTEL, né à Quimper, en 1749; recteur de la paroisse de Botoha, au diocèse de Quimper, puis vicaire général pendant la vacance du siége; dans l'émigration, aumônier du régiment de Rohan; fusillé à Quiberon, en juillet 1795.

Fils de M. François-Gabriel Gilart de l'Archantel et de dame Callay de Lespeul, le jeune René se distingua dans ses premières études, et montra de bonne heure un puissant attrait pour l'état ecclésiastique : ce sentiment

contribua beaucoup à redoubler son application. Ses goûts innocens pour les fonctions saintes se fortifièrent avec l'âge, et sans doute par les soins et par la vigilance de sa pieuse famille. Promu au sacerdoce en 1773, il fut envoyé près d'un de ses parens, l'abbé de Poilley, recteur de Botoha, l'une des paroisses les plus étendues de l'évêché de Quimper : on y comptoit quatre trèves. Les supérieurs se proposoient, sous les auspices et l'inspection du bon pasteur, d'exercer et de former son neveu à toutes les fonctions du ministère. Celui-ci remplissant tous ses devoirs avec une édification constante, l'ancien curé lui résigna son bénéfice en 1776. Quelque difficile qu'en fût le gouvernement, le nouveau pasteur connut l'étendue de ses obligations, et sut y satisfaire avec un zèle qui ne se démentit jamais. D'un caractère plein d'obligeance, riant, ouvert, complaisant, aimable, prévenant, sans humeur, sans exigeance, d'un désintéressement extrême, se dépouillant de tout pour soulager le pauvre, traitant ceux de ses parens qui se trouvoient malheureux, avec la générosité et la tendresse d'un père ; voilà ce que cet homme de bien fut dans tous les temps de sa vie.

Mais c'est surtout dans la manière dont il remplit ses fonctions pastorales, qu'il se montra le plus intéressant, et le plus digne de l'affection et de la reconnoissance des fidèles. Il donnoit à l'étude les momens qu'il n'employoit pas à leur service. Tout indigent eut constamment auprès de sa personne l'accès le plus facile. Point de sacrifices qu'il ne se plût à faire pour ses paroissiens. Sa maison étoit constamment ouverte à son nombreux clergé, dont il étoit le modèle dans les vertus sacerdotales. Chaque année il accompagnoit ses prêtres, pour les animer, et pour s'animer avec eux dans l'esprit de leur saint état, à la retraite qui se donnoit pour les ecclésiastiques au séminaire de Plouguernevel. Jamais il ne manquoit à faire tenir chez lui les conférences recommandées par les statuts du diocèse. Dans toutes les saisons de l'année, chaque matin il se rendoit, avec une sévère exactitude, à son église paroissiale, éloignée d'une demi-lieue de sa demeure.

En 1785, il remit cette paroisse, si sagement administrée, et dans laquelle il laissoit tant de regrets, au vénérable M. de Saint-Luc, son évêque, qui lui donna un des canonicats de sa cathédrale. Nous ignorons les motifs qui le por-

tèrent à renoncer à la charge bien pénible, sans doute, mais si touchante et si honorable, de pasteur des ames : celles de tous ses frères lui étoient trop chères, pour que son zèle à les sanctifier pût éprouver de ce déplacement la moindre altération. Il travailloit assidument aux fréquentes retraites que l'on donnoit chez les dames de la maison de Quimper, confessoit et prêchoit en françois et en breton, enseignoit les ignorans partout où il les découvroit, et manifestoit un attrait particulier pour la conversion des militaires ; il les recherchoit surtout dans les hôpitaux. Lorsque le diocèse de Quimper eut à pleurer son premier pasteur, digne de l'amour de son immense troupeau, le chapitre de la cathédrale nomma l'ancien recteur de Botoha vicaire général pendant la vacance du siége. Ce nom de l'Archantel devoit être bien cher à l'Eglise ; car ce nouveau vicaire général dont nous parlons ici, possédoit, dans le même chapitre, un édifiant modèle, en Louis-Jean Gilart de l'Archantel, son oncle. Celui-ci, nommé, par le souverain pontife Pie VI, vicaire apostolique à la vacance du siége, fut forcé de quitter la France en 1793 ; il y rentra en 1797, et, condamné de nouveau à la déportation, fut con-

duit à Rochefort ; après plus d'un an de séjour à l'hôpital de cette ville, il obtint, par son grand âge et ses infirmités, de revenir en surveillance dans sa famille. Le généreux vieillard continua d'y servir l'Eglise par tous les moyens qui furent en son pouvoir. Il couronna, dans la ville de Quimper, en 1806, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, ses travaux, ses longues fatigues et ses souffrances.

Son neveu, soutenant aussi la gloire de son nom, ne cessoit de manifester un dévouement parfait à la cause de la religion et aux droits sacrés de son roi, que l'on violoit avec tant d'impudence. Cette conduite apostolique et ce vrai patriotisme attirèrent les orages révolutionnaires sur sa tête. Signalé à la haine des impies et des factieux, et forcé de se soustraire aux violences de la tempête, il avoit quitté son infortunée patrie dès l'an 1791. Il s'embarqua aux environs de Tréguier ; et, après avoir couru différens périls, il fut jeté sur les côtes de Guernesey, et séjourna quelque temps dans cette île. Ensuite il se réunit à la masse des émigrés ecclésiastiques et laïques réfugiés dans celle de Jersey. Veut-on connoître quels étoient, dans ces premiers jours de la crise révolutionnaire,

les vrais sentimens de cet homme de Dieu? qu'on en juge par cet esprit d'une tendre ferveur, et que retrace la lettre suivante. Il l'adressoit de Jersey, le 6 octobre 1791, à Mlle. Victoire de Saint-Luc, digne nièce de l'évêque de Quimper de ce nom. Cette jeune vierge, consacrée tout entière, et comme dame de la Retraite, aux œuvres de la charité, dont elle a reçu l'immortelle récompense, en périssant sur l'échafaud, de la main des impies, avoit fait passer un objet de piété à l'abbé de l'Archantel, qui lui répond ainsi : « Je reçois à l'instant votre lettre, avec
» le charmant reliquaire qui l'accompagne. Je
» ne puis vous exprimer le plaisir qu'il me fait,
» et la vive reconnoissance dont me pénètrent
» toutes vos bontés pour moi. Vous ne pouviez
» sûrement, Mademoiselle, me faire un cadeau
» plus précieux et qui me fût plus agréable.
» Quel bonheur je vais goûter d'avoir toujours
» sur moi une partie de ce bois sacré, sur le-
» quel notre Sauveur a consommé le grand
» œuvre de notre Rédemption. Quelle joie,
» quelles délices, quand on souffre, de pouvoir
» à chaque instant se jeter aux pieds de cette
» croix adorable, et unir toutes ses souffrances

» à celles de ce divin Sauveur ! Je sens déjà mes
» forces s'accroître et mon courage s'enflam-
» mer, en pensant que mes peines sont aussi
» éloignées de la grandeur des siennes, que l'est
» cette petite relique de la totalité du fardeau
» qui lui fut chargé sur les épaules. Ah ! que
» nous souffrons bien peu, nous pécheurs, nous
» qui avons mérité de tant souffrir, en compa-
» raison de ce qu'un Dieu, la sainteté même,
» a bien voulu endurer pour notre salut. Il n'y
» a point, selon moi, de réflexion plus tou-
» chante ni plus propre à nous consoler dans
» nos afflictions, quelque grandes qu'elles
» soient ou qu'elles nous paroissent.

« Je vous fais un million de remercîmens,
» d'avoir bien voulu joindre, à ce morceau de
» la vraie croix, les saints noms de Jésus et
» de Marie. J'y ai toujours eu beaucoup de
« dévotion, et je ne doute pas que l'image
» sur laquelle ils sont gravés, ne procure bien
» des grâces à ceux qui la portent avec con-
» fiance. C'est à celle que vous aviez eu la
» bonté de me donner avant mon départ, que
» j'attribue principalement d'avoir échappé à
» tous les risques que j'ai courus pendant mon
» voyage. Je la conserve pour cela beaucoup
plus

» plus précieusement, et il en sera de même » du reliquaire, qui me fait, je vous assure, » beaucoup plus de plaisir que tout l'or du » monde.

» Je ne vous parlerai pas non plus des nou- » velles de ce pays, parce que vous avez dû » les voir dans une lettre fort ample que j'ai » écrite, depuis très-peu de jours, à votre » grande compagne. Vous serez encore dans » le cas de les apprendre, si vous voulez, par » celle ci-incluse, que je vous envoie décache- » tée, parce qu'elle ne contient rien de se- » cret. Je vous prie de la donner à la fille de » celui à qui je l'adresse, afin qu'elle la lui » fasse passer le plus tôt qu'elle pourra. Dites- » lui que j'ai reçu toutes ses lettres, à l'excep- » tion de celle qu'elle me dit m'avoir adressée » dernièrement, par Saint-Brieuc. J'espère » qu'elle me parviendra aussi de moment à » autre.

» J'ai appris que vous avez le bonheur de » posséder presque toute votre famille dans » votre solitude. C'est une bien grande satis- » faction pour vous, que je partage bien sin- » cèrement. Je vous prie de lui présenter mes » respects, ainsi qu'à vos aimables compagnes.

» Vous voilà donc encore toutes réunies; hé-
» las ! il est possible que ce ne soit pas pour
» long-temps : il faut s'attendre à tout dans
» la circonstance, et se soumettre entière-
» ment aux décrets de la Providence; elle
» veille toujours sur nous, et elle augmentera
» nos forces, à proportion des combats que
» nous aurons à soutenir.

» Je vous ai une grande obligation des priè-
» res que vous avez la bonté de faire pour
» moi; je vous prie de vouloir bien les con-
» tinuer, car j'en ai plus de besoin que per-
» sonne, et d'être persuadée que vous êtes
» une de celles à qui je pense plus particuliè-
» rement dans les miennes. C'est surtout à
» l'autel, où j'ai le bonheur de monter sou-
» vent, que j'implore avec ardeur les miséri-
» cordes du Seigneur sur notre malheureuse
» patrie, et principalement sur les personnes
» qui m'intéressent autant que vous ».

En 1794, on lui offrit la place d'aumônier du régiment de Rohan; il l'accepta avec d'autant plus d'empressement, qu'il s'agissoit de la gloire du Dieu des armées, et qu'il pouvoit parler de ses miséricordes à de loyaux et braves compatriotes. Les appointemens de

l'aumônier devinrent le partage des soldats indigens, et la malheureuse retraite de Hollande fit paroître sa charité dans un nouveau jour. C'est aux témoins de son héroïsme, qu'il appartient de le raconter dignement; et plusieurs de ses compagnons d'infortune manifestèrent, depuis, la reconnoissance qu'ils attachoient à la mémoire de ses bienfaits. Combien alors leur voix étoit éloquente! Ils étoient proscrits et malheureux. Il rencontra d'infortunées dames émigrées et natives de Bretagne. Les républicains alloient les atteindre. L'abbé de l'Archantel leur donna sa bourse et sa voiture, ne se réservant pour lui que les dangers et la misère. Ses dignes amis ont pensé depuis que tant d'actes d'une charité magnanime le préparoient à la grâce du martyre. Il suivit le régiment de Rohan dans l'expédition qui vint si malheureusement échouer sur les côtes de Quiberon. Quelques jours après son débarquement, arriva la catastrophe dont retentirent les papiers publics du temps, et qui donna un si grand éclat à la barbarie des jacobins. Dans le péril imminent qui menaçoit la liberté comme les jours des fidèles serviteurs du trône, un émigré conjura l'abbé

de l'Archantel de consentir à ce qu'il le sauvât à la nage, le portant par cette mesure aux bâtimens anglois qui étoient comme stationnés sur la mer. « Non, répondit le saint ecclésiastique, non, je vous ferois périr, et j'aime mieux mourir seul que de vous entraîner dans ma perte ». Il fut donc fusillé à Vannes, à côté du vénérable évêque de Dol, en juillet 1795. Les républicains publièrent qu'ils l'avoient pris les armes à la main : quelles étoient ces armes meurtrières? elles consistoient dans son calice, qu'il tenoit encore lorsque les assassins se saisirent de sa personne.

Custodit Dominus animas sanctorum suorum de manu peccatoris. Ps. XCVI.

Dominus loquetur pacem in plebem suam, et super sanctos suos. Ps. LXXXIV.

Monsieur Jean-Pierre ALINGUN, né à la Caune, petite ville du diocèse de Castres, en 1749; archi-prêtre de Graullet, au même diocèse; arrêté dans la ville de Lavaur; condamné à mort par le tribunal criminel de Castres, le 6 février 1795; exécuté le même jour.

On remarque qu'ordinairement, dans les pays catholiques où sont établies des familles protestantes, la religion romaine est plus fidèlement observée, les mœurs du clergé paroissent plus édifiantes, les cérémonies de l'Eglise sont plus suivies. Depuis long-temps on a fait cette observation à Castres, et surtout dans la petite ville de Caune, au même diocèse, où le calvinisme se trouve plus répandu. C'est dans ce lieu, c'est comme dans le sein de l'hérésie, que naquit Jean-Pierre Alingun, fils d'un médecin de réputation placé à la tête d'une nombreuse famille. Quoique peu chargé des dons de la fortune, ce digne père s'attachoit à donner une bonne éducation à ses enfans, surtout à deux fils, qui, de

bonne heure, se destinèrent à l'état ecclésiastique. Jean-Pierre, né dans l'année 1749, avoit reçu du ciel un caractère heureux, un jugement sain et une intelligence prématurée.

Ses plus jeunes années décelèrent dans sa personne une prudence étonnante, et une sagesse fort supérieure à son âge. A ses premières études et pendant ses humanités, la prière et des occupations graves faisoient ses délices; et sa conduite, toujours aussi sensée qu'appliquée, désignoit, en quelque sorte, dans cet aimable enfant, comme un homme qu'auroient mûri l'expérience et la réflexion. Aux récréations, il se plaçoit à quelque distance de la troupe volage au sein de laquelle il vivoit, et la voyoit s'amuser, sans être tenté de prendre part à ses jeux. Ses parens et leurs amis ne l'aperçurent jamais transgressant les règles de la modestie chrétienne; ceux qui ne le perdirent point de vue sont demeurés persuadés qu'il ne souilla jamais l'innocence baptismale. Dès qu'il eut commencé son cours de philosophie, le professeur ne tarda pas d'apercevoir dans son élève un fonds de jugement, une pénétration d'esprit, une justesse d'idées qui le distinguèrent de tous ses condisciples. Ce n'est pas

que tous s'empressassent à lui rendre justice. Au contraire, beaucoup, le jugeant sur un extérieur sérieux et taciturne, croyoient ne découvrir en lui qu'une grande médiocrité, ou même qu'un esprit pesant et grossier. Un jour que le professeur entendit ses élèves parler du jeune Alingun, d'un ton fort léger et plein de prévention, il les réprimanda de leur inconsidération, et porta sur celui qu'ils déprécioient avec tant d'injustice, la même prédiction qu'Albert-le-Grand avoit faite autrefois à l'égard de saint Thomas : « Vous » prenez, leur dit-il, votre grave condisci- » ple pour un bœuf stupide; mais quelque » jour vous l'entendrez mugir dans l'Eglise, » en mettant sous vos yeux les plus rares le- » çons et les plus grands exemples ».

Aussitôt qu'il eut atteint l'âge de vingt-quatre ans, promu au sacerdoce, il fut chargé de desservir l'annexe de Graullet, et y demeura pendant cinq ans. Après ce temps d'épreuve, pourvu de la fonction d'hebdomadier dans le chapitre de Lavaur, comme le service de ce bénéfice n'auroit pu contenter le zèle ardent qu'il ressentoit pour le salut des ames, il se chargea de la place pénible et laborieuse de

vicaire à Lavaur. Bientôt il s'y fit connoître avec tant d'avantage, qu'on trouvoit en sa personne un trésor de science et de piété. Rien ne l'embarrassoit, dès qu'il s'agissoit de distribuer au peuple le pain de la parole divine. Il avoit mis tant de persévérance à cultiver en lui ce don de Dieu, qu'il s'étoit orné la mémoire des sermons du célèbre Bourdaloue. Il les avoit appris tous par cœur, goûtant extrêmement la clarté comme la savante profondeur de ce grand orateur du grand siècle. Par cette méthode, il s'étoit habitué à parler sans une préparation nouvelle, puisant toujours dans la même source, et sans cesse avec un attrait nouveau.

Ses travaux dans la ville de Lavaur furent accompagnés de bénédictions si abondantes, que la plus grande partie des habitans, frappés de son savoir et de sa sainteté, voulurent l'avoir pour guide et directeur de leur conscience. Ce lieu fut pendant cinq ans le théâtre de son zèle, et il consacra le même nombre d'années, avec de pareils succès, au gouvernement de la paroisse de Belcastel, que les supérieurs ecclésiastiques lui avoient confié. De là, l'homme de Dieu fut appelé à l'archiprêtré de

Graullet, place importante du diocèse de Castres, et qu'il ne dut qu'à son mérite éclatant. Dans ces différens postes, il ne négligea pas un seul moment de répandre avec abondance la semence de vie et de salut dont il étoit dépositaire. La bonne odeur de Jésus-Christ le précédoit et le suivoit partout. Partout aussi, recueillant les plus grands fruits de son ministère, partout il démontra que l'auteur adorable de tout bien accroissoit comme périodiquement son honorable charge et ses immenses travaux, à mesure qu'il avançoit en grâce et en sainteté, devant Dieu et devant les hommes. Le Très-Haut se proposoit ainsi de le faire monter au faîte des vertus chrétiennes, pour lui ménager la palme et la grâce sublime du martyre.

Lorsque l'impiété révolutionnaire fit publier, contre les prêtres restés fidèles, la loi de déportation, M. Alingun ne put se résoudre à quitter ses paroissiens de Graullet, qui tous rendoient un solennel témoignage de leur estime pour ses talens, et de leur filiale affection pour toutes les qualités de son cœur. Ses motifs, aussi purs qu'ils se montrèrent héroïques, lui concilièrent les bé-

nédictions du ciel. Pendant quelque temps, il sut se dérober aux poursuites des ennemis de la religion; il profita de cette faveur pour répandre tous les secours spirituels, non-seulement au sein de son troupeau chéri, mais encore partout où la disette des prêtres rendoit sa présence d'une importante nécessité. Constamment pénétré d'un esprit de prudence et de discrétion, il n'en fut pas moins étranger à celui d'une crainte pusillanime, toutes les fois qu'il s'agissoit de s'exposer à des dangers pour contribuer au salut d'une ame. Content de ces immenses et généreux travaux, Dieu voulut enfin les couronner.

L'apôtre de ses frères fut découvert dans la ville même de Lavaur, lorsqu'il avoit été appelé auprès de plusieurs fidèles près de mourir et manquant de toute assistance spirituelle. Aussitôt qu'on l'eut arrêté, les méchans le traduisirent au tribunal criminel de Castres, pour qu'il y subît son jugement. Tous les catholiques du diocèse, instruits du mérite distingué comme de l'éminente sainteté du prisonnier de Jésus-Christ, furent désolés de son arrestation. Quoique six mois se fussent écoulés depuis la fameuse

révolution du neuf thermidor, quoiqu'alors l'esprit de persécution se trouvât moins animé, les lois sanguinaires n'étoient point encore formellement rétractées, et tous les amis de la vertu trembloient pour les jours du juste dans les fers. De toutes les parties du diocèse de Castres, ils adressoient à Dieu les vœux les plus ardens pour sa conservation; ces vœux, en cessant d'être innocens, eussent été sans doute exaucés; il eût suffi de se prêter à des dissimulations et à des déguisemens, ou à des restrictions mentales que proscrivoit hautement la voix d'une conscience pure et droite. L'accusateur public du tribunal, ancien condisciple de l'accusé, lui proposa, prenant le langage d'une amitié perfide, de dissimuler, dans l'interrogatoire, sa qualité de prêtre; il promettoit, au prix de cette lâche et honteuse mesure, de lui sauver la vie. Mais quelle apparence que le généreux serviteur de Dieu voulût conserver par un vil mensonge une vie consacrée tout entière à la vérité éternelle, et, par cette adhésion criminelle, imprimer une tache ineffaçable à l'auguste sacerdoce dont il étoit honoré? Le saint lévite du Seigneur fut toujours sembla-

ble à lui-même, et se vit, avec les sentimens et le céleste dévouement des martyrs, condamné, le 6 février 1795, à la peine de mort, avec confiscation de ses biens au profit de la république, et l'impression de la sentence homicide au nombre de six cents exemplaires. L'inique arrêt fut exécuté le même jour; et la perversité put jouir de la joie des démons, en livrant deux victimes à la fois : celle qui venoit d'immoler sa vie pour la foi de Jésus-Christ, comptoit une autre elle-même dans la personne de M. Jacques Alingun, frère du confesseur, et son digne successeur à la cure de Belcastel. A la nouvelle du martyre de son bienheureux frère, il est frappé comme d'un coup de foudre, tombe subitement, périt peu de jours après, et va sans doute pour jamais s'unir à celui dont il vient de pleurer amèrement la perte. Les deux frères étoient dignes l'un de l'autre; celui qui survécut un moment, remplissoit toutes les fonctions du saint ministère dans sa paroisse et dans les environs, avec un zèle et un courage vraiment apostolique. Nous tenons les précieux détails que nous venons de consigner ici, du provicaire général, de MM. les cu-

rés, et du supérieur du séminaire de Castres.

State et tenete traditiones quas didicistis, sive per sermonem, sive per epistolam nostram : ipse autem Dominus noster Jesus-Christus, et Deus, et Pater noster, qui dilexit nos, et dedit consolationem æternam, et spem bonam in gratiâ, exhortetur corda vestra, et confirmet in omni opere et sermone bono. II. Thess. II.

Monseigneur Urbain-René DE HERCÉ, né à Mayenne, le 6 février 1726; évêque et comte de Dol en Bretagne; fusillé à Vannes, ville de cette même province, le 30 juillet 1795, dans sa soixante-neuvième année, avec l'abbé DE HERCÉ, son frère et son grand vicaire, et seize autres ecclésiastiques de différens diocèses.

Nous n'avons pu obtenir de détails sur la jeunesse et les premiers emplois ecclésiastiques de ce vénérable pontife, avant qu'il parvînt à l'épiscopat; nous sommes au moins assurés qu'il fut toujours digne de la confiance et du respect de ses concitoyens; que Mgr. l'évêque de Nantes, près de qui l'abbé de Hercé

remplit les fonctions de grand vicaire, rendoit hautement justice à son mérite, et félicitoit d'avance l'église qui seroit assez heureuse pour le posséder comme son premier pasteur. Il n'avoit jamais éprouvé d'autre ambition que celle de servir ses frères, et, sans un sentiment pareil, son élévation sur le siége de Dol, pour lequel il fut sacré le 5 juillet 1767, n'auroit eu sans doute rien de flatteur ni d'agréable à ses yeux. Cette petite ville, malsaine, sans autre édifice un peu marquant que celui de la maison épiscopale, ayant souvent une atmosphère chargée de nuages malfaisans, et qui ne promettoit, aux habitans de ce triste séjour, que des maladies périodiques et des forces languissantes, tel fut le chef-lieu du diocèse que la Providence le chargea d'évangéliser.

Mais si cette cité ne présentoit rien que d'ignoble aux yeux de l'orgueil humain, rien qu'un stérile aliment aux passions et à la cupidité, le nouveau pontife sut la relever de cet état de disgrâce, et l'illustrer par sa vie, et encore plus par sa mort. Pour tout homme qui a le bonheur insigne de croire au christianisme, et de suivre et d'admirer ses in-

nombrables bienfaits, c'est un ravissant spectacle dans nos temps modernes, et sur le sol brillant de cette belle France, qui réunit tant de chances, tant de scènes séduisantes, tant d'appas à la légèreté et à la frivolité des hommes ; oui, sans doute, c'est un magnifique spectacle, que celui d'un évêque missionnaire, qui ne s'occupe que du bonheur éternel de son peuple, qui vit comme ignoré du reste du monde, et livré tout entier à des fonctions en soi aussi obscures qu'elles sont grandes aux yeux de la foi. Tel fut le pontife vénéré sur la tombe duquel nous venons répandre quelques fleurs mouillées justement de nos larmes. Assez heureux pour l'avoir connu dans nos premières années, pour l'avoir comme suivi d'un pas respectueux, dans le cours de ses travaux apostoliques, que de fois nous l'avons comblé, nous l'avons entendu combler de bénédictions, lorsque, marchant humblement et courageusement à la tête de ses prêtres missionnaires, allant à pied au milieu d'eux, d'une paroisse à une autre, d'une contrée à une nouvelle contrée, il ouvroit et terminoit presque toujours lui-même ces pieux et solennels exercices, connus sous le nom

si respecté de missions, par un discours touchant et pathétique, toujours adapté aux circonstances, comme aux plus urgens besoins des fidèles. Nous ne dirons pas les avantages comme infinis que son diocèse recueilloit de ces exhortations puissantes, auxquelles s'unissoient celles de son vénérable frère, l'ami, le compagnon inséparable des travaux et des fatigues inépuisables de ce second lui-même.

Mais le vertueux évêque de Dol produisit-il des fruits moins abondans, dans ces retraites où le clergé de son diocèse, réuni aux exercices publics de son séminaire, entendoit la parole sainte découler successivement des lèvres de MM. de Hercé, et présenter au vénérable presbytère des lévites du Seigneur, et la beauté de la loi sainte, et la grandeur et les obligations sacrées des pasteurs du second ordre et des simples lévites du Seigneur. Nous avons autrefois entendu raconter, dans un sentiment profond d'admiration, les fruits étonnans que les bons ecclésiastiques placés sous la surveillance de Mgr. de Hercé recueilloient annuellement de ces pieuses assemblées. Bienheureux confrères, vous y veniez

niez pénétrés d'un zèle ardent pour la sanctification de vos ames; vous y veniez comme des agneaux soumis entièrement à la voix et à la houlette du pasteur, vous en sortiez intrépides comme des lions, prêts à combattre et prêts à terrasser toutes les passions acharnées contre la conversion et le salut éternel des pécheurs.

Que n'aurions-nous pas à raconter ici des ordinations faites par l'homme de Dieu, soit pour les ordinands heureusement placés sous sa surveillance immédiate, soit pour ceux d'autres diocèses de la Bretagne? car la rigoureuse résidence qu'il faisoit au milieu de son troupeau chéri, lui procuroit l'avantage de remplacer, du moins sur ce point, ses collègues, quand ils étoient forcés de s'absenter. Nous-mêmes avons eu le bonheur de recevoir de sa main deux ordres sacrés, et nous pûmes ainsi juger des soins extrêmes que le premier pasteur et ses dignes représentans apportoient à cultiver les jeunes clercs, et, dans leurs personnes, hélas! je ne puis dire dans la mienne, à préparer au sanctuaire des prêtres qui en devoient faire l'ornement, comme l'édification des peuples. Un matin que nous

allions être ordonnés, nous apprîmes que Mgr. de Hercé, sans s'être permis de prendre le soir précédent aucune nourriture, avoit consacré la nuit entière à la prière. Nous fûmes jaloux de connoître les motifs d'un tel sacrifice. « Messieurs », nous répondit le respectable supérieur de son séminaire, « Monseigneur ne fait jamais d'ordination, qu'il » ne se soumette la veille au jeûne le plus » rigoureux, et qu'il ne donne, à de ferventes » prières en votre faveur, toutes les heures de » la nuit ».

L'air meurtrier qu'on respiroit dans sa ville épiscopale ne lui permettoit pas d'y faire un long séjour. Après y avoir donné des audiences tout le jour du samedi, après y avoir consacré celui du dimanche aux offices publics de sa cathédrale, le reste de la semaine il le passoit à trois lieues de la ville; et c'étoit dans cette paisible et douce retraite, que, recevant avec l'ame la plus expansive, avec cette cordialité qui, sur ses lèvres surtout, se montroit si bien la fleur de la charité paternelle, ce bon pasteur recevoit tous ses prêtres, en leur manifestant un cœur de père, les traitant tous indistinctement et autour de sa table, couverte

avec une frugale abondance, comme autant de membres ou comme autant de chefs de son immense famille.

Mais quoi donc, le successeur des apôtres étoit-il totalement et constamment étranger aux intérêts politiques de sa patrie? Il ne pouvoit pas l'être, dans l'institution, dans le régime des Etats d'une province composée de trois ordres; membre du premier, il devoit assister aux délibérations qui regardoient la conservation comme la prospérité de la Bretagne: il eut occasion, dans l'absence de celui de ses collègues qui devoit présider les trois ordres, de se montrer lui-même à leur tête; et, dans ces momens d'un intérêt suprême, il ne retraça jamais que les caractères d'un vrai, d'un religieux patriotisme. Plusieurs fois alors nous eûmes nous-mêmes recours à sa médiation puissante, pour l'intérêt de nobles et pauvres familles qui laissoient comme à la merci de la Providence de petits orphelins aux abois; et l'homme public, le défenseur des droits de son pays, et tout à la fois celui du trône de son souverain, nous sembloit alors l'ami, le père, l'onctueux et puissant consolateur de l'infortuné sans ressource. Dans un poste éminent, il étoit sans distinction

le protecteur de tout être souffrant, comme rendu à son troupeau et aux devoirs sublimes de la charge pastorale, il se montroit surtout l'ami, le père, le défenseur et l'appui de tous ses diocésains.

Dans ces temps voisins de nos funestes désastres, lors que l'horizon, couvert des nuages les plus sinistres, annonçoit et présageoit la tempête révolutionnaire, tout bon citoyen s'agitoit, se troubloit, et eût voulu de tout son pouvoir détourner ou arrêter l'orage; à cette époque, les députés bretons se trouvant à Paris, l'évêque de Dol célébroit, la nuit de Noël, les saints mystères, lorsque tout à coup s'élève en son esprit l'idée qu'obligé de parler solennellement à son souverain, il doit saisir cette occasion pour lui faire une peinture énergique des dangers qui menacent la patrie. Frappé néanmoins de la hardiesse, et même de la sorte d'inconvenance d'une pareille démarche, qui signaloit des torts dans le gouvernement, il ne voulut point s'en rapporter à ses propres lumières; il consulta plusieurs de ses collègues, et qui, loin de l'arrêter, se permirent d'encourager son zèle. Après avoir donc mis sous les yeux du roi Louis XVI le cahier

des doléances de la Bretagne, après avoir parlé comme citoyen, comme sujet, il crut devoir parler comme évêque, et, dans un temps de crise qui sembloit rappeler certaines époques de l'épiscopat des Chrysostôme et des Ambroise, il s'autorisa de leur dévouement à la chose publique, pour emprunter leur langage. Il adresse au vertueux Louis un discours véhément, dans lequel, soulevant le voile qui déroboit l'avenir, il révèle les maux affreux qu'il y a lus d'avance; il présente la religion de saint Louis comme renversée, les colonnes de la monarchie ébranlées; en un mot, il prédit l'ensemble de tous ces maux affreux qui depuis se sont réalisés dans les années de sang qu'a parcourues la révolution, attaquant tout, bravant tout, détruisant tout, amoncelant partout les victimes de sa noire fureur sur le sol de cette France, naguère l'objet de l'envie ou de l'admiration des différens peuples de l'Europe. On a dit que le discours de l'évêque de Dol contenoit plusieurs réflexions peu mesurées, qui, indignant Sa Majesté, la déterminèrent à l'exiler dans son diocèse. On ajoute même qu'un pontife en faveur, demandant à son collègue disgracié de quel droit il avoit osé parler aussi

hardiment au chef auguste de la France : « De » quel droit, répondit M. de Hercé, de quel » droit, Monseigneur ? de celui que me con- » fère ma croix », en montrant de la main sa croix pastorale. Ses amis, consternés du courroux que le prince avoit manifesté, furent relevés et ranimés par la contenance paisible, par la résignation parfaite de l'homme de Dieu, qui, se hâtant de souscrire aux ordres sévères qui lui étoient adressés, les vit révoqués peu de mois après, revint aussitôt à Paris reprendre son poste, et reçut du monarque l'accueil le plus grâcieux.

Au berceau de la révolution, on se hâta de déclarer une guerre à mort aux fidèles serviteurs de l'autel et du trône : M. l'évêque de Dol, chassé de son palais, de son siége, de sa ville épiscopale, se vit contraint de se retirer chez un de ses frères, où il vivoit au milieu d'une famille chérie et qui savoit si bien l'apprécier ; mais, instruit dans cette solitude, que, conformément à une nouvelle loi, plus de six cents prêtres, soit de son diocèse, soit de ceux qui l'environnoient, avoient été forcés de se rendre à Laval et de s'y constituer prisonniers, il écrivit aux magistrats de cette ville, et ne dis-

simula point à ses parens la résolution qu'il avoit prise de se rendre incessamment au même lieu : ils le conjurèrent en vain d'abandonner son projet, et de ne pas exposer ainsi ses jours à la rage des assassins : « A Dieu ne plaise, leur » répondit-il aussitôt, que je laisse échapper » une si belle occasion de confesser le nom de » Jésus-Christ ! Je dois l'exemple aux prêtres, » et je serai trop heureux de me voir à leur » tête dans la captivité ». Il part le jour même, avec l'abbé de Hercé, son frère, vicaire général, et se rend prisonnier à Laval. Sans doute que, dans cette noble démarche, il disoit, après saint Chrysostôme (Hom. *in Ephes.* c. III.) : « Le titre de prisonnier de Jésus-Christ est » beaucoup plus glorieux que celui d'apôtre, » de docteur ou d'évangéliste : c'est là une » dignité bien au-dessus de celle de consul ou » de roi. Quand on aime le Sauveur, on pré- » fère d'être dans les fers pour l'amour de lui. » Le diadême le plus brillant décore moins » qu'une chaîne portée pour Jésus-Christ... Paul » me paroît plus heureux de l'avoir portée, que » d'avoir été ravi au troisième ciel. Lequel au- » riez-vous mieux aimé être, ou l'ange qui dé- » livroit Pierre, ou Pierre chargé de fers ? Pour

» moi, j'aurois voulu être Pierre; et ce don des
» chaînes est quelque chose de plus grand que
» d'arrêter le soleil dans sa course, que d'é-
» branler l'univers, que de commander aux dé-
» mons ».

A Laval, comme dans les autres villes qui renfermoient les confesseurs de la foi, la loi les soumit tous à comparoître devant un commissaire. Leur appel nominal se faisoit à l'église collégiale; le bon évêque s'y rendoit chaque jour, à la tête de tout le clergé catholique; il y étoit nommé avec tous les autres, sans la moindre distinction, pas même celles qui sont en usage parmi les nations civilisées. Il supportoit, ainsi que tous ses compagnons d'infortunes, les injures de la saison, qu'on affectoit de leur faire éprouver plus longtemps quand le froid ou la pluie redoubloient. C'étoit même à lui que s'adressoient de préférence les injures de la populace ou de quelques brigands soldés par les jacobins. Aimons à le répéter, d'après l'historien du clergé dans cette mémorable époque, tous les autres confesseurs le regardoient et l'honoroient comme leur père; chaque fois qu'il venoit à l'appel, deux cents ecclésiastiques se détachoient

pour aller au-devant de lui, ou l'attendoient pour lui faire cortége. Lorsque le commissaire l'appeloit simplement *Hercé*, le prélat répondoit modestement : *J'y suis*. Il disoit, fait observer ici l'écrivain cité tout à l'heure, il disoit au tyran magistrat : « *J'y suis*; tu peux » appeler les bourreaux, je ne les fuis, ni eux, » ni toi : je continue à rejeter le serment du » parjure et de l'apostasie. *J'y suis*, encore » prêt à subir tes outrages et ceux de tous les » tiens, à mourir pour ma foi, pour mon Dieu; » je te l'ai dit hier. *J'y suis* aujourd'hui de nou» veau, et demain je viendrai te le redire en» core ». Le moment de l'appel étoit celui que les jacobins et les intrus désignoient à leurs brigands pour les huées et pour les outrages : l'évêque de Dol en étoit le principal objet. La croix épiscopale les faisoit frémir comme l'enfer; une mégère forcenée s'élança un jour sur lui pour la lui arracher; ce fut la seule fois que ses prêtres repoussèrent la violence.

De bons citoyens de Laval, accourus aussi chaque jour à cet appel, pour être témoins d'une si glorieuse confession, proposèrent souvent, ou à M. de Hercé, ou aux autres confesseurs, de les délivrer des bandits et de leurs

outrages. « Non, répondirent ces hommes de » Dieu, laissez-les; ils ne savent pas le plaisir » qu'ils nous font, d'ajouter chaque jour quel- » que chose au mérite de notre profession de » foi ». Sans avoir été prévenus par aucun avis, les prêtres de Laval entendent battre la générale, et publier pour eux l'ordre de se rendre tous aux anciens couvens des capucins et des carmes. Cet ordre révoltoit les honnêtes citoyens; beaucoup vouloient s'y opposer. Les prières, les instances des prêtres triomphèrent de l'indignation publique. Le vénérable évêque se hâta d'obéir en se rendant aux Capucins; et tous les autres prisonniers de Jésus-Christ, à son exemple, se rendirent aussi aux deux maisons assignées pour leur réclusion. Elles avoient été l'une et l'autre la proie de l'avarice. Pas un seul meuble, pas une chaise, pas un seul tas de paille même pour reposer sa tête. Le zèle des bons chrétiens pourvut encore à tout. Leur empressement se montra tel, qu'en quelques heures six cents lits se trouvèrent tendus et dressés dans les deux communautés, avec un nombre de chaises et de tables suffisant. Il fallut se serrer, doubler les lits dans de petites cellules, en remplir les corri-

dors, les salles et l'église. Le vertueux pontife, quatrième dans sa chambre étroite, y montroit plus de joie que l'intrus n'en goûtoit dans son palais épiscopal. On n'entendit pas un seul murmure parmi les autres prêtres. Ici, nous ne pouvons raconter les avanies toujours renaissantes, les humiliations inouies, les outrages sans nombre dont ils furent tous l'objet, avec leur respectable chef, et de la part de leurs cerbères; remarquons seulement, d'après les écrivains véridiques de ces jours de deuil, que, dans toutes les persécutions de l'Église, le démon de la volupté s'est toujours joint au démon de l'impiété, pour tenter et tourmenter les prêtres du Christ, sans doute pour se venger de la sainteté de leurs dogmes et de la sublimité de leurs vertus.

Mais s'élève devant nous un nouveau théâtre où vont encore briller, éclater de concert, le zèle infatigable, la patience héroïque, l'inaltérable douceur, la joie même, oui, la joie toute céleste du successeur des apôtres et des dignes émules de ses vertus. A la mémorable époque de la déportation du clergé fidèle à la foi de ses pères, nous trouvâmes et

nous eûmes à bénir et à admirer l'évêque de Dol et son digne frère, sur le sol hospitalier de l'île de Jersey. Là, tout le temps que le gouvernement anglois y laissa les ecclésiastiques françois, ou déportés ou exilés; là, nous suivîmes avec respect les démarches de ces vrais hommes de Dieu, parmi lesquels nos évêques tenoient un rang distingué, non pas précisément celui que les lois de la hiérarchie leur ont, dans tous les temps, assigné, mais le rang que leur donnoient d'héroïques vertus depuis long-temps éprouvées. Que d'œuvres saintes, que d'œuvres éminemment méritoires pour la gloire du Seigneur, pour le salut des hommes, y présenta l'homme de la droite du Très-Haut, dans son humble et glorieux ministère! Tous les moyens de sanctification y furent prodigués au clergé françois, pour le fortifier; aux fidèles exilés de tous les rangs, de toutes les conditions, soit pour ramener les uns, ébranlés, découragés dans leur foi, par le torrent des calamités humaines; soit pour fortifier les foibles, soit pour encourager les fervens, par un nouveau zèle qui les portât aux plus beaux, aux plus héroïques sacrifices!

Les pieux exercices en tout genre furent multipliés dans un grand nombre d'oratoires et de chapelles que l'on érigea successivement dans cette île, et dans lesquels les enfans de l'Église trouvèrent d'inépuisables ressources, ainsi que ses nouveaux fils spirituels, plusieurs Jersiois élevés dans les erreurs qu'avoient embrassées leurs pères, et qui revinrent avec courage à l'antique croyance romaine. Ce fut dans ces rassemblemens que MM. de Hercé parurent avec un zèle admirable. L'évêque ouvroit et terminoit des retraites par une exhortation paternelle, et son frère donnoit des conférences aussi solides que touchantes, sur les devoirs des ecclésiastiques en général, et surtout des pasteurs du second ordre. Combien ils contribuèrent à éclairer les esprits et à émouvoir les cœurs! On doit dire que l'un et l'autre n'étoient étrangers à aucune bonne œuvre, à aucune institution qu'il s'agissoit ou de faire naître ou de soutenir et d'encourager. Qu'ils rendoient ainsi leur honorable exil précieux à la religion et à l'humanité !

Ces temps de dissentions cruelles, et dont le récit devroit être effacé des feuilles de no-

tre histoire, nous rappellent une lutte terrible et longue entre les royalistes françois et le parti républicain. Des traités, consentis seulement par un très-petit nombre, ne furent jamais bien observés. Le nombre des mécontens, racontent les plus sages écrivains, augmentoit tous les jours, en Bretagne surtout, province qui, par sa position, étoit plus favorable pour cette sorte de guerre. L'Angleterre songea à y porter des renforts, et un corps d'émigrés fit une descente à Quiberon. L'évêque de Dol, son frère, et plusieurs ecclésiastiques respectés pour leur doctrine et leur piété, se proposèrent de les accompagner. Mais combien il est important de saisir avec justesse les vrais motifs de cette petite colonie d'ouvriers évangéliques. Ses chefs, et chacun de ses membres, ayant horreur du sang, et ne portant d'autres armes que leurs bréviaires, avoient pour unique objet de se répandre parmi leurs anciens troupeaux, afin de les rappeler, ainsi que tous les autres fidèles qu'ils pourroient atteindre sur le territoire françois, aux lumières comme aux vertus évangéliques. Ce digne pontife, nommé vicaire apostolique pour la Bretagne, ne se faisoit pas illusion sur les ca-

lomnies dont il seroit l'objet, sur les odieuses et outrageantes inculpations que les jacobins, les impies, ne manqueroient pas dè donner à sa noble démarche. Il voulut, ainsi que son digne frère, travailler plus que jamais à sauver des ames; voilà le secret, et l'unique secret que renfermoient ces deux cœurs, aussi purs, aussi pénétrés, aussi brûlés du beau feu de la charité, que des anges. On ne parloit point encore de la désastreuse expédition; et l'abbé de Hercé nous disoit, dans une conversation confidentielle : « Oui, mon ami, mon frère » et moi nous ne désirons, nous n'ambitionnons que la glöire d'aller évangéliser nos » campagnes; d'aller couvrir de nos sueurs, et, » s'il le faut, de notre sang, le sol de notre » infortunée patrie : nous ne nous dissimulons » point les dangers qui vont nous entourer. » Nous marcherons d'un village à un autre » village, d'une contrée à une contrée nou» velle, jusqu'à ce que, arrêtés par nos frères » égarés, nous périssions, dans quelque ville, » sous le tranchant de la guillotine. Mais que » le Seigneur soit béni : *Non facio animam* » *meam pretiosiorem quàm me* ».

Le 1er. janvier 1795, l'évêque adressa aux

ecclésiastiques de son diocèse et à ceux qui suivoient l'armée royaliste, une lettre pastorale dans laquelle se retracent son tendre amour pour tous ses diocésains, son inviolable attachement aux vrais principes, et cet esprit de paix, de douceur, de zèle et de piété, qui, dans sa personne, ne se démentit pas un moment. C'est un monument à consigner pour l'honneur immortel du pontife de Dol et celui du clergé fidèle.

« *A nos très-chers frères les ecclésiastiques » non assermentés de notre diocèse, et au» tres vénérables prêtres attachés aux fonc» tions du saint ministère près l'armée ca» tholique et royale de Bretagne : Salut et » bénédiction en notre Seigneur.*

» Ce que la voix publique nous apprend, » mes très-chers frères, de vos glorieux et » pénibles travaux, ainsi que de votre zèle, » retrace à nos yeux l'image consolante des » siècles de l'Eglise naissante, où les premiers » prédicateurs de l'Evangile, victimes de l'en» vie et des fureurs de la synagogue, ne con» noissoient pas de plus grande consolation » que celle d'être jugés dignes de souffrir per-

» sécution

» sécution pour le nom de Jésus-Christ :
» *Ibant gaudentes à conspectu concilii, quo-*
» *niam digni habiti sunt pro nomine Jesu con-*
» *tumeliam pati.* (Act. Apost. v. 5.)

» Comme eux vous avez sacrifié vos biens,
» votre liberté, votre vie même, pour la dé-
» fense de cette sainte religion, que nos pères
» nous ont laissée comme leur plus précieux
» héritage, et qui a fait, pendant tant de siè-
» cles, le bonheur et la gloire de la nation,
» qui nous l'a conservée et nous l'a transmise.

» Comme eux, vous avez eu le courage de
» vous élever avec force contre cet esprit des
» ténèbres, qui, sous le masque trompeur de
» réforme et de philosophie, s'est répandu sur
» toute la surface de la France; et la férocité
» des tyrans qui ont osé tremper leurs mains
» dans le sang du plus juste et du meilleur des
» rois, le nombre incalculable des victimes
» qu'ils ont immolées à leur haine et à leurs
» vengeances, la nature et la cruauté des
» supplices qu'ils mettent en usage, n'ont
» fait qu'augmenter votre constance et votre
» fermeté. Vous vous êtes environnés de ce
» guerrier généreux, de ce nouveau Judas
» Machabée, que le zèle de la maison du Sei-

» gneur a armé contre les ennemis de la re-
» ligion et du trône, et que la patrie compte
» déjà parmi ses héros et ses libérateurs. Vous
» avez, comme lui, bravé les élémens, la ri-
» gueur des saisons, les cachots, les prisons,
» les échafauds, la mort même. Vous avez
» tout sacrifié, enfin, pour gagner les ames à
» Jésus-Christ et pour le suivre. *Ecce nos reli-*
» *quimus omnia et secuti sumus te.* (Matth. 19.)
» Votre récompense est assurée dans la céleste
» patrie; c'est là que Jésus-Christ vous attend,
» pour vous répartir cette couronne immor-
» telle qu'un si grand courage vous a méritée.
» *Vos qui reliquistis omnia et secuti estis me,*
» *centuplum accipietis, et vitam æternam pos-*
» *sidebitis.* (Matth. 19.)

» De quelle consolation notre ame n'a-t-elle
» pas été remplie, de quelle sainte joie n'a-
» vons-nous pas été comblés, au récit qu'on
» nous a fait des prodiges et des bénédictions
» dont il a plu à Dieu de couronner vos ef-
» forts! Mais, d'un autre côté, quel sujet de
» douleurs et de regrets pour nous, de n'avoir
» pu, comme nous le désirions si ardemment,
» voler à votre secours et partager vos tra-
» vaux; Dieu nous est témoin que si, du fond

» de cette terre étrangère, nous soupirons
» après le moment de voir finir notre exil,
» ce n'est ni l'indigence à laquelle nous som-
» mes réduits, ni l'espoir de rentrer dans nos
» biens, ni l'ambition d'occuper une place
» éminente, qui excite en nous cette extrême
» impatience; mais le seul désir de nous réu-
» nir au troupeau que la divine Providence
» nous a confié, de courir après tant de brebis
» égarées qui, malgré leur infidélité, ne ces-
» sent pas de nous être chères; de consoler,
» par notre présence, ceux qui souffrent pour
» la foi de Jésus-Christ; de solliciter pour eux
» ses grâces et ses miséricordes, et de nous
» immoler nous-mêmes, s'il nous en trou-
» voit dignes, pour un troupeau chéri, au-
» quel nous voudrions rendre la tranquillité,
» le bonheur et la paix, au prix de tout notre
» sang. Quoique, dans ce nombre, il ne s'en
» trouve aucun qui ne nous inspire le plus vif
» intérêt, nous ne nous dissimulerons pas,
» nos très-chers frères, qu'il en est, cepen-
» dant, qui ont des droits particuliers à notre
» sollicitude, nous ajouterons même à notre
» reconnoissance; nous la devons à ces com-
» battans intrépides qui, si souvent et si cou-

» rageusement, ont exposé leur vie sous les
» drapeaux d'une armée qui se glorifie du titre
» auguste d'armée catholique et royale; armée
» aussi imposante par la valeur et l'activité des
» chefs qui la commandent, que par son dé-
» vouement à la religion et sa fidélité à son
» légitime souverain. Nous la devons à ces
» vertueux citoyens, à ces fidèles Bretons, qui,
» se trouvant dans l'impossibilité de prendre
» les armes, ont rendu d'ailleurs les services
» les plus signalés, et n'ont pas craint d'ex-
» poser leur vie en prodiguant aux ministres
» des autels et aux défenseurs de la cause du
» plus malheureux des rois, tous les secours
» qui étoient en leur pouvoir.

» Avant de terminer cette lettre, nos très-
» chers frères, nous vous invitons, nous vous
» conjurons d'unir vos prières aux nôtres,
» pour la conservation de ce prince infortuné
» que les circonstances les plus malheureuses
» ont appelé au trône. Demandons à Dieu qu'il
» écarte d'une tête aussi précieuse le fer des
» assassins, qu'il protège son enfance » (alors
Louis XVII, devenu roi par l'assassinat de
son auguste père, étoit incarcéré à la tour
du Temple, avec Madame, aujourd'hui du-

chesse d'Angoulême), « qu'il le préserve de
» la corruption du siècle, qu'il lui rende le
» trône de ses pères, qu'il suscite en sa faveur
» quelque Josabet qui le dérobe à la fureur
» des tyrans, et que, pour rendre à jamais
» son règne mémorable, il lui donne la sa-
» gesse de Salomon, la piété d'Ezéchias, et
» surtout le zèle ardent pour la religion, qui
» animoit un de ses augustes aïeux, dont il
» porte le nom, et qui seul peut affermir la
» couronne sur sa tête, et rappeler ses sujets
» à l'obéissance; enfin, mes très-chers frères,
» demandons à Dieu qu'il daigne conserver les
» augustes princes sur lesquels repose aujour-
» d'hui la destinée de la France, et qu'il fasse
» rentrer dans le fourreau le glaive qui, de-
» puis si long-temps, est suspendu sur leurs
» têtes, afin qu'après avoir été éprouvés par
» les plus grandes adversités, ils servent un
» jour de modèles à tous les princes chrétiens;
» qu'enfin, ils montrent à tout l'univers ce
» que peut un grand courage, quand il est
» soutenu par la vertu.

» Mes chers frères, quoique absens de
» corps, nous sommes toujours en esprit au
» milieu de vous, et nous ne cessons d'adres-

» ser au Seigneur les prières les plus ferven-
» tes, pour qu'il soutienne votre courage,
» votre constance et votre fermeté; qu'il con-
» firme et perfectionne en vous l'ouvrage que
» vous avez commencé, et que la grâce de
» Dieu, la charité de Jésus-Christ, la com-
» munication du Saint-Esprit, vous accom-
» pagnent, et dirigent toutes vos actions...
» *Gratia Domini nostri Jesu-Christi, et caritas*
» *Dei, et communicatio sancti Spiritûs, sit*
» *cum omnibus vobis.* (I. Corinth. 13.)

» Donné à Londres, le 1er. janvier 1795.

» *Signé,* URBAIN-RENÉ, évêque de Dol,
» vicaire apostolique du saint Siége ».

Ainsi déterminé à accompagner les régimens qui effectuèrent une descente dans la presqu'île de Quiberon, la veille de son départ d'Angleterre, l'évêque de Dol annonçoit à tous les ecclésiastiques qui vouloient l'accompagner, qu'il falloit se préparer au martyre. Cependant les commencemens de l'expédition donnèrent des espérances, mais qui furent bientôt démenties. La célérité et l'ardeur des généraux républicains, nous racon-

tent les mémoires du temps, resserrèrent les émigrés dans cette presqu'île, où ils se virent forcés, le 20 juillet 1795. Le comte de Sombreuil se rendit, avec sept ou huit cents gentilshommes. Il paroît certain qu'il y eut une capitulation écrite, ou du moins une promesse verbale de les épargner. Le nombre total des prisonniers étoit de quatre mille. Ils furent enfermés dans l'église d'Auray. La justice, l'honneur, la politique, prescrivoient également de ne pas souiller la victoire. C'étoit l'avis des généraux; mais de barbares députés pressèrent l'exécution des lois atroces qu'ils avoient rendues. Au moment de la défaite des troupes fidèles, on étoit venu avertir l'évêque et son frère du péril imminent qui menaçoit leurs jours, et leur offrir la facilité de se jeter dans un canot, et de se réfugier sur une frégate angloise qui n'étoit pas loin de la côte. « Mais laisserons-nous, dit le pontife à l'abbé, » laisserons-nous sans consolation, sans se» cours spirituels, ces malheureux blessés, nos » concitoyens, nos compagnons d'infortunes? » Nous pouvons leur être plus que jamais uti» les. Ah! mon frère, ne les abandonnons » pas, et sacrifions, s'il le faut, la vie de nos

» corps pour celle de leurs ames ». Ils s'embrassèrent alors, et retournèrent vers l'hôpital des émigrés, qui déjà se trouvoit au pouvoir des républicains.

Les deux frères furent bientôt arrêtés eux-mêmes avec d'autres ecclésiastiques, chargés de fers, conduits à Vannes, jugés, et condamnés à être fusillés, non par la commission militaire d'Auray, qui refusa de se prêter à ce lâche et monstrueux homicide; mais par une autre plus docile aux ordres d'un infâme député. Avec ces nobles victimes furent aussi soumis à subir la peine capitale, MM. Roland de Kerloury, chanoine de Tréguier, du Largès, recteur de Ploermel-Bandour, et plusieurs autres prêtres mêlés à un nombre considérable de gentilshommes et militaires. Que ne m'est-il donné, vénérable pontife; de peindre au naturel vos derniers momens! Ne vous a-t-on pas vu, après que vous eûtes fait le généreux sacrifice de votre vie, préparer par des caresses, par des instances, par tous les traits d'une apostolique charité, celui des compagnons de votre supplice. Il nous a été rapporté que, dans ce nombre, il en étoit un qui, tout jeune encore,

avoit développé le plus magnanime dévouement à son prince, à sa patrie. Mais le spectacle de la mort, et d'une mort en apparence ignominieuse, le silence du ciel qui se réserve une éternité pour récompenser ses élus, et pour punir les vils assassins qui vont exécuter le plus exécrable décret, cet ensemble de maux cause au jeune François un instant d'égarement; il sembleroit désespérer de la Providence. Alors l'évêque de Dol le serre dans ses bras, le couvre de mille baisers, cache dans ses cheveux blancs le front jusqu'alors intrépide, il lui montre le ciel et ses immortelles couronnes, il ressuscite une foi comme éteinte, rend à un cœur flétri le feu de la vie, et le jeune héros de son pays va expirer en héros de la religion. Vous eussiez après entendu le vénérable apôtre de Dol, disant au peuple éploré qui l'environne, lorsqu'il marche à la mort : « Mes bons enfans, nous n'étions pas venus » pour vous conquérir, mais bien pour vous » convertir ». L'apôtre de Vannes se rend au supplice, entre Sombreuil, Joseph de Broglie, de la Landelle, chef des chouans; et le théâtre de leur triomphe, surtout de celui du juste, est une promenade publique de Vannes, nom-

mée la Garenne, et depuis connue sous le nom de la *Plaine des Martyrs*. Entre tous ses amis, le saint pontife se fait remarquer par le calme et la résignation. Les habitans versent tous des larmes. Arrivé au lieu de l'exécution, le nouvel Eléazar se fait découvrir la tête, et, à la vue de ce front auguste et si serein, le peuple frémit d'un religieux respect.

Posuit in nobis Deus verbum reconciliationis. Pro Christo ergo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos. Obsecramus pro Christo, reconciliamini Deo. II. Cor. v.

Dominus excelsus subjecit populos nobis : elegit nobis hæreditatem suam. Ps. XLVI.

Nimis honorificati sunt amici tui, Deus : nimis confortatus est principatus eorum. Ps. CXXXVIII.

Dom JOSEPH, prêtre et religieux de l'ordre de saint Bruno; mort après de longs travaux apostoliques, à Marseille, vers la fin de mai 1795.

NOUS avons à retracer ici le beau ministère, les immenses fatigues et la mort précieuse d'un serviteur de Dieu, qui honora les dernières années du dix-huitième siècle dans l'église gallicane. Ces précieux détails sont tirés des *Mémoires pour servir à l'histoire de la religion à la fin du dix-huitième siècle* (1); et le respectable écrivain qui les publia en 1803, nous instruira lui-même :

« Un prêtre, religieux de saint Bruno, qui s'étoit formé dans son cloître aux plus sublimes vertus de son état, et qui, maintenant, appelé à l'exercice du saint ministère, en possédoit toute la perfection, ce seul prêtre se multiplioit en quelque sorte lui-même, pour suffire à tous les besoins des fidèles. Il passoit

(1) 4 vol. in-8°. A Paris, chez Adrien Le Clere.

le jour et la nuit dans la visite des pauvres malades; il les confessoit, il les administroit, et les disposoit à la sainteté par sa seule présence. C'est sous le nom de dom Joseph, son nom de religion, qu'il étoit connu des plus fervens catholiques de Marseille. Il marchoit ordinairement suivi d'un laïque, compagnon zélé de ses courses apostoliques, dont la surveillance avoit éloigné plus d'un péril de dessus sa tête.

» Il étoit dénoncé, signalé, poursuivi; des récompenses étoient promises à ceux qui réussiroient à l'enlever. Ce vénérable religieux, accompagné du fidèle laïque appelé Bernard, continuoit sans crainte ses courses apostoliques. Il ne refusoit à personne les secours de son ministère, et s'exposoit même beaucoup plus que la prudence chrétienne n'eût semblé le permettre. Ce courage magnanime qui naissoit en lui de la soif ardente du salut des ames, lui faisoit courir les plus grands dangers; et comme la Providence l'en retiroit quelquefois par des moyens inopinés, les catholiques n'étoient pas loin d'y voir le concours même des miracles. On racontoit, entre plusieurs autres,

le fait suivant, comme venant à l'appui de l'opinion générale : « Dom Joseph avoit, le » soir de chaque jour, plusieurs rendez-vous » chez autant de malades. La femme d'un » misérable persécuteur se trouva du nombre. » Le mari sut gagner sa confiance par son » hypocrisie, et fut instruit de l'heure à la- » quelle dom Joseph devoit la visiter. Il aver- » tit plusieurs de ses complices, qui vinrent » se poster en armes derrière la porte de sa » maison, à neuf heures du soir, moment où » le zélé missionnaire devoit y pénétrer.

» Il se trouvoit à quelque distance de ce » lieu, vers huit heures trois quarts, lorsque, » d'après la liste de ses visites, il croit devoir » consulter son vertueux guide, pour savoir » de lui s'il ne feroit pas mieux, afin d'éviter « une plus longue course, de revenir d'abord » sur ses pas, et de commencer par aller as- » sister un malade très-grièvement attaqué, » qui demeuroit dans un quartier collatéral, » mais assez éloigné de celui-là. Comme ils » délibéroient à ce sujet, un enfant traverse » soudain la rue, dit à dom Joseph de sui- » vre ce dernier avis, et dom Joseph obéit.

» Cependant le terroriste et ses satellites

» se lassèrent d'attendre derrière la porte ; » ils se crurent joués par la pauvre femme » malade, à laquelle ils firent supporter les » plus durs reproches. Cette aventure fit du » bruit dans le voisinage. Le religieux en fut » prévenu le soir même, au moment où il al- » loit se rendre auprès de l'épouse malade » de ce jacobin, et il fut ainsi soustrait au » péril extrême qui le menaçoit ». Voilà ce qu'on m'avoit appris de ce fait singulier. Je fus curieux d'entendre le même récit de la bouche de dom Joseph. Il se mit à sourire, et il me dit avec une touchante simplicité : « Tout est à peu près exact dans » ce qu'on vous a raconté ; ce fait n'a toute- » fois rien que de naturel. Il est pour moi la « preuve d'une assistance visible de la Pro- » vidence ; mais il faut en ôter le mot mira- » cle. J'étois en effet à quelque distance de la » maison de ce terroriste, lorsque j'appelle » mon conducteur. Je lui fais part de mes » réflexions sur les moyens d'abréger nos » courses en revenant sur nos pas. Il me fait » observer la proximité de cette maison ; j'hé- » site, je veux une décision de sa part. Al- » lons en avant, lui disois-je ; lorsqu'un en-

» fant, une lanterne à la main, traverse la » rue tout en courant, et s'écrie: « Non, n'al- » lez pas ». Rien, sans doute, de surnaturel » dans l'espiéglerie de cet enfant; mais il n'en » est pas moins vrai qu'il fixa mon incerti- » tude et celle de mon guide, et que, sans » ajouter aucune importance à sa décision, » nous fûmes l'un et l'autre d'avis de la » suivre ».

» C'est ainsi que dôm Joseph m'expliqua lui-même comment la Providence l'avoit sauvé cette fois de la main de ses ennemis.

» Ses exhortations simples et naïves produisoient un effet prodigieux sur ses auditeurs, et ses paroles étoient comme autant de traits qui pénétroient les ames du feu de l'amour divin. Le nom de cet homme miraculeux avoit passé jusque dans les départemens voisins. Tout ce que j'apprenois de lui dans ma retraite, m'inspira le désir de le connoître. Lorsqu'il fut permis aux gens de bien de former des espérances pour la renaissance du culte, je fus à Marseille, en partie à ce dessein; mes vœux furent exaucés : je vis un prêtre, un religieux dont la conversation douce, aimable et instructive tout à la fois, me remplit

d'estime pour ses lumières et d'amitié pour sa personne. Mais j'avois trop de questions à lui faire, il fallut répéter ma visite. Je le trouvai dans une autre maison : il changeoit chaque jour de domicile, et partout il étoit suivi d'un nombreux concours de fidèles. Il me parla le langage de la plus haute spiritualité. Tout ce qu'il me dit des travaux de son ministère, pour répondre à mes questions, me parut devoir intéresser la piété de tous les fidèles ; et comme dès lors j'amassois des matériaux pour ces mémoires, je le priai de vouloir bien me communiquer tout ce qu'il savoit d'édifiant dans la persécution de l'église de Marseille. Il me le promit ; et j'obtins même de lui qu'après la quinzaine de Pâques 1795, il me donneroit un jour entier, et que nous passerions ce jour à la campagne, pour n'être point distraits de l'objet même de ces mémoires.

» Je quittai Marseille dans cette espérance ; mais ce fut pour ne plus le revoir. Ce bon prêtre se considéroit lui-même comme une victime dévouée au Seigneur, et qui devoit être consumée sur ses autels, ou par le glaive des bourreaux, ou par l'ardeur même de l'amour divin. Toutes ses journées étoient une

suite

suite continuelle de saints exercices. Il se levoit pour prier et pour méditer; puis il confessoit, prioit encore; il célébroit la sainte messe, il confessoit encore; il prenoit une légère réfection, il prioit encore; il lisoit quelquefois les saints pères, il méditoit de nouveau; il coufessoit : la nuit arrivoit, il sortoit pour la visite des malades; et, le lendemain, il recommençoit les mêmes exercices.

» Cependant son corps succomboit sous tant de travaux. Il avoit dit qu'il espéroit aller à Dieu, lorsque d'autres prêtres seroient arrivés au secours de la même église, et rendroient, par leur présence, ses services moins nécessaires; ce qui arriva comme il l'avoit pressenti. Plusieurs ministres de Jésus-Christ, que la persécution avoit éloignés, retournèrent à Marseille, après les fêtes de Pâques, et chaque jour en ramenoit de nouveaux, lorsque dom Joseph tomba malade; il connut que son heure étoit venue; il en bénit le Seigneur; et, après avoir reçu les sacremens de l'Église, il mourut de la mort des justes, vers la fin de mai 1795.

Christus dedit quosdam quidem apostolos, quosdam autem prophetas, alios vero evangelistas, alios

autem pastores et doctores, ad consummationem sanctorum in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi. Ephes. IV.

Vos qui secuti estis me, in regeneratione cùm sederit Filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos, judicantes duodecim tribus Israel. Matth. XIX.

Monsieur GILLES-JULIEN GOSSELIN, né dans la paroisse de Carnet, au diocèse d'Avranches, le 4 novembre 1762, simple prêtre; fusillé sur la même paroisse, le 14 août 1795.

FILS de Pierre Gosselin et de Marie Legros, pauvres habitans de la campagne, leur fils ne pouvoit prétendre à l'avantage de faire des études; mais le Tout-Puissant, qui voyoit déjà dans son serviteur un généreux défenseur de la foi, vint au secours de ses pieux parens: ils obtinrent de faire entrer le jeune Gilles-Julien dans le collége d'Avranches. Ses compagnons de chambre, dans cet établissement, ont étudié sévèrement sa conduite pendant ses humanités et ses cours de philosophie et de théologie. Dignes de toute confiance, ils

nous assurent que leur condisciple se montra constamment le modèle, non-seulement de la jeunesse, mais encore de chacun de ceux qui habitoient le collége et le séminaire. Ses progrès égalèrent son application; et sa ferveur, nourrie par la fréquentation du sacrement ineffable de l'Eucharistie, s'accrut encore avec les années. De si heureux commencemens ne pouvoient en faire dans la suite qu'un prêtre selon le cœur de Dieu; et maintenant, vingt-quatre ans après sa mort, on ne prononce son nom, dans les contrées qu'il évangélisa, qu'avec le sentiment de l'admiration la plus respectueuse. On se plaît à recueillir, à rassembler bien des traits de sa piété, de ses mortifications, de son désintéressement, de son zèle et de sa rare humilité. Dès 1788, il prévit où les novateurs prétendoient arriver. « Toute ma vie », nous mande un vertueux ministre du Seigneur, qui eut le bonheur de vivre dans l'intimité avec le confesseur de la foi, « toute ma vie je me rappellerai ce qu'il m'a dit sur les malheurs sans nombre qu'il voyoit prêts à fondre sur notre France et spécialement sur l'église gallicane : aussi, de bien bonne heure, commença-t-il à se familiariser avec le jeûne,

qu'il n'a presque pas interrompu jusqu'à sa mort. Chaque jour, il se bornoit à un repas, et, toutes les fois qu'il pouvoit être son maître, cet unique repas consistoit dans un peu de pain de seigle, du beurre, et de l'eau pour sa boisson. Étonné d'un tel genre d'abstinence, je lui témoignai ma surprise, et il me répondit froidement qu'il en agissoit ainsi, dans le désir d'obtenir du Tout-Puissant la faveur de mourir pour la cause de la religion. Il la demandoit avec trop d'ardeur pour ne pas l'obtenir.

» Instruit que ce jeune ecclésiastique avoit été chargé de l'éducation d'un jeune homme de Carnet, j'ai eu recours aux amis du respectable père, ancien magistrat, homme très-recommandable par sa piété et par sa bienfaisance. Je n'ignorois pas que, surtout depuis l'entrée de M. Gosselin dans sa maison, elle étoit devenue l'édification de tous les lieux voisins. Ce bon père a répondu : « Il m'est et
» m'a toujours été bien agréable d'avoir à
» rendre, à la mémoire de ce digne ecclésiasti-
» que, le juste tribut d'hommages que récla-
» ment les vertus qu'il a pratiquées pendant
» sa vie et à sa mort. M. Gosselin reçut l'or-

» dre de la prêtrise, à Pâques 1788. Ayant ap-
» pris qu'il étoit dans l'intention de se fixer à
» Carnet, où il avoit pris naissance de parens
» peu aisés, et dont le domicile étoit à l'ex-
» trémité de la paroisse, je lui proposai de
» demeurer chez moi, et de vouloir bien se
» charger de l'éducation de mon fils. J'eus le
» bonheur de réussir à lui faire accepter mes
» offres. Je ne l'avois pas connu particuliè-
» rement; mais je l'avois entendu citer com-
» me un modèle de vertus et un sujet fort dis-
» tingué par son application à l'étude et par
» ses progrès dans les sciences. Je ne tardai
» pas à m'apercevoir que j'avois fait une excel-
» lente acquisition : il étoit de la plus scrupu-
» leuse exactitude à remplir tous ses devoirs,
» et sa piété se montroit si édifiante! Il ins-
» truisoit gratuitement les enfans de la pa-
» roisse, sans accepter de leurs familles le plus
» léger présent. Sa douceur, sa patience, sa
» bonté, le rendoient cher à ses élèves. Son
» désintéressement, ou plutôt sa charité, s'éle-
» voit à ce point, qu'il donnoit aux indigens le
» peu d'honoraires qu'il recevoit, sans jamais
» songer à ses propres besoins..... M. Gosselin
» étoit d'un foible tempérament; il souffroit lors-

» qu'il chantoit la messe paroissiale le diman-
» che Cependant il passoit des nuits entières
» en oraison. Peu de temps après son entrée
» chez moi, il pria le domestique de ne pas
» faire son lit. C'étoit un ange à l'autel, et un
» apôtre dans la chaire ».

Le serviteur de Jésus-Christ passa dans l'île de Jersey, en 1792, et rentra secrètement en France, à la fin de cette même année. « A son
» débarquement, nous mande le premier de
» ses deux amis que nous avons cité, il se
» rendit pendant la nuit à l'endroit où j'étois
» caché pour me soustraire à la déportation.
» Il me dit qu'ayant sans cesse présent à l'es-
» prit l'état d'abandon où les fidèles se trou-
» voient en France, par la privation des pas-
» teurs légitimes, il n'avoit pu résister au dé-
» sir d'accourir d'Angleterre à leur secours.
» Il passa vingt-quatre heures dans mon triste
» asile, après quoi (ce fut, hélas! son dernier
» adieu) mon ami me quitta pour aller exer-
» cer ce ministère si avantageux aux catholi-
» ques qui le réclamèrent, et à lui-même,
» puisqu'il lui a procuré le martyre ».

« Sa sollicitude, nous mande le père de son
» jeune élève, sa sollicitude dans l'intérêt de

» la religion et des habitans de Carnet, le ra-
» mena bientôt en France ; il ne resta pas six
» semaines chez l'étranger. L'hiver fut pour lui
» assez tranquille ; il ne se montroit que pour
» remplir les devoirs de son ministère. Au mois
» d'avril 1793, avertis qu'on devoit nous arrêter
» l'un et l'autre, nous prîmes la fuite. Vers le
» temps de la Saint-Michel même année, les
» gardes nationales de Saint-Georges l'arrêtè-
» rent au village de la Porte, paroisse du Ferré : il
» tenta de s'échapper; on lui tira quelques coups
» de fusil, et il se remit dans leurs mains, pour
» ne pas les rendre coupables de sa mort, et
» pour n'en être pas cause lui-même. Il m'a
» dit depuis qu'il se repentoit de n'avoir pas
» fait cette réflexion plus tôt. On le lia pour le
» conduire à Fougères. Interrogé dans ce lieu
» s'il avoit passé en Angleterre, il répondit
» foiblement *oui;* mais celui qui l'interrogeoit
» fit écrire, par un sentiment d'humanité, *non.*
» Cela lui causa quelques scrupules, dont il fit
» part à plusieurs de ses confrères au Mont-
» Saint-Michel, où il fut d'abord relégué, et
» peu après transféré dans les prisons de Ren-
» nes, prisons infectes remplies de vermine.
» Là, de malheureuses victimes étoient pres-

» sées les unes contre les autres, en attendant » la mort, que plusieurs subirent. Il y essuya » pendant sa détention une maladie longue et » cruelle ».

Traîné de prisons en prisons dans celles de Fougères, où il passa plusieurs jours, le saint prisonnier reçut la visite d'un prêtre constitutionnel qui lui montra de la sensibilité sur son malheur. « Je suis moins malheureux que » vous, répondit le captif, et je préfère mon » sort au vôtre » ! De Fougères on conduisit l'homme de Dieu dans la prison de Saint-Aubin-du-Cormier, où, de même que dans la première ville, une populace effrénée s'empressa d'insulter à son sort; ensuite à la Tour-le-Bat, à Rennes; de là à la prison de la Trinité, puis au Mont-Saint-Michel; puis encore ramené dans la prison criminelle à Rennes, il y fut jugé et condamné à la déportation. On n'exécuta point la sentence; l'accusateur public se réserva dans ses conclusions de le poursuivre comme émigré; ce qu'il fit à la rigueur. Une circonstance retarda son sacrifice. Il seroit difficile de rendre toute la constance et le courage qu'il développa dans ces diverses et terribles épreuves. Traité partout et de la part

de tous les impies, comme un scélérat, jamais il ne fit entendre la moindre plainte. D'une prison à l'autre, il aimoit à répéter ces paroles : *Jugum meum suave est*, mon joug est doux, *et onus meum leve,* et mon fardeau léger. Alors il étoit enchaîné, et il le fut toujours. Jamais il ne cessa de réciter son bréviaire, et persévéra dans la prière, même sous les yeux de soldats sacriléges. Directeur des religieuses de Saint-Yves de Rennes, lorsqu'il étoit captif avec ces vierges généreuses, il se montroit encore le consolateur de beaucoup d'autres infortunés, qu'il dirigeoit dans les voies du salut.

Nous reprenons ici le récit de l'ancien magistrat dont le fils avoit été l'élève de M. Gosselin. « A la fin de 1794, ou au commence-
» ment de 1795, il fut mis en liberté, par le
» moyen de protections puissantes qu'il n'avoit
» pas réclamées. De saintes religieuses, qui
» l'avoient connu et assisté dans les fers, ren-
» dirent au ciel de publiques actions de grâces
» pour sa délivrance. M. l'abbé Lanjuinais eut la
» plus grande part à cet acte généreux, malgré
» la différence qui se trouvoit entre les prin-
» cipes du protecteur et du protégé ». (Qu'il est doux pour nous d'avoir à publier ici la noble

démarche d'un homme que, dans le printemps de sa vie et de la nôtre, nous bénissions avec tendresse ! Hélas ! pourquoi faut-il que de cruelles dissentions politiques et religieuses aient à jamais divisé des cœurs qui jadis goûtoient tant de jouissances à se reposer les uns dans les autres ! Compagnon de mes jeunes années, vous, autrefois notre fidèle ami, qu'avec la grâce du ciel il vous eût été depuis long-temps aisé de ressusciter ces beaux jours! Combien de fois nous répétâmes, et dans l'exil, et sur le sol de la patrie : *O utinam, ô utinam!*) Au moment où le serviteur de Dieu vit tomber ses chaînes, les ames pieuses et ferventes consolées si long-temps par son ministère, firent tous leurs efforts pour le retenir à Rennes; mais, résistant aux offres les plus avantageuses, il préféra de retourner servir la religion dans le pays où il étoit né, d'y reparoître encore pour y consoler les malheureux, pour les assister, et partager leur misère.

La persécution cessa pendant quelque temps, mais bientôt elle recommença avec plus de fureur que jamais. Des hordes de brigands, connus sous le nom de *cent sous*, à cause des cent sous qu'on leur payoit par jour, parcouroient les

campagnes, pilloient, voloient et massacroient, ayant pour chef un moine apostat. La veille de son martyre, une dame pria instamment M. Gosselin de ne point aller à la Ménardière : « Je ne puis m'en dispenser, Madame, répon- » dit-il; j'ai beaucoup de personnes à confesser, » et qui doivent venir m'y trouver ». Il étoit si plein du désir de verser son sang pour la foi, qu'il avoit composé une oraison pour en obtenir la grâce. Souvent il avoit dit qu'un coup de fusil ou la guillotine étoient une mort bien douce. Les bourreaux le trouvèrent en ce village, situé sur la paroisse de Carnet. Il étoit accompagné par un diacre, que nous nommons à son insu, le pieux M. Trauchant, aujourd'hui curé de la paroisse du Ferré, diocèse de Rennes, qui avoit voulu, sous un maître embrasé d'un saint zèle pour le salut de ses frères, se former lui-même à l'art si précieux de leur être utile, près de son touchant modèle; il fut sauvé comme miraculeusement, parce qu'il l'avoit un peu devancé et qu'il se déroba dans une pièce voisine. On nous a raconté que, profitant des beaux exemples et des conseils précieux qu'il avoit reçus de son saint ami, ce pieux lévite fut ordonné prêtre à

Paris, par M. de Maillé, son évêque, à une ordination secrète; qu'il retourna dans le diocèse de Rennes, y servit utilement l'Eglise, et mérita le gouvernement de la paroisse qui a le bonheur de le posséder en qualité de son pasteur. Pour son guide, l'heure suprême étoit arrivée; les hommes de la mort l'entraînèrent au bourg d'Argouges.

Les citoyens de tous les partis, de toutes les opinions, surtout de celles qui étoient alors le plus en faveur, se réunirent pour prier, supplier qu'il n'arrivât aucun malheur au juste. Ils lui offrirent des rafraîchissemens: « Je vous » remercie, répondit avec une douceur bien- » veillante le serviteur de Dieu : si je vis en- » core à midi, j'accepterai alors quelque chose; » mais c'est aujourd'hui jour de jeûne, je ne » prendrai rien avant l'heure convenable ». Au ton cruel avec lequel s'énonçoient les scélérats qui l'avoient arrêté, il jugea qu'il n'avoit plus que peu d'instans à vivre. Ces furieux ne trouvoient point, disoient-ils dans leur rage, de supplice assez rigoureux pour celui qui, après même qu'on lui avoit fait grâce, et qu'on lui avoit rendu la liberté, en abusoit au point de fanatiser le peuple avec une nouvelle audace.

L'extrême violence dont ils usèrent en l'entraînant, lui fit pressentir que son dernier moment approchoit; et, passant devant le calvaire d'Argouges, il leur demanda qu'il lui fût permis de s'y arrêter pour prier. Il y resta prosterné pendant quelques minutes : on le fit relever; et, l'ayant conduit à l'écart, on lui commanda d'ôter ses habits; il obéit, et leur dit : « Je ne crois pas avoir offensé aucun d'entre » vous; mais si cela m'est arrivé, je vous prie » de me pardonner, comme je vous pardonne » ma mort ». Ensuite il leur recommanda de respecter les saintes huiles dont il étoit chargé, se mit à genoux; les impies firent feu aussitôt, et le confesseur de Jésus-Christ tomba roide mort sur la place, le 14 août 1795, âgé d'environ trente-trois ans. Son corps repose devant la principale porte de l'Eglise de Carnet. On nous a rapporté que les habitans d'Argouges vouloient conserver son corps, mais que ceux de l'autre paroisse que nous venons de nommer, le réclamèrent comme leur propriété, et l'inhumèrent, en exprimant les sentimens de leur vénération pour les restes précieux d'un confesseur de la foi.

Justorum animæ in manu Dei sunt, et non tanget

illos tormentum mortis. Visi sunt oculis insipientium mori, et æstimata est afflictio exitus illorum; et quod à nobis est iter, exterminium : illi autem sunt in pace. Sap. III.

Monsieur ANTOINE ÉMERIC, né au lieu ou village de la Fare, diocèse d'Aix; vicaire de la paroisse de Saint-Sauveur de cette ville; mis à mort à Marseille, en 1797.

FORMÉ de bonne heure à l'école des vertus chrétiennes, M. EMERIC se montra doué d'un caractère aimable et doux, comme d'un esprit appliqué et de talens heureux, et surtout d'une fidélité inébranlable aux bons principes. Lorsque la révolution éclata, chassé par les méchans de l'église qu'il desservoit avec succès, il ne cessa point de se rendre utile aux catholiques, et sut unir ensemble le zèle et la prudence; bientôt il se vit poursuivi, mais avec un grand acharnement, par la faction des constitutionnels. Forcé de s'enfuir, il se réfugia dans la ville de Nice, où les protecteurs de la vertu persécutée lui tendirent une main compatissante.

Le vénérable pontife de cette ville avoit cédé, pour les prêtres françois exilés, la maison de Carabassel, et le nouveau banni fut admis dans ce précieux asile; il n'y jouit pas un long temps du repos si nécessaire à ses fatigues, et sa retraite ayant été menacée d'une invasion prochaine des républicains, il s'embarqua pour l'Italie, et se retira dans la capitale du monde chrétien.

M. Emeric y satisfit d'abord à sa tendre piété, par la visite de ces nombreux et admirables monumens que la foi consacre et réunit dans cette ville célèbre, la capitale du monde chrétien. L'immortel Pie VI l'établit ensuite à Générano, à une journée de Rome, dans un couvent de l'ordre des hermites de saint Augustin. Il y soutint la réputation d'un saint prêtre, qu'il s'étoit justement acquise, et se fit un devoir de suivre avec une rigoureuse exactitude tous les exercices de la communauté; aussi ne tarda-t-il pas à devenir, pour ses respectables hôtes, l'objet d'une profonde édification. Cependant ses regards, son esprit et son cœur étoient tournés sans cesse vers cette terre natale, l'objet de ses anciennes et si douces affections. Un mo-

tif principal, le défaut absolu de secours spirituels dans son diocèse, donnoit à ses désirs un plus grand degré de chaleur. Avec l'espoir de se rendre utile à ses concitoyens, il retourna dans la ville d'Aix, l'an 1795; et cette aimable espérance ne fut pas déçue: au lieu de se reposer de ses fatigues, il ne s'occupa qu'à leur donner un but honorable, et, loin de demeurer oisif, il fit tous ses efforts pour procurer le salut de ses frères. Mais il en avoit d'autres beaucoup plus chers à son cœur: les amis de son enfance, les habitans de la Fare, parmi lesquels ne se trouvoit plus un seul prêtre pour les assister dans les besoins urgens de leur ame, lui tendoient les bras. Le pieux missionnaire y vola, y devint comme un sauveur pour les uns, comme un ange tutélaire pour les autres.

Après le 18 fructidor, son zèle infatigable, loin de se refroidir, sembloit prendre une nouvelle ardeur. A cette désastreuse époque, où la persécution s'enflamma plus que jamais, le bon missionnaire se montroit prêt, jour et nuit, à conférer le baptême, à réconcilier les pécheurs, à instruire les ignorans, à célébrer les saints mystères, à se rendre

rendre auprès des malades qui réclamoient les secours de la religion; sur ce dernier point, leurs vœux furent exaucés, à quelque distance que se trouvassent les villages où il étoit appelé. Tant de travaux si parfaitement soutenus méritoient une couronne; le ciel la lui décerna. L'homme apostolique fut découvert au milieu de ses courses, et traduit dans les prisons d'Aix, qui renfermoient plusieurs confesseurs de la foi. M. l'abbé Floren, vicaire général, obligé de se tenir caché, leur adressa une lettre de consolation, et réussit à leur faire parvenir le très-saint Sacrement en viatique, par le ministère d'une personne de confiance. Si heureusement environné, l'homme de Dieu goûta toute la paix d'une conscience pure, d'une ame détachée, qui ne soupiroit qu'après le ciel. Là, comme dans l'école des plus saintes vertus, il se prépara plus prochainement à la mort, par la lecture de cette partie des œuvres de Saint-Cyprien qui se trouvoit analogue aux circonstances, et surtout son exhortation au martyre, après lequel il ne cessoit de soupirer.

De cette prison, transféré dans celle de Marseille, il comparut au tribunal de sang,

et y fut condamné à la peine capitale, comme prêtre réfractaire à la loi de la déportation, et de plus, comme étant porté sur la fatale liste des émigrés. On assure que ses juges, devenus moins barbares pour cette innocente victime que pour celles qui l'avoient précédée, voulurent lui sauver la vie, pourvu qu'il l'achetât par un mensonge; ce qu'il rejeta avec une noble fermeté. On ajoute même que, lorsqu'on le conduisoit au supplice, on lui facilita les moyens de s'évader; mais il se refusa de même à seconder ces intentions bénévoles, et ne consentit pas à conserver ses jours par un acte de foiblesse qui lui sembloit indigne d'un chrétien et d'un confesseur de la foi.

Etsi in præsenti tempore suppliciis hominum eripiar, manum Omnipotentis nec vivus, nec defunctus effugiam; quamobrem fortiter vitâ excedendo, exemplum forte relinquam. II. Mach. VI.

Monsieur DONADIEU, directeur du petit séminaire dit le *Bon Pasteur,* de Marseille; fusillé dans cette ville en 1797, âgé d'environ soixante-seize ans.

CET ecclésiastique rendit pendant trente ans la ville de Marseille le théâtre de ses bonnes œuvres et des fruits de son zèle. Avec les fonctions importantes par lesquelles il préparoit de bons ministres à l'Eglise, il remplissoit encore toute l'année celle de missionnaire dans cette grande ville, et ces deux sortes de devoirs ne se nuisoient point l'un à l'autre. Le mentor éclairé des jeunes élèves se montroit en même temps l'orateur onctueux des vérités évangéliques pour tous les rangs de la société. Son refus de prêter le serment de la *Constitution* dite *civile du clergé*, l'obligea de quitter la France et de passer en Italie; sa réputation le devança sans doute dans la capitale du monde chrétien, où le souverain pontife l'accueillit comme un généreux confesseur de la foi, et bientôt

l'honora de sa confiance. Après lui avoir assigné une pension alimentaire, le successeur de saint Pierre le chargea de placer les ecclésiastiques du midi de la France qui se réfugioient dans les Etats romains. L'innocent proscrit ne tarda pas à se concilier la confiance de ses compagnons d'exil, et il devint le directeur de la conscience de tous. Les dimanches et les fêtes, il secondoit le cardinal Antonelli dans les humbles et si précieuses fonctions de catéchiste des pauvres. Son Eminence les rassembloit dans son palais, entre les offices, et leur distribuoit des aumônes après l'instruction.

Le calme paroissoit renaître en France : M. Donadieu forma le projet d'y retourner, avec plusieurs ecclésiastiques des diocèses d'Aix et de Marseille; cette dernière ville leur offroit, et surtout à lui, les plus doux souvenirs de nombreux amis que leur ministère leur avoit conciliés; elle conservoit très-particulièrement la mémoire du serviteur de Dieu, qui l'avoit évangélisée si long-temps et avec tant d'avantages. Le 18 fructidor, 4 septembre 1797, le trouvoit remplissant, dans une ardeur toujours nouvelle, les fonc-

tions de catéchiste et de missionnaire apostolique, lorsque, au milieu de ses travaux, il fut arrêté et conduit devant un conseil ou tribunal révolutionnaire; il y soutint avec magnanimité la vérité et l'intégrité de sa foi : mais, parmi ces personnes à la merci desquelles étoit son existence, plusieurs, entraînées peut-être, ou par le respect unanime des citoyens pour leur apôtre, ou par le sentiment du bien qu'il avoit opéré dans leurs propres familles, ou enfin, par un mouvement de compassion que les ames les plus dures éprouvent tout à coup, et comme à leur insu, voulurent sauver ses jours; mais c'étoit à leur manière, c'est-à-dire, en égarant sa conscience, s'ils en eussent été capables. Ils lui proposèrent de prêter le serment dit constitutionnel, et sa religion s'indigna d'une telle offre; ils l'engagèrent encore à nier le fait de son émigration, et l'homme de bien eut horreur de racheter sa vie par un parjure. Il fut ainsi condamné à être fusillé, avec M. Antoine Emeric, ce confrère et cet ami dont nous avons parlé tout à l'heure, si dignes l'un de l'autre; et tous les deux émules dans le champ du divin père de fa-

mille, tous les deux éprouvoient la même et si glorieuse jouissance de verser en même temps leur sang pour Jésus-Christ, et pour l'édification du peuple qu'ils avoient à l'envi fait renaître et puis fortifié dans la foi.

Au moment où M. Donadieu fut traduit devant la commission homicide, il prononça à haute voix cette prière : « *Mon Dieu, ac-* » *cordez-moi la grâce de ne pas mentir* ». Il fut exaucé. On s'efforça de lui suggérer ces paroles, qu'il n'étoit sorti de France qu'en 1792. Il persista toujours à dire que c'étoit en 1790, et il fut condamné. Pendant le temps de sa détention, il avoit eu la pieuse industrie de conserver toujours avec lui le très-Saint-Sacrement. Il se confessa la veille, et communia le jour de son jugement. Au moment où les soldats qui devoient le fusiller se présentèrent, il demanda le sacrement de l'extrême-onction, que celui qui nous a communiqué cette notice lui donna par une seule onction sur les yeux.

Les généreux confesseurs, laissant leurs juges eux-mêmes couverts de confusion et pénétrés de repentir, laissant toute la ville de Marseille plongée dans la consternation,

pour la perte de deux ecclésiastiques bien recommandables par leurs lumières, plus distingués encore par leurs éminens services, marchèrent ensemble à la mort; ils y marchèrent avec calme, avec courage, récitèrent ensemble les prières de l'Eglise, et partagèrent et emportèrent ensemble la couronne du martyre.

Fortitudinem meam ad te custodiam, quia Deus susceptor meus es. Ps. LVIII.

Prompto animo pro gravissimis ac sanctissimis legibus honestâ morte perfungar. II. Mach. VI.

È cœlo (membra) ista possideo, sed propter Dei leges hæc ipsa despicio, quoniam ab ipso me ea recepturum spero. II. Mach. VII.

Monsieur BEAUDIN, membre du clergé de Saint-Ferréol, sous le vénérable M. Olive ; fusillé à Marseille, en 1797, dans sa quarante-cinquième année.

MONSIEUR BEAUDIN, qui avoit eu le précieux avantage de travailler sous les auspices d'un bon pasteur, M. Olive, n'eut pas celui de marcher sur ses traces ; il prononça le fameux serment décrété par l'assemblée nationale, mais ne tarda point à reconnoître le scandale qu'il avoit donné. Ce retour sincère fut généreux, et il eut le courage de se rétracter, malgré tous les dangers auxquels l'exposoit sa démarche. Pour échapper aux périls de tout genre qui le menaçoient, il sortit de France, et se retira dans la capitale du monde chrétien.

La Providence sembla vouloir l'avertir de loin du sort qui lui étoit réservé. Le jour où l'on apprit à Rome la mort violente qu'avoit subie M. Olive : « Voilà, s'écria-t-il, » l'accomplissement d'un songe que j'ai eu ;

» je ne fais pas de doute que le reste ne s'ac-
» complisse également ; cette partie ne con-
» cerne que moi seul ». Rentré en France, l'an 1796, et pénétré du désir de servir ses frères, dans la plus importante, ou mieux encore, la seule importante de toutes les affaires, celle du salut éternel, il y concourut avec zèle, jusqu'à ce que, arrêté comme émigré, et mis en jugement avec M. Donadieu, ainsi qu'avec d'autres François fidèles à la cause de l'autel et du trône, il fut condamné comme eux. Un compagnon de ses fers, qui nous a communiqué le récit de cette fin édifiante, observa qu'au moment où le dispositif de la sentence de mort fut lu au confesseur de la foi, il s'opéra tout à coup sur sa figure une révolution qui déceloit l'heureux sentiment de la paix qui régnoit en son ame. Il devint beau comme les anges, et son visage parut céleste. Avec plusieurs généreux émules de sa sainte résignation, il marcha, plein de courage, au supplice, et ces innocens proscrits s'animoient mutuellement à mourir pour la foi.

Deo gratias qui semper triumphat nos in Christo Jesu, et odorem notitiæ suæ manifestat per nos in omni loco. II. Cor. II.

In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum..... Non sunt loquelæ neque sermones quorum non audiantur voces eorum. Ps. XVIII.

Le R. P. Grégoire DE SAINT-LOUP, religieux capucin, prêtre missionnaire; appelé dans le monde *Cornibert*; né à Saint-Loup-en-Vosges, diocèse de Besançon : guillotiné à Vesoul, le vendredi 15 janvier 1796.

Pierre-Joseph CORNIBERT, d'une famille obscure, mais distinguée par sa piété, naquit à Saint-Loup-en-Vosges, bourg considérable dans le diocèse de Besançon, le 12 octobre 1760. Ses parens s'appliquèrent à lui inspirer de bonne heure un vif amour pour Dieu, une extrême horreur du péché, et une tendre dévotion envers Marie. Quelque dépourvus qu'ils fussent des biens du monde, ils sacrifièrent jusqu'à leurs foibles moyens d'existence, pour lui faire apprendre la langue latine. Dieu bénit des vues si pures, et les récompensa par les progrès rapides de leur jeune fils, et dans les sciences et dans les ver-

tus. Au collége, son professeur le citoit souvent comme un modèle à tous ses condisciples; la ferveur étoit née avec cet aimable enfant. Dès l'âge de sept ans, il avoit retiré des fruits précieux de l'aveu de ses fautes, au tribunal de la pénitence. Chaque jour il se montroit plus assidu à visiter l'adorable Sauveur dans le sacrement de son amour : « Mon » confesseur, disoit-il à ses condisciples, m'a » recommandé de faire de fréquentes visites » au Saint-Sacrement; mes amis, vous devez » en faire aussi ». Il avoit surtout horreur du mensonge et des propos légers; qu'on en laissât échapper dans sa présence, il rougissoit, baissoit les yeux, s'éloignoit à l'instant, et, s'il se rapprochoit ensuite, c'étoit pour adresser au coupable une représentation pleine de douceur.

Quelles dispositions précieuses n'apporta-t-il pas à sa première communion, qu'il fit en sa douzième année! Souvent on l'entendoit prononcer, avec tout le feu d'une dévotion tendre, ces paroles : « Mais j'aurai donc le » bonheur de recevoir mon Dieu »! Le bon pasteur qui conduisoit les enfans à cette auguste cérémonie, les engageoit à faire, pour se

mieux préparer, quelques bonnes œuvres : « Mais hélas, disoit Cornibert en soupirant, » que puis-je donc ? je n'ai pas le moyen de » faire des aumônes; au moins, je me priverai » de quelques petits repas en faveur des pau- » vres ». Il partageoit entre eux ce qu'il pouvoit retrancher de sa nourriture, et, un jour, on le vit pleurer de ce qu'il n'avoit plus rien à donner à un indigent qui demandoit assistance. Il conservoit toujours, même au milieu de ses innocentes récréations, quelque chose du profond recueillement qui l'accompagnoit au pied des autels. Sans paroître jamais ni austère ni farouche, il savoit, avec ses petits amis, changer adroitement la conversation, et, d'objets frivoles, la porter sur des objets édifians. Cette vertu précoce étoit bien moins l'ouvrage de la nature que celui de la grâce, et le fruit sensible des pieux établissemens formés à Saint-Loup, surtout celui d'une congrégation en l'honneur de la Mère de Dieu, érigée pour les jeunes gens, depuis neuf ans jusqu'à quinze. Elle se tenoit tous les dimanches, le matin, et l'on ne se forme pas aisément l'idée des fruits de bénediction qu'elle opéroit. Ils étoient plus marquans dans l'en-

fant précieux qui nous occupe ici; peut-être dut-il, par la suite, à son édifiante exactitude aux pieux exercices, cètte abondance de grâces qui le rendit si supérieur à l'iniquité de son siècle. De bonne heure, ce monde pervers se hâta de lui tendre des piéges; un perfide propagateur du philosophisme, sous prétexte de former et de perfectionner son goût, lui remit secrètement un de ces pernicieux écrits, dont le poison se cache sous les fleurs d'un style séduisant. Ce vertueux enfant l'eût à peine ouvert, que, reconnoissant son imprudence, il le porta sans délai au guide de sa conscience.

Son unique ambition étoit d'entrer dans une de ces maisons religieuses que naguères possédoit la France, comme autant de précieux asiles à la jeunesse indigente, ou jalouse de pratiquer les conseils évangéliques. Déjà, saisissant les dangers si communs dans la société du monde, il souhaitoit lui dire un éternel adieu. Ses penchans vertueux, une grande pureté de cœur, une étude soutenue, une conduite exemplaire, tout sembloit déceler en lui les vues admirables de la Providence. Le moment de choisir un état étoit arrivé. Les

parens de Cornibert n'avoient consulté, dans son éducation, que la gloire du Seigneur, que le salut de leur enfant; ils lui laissèrent une entière liberté, et le sage adolescent montra le caractère désintéressé que la grâce cultivoit en lui, il embrassa l'ordre le plus pauvre de l'Eglise; et, malgré l'opposition de parens éloignés, d'étrangers mêmes, qui, guidés par des vues ambitieuses, firent tous leurs efforts pour les lui inspirer, il se déroba aux sollicitations d'une amitié profane, et entra au couvent des capucins de Dôle, le 4 mars 1780, et fit profession à Lons-le-Saulnier. Tout ce que la dévotion a de plus tendre, l'humilité de plus profond, la piété de plus solide, l'application de plus soutenu, éclata dans la conduite du jeune religieux. L'exercice de ces différentes vertus le disposa à faire à Dieu un sacrifice sans retour, par l'émission des trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. A mesure que le moment de les prononcer approchoit, il redoubloit ses prières, conjurant avec instance l'esprit céleste de l'aider de ses lumières, de lui faire connoître sa volonté sainte, et de ne pas permettre qu'il eût l'inexprimable malheur de violer les engagemens sacrés qu'il

alloit prendre. Il partagea les six années qui précédèrent son élévation au sacerdoce, entre les exercices de la piété et l'étude de la théologie. Béni de ses supérieurs, vivement chéri, respecté même de ses compagnons d'étude, le frère Grégoire ne cessoit d'envisager la sublimité des fonctions auxquelles il étoit appelé : « Je ne puis, disoit-il, me lasser d'ad-
» mirer que Dieu m'ait tiré de la poussière,
» pour me placer dans le lieu le plus élevé de
» son sanctuaire, et recevoir de mes mains la
» victime sainte qui doit effacer les péchés du
» peuple ». Avec quel recueillement il approchoit des saints autels! le sentiment ineffable dont il étoit pénétré passoit dans l'ame des assistans; ils croyoient voir en lui une créature angélique plutôt qu'humaine.

Le premier sermon de morale qu'il prêcha, fut adressé aux habitans de sa terre natale; il y traitoit des devoirs des enfans envers les auteurs de leurs jours. Modèle constant de la piété filiale, il avoit eu la douleur de perdre sa mère, et devint le consolateur et l'appui de son vieux père, qu'il soigna constamment, avec le cœur du fils le plus dévoué. Retournant ensuite à son couvent de Saint-Claude,

au milieu des regrets et des bénédictions de tous les gens de bien, il reprit avec un nouveau zèle l'étude de la prédication; mais la révolution ne tarda pas à vouloir entraver son zèle. Avant l'affreuse catastrophe, il vit souvent sa chère solitude troublée par une multitude de fidèles, auxquels ses vertus inspiroient déjà la plus juste confiance. Chaque jour, après qu'il avoit célébré les saints mystères, ils accouroient en foule auprès de lui. La nécessité de les prémunir contre les dangers qui les menaçoient, ne lui permettoit pas de rebuter personne, et il consacroit les journées entières au tribunal de la pénitence.

Sa tendre sollicitude pour ses frères présens, ne diminuoit en rien celle qu'il éprouvoit pour les absens, liés avec lui par les nœuds de la nature; et que de précautions il prit pour les préserver de ce torrent d'impiétés, qui se répandoit d'une manière effrayante! L'assemblée nationale venoit de prononcer la suppression des vœux monastiques et la dissolution des couvens. Le père Grégoire, plus rempli que jamais d'attachement à son saint état, se réunit à ses fidèles confrères du couvent de Vesoul. Là, ressentant toujours plus

vivement

avec une vivacité nouvelle les coups que l'on portoit à la religion, redoublant ses prières, ses jeûnes et ses austérités, sans cesse il offroit à Dieu le sacrifice de sa vie, pour appaiser sa colère sur sa malheureuse patrie. Prosterné entre le vestibule et l'autel, il le conjuroit de ne pas enlever au peuple françois le flambeau sacré de l'Evangile. Ses plus doux momens s'écouloient en présence du Saint-Sacrement, et, pénétré d'une sainte ardeur au sortir de ces fervens entretiens avec Dieu, le missionnaire se répandoit dans les campagnes, pour y prémunir les peuples contre les dangers du schisme, et pour les exhorter à supporter avec courage les persécutions, à l'exemple des premiers fidèles. Combien de paroisses ont rendu depuis à sa mémoire ce glorieux témoignage, que ce fut à ses instructions persuasives qu'elles durent la conservation de la foi! Mais tandis qu'il se multiplioit en quelque sorte, pour secourir ses frères, on l'entendoit très-souvent dire qu'il ne faisoit que peu de chose, qu'il étoit un serviteur inutile, et, pour nous servir de ses expressions, un pauvre instrument entre les mains de Dieu, qui ne dédaignoit pas de l'employer pour sauver les ames.

Il voulut faire un nouveau voyage à Saint-Loup, craignant toujours, pour son pays natal, les dangers de la séduction. A tout ce que son zèle lui inspiroit de démarches et de sollicitudes, il joignoit de continuelles pratiques de pénitence, et répondoit à ceux qui lui reprochoient tant de jeûnes rigoureux : « Ce que » j'en fais, c'est à raison de santé et de pré- » caution ». Cependant il ajoutoit, comme par épanchement de confiance : « La nation » va nous apprendre à jeûner, et s'il faut tout » dire, j'ai besoin de jeûner tous les jours, » pour obtenir de Dieu la persévérance de mes » malheureux confrères, que l'on veut, au » mépris de leurs engagemens, entraîner dans » le schisme. Oh ! que la défection de plusieurs » m'est pénible » ! Retourné à la communauté de Vesoul, dont la municipalité venoit de recevoir un évêque constitutionnel, le fidèle serviteur de Dieu s'efforça de répandre la vérité d'une manière claire et précise, dans une suite d'instructions où, sur ses lèvres, la cause du ciel luttoit sans cesse contre les crimes de la terre. Il découvroit facilement au peuple les sophismes de l'évêque intrus, et sa mauvaise foi. Ses succès furent trop éclatans pour que le prélat

constitutionnel en restât le témoin paisible. Il se rend au couvent des capucins, veut s'y faire reconnoître en qualité de supérieur ordinaire, et ne reçoit qu'un refus positif du père Grégoire et de ses généreux confrères. Le faux pasteur déplaçoit, dans les campagnes, les curés fidèles, pour leur substituer des hommes vendus à son parti. La paroisse de Saint-Loup subit ce déplorable changement, et un religieux apostât vint y prendre la place du disciple de Jésus-Christ. Avec l'agrément de ses supérieurs, le cénobite y vole, devance le loup ravisseur, éclaire la plus grande partie des familles, hâte la conclusion de plusieurs mariages projetés, pour qu'ils soient bénits par le bon pasteur, célèbre les saints mystères dans l'église paroissiale, et reste au tribunal de la pénitence tout le temps que les fidèles s'y présentent.

Cependant arrive l'intrus, avec une pompe scandaleuse; et ce spectacle, qui décèle à l'ami de Dieu et de ses frères un avenir trop justement effrayant, lui fait perdre l'usage de ses sens. Quand il l'a recouvré, on lui témoigne de la surprise de l'impression si vive qu'il vient d'éprouver, et il répond avec candeur :

« Ah ! sachez que le schisme est un grand » mal ; c'est un état de damnation. On n'en » veut pas seulement au clergé, mais à Dieu » même ; l'idée de Dieu est trop inquiétante » pour les méchans ». Il demeura long-temps dans sa paroisse, y produisant des fruits admirables. Un jour il se revêtoit des habits sacerdotaux pour monter à l'autel, lorsque le curé constitutionnel l'abordant : « Comment » oses-tu, lui dit-il du ton le plus violent, » venir, avec un habit proscrit, dire la messe » dans ma paroisse, sans ma permission, et » de plus fanatiser mon peuple ? Je t'interdis toute fonction. — Je ne vous demande » pas, répondit avec douceur l'humble religieux, pourquoi vous avez quitté un habit » et un état saint auquel vous vous étiez » voué. Mais vous, de quel droit me reprochez-vous ma fidélité à des devoirs que la » religion a consacrés ? Je ne reconnois ici » d'autre curé que celui que vous avez déplacé par une sacrilége usurpation. Quant aux » autorités dont vous me menacez, apprenez » qu'elles sont incompétentes pour les choses » spirituelles ». Aussitôt il monte à l'autel, comme un ange de paix ; et les nombreux

catholiques qui assistoient aux saints mystères, se doutant du danger qu'il couroit, le conduisirent, par des routes détournées, hors de l'atteinte des méchans. Le lendemain, il se rendit à son couvent, mais revint plusieurs fois la nuit à Saint-Loup, où son zèle lui fit opérer constamment un grand bien. Cependant on l'accusa du plus odieux fanatisme, de la plus grande audace à violer les lois de l'assemblée constituante, et ces absurdes déclamations eurent tout l'effet qu'en attendoient les partisans du schisme. Sa communauté fut promptement dissoute, et comme il ne restoit plus dans la province qu'un seul couvent de son ordre, celui de la ville de Gray, le père Grégoire s'y rendit. A peine y étoit-il arrivé, que ce dernier asile, sur le refus que les religieux firent de prêter le serment de liberté et d'égalité, fut détruit comme tous les autres.

Déterminé avec douleur à quitter son costume, pour ne pas compromettre les fidèles qui lui offriroient asile, il se fixa et resta près de dix-huit mois dans la paroisse de Vellefrie, où il ne se trouvoit pas d'intrus. De là, étendant ses travaux, avec un zèle infatigable, dans

tous les lieux circonvoisins, volant partout où il y avoit des malheureux à consoler, des pénitens à entendre, des foibles à soutenir, il n'interrompit point ses courses sous le règne même de Robespierre. Un jour qu'il sortoit de Saint-Loup, il rencontre, au milieu de la forêt voisine de ce lieu, un homme armé; il se dispose à fuir, pour éviter d'être massacré, lorsque l'inconnu l'aborde, l'appelle par son nom, lui déclare avec franchise qu'il est partisan des nouvelles doctrines, et permet à l'homme de Dieu de combattre ses opinions. Celui-ci parle alors, mais avec tant de clarté, de force et d'onction, que quelques heures d'entretien suffisent pour ramener solidement au bien cet étranger, si heureusement disposé. « C'en est fait », s'écrie-t-il, pénétré d'affliction sur ses égaremens, et de reconnoissance pour celui qui l'éclaire, « je renonce à tous » ces novateurs, quels qu'ils soient. Trop long- » temps, hélas! ils m'ont odieusement trompé, » en me représentant comme les ennemis du » peuple nos pasteurs légitimes, accablés sous » le poids des persécutions. Revenu de mes » funestes erreurs, je veux désormais, mon » père, suivre tous vos avis ». Il ne rentra

pas seul dans le sentier de la vertu, mais il y ramena sa famille, et un grand nombre de personnes jalouses d'apprendre de lui-même la cause de son changement. On le vit y persévérer avec la plus généreuse fermeté. Cependant, à combien de périls fut exposé l'homme de Dieu! qui pourroit en faire l'énumération? Une fois il fut poursuivi à Breuche, deux fois à Villers-les-Luxeuil, une fois à Villorcey. Les impies le poursuivirent encore depuis Meurcourt jusqu'à Conflans. Il reçut un coup de fusil, et fut blessé à la main, par le mari d'une femme malade qu'il venoit de confesser.

A peine le courageux missionnaire étoit-il de retour à Vellefric, qu'on y vit affluer les étrangers qui venoient chercher près de lui des forces et des lumières. Qu'on lui représentât qu'il s'exposoit beaucoup, d'exercer ainsi son ministère envers des inconnus qui, sans malveillance, pourroient indiscrètement, mais gravement le compromettre : « Il en arrivera ce » qu'il plaira à Dieu », répondoit-il, sans s'émouvoir. Et les jours ne suffisant pas à son zèle, il consacroit des nuits entières aux pieux fidèles dont il se montroit le soutien et le consolateur. Le feu de la persécution s'étant un

peu ralenti après la mort de Robespierre, plusieurs pasteurs exilés rentrèrent en France; et l'homme de Dieu, guidé par la charité qui animoit toutes ses démarches, s'éloigna de Vellefric, pour aller porter des secours dans des paroisses plus abandonnées. Il s'arrêta à Villorcey, où il remplaça l'abbé du Vernoy, que ses travaux apostoliques avoient conduit au tombeau. Un missionnaire, ami du père Grégoire, étant arrivé à la Ville-Dieu-en-Fontenette, ce dernier résolut de s'y rendre, pour conférer avec lui sur des objets importans. Les dangers qu'il y pourroit courir, et dont il avoit été prévenu, ne l'arrêtèrent pas. A peine son arrivée fut-elle connue, que l'agent de la commune, forcené patriote, prit une escorte de paysans armés, et, au mépris du décret qui défendoit de violer, la nuit, le domicile d'un citoyen, à neuf heures du soir, il entra dans la maison qui lui avoit été indiquée. Là, il fit arrêter le père Grégoire, et la troupe furibonde le garda toute la nuit, en l'accablant de toute sorte d'insultes. Il les souffrit avec sa patience ordinaire, et il disoit ensuite : « Ce qui m'a le plus affligé, ç'a été d'en» tendre les blasphêmes de ces aveugles. Il

» faut un grand miracle de la grâce, pour les
» convertir ».

Le matin il fut conduit à Vesoul, présenté au greffe du tribunal criminel, et subit un long interrogatoire. Entre autres questions, l'accusateur public lui demanda quelle étoit sa demeure. « Je n'en ai plus de fixe, répondit
» l'accusé, depuis que la nation m'a chassé de
« mon couvent. Je vais partout où m'appel-
» lent les besoins spirituels de mes frères. —
» Avez-vous prêté le serment de liberté et d'é-
» galité ? — Non ». On le conduisit en prison, où se trouvoient déjà quatre ecclésiastiques qui furent pénétrés de douleur lorsqu'ils le virent arriver. Ils n'ignoroient pas tous les services importans qu'il rendoit à la religion. Dans un second interrogatoire, il fit les mêmes réponses que dans le premier. Cependant, soit par humanité, soit par respect humain, ses juges imaginèrent un moyen de lui sauver la vie. « La loi, lui dit un avocat dé-
» puté par eux, prononce peine de mort con-
» tre vous, et vous n'avez qu'un mot à dire
» pour l'éviter. Répondez expressément que
» vous avez fait le serment. — A Dieu ne plai-
» se, reprit aussitôt le missionnaire, que je
» fasse un tel aveu ! Croyez-vous donc que j'es-

» time assez la vie, pour la conserver par un » lâche mensonge » ? L'avocat s'étoit attendu à cette réponse : « Remarquez bien, ajouta-t-il » alors, que ce que je vous demande n'est » nullement un mensonge, puisque vous êtes » certain de ne pas tromper vos juges; que » vous employez, d'accord avec eux, le seul » moyen d'empêcher un nouveau crime, d'é- » pargner au peuple le spectacle horrible » d'une exécution qui peut-être rallumeroit » en lui la soif du sang, et par-là enleveroit » à l'Eglise de zélés ministres dont elle a, dans » ce moment, un si pressant besoin ». Ces motifs, présentés sous un point de vue sédui- sant, obtinrent le consentement désiré. L'a- vocat satisfait se retira, le prisonnier de Jésus-Christ parut fort tranquille à ses compagnons d'infortunes. Il avoit formé sa conscience sur les raisons exposées par son défenseur. Le lendemain matin, comparoissant au tribunal, il laissa croire à l'auditoire qu'il avoit prêté le serment de liberté et d'égalité, et que celui qu'il avoit refusé étoit celui de la constitution civile du clergé.

Les juges s'applaudissoient de l'expédient imaginé; mais l'accusateur public, fort éloi- gné de partager ce sentiment, tonna contre

l'accusé, lui reprocha de l'imposture, et ne lui accorda que vingt-quatre heures pour justifier de sa prestation du serment. Mis au secret, enfermé dans un cachot, ne pouvant plus communiquer avec qui que ce fût, le saint religieux, au sein des plus épaisses ténèbres, fut éclairé d'une subite lumière, et se reprocha le plus amèrement d'avoir cédé aux insinuations de son avocat. Celui-ci cherchoit inutilement à calmer ses remords. « Non, » non, répondoit toujours le père Grégoire, » vous ne me rassurez point; je rétracterai » tout ce que vous m'avez fait dire; j'ai pu » scandaliser le peuple, je lui avouerai ma » faute, et sans doute je la laverai dans mon » sang. Dieu me la pardonnera, je l'espère, » à cause de la pureté de mes intentions; car » je n'en avois pas d'autre que celle d'épar- » gner un crime à mes juges. Aveugle que » j'étois! je me rendois coupable moi-même ». Ses justes regrets avoient été fortifiés par un billet parvenu dans son cachot, et où l'on s'exprimoit ainsi : « L'aveu d'un serment sup- » posé et illicite scandaliseroit les fidèles. Les » schismatiques ne manqueroient pas d'en » triompher. Ceux qui vous l'ont conseillé, » *iniquâ miseratione commoti sunt*, comme les

» amis du vénérable Éléazar.... Paroissez devant vos juges avec cette fermeté et ce courage si digne d'un ministre de Jésus-Christ.
» *Mihi pro minimo est ut à vobis judicer.......*
» *Dummodò consummem cursum meum, et ministerium verbi quod accepi à Domino Jesu.*
» Au milieu des reproches et des outrages, » pensez aux apôtres. *Ibant... gaudentes à conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.* Il faut » pouvoir dire avec le grand apôtre. *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi, in reliquo reposita est mihi corona.* Le moyen est une rétractation publique et solennelle. *Petrus egressus foris, flevit amarè.* Il n'est pas nécessaire de vous » dire que vous n'êtes point oublié dans nos » prières. *Oratio fit sine intermissione ab Ecclesiâ ad Deum pro te* ». Pour demeurer ferme dans sa résolution, il eut à soutenir les plus pénibles assauts. Les officiers municipaux de sa paroisse apportoient comme authentique le faux acte de sa prestation de serment. L'avocat lui en présentant l'expédition : « Mettez-y votre » nom, lui dit-il, et vous êtes libre ». Mais le saint religieux rejette cette offre avec indignation, et répète qu'il préfère la mort et

toutes ses horreurs, à une liberté achetée aux dépens de sa conscience. A l'instant, il écrivit une rétractation formelle de ce qu'il avoit dit la veille, et la remit à l'avocat, lui déclarant que telle est sa dernière volonté. « Eh » bien ! reprit alors son défenseur, exprimez- » vous comme bon vous semblera, mais lais- » sez-moi faire de mon côté ce que je croirai » nécessaire pour sauver vos jours ». Ensuite, parlant à voix basse, il énonça le désir de faire passer l'homme de Dieu comme un insensé. « J'espère, répondit celui-ci, montrer au peu- » ple que j'ai toute ma foi comme toute ma » raison ».

La séance du tribunal s'étant ouverte le lendemain, aussitôt que le père Grégoire y comparut, il demanda la parole, et s'énonça dans ces termes, d'une voix haute et ferme : « Ci- » toyens juges, vous avez pu croire, d'après » ce que vous a dit hier mon défenseur, et » d'après mon silence, que j'avois prêté le ser- » ment de liberté et d'égalité : ce coupable si- » lence est une foiblesse de ma part, une faute » que je me reproche, et que je dois effacer » aux yeux de tous ceux qui en ont été les té- » moins. Je le déclare donc aujourd'hui, que

» jamais je n'ai prêté aucun serment depuis la
» révolution. Si j'ai consenti à vous laisser croire
» le contraire, ce n'est point la crainte de la
» mort qui m'y a engagé, mais uniquement
» celle de voir outrager la religion et l'huma-
» nité. Dieu m'est témoin de la pureté de mon
» intention, de la droiture de mon cœur. Toute
» ma vie j'ai envié le sort de ceux qui avoient
» le bonheur de donner leur vie pour la reli-
» gion, et je m'estimerai heureux si je suis
» trouvé digne de verser, à leur exemple, mon
» sang pour elle. Voilà ma profession de foi
» inviolable, après laquelle il ne me reste plus
» rien à dire. Je n'ignore pas ce qui m'est ré-
» servé après un pareil aveu; je sais que la loi
» prononce peine de mort contre moi, et je
» m'y attends ». — « Citoyens juges, reprit alors
» l'avocat, vous conviendrez avec moi que cet
» homme n'est pas entièrement à lui; que les
» paroles qu'il vient de vous adresser ne sont
» que le fruit d'une imagination exaltée, et qu'il
» y auroit de l'injustice et de l'inhumanité à
» lui appliquer toute la rigueur d'une loi qui
» n'a pu être faite que pour des crimes commis
» avec une entière réflexion. Je pense que s'il
» y a quelque peine à prononcer contre lui,

» ce sera tout au plus la déportation ou la ré-
» clusion : voilà tout ce que l'on peut faire à
» un homme dont la raison est égarée ». —
« La mienne ne l'est point, s'écria vivement
» le religieux ; c'est avec toute la vérité et toute
» la réflexion dont je suis capable, que je dé-
» clare hautement que je n'ai jamais fait de
» serment, ne voulant pas sacrifier ma con-
» science à ma tranquillité. Si cette conduite
» semble criminelle, si elle mérite la mort,
» me voici prêt à la subir ».

Il eût été, sans doute, difficile de persuader que des discours aussi sages pussent sortir de la bouche d'un insensé. Alors l'accusateur public fit une sortie violente contre les prêtres insermentés, leur imputant tous les maux de la république, et il conclut à la peine de mort. Les juges délibérèrent long-temps ; un reste de droiture naturelle plaidoit près d'eux la cause de l'accusé : mais cette voix fut étouffée par la crainte de perdre leurs emplois. Le président, d'un air mal assuré, et comme en balbutiant, lut au juste sa sentence, lui ajoutant qu'il avoit toujours eu le désir de donner son sang pour la foi, et qu'il alloit avoir cette consolation. Le père Grégoire s'étoit mis à genoux,

comme pour recevoir une grâce; et quand on lui eut prononcé son arrêt : « Je vous remer-
» cie, citoyens juges, s'écria-t-il; vous me
» procurez le bonheur après lequel je soupire
» depuis long-temps. Oui, ce jour est le plus
» beau de ma vie, puisque j'ai la consolation
» d'avoir réparé ma faute, et de la pouvoir
» laver dans mon sang ».

Tout l'auditoire fondoit en larmes, et les sanglots éclatèrent, lorsque, se tournant vers le peuple, il ajouta : « Et vous, mes frères, que
» j'ai eu le malheur de scandaliser par un aveu
» qui répugnoit à mon cœur, vous me par-
» donnerez ce scandale, que je vous ai donné
» involontairement : car je dois le dire pour
» ma justification, je le dois pour conserver
» votre estime, qui m'est précieuse. Non, ce
» n'est point la frayeur de la mort qui m'a porté
» à feindre un moment : ma seule crainte étoit
» alors celle de voir commettre un crime, et
» mes juges tremper leurs mains dans mon
» sang; mais je ne dois point me perdre pour
» les sauver. Oubliez donc ma faute, pour
» ne vous rappeler que mon repentir ». Il parloit encore, et déjà les juges avoient quitté leur tribunal, et les soldats l'entraînoient vers la prison.

prison. Le geolier, au lieu de le conduire au cachot des condamnés, entraîné par un respect profond pour sa personne, le mit dans la chambre où étoient ses autres confrères : « Messieurs, » leur dit d'un air satisfait le prisonnier de » Jésus-Christ, me voilà plus heureux que » vous : j'aurai le bonheur de mourir pour » notre sainte religion, et je dois être exécuté » dans les vingt-quatre heures ». Aussitôt il se met à genoux, et remercie le Seigneur de la faveur qu'il vient de lui accorder, et de la grâce qu'il lui fait d'accepter le sacrifice de sa vie. En se relevant, il observe que les autres confesseurs de la foi n'ont pas encore dîné, quoiqu'il soit tard. « Je vous ai fait attendre, » leur dit-il; mettons-nous à table, puisque » vous souhaitez me faire encore aujourd'hui » partager votre repas : ensuite je m'occuperai » de mettre ordre à mes affaires ». Il dîna avec la même paix qu'il mettoit à toutes ses actions; mais il se reprocha d'avoir pris une tasse de café, ayant oublié que ce jour étoit un vendredi. Il s'entretint de sa mort prochaine avec ses amis, comme il eût pu le faire de sa mise en liberté : il leur parla de la vanité des choses de ce monde, et de celle d'un fri-

vole attachement à la vie. Ils ne pouvoient lui répondre, tant ils étoient accablés de douleur : il les consola, et, de l'air le plus serein et le plus affectueux, leur reprocha les larmes qu'ils répandoient sur lui. Dans la suite de la conversation, il s'animoit toujours davantage au désir du martyre, par les passages les plus touchans de la sainte Ecriture.

Dans le même lieu se trouvoit un jeune homme, arrêté pour un délit grave, et qui frémissoit à l'idée de l'arrêt qui devoit être prononcé contre lui. Le père Grégoire lui adressa des paroles de salut, auxquelles donnoit tant d'énergie la circonstance où le prédicateur se trouvoit lui-même. Bientôt s'interrompant : « Je n'ai plus, dit-il, le temps de m'occuper » des autres : le peu qui me reste, ne sera pas » trop long pour me préparer à paroître de- » vant mon souverain juge ». A l'instant il alla se prosterner dans un endroit écarté, y demeura plus d'une demi-heure avec un profond recueillement : de temps en temps il élevoit les yeux vers le ciel, dans l'attitude d'un homme qui s'anéantit en présence de son Dieu, et qui lui offre le sacrifice de sa vie. Jusque-là son visage ne s'étoit point altéré ; mais lorsque

ce bon religieux fut au moment de se confesser, le souvenir de ses fautes le pénétra de la plus vive douleur : les foiblesses inséparables de la fragilité humaine étoient à ses yeux de grièves offenses. Inondé de larmes, et toujours à genoux, il entendit sangloter la servante du concierge : elle venoit annoncer que l'exécution étoit fixée pour le jour même, à trois heures; mais elle n'avoit plus de forces pour exprimer de si douloureuses paroles. L'homme de Dieu les devina aisément, en voyant redoubler les pleurs de ceux qui l'entouroient : « Ne vous affligez donc pas, leur » dit-il alors; félicitez-moi plutôt de ce que » l'on hâte mon bonheur ». On le laissa seul avec le guide de sa conscience. Il venoit d'achever sa confession, lorsqu'on lui offrit, de la part du commissaire, un notaire pour recevoir ses dernières volontés. En remerciant, il répondit qu'étant religieux, il ne pouvoit disposer de rien : néanmoins il se rappela qu'il avoit remis entre les mains d'une personne de confiance quelque argent qu'il avoit reçu, soit pour des actes de charité, ou pour honoraires de messes. Ses confrères lui représentèrent que, n'ayant plus de supérieur immédiat, il pouvoit

présumer l'intention du souverain pontife, et le distribuer en œuvres pies. « Puisqu'il en est » ainsi, reprit-il, on partagera, si on le trouve » à propos, entre telle personne qui reçoit ha- » bituellement chez elle les missionnaires, et » quelques pauvres qu'il désigna. Mais au sur- » plus, ajouta-t-il, en se tournant vers son con- » fesseur, je ne prétends pas en disposer; je » vous laisse le maître d'en faire un autre usage, » si vous croyez pouvoir en disposer vous- » même plus convenablement », tant il craignoit d'enfreindre son vœu de pauvreté.

Un de ses amis, que la douleur avoit rendu muet et immobile, fit violence à ses larmes, et, s'approchant du juste, le conjura de vouloir bien leur laisser ses cheveux, comme un souvenir de leur réunion dans la même prison. « Non, non, répondit le missionnaire, » je ne le veux pas : ce n'est pas d'un pécheur » comme moi qu'il faut chercher à conser- » ver quelque chose ». On lui fit remarquer que, si on ne les coupoit pas alors, l'exécuteur le feroit sur l'échafaud, ce qui prolongeroit l'exécution; et il consentit à la mesure proposée, ou plutôt aux vœux innocens de ses amis. Ensuite il les engage à réciter pour lui

les prières des agonisans, et, se jetant à genoux, il y répond d'une voix assurée, quoiqu'on n'entende autour de lui que des sanglots. L'exécuteur, effrayé de verser un sang si pur, résolut de s'enfuir; il offrit même douze louis, pour que l'on appelât, et à ses frais, l'exécuteur de Besançon; mais les autorités le faisant garder à vue, il se vit comme forcé d'aller à la prison prendre lui-même sa victime. Celle-ci, pour épargner la sensibilité des autres confesseurs de la foi, se hâta de s'arracher à leurs caresses, en disant : « Ne vous affligez » pas : nous nous reverrons un jour. Ne me » fait-on pas beaucoup de grâces? c'est au » même jour et à la même heure que Jésus-» Christ est mort. Courons au combat qui » nous est proposé, les yeux fixés sur Jésus-» Christ, l'auteur et le consommateur de no-» tre foi, qui se fit une joie d'endurer le sup-» plice de la croix, et d'en mépriser l'igno-» minie ».

Ayant encore quelques momens libres, cet ami de Dieu et des hommes demeura chez le concierge, y appela son confesseur, renouvela près de lui les actes de foi, d'espérance, de charité, de résignation, d'union de ses

souffrances à celles du divin Sauveur, et il y ajoutoit les textes de l'Écriture sainte les plus propres à enflammer sa foi. On tardoit longtemps à venir, et il dit : « Ils me font faire » une bien longue agonie. Je suis le premier » à essayer la guillotine; je ne sais s'ils n'y » prendront pas goût : je désire bien être le » dernier ». L'exécuteur ayant enfin paru, le père Grégoire embrassa son confesseur, et, le quittant aussitôt, lui recommanda de nouveau de le rappeler au souvenir de ses amis et de ses bienfaiteurs, auxquels il n'avoit pas eu le temps d'écrire. La place de l'exécution paroissoit couverte d'un peuple nombreux; il y étoit accouru pour juger par lui-même si le prisonnier porteroit jusque sur l'échafaud sa magnanime intrépidité. A peine la multitude eut-elle aperçu le prisonnier de Jésus-Christ, les mains liées derrière le dos, comme un criminel, et conservant tout le calme de l'innocence, que, atterrée d'un tel spectacle, elle commença dès l'instant même à s'écouler, en poussant des cris de douleur. Mais déjà l'instrument fatal avoit fait tomber la tête du saint homme; et un grand nombre de personnes environnèrent l'échafaud, pour recueillir le sang

dont il étoit inondé. On en teignit beaucoup de linges que les fidèles gardèrent avec respect. Ce fut le 15 janvier 1796, que l'humble disciple de saint François d'Assise souffrit et mourut pour la foi.

Quod in præsenti est momentaneum et leve tribulationis nostræ, suprà modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis. Non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia sunt, quæ autem non videntur, æterna sunt. II. Cor. IV.

Monsieur ALEXANDRE-DENIS GIRARDOT, né à Cumières, près Épernay, en Champagne; chanoine régulier de Sainte-Geneviève, et prieur de la Rouaudière; fusillé à Craon, le 17 mars 1796.

TOUJOURS digne ministre de Jésus-Christ, depuis son élévation au sacerdoce, le pieux Alexandre-Denis GIRARDOT n'avoit fait que marcher de vertus en vertus, et s'étoit concilié l'estime générale des fidèles : le titre de pasteur, en lui donnant de nouvelles et de plus intimes relations avec eux, ne servit qu'à

placer dans un plus beau jour les qualités précieuses dont il étoit orné. Nommé, en 1782, au prieuré de la Rouaudière, que ne fut-il point, que ne se montra-t-il point, sur un plus grand théâtre que celui où le titre de simple prêtre l'avoit déjà manifesté! Cependant, dès l'aurore de son ministère évangélique, un esprit cultivé, et le premier développement de connoissances variées et profondes, avoient fixé sur lui l'estime de ses supérieurs et la confiance de ses frères. Dans la suite, il se rendit toujours plus recommandable aux yeux des uns et des autres.

Que la révolution n'eût point existé, M. Girardot auroit vécu, seroit mort avec la réputation d'un prêtre habile, et surtout d'un prêtre rempli de l'esprit de son saint état; mais les événemens sinistres qui ont accompagné, dans l'église gallicane, la fin du dix-huitième siècle, ouvrent un champ plus vaste au mérite comme aux qualités essentielles de cet ecclésiastique. Ce fut dans ces jours d'orages, que le bon curé de la paroisse de la Rouaudière ne se borna point à continuer de répandre autour de lui la bonne odeur de Jésus-Christ. Jusque-là ses paroissiens avoient

béni dans sa personne un père tendre, et zélé pour leur sanctification comme pour l'adoucissement de leurs peines temporelles; mais le temps mauvais, le temps chargé de nuages, leur découvrit en lui le parfait modèle d'un attachement inviolable à la foi de ses pères, ainsi que du patriotisme le plus pur et le plus élevé.

A l'époque de la loi de déportation contre les prêtres insermentés, jamais le bon prieur ne put se résoudre à laisser son troupeau à la merci des loups, afin de s'y soustraire lui-même. Il resta caché dans le sein de ses brebis chéries, pour leur administrer les grâces et les consolations ineffables attachées aux sacremens de la nouvelle alliance. De tous ses moyens et ses généreux efforts, il les prémunissoit contre les doctrines perverses; il les retenoit, par ses exhortations et par ses prières, dans la barque de Pierre, lorsqu'un traître fit cesser ses travaux et ses succès évangéliques, en le dénonçant aux autorités constituées. Poursuivi par la garde nationale, le juste tomba dans ses mains, le 16 mars 1796, fut aussitôt conduit à Craon, et jeté dans les prisons. Le motif le plus apparent de son ar-

restation fut une lettre que l'on trouva sur lui, et qui annonçoit ses liaisons avec les royalistes les mieux prononcés. Ainsi se formoient contre lui deux chefs d'accusation qui appeloient sur sa tête toute la rigueur des lois révolutionnaires : il étoit fidèle à son Dieu, il étoit fidèle à son Roi. Il ne se trouva pas seul dans le lieu de sa détention ; et, avec les gardes qui le surveilloient, il comptoit des compagnons d'infortunes. Il les prêcha toute la nuit, ne croyant pas pouvoir faire une préparation plus salutaire à sa dernière heure, que d'exhorter ses frères à la pénitence. Il ne cessa donc de leur parler, et le fit avec tant de sang froid, sur le danger imminent qu'il couroit, que ses gardes eux-mêmes ne pouvoient revenir de leur surprise. A ceux-ci comme aux autres, il développa l'instabilité des choses de la vie, la certitude de la mort et du jugement. Il fut surtout plein d'éloquence à leur démontrer combien est tranquille et combien est heureux celui qui meurt pour son Dieu. En leur présentant le tombeau qui s'ouvroit sous ses pas, il leur disoit : « Au-
» jourd'hui pour moi, demain pour vous ;
» mais quelle différence, lorsque nous com-

» paroîtrons devant le tribunal du souverain » juge »! Telles sont, presque mot pour mot, les paroles qu'il prononçoit encore, lorsqu'il marchoit au supplice, et qu'a depuis rapportées un de ses bourreaux, qui avouoit en même temps n'avoir jamais vu d'homme aller à la mort avec autant de calme et de sérénité.

Le soir, veille de son supplice, on lui servit deux œufs et un verre de vin, qu'il prit afin de se conserver des forces dans son voyage vers l'éternité. Comme on le conduisoit au théâtre de ses souffrances, il arriva dans un endroit assez spacieux, et il s'y mit à genoux, croyant que c'étoit le lieu où il devoit mourir : mais on lui dit de continuer sa marche ; et, rendu à l'endroit désigné, il s'aperçut qu'on se préparoit à lui bander les yeux ; il ne voulut pas que l'on prît cette peine, renouvela le sacrifice de ses jours au Seigneur, et tomba mort sous une décharge de vingt coups de fusil, dans la cinquante-troisième année de son âge.

Probasti nos, Deus, et eduxisti nos in refrigerium : igne nos examinasti sicut examinatur argentum. Ps. LXV.

Messieurs ANTOINE-CHRISTOPHE MALBAUX, PIERRE-HENRI BOUCQUEL DE LAGNICOURT, FRANÇOIS LAMORAL DE BUISSI, ALEXIS-AUGUSTIN-STANISLAS LEROUX DU CHASTELET, CHARLES-LOUIS-GUISLAIN-JOSEPH DEFRANCE DE VINCLY, PIERRE-PHILIPPE-GUILLAUME-ALPHONSE HARDUIN; chanoines de la cathédrale d'Arras : guillotinés par jugement du tribunal criminel et révolutionnaire du département du Pas-de-Calais, le 17 germinal an II de la république ; et Monsieur JEAN POULAIN, pénitencier de la même cathédrale, guillotiné le 22 août 1793.

DANS le cours de la révolution françoise, le département du Pas-de-Calais présentoit un grand nombre de prêtres, de religieux et de religieuses, arrêtés, détenus et incarcérés ; mais il ne s'en est pas trouvé beaucoup qui aient été guillotinés, si l'on excepte les victimes des sinistres événemens d'Arras. Cette ville est le chef-lieu du département ; c'est là que se traitoient les grandes et monstrueuses affaires révolutionnaires. On y ramenoit des accusés de plusieurs autres villes ; Arras, si recom-

mandable de tout temps par la probité et par la religion qui animoient un très-grand nombre de ses habitans, eut le malheur de produire Robespierre et Joseph Lebon, deux monstres qui firent de la patrie le vaste théâtre de leur rage révolutionnaire et de leurs vengeances personnelles. Ces deux scélérats s'étoient vus généralement méprisés dans le pays, alors même qu'ils n'avoient pas encore dévoilé toute l'horreur de leur caractère.

Il n'entre point dans nos vues d'énumérer ici toutes ces scènes atroces qu'ont renouvelées si souvent Béthune, Saint-Pol, Arras; dans ce dernier lieu, le sang coula par torrens. La guillotine étoit dressée sur le marché au poisson; plus d'une fois, les exécutions furent de vingt à trente personnes à la fois, et le sang se répandoit abondamment jusqu'au bas d'une rue voisine, dite la rue de Saint-Aubert; des témoins oculaires l'ont assuré. Si plusieurs de ces infortunés ont été sacrifiés par des motifs étrangers à la religion, nous avons droit d'assurer que la plupart d'entre eux étoient fort recommandables par leurs sentimens religieux; que, dans leur prison, ils se préparoient à la mort qui planoit chaque jour sur

leur tête, par la prière et l'accomplissement des devoirs que le christianisme leur imposoit, spécialement par le recours au sacrement de pénitence, autant de fois que cette source des divines consolations leur étoit ouverte; et plusieurs eurent cette jouissance. On vit des femmes debout auprès de l'instrument de mort, rendre à haute voix un dernier hommage à l'ineffable auteur de l'univers, et au souverain sous l'empire paternel de qui leur vie s'étoit écoulée, et puis présenter, avec un calme inaltérable, leur tête innocente au fer meurtrier qui alloit l'abattre.

C'est un tribut qu'il nous est bien doux et bien précieux de rendre à la vérité : dans les années 1793 et 1794, la très-grande majorité des prêtres fonctionnaires publics, dans le département du Pas-de-Calais, refusa de prêter le fameux serment de la *constitution* dite *civile du clergé*. Ces ecclésiastiques, du moins le plus grand nombre, quittèrent la France, à l'époque de la promulgation du décret qui prononçoit leur déportation. Beaucoup de leurs confrères, séculiers et réguliers, quoique le décret ne les atteignît pas comme fonctionnaires publics, crurent néanmoins devoir s'éloigner du sol na-

tal, et l'événement prouva qu'ils avoient pris le parti que leur dictoient la prudence et la sagesse; cependant, bien d'autres ministres sacrés se déterminèrent à ne pas abandonner le pays qui les avoit vus naître; un zèle très-noble les animoit; aucune loi ne les expulsoit encore: mais bientôt on exigea d'eux le serment de *liberté* et d'*égalité*, que presque tous rejetèrent; et dès-lors la persécution fut dirigée contre ces nouveaux réfractaires. Au commencement de mai 1793, elle prit un caractère très-prononcé, et, le 2 de ce mois, le décret de la convention qui les condamnoit à être déportés à la Guiane, fut connu dans la ville d'Arras. Le 5, on incarcéra les prêtres au-dessous de soixante ans, et que le décret concernoit. Peu de temps après, les sexagénaires furent enfermés dans la maison de réclusion dite *du Vivier;* elle devint une espèce de prison pour un grand nombre de prêtres renfermés ailleurs, et qui y furent réunis Les impies confièrent la garde de ces confesseurs de Jésus-Christ à un homme féroce, et digne d'avoir donné le jour au plus monstrueux des fils.

On ne sait pas d'une manière précise le

nombre des prêtres renfermés à cette époque, soit dans la maison du Vivier, soit dans d'autres prisons ; nous pouvons seulement assurer, d'après les renseignemens donnés par des personnes dignes de foi, qu'il se montoit au moins de cent vingt à cent trente. Mais le grand crime que l'on imputoit aux chanoines d'Arras, dont le supplice sera ci-dessous raconté, étoit d'avoir signé une protestation, que l'on trouva chez M. Malbaux, l'un des signataires, et dépositaire de cette déclaration. M. Leroux du Chastelet, plus que septuagénaire, étoit très-sourd ; au moment où le président du tribunal révolutionnaire prononça sa condamnation et celle de ses confrères, il demanda à l'un d'eux, qui se trouvoit assis à ses côtés : « Que dit-il ? — Il dit que nous al- » lons être guillotinés. — *Deo gratias* », réplique tranquillement le respectable vieillard. M. Harduin avoit des talens, du caractère, et ne manquoit pas d'éloquence ; il se défendit avec force, et n'avoit pas signé la protestation qu'on reprochoit à ses collègues ; tandis que ceux-ci la signoient à Arras, il prêchoit, lui, dans les églises de la ville de Boulogne-sur-mer. Il faisoit valoir ce moyen de défense, lorsqu'il

lorsqu'il aperçoit parmi les spectateurs un habitant de Boulogne même, le jacobin M....; il l'interpelle, et lui dit : « N'est-il pas vrai, » citoyen M...., que j'étois à Boulogne à l'é» poque dont il s'agit. — Oui, répond l'im» pie, tu y étois, mais tu fanatisois le peu» ple »; et ce mot décida du sort de la victime. Un autre prisonnier de Jésus-Christ fut guillotiné pour fait d'émigration. Sa disparition du territoire françois avoit été très-courte; il n'avoit passé que cinq jours à Tournai, dans la Belgique, d'où il étoit revenu aussitôt à Arras, et y avoit été incarcéré. On n'avoit aucune preuve qu'il fût sorti, même pour quelques momens, de France; le fait n'étoit que présumé. On lui conseilla de dire qu'il n'avoit jamais franchi la frontière. S'il eût pris ce parti, il auroit sans doute échappé à la mort; mais il ne voulut point sauver sa vie par un mensonge.

Ce n'est pas pour offrir un monument des fureurs populaires, c'est pour déposer, sur la tombe des ecclésiastiques que l'on va désigner, une auréole de gloire immortelle, que nous copierons ici fidèlement le jugement rendu et exécuté contre eux.

« *Jugement du tribunal criminel et révolution-*
» *naire du département du Pas-de-Calais,*

» Qui condamne Antoine-Christophe Malbaux; Pierre-Henri Boucquel (de Lagnicourt); François Lamoral Buissy (de), ex-noble; Alexis-Augustin-Stanislas Leroux; Charles-Louis-Guislain-Joseph Defrance de Vincly, ex-noble, et Pierre-Philippe-Guillaume-Alphonse Harduin : tous six ex-chanoines, demeurans à Arras, convaincus, après la déclaration du juri, d'être auteurs ou complices de la conspiration ourdie contre le peuple françois et sa liberté, par la rédaction d'une protestation attentatoire à la souveraineté du peuple et aux principes de l'égalité; à la peine de mort.

» Au nom de la république françoise, une et indivisible, le tribunal criminel et révolutionnaire du Pas-de-Calais a rendu le jugement suivant :

» Vu par le tribunal criminel et révolutionnaire du Pas-de-Calais, l'acte d'accusation dressé par l'accusateur public, contre Antoine-Christophe Malbaux, âgé de soixante-dix ans; Pierre-Henri Boucquel, âgé d'en-

» viron soixante-cinq ans, ex-noble; François
» Lamoral Buissy, âgé de soixante-quatre ans,
» ex-noble; Alexis-Augustin-Stanislas Le-
» roux, âgé de soixante-dix ans; Charles-
» Louis-Guislain-Joseph Defrance de Vincly,
» âgé de soixante et onze ans, ex-noble; Pierre-
» Philippe-Guillaume-Alphonse Harduin, âgé
» de trente-neuf ans; tous six ex-chanoines,
» et demeurans à Arras : duquel acte l'accu-
» sateur public près ledit tribunal criminel et
» révolutionnaire du département du Pas-de-
» Calais, séant à Arras, expose qu'il lui a été
» remis un arrêté du représentant du peuple,
» Joseph Lebon, en date du 14 germinal,
» duquel il résulte qu'il a été trouvé dans l'une
» des places de la maison ci-devant occupée
» par ledit Malbaux, différentes brochures,
» protestations, papiers contre-révolution-
» naires et royalistes, au nombre desquels se
» trouvent, une adresse des prêtres non asser-
» mentés de Paris au tyran, en date du 19
» novembre 1791; des principes et règles de
» conduite pour les François émigrés; des
» brefs du Pape; un traité conclu par les frè-
» res du traître Capet avec l'empereur et le
» tyran de Prusse, contre la révolution fran-

» çoise ; les maximes de l'Église romaine, dans
» les temps de schisme et de persécution, à
» l'usage des fidèles ; enfin une déclaration du
» ci-devant chapitre d'Arras, du 21 décem-
» bre 1790, signée par un individu pour
» Harduin, Defrance de Vincly, Leroux,
» Buissy, Boucquel, Malbaux ; que les sus-
» nommés ont été entendus le 15 germinal,
» et ont nié avoir approuvé une pareille déli-
» bération, ni même donné ordre de la signer
» pour eux.

» En conséquence, l'accusateur public dé-
» clare accuser lesdits Malbaux, Harduin, De-
» france de Vincly, Leroux, Buissy, Bouc-
» quel, d'être les auteurs ou complices de la
» conspiration ourdie contre la souveraineté
» du peuple, en cherchant, sous le prétexte
» spécieux et perfide que la religion étoit com-
» promise, à ébranler la fidélité des citoyens
» envers a nation françoise, ayant rédigé une
» délibération contraire aux principes de la
» révolution, qu'ils ont signée, et contre la-
» quelle ils n'ont point protesté ; ledit accusa-
» teur public accuse en outre ledit Malbaux
» d'être un conspirateur, un prêtre, un roya-
» liste, ayant conservé les écrits les plus in-

» cendiaires et les plus contre-révolution-
» naires, ainsi que les individus ci-dessus
» repris, étant en liaison habituelle avec un
» des ennemis les plus acharnés de la révolu-
» tion françoise.

» Fait à Arras, le 15 germinal an 2 de la
» république françoise, une et indivisible.

» *Signé*, DÉMULIEZ ».

« La déclaration du juré de jugement, faite
» à voix haute, portant à l'unanimité que le
» fait est constant, c'est-à dire : 1°. que Louis-
» Christophe Malbaux est l'un des auteurs ou
» complices de la conjuration ourdie contre le
» peuple françois et la liberté, par la rédac-
» tion d'une protestation attentatoire à la sou-
» veraineté du peuple ; un royaliste perfide,
» ayant cherché à corrompre l'esprit public et
» les citoyens, par la conservation précieuse-
» ment soignée d'une multitude d'écrits les plus
» incendiaires et contre-révolutionnaires, et
» ayant en outre, sous différens prétextes, et
» surtout sous celui de la religion, tenté à
» ébranler la fidélité des citoyens envers la
» nation françoise ; et 2°. que lesdits Alexis-
» Augustin-Stanislas Leroux, François La-

» moral Buissy, Philippe-Guillaume-Alphon-
» se Harduin, Charles-Louis-Guislain-Joseph
» Defrance de Vincly, Pierre-Henri Bouc-
» quel, sont auteurs ou complices de la cons-
» piration ourdie contre le peuple françois et
» sa liberté, par la rédaction et signature
» d'une protestation attentatoire à la souve-
» raineté du peuple et aux principes de l'é-
» galité, ou en laissant subsister leurs signa-
» tures au bas de cette protestation, sans au-
» cun désaveu ni rétractation, après en avoir
» eu connoissance, et en cherchant, par toutes
» les manœuvres possibles, et surtout sous le
» prétexte spécieux et perfide que la religion
» étoit compromise, à ébranler la fidélité des
» citoyens envers la nation françoise.

» Le tribunal criminel et révolutionnaire du
» département du Pas-de-Calais, après avoir
» entendu l'accusateur public, Alexis-Augus-
» tin-Stanislas Leroux, Antoine-Christophe
» Malbaux, François Lamoral Buissy, Pier-
» re-Philippe-Guillaume-Alphonse Harduin,
» Charles-Louis-Guislain-Joseph Defrance
» de Vincly, Pierre-Henri Boucquel, ainsi
» que les citoyens Lefran et Leducq, leurs
» défenseurs officieux, condamne lesdits Le-

» roux, Boucquel, Buissy, Harduin, Defrance
» de Vincly et Malbaux, à la peine de mort,
» conformément aux dispositions de l'arti-
» cle IV de la première section du titre pre-
» mier de la deuxième partie du code pénal;
» lequel article, qui a été lu par le président,
» est ainsi conçu : *Toute manœuvre, toute*
» *intelligence avec les ennemis de la France,*
» *etc., etc*....... seront punies de mort. Or-
» donne qu'à la diligence de l'accusateur pu-
» blic, l'exécution aura lieu dans les vingt-
» quatre heures; déclare les biens desdits Le-
» roux, Malbaux, Buissy, Harduin, Defrance
» de Vincly, et Boucquel, confisqués au pro-
» fit de la république; ordonne en outre que
» le présent jugement sera imprimé en nom-
» bre suffisant d'exemplaires, pour être en-
» voyé dans les quatre-vingt-trois départe-
» mens, et être affiché dans toutes les commu-
» nes du département du Pas-de-Calais.

» Ainsi fait et prononcé, le 17 germinal
» an 2 de la république françoise, une et indi-
» visible, en l'audience du tribunal criminel
» et révolutionnaire du département du Pas-
» de-Calais, où étoient présens, etc., etc. ».
Nous supprimons des noms qui se trouvent

sur la minute du jugement. Si ces juges bourreaux existent encore, puissent-ils trouver miséricorde devant Dieu!

Sacerdotes tui induantur salutem. Domine Deus, ne averteris faciem Christi tui : memento misericordiarum servi tui. II. Parab. VI.

Salvum fecit Dominus Christum suum : exaudiet illum de cœlo sancto suo. Ps. XIX.

Monsieur ANTOINE-JOSEPH DUCROCQ, né à Avesnes-le-Comte, bourg de l'arrondissement de Saint-Pol, département du Pas-de-Calais, en 1747; curé-doyen de Bours-Marais, diocèse d'Arras, près Pernes-en-Artois : guillotiné à Saint-Omer, le 12 février 1796.

FILS d'Antoine, et d'Elisabeth Mathon, Antoine-Joseph montra dès son enfance un goût décidé pour la piété comme pour les sciences. Après avoir fait avec distinction ses cours d'humanités, de philosophie et de théologie, ordonné prêtre en 1771, il desservit successivement les cures de Beugniatre et de Barlifosseux. M. DUCROCQ étoit parvenu à l'âge de trente-deux ans, lorsque M. de Conzié, évêque d'Arras, le nomma curé de Bours-Ma-

rais, en 1779, et lui conféra aussi le titre de doyen du canton, quoiqu'il en fût l'un des plus jeunes curés.

Mais, avec une vertu solide, on peut paroître comme un vieillard dès le printemps de sa vie. Le nouveau pasteur, par ses lumières, son zèle et sa prudence, sut se concilier, dans le degré le plus éminent, l'estime, la confiance et l'affection de ses paroissiens. Ils furent promptement récompensés des heureux sentimens qu'ils avoient voués à sa personne : à l'époque du fameux serment, qu'il refusa, leur bon curé se décida facilement à rester au milieu d'eux, pour continuer à y opérer tout le bien qui pouvoit être en son pouvoir. Depuis le mois de septembre 1792 jusqu'au mois de mai 1793, combien ne fut-il pas précieux, non-seulement à son troupeau, mais encore à beaucoup de paroisses à qui les malheurs des temps avoient enlevé leurs guides. Toujours en course pendant la nuit, dénoncé, poursuivi de toutes parts par les démagogues, enfin il crut devoir céder aux instances des amis de la religion, qui, pour leur propre sûreté, le pressoient vivement de quitter la France.

Il en sortit au mois de mai 1793, fit quel-

que séjour dans la Belgique, passa ensuite dans le pays de Liége, et y fut arrêté par des militaires françois qui le conduisirent à l'un de leurs généraux. « Qui es-tu, lui demanda ce » militaire?—Prêtre françois déporté.—N'as- » tu pas été pris les armes à la main?—Voilà » mes armes, dit le serviteur de Dieu, mon- » trant son bréviaire; je n'en ai point d'au- » tres ». Cette réponse laconique lui valut la liberté, dont il profita pour rentrer en France, en mai 1795. Les esprits étoient en général assez bien disposés; beaucoup d'hommes égarés revenoient à la religion : mais on manquoit de prêtres, et M. Ducrocq étoit loin de pouvoir suffire au travail dont il se trouvoit accablé. Il disparoît un moment, vole du côté du Rhin, et cherche de toutes parts de généreux coopérateurs. Assez heureux pour en trouver, il en ramène quelques-uns, entre autres M. François, son ancien vicaire. Que d'éminens services rendirent ces zélés missionnaires à la religion sainte qu'ils enseignoient, non-seulement à Bours-Marais et dans les environs, mais encore dans d'autres parties du diocèse!

La persécution étoit fort ralentie. M. Du-

crocq recommença ses fonctions avec une sorte de publicité. Souvent le serviteur de Jésus-Christ faisoit dresser à la hâte un autel au milieu d'une prairie, y célébroit les saints mystères, y annonçoit la parole divine à des milliers de personnes accourues pour l'entendre. Dirons-nous que son zèle apostolique l'entraîna trop loin? Le 25 décembre 1795, il crut pouvoir célébrer la fête de Noël dans son église de Bours-Marais. Il y disoit la messe de l'aurore, lorsque de grands cris se firent entendre : environ quarante gendarmes et hussards entourèrent l'église. Trois ou quatre y entrèrent à cheval, écartèrent les assistans, et pénétrèrent jusqu'au sanctuaire. Après avoir ôté ses ornemens à la hâte, le pasteur s'étoit jeté dans la foule. Déjà entré dans le cimetière, il se trouvoit au moment d'échapper, lorsqu'un étranger qui faisoit là le vil métier d'espion le désigna aux satellites, qui se précipitèrent sur l'homme de Dieu, et s'empressèrent de le garrotter comme un insigne scélérat. A ce moment désastreux, il ne perdit rien du calme et de la paix de son ame. Plusieurs assistans se disposoient à repousser la force par la force; il les pria tous de se retirer

tranquillement chez eux, et leur rappela ce texte de nos livres saints : *Ils frapperont le pasteur, et les ouailles se disperseront.*

Conduit successivement dans les prisons de Saint-Pol, d'Arras, et enfin de Saint-Omer, il trouva dans cette dernière ville le tribunal qui devoit le juger; les magistrats dont il étoit composé n'étoient plus les hommes féroces de Robespierre et de Lebon : convaincus de l'innocence du missionnaire, ils auroient voulu le sauver; mais, dans les crises révolutionnaires, que sert-il d'être vertueux, quand on se trouve sans courage et sans énergie? l'innocent n'en est pas moins sacrifié. Les juges étoient foibles, ils craignoient de se compromettre; ils trembloient à l'idée de se perdre. Il existoit une loi récente qui ordonnoit, sous peine de mort, aux prêtres fidèles rentrés en France, d'en sortir. On conseille à l'accusé de déclarer, pour sa défense, qu'il ne la connoissoit pas. « Je » connois cette loi », dit-il, en rejetant cet odieux moyen de salut : « Non, dût-il m'en » coûter la vie, je ne commettrai pas ce men- » songe ». Les juges eux-mêmes essaient en vain de l'obtenir de lui; il persiste à dire

la vérité, et voit tranquillement la peine de mort prononcée contre lui. Avant de s'éloigner du tribunal, il offre aux membres ses actions de grâces, et leur dit qu'il ne se croyoit pas digne de mourir pour une si belle cause. Retourné dans la prison, il y trouva plusieurs de ses paroissiens éplorés, les consola, les encouragea, dîna devant eux avec son appétit ordinaire, et les congédia vers les deux heures, en leur disant qu'il ne lui restoit pas trop de temps pour se préparer à la mort. Le prisonnier se met en prières, et y demeure jusqu'à quatre heures, moment fixé pour son supplice. On le conduit à l'échafaud; il y monte avec un visage serein, ôte lui-même sa cravatte, et, dans un calme qui étonne et qui touche jusqu'aux bourreaux eux-mêmes, il présente sa tête au fer meurtrier, périssant le jour où la sentence homicide a été prononcée, 12 février 1796. M. Ducrocq est la dernière victime immolée par la rage révolutionnaire dans le département du Pas-de-Calais.

Adeò profecta est sapientia: et in ore fideli abundabit; et dominator dabit eam illi. Eccl. xv.

Denudabit absconsa sua illi, et thesaurizabit super illum scientiam et intellectum justitiæ. Eccl. iv.

Monsieur JOSEPH-MARIE MORAND, né au Biot, province du Chablais, duché de Savoie, le 23 juin 1762; vicaire du lieu de sa naissance : fusillé à Thonon, en mai 1794.

JEUNE et fervent ecclésiastique, consacré à la vertu dès le berceau de sa vie, M. MORAND se montra digne d'appartenir à la race sacerdotale, et de jeter même sur elle un nouvel éclat. Avant de commencer ses études, il parut un enfant de bénédiction; il les fit à Evran, puis à Thonon; il les termina au séminaire d'Annecy. Dans ces différens lieux, sa conduite irréprochable ne se démentit pas un moment; il fut toujours lui-même, toujours chaste dans ses mœurs, édifiant au milieu de ses condisciples, leur découvrant à son insu, comme un excellent manuel, comme un évangile vivant, dans ses discours et dans ses actions. Il n'y avoit pas de danger sans doute à ce que le berceau de cet homme de Dieu, l'endroit qui l'avoit vu naître, le vît com-

mencer un ministère de grâce et de bénédictions pour les fidèles. Ses supérieurs le nommèrent vicaire au Biot. Quels touchans, quels éminens services n'y rendit-il pas, jusqu'à l'époque de la tourmente révolutionnaire!

Ainsi que tous les prêtres fidèles à la voix de la conscience, il rejeta le serment criminel, et, par ce généreux refus, se vit contraint de s'éloigner du théâtre constant de son zèle et de ses travaux apostoliques. Soumis en tout aux vues sévères d'une Providence juste et miséricordieuse au sein même de ses rigueurs, le serviteur de Dieu se retira à Monthey, dans le Valais; là, quand il se livroit au repos et à la prière, son cœur ne pouvoit être satisfait; il soupiroit après les lieux qui avoient reçu ses premières et ses plus vives affections. Des pécheurs à convertir, des fidèles timides à rassurer, des chancelans à fortifier, des fervens à conserver dans leurs courageux sentimens, voilà le tableau que la foi du vertueux proscrit remettoit sans cesse sous ses yeux; il ne put résister long-temps à tout ce que ces souvenirs avoient ou de consolant ou de déchirant pour un prêtre animé si profondément de l'esprit ecclésiastique. Il revint

au Biot vers la fin de 1793, et s'étoit promis, sans doute, cette discrétion, cette prudence si nécessaire et à la fois si souvent insuffisante dans ces jours désastreux; mais comment comprimer l'esprit qui l'enflammoit, le zèle qui dévoroit son cœur? Le respectable curé de son pays natal nous déclare que le pieux Morand reprit avec courage, continua dans une noble persévérance son périlleux et saint ministère, et qu'il n'en interrompit les pénibles fonctions, qu'à l'instant où les impies se saisirent de sa personne. Nous n'avons pu nous procurer des détails sur ses derniers momens. Ah! dans le disciple du Sauveur des hommes, la mort fut le miroir de la vie; et les auteurs ou fauteurs de son supplice auront pris sans doute à son égard les précautions qu'ils se sont prescrites envers d'autres victimes, celles de détruire tous les vestiges de la rage des persécuteurs, et de l'héroïsme des persécutés. Nous avons su seulement que, fusillé à Thonon, dans le mois de mai 1794, ce saint prêtre échangea sans doute une vie périssable et remplie d'amertumes, avec une vie éternellement heureuse.

Dominus dat sapientiam sapientibus, et scientiam

intelligentibus disciplinam : ipse revelat profunda et abscondita, et lux cum eo est. Daniel, II, I.

Spiritus omnia scrutatur, etiam profunda Dei. Cor. II.

Beatus homo quem tu erudieris, Domine, et de lege tuâ docueris eum. Ps. XCIII.

Monsieur DAVISARD, chanoine, vicaire général de Tours; guillotiné à Arras, le 15 décembre 1793; et d'autres intéressantes victimes, prêtres, religieux et religieuses, peu connus dans ces lieux, et dont on porte communément le nombre de vingt à trente, arrêtés au mois de juin 1794, dans la ville d'Ypres, de là transférés à Arras, où ils furent mis à mort, sans que pour les juger on eût pris le temps de suivre aucune forme de procès.

Après avoir refusé de prêter le serment *à la constitution civile du clergé*, M. l'abbé Davisard étoit revenu à Arras, sa patrie, et avoit fait quelque séjour à Douai, département du Nord. Il retourna ensuite à la première de ces villes, y fut arrêté dans le cours d'avril 1793, et incarcéré en qualité d'émigré. Il y a tout lieu de croire que l'accusation étoit

fausse, et que ce vertueux ecclésiastique n'avoit pas mis le pied sur le sol étranger. L'administration du département le fit conduire successivement à Tours et à Douai, pour qu'il s'y procurât des certificats de résidence. Les pièces qu'il produisit étoient décisives, et prouvoient qu'il n'étoit jamais sorti de France. Tout féroce que se montroit le tribunal révolutionnaire, il n'osoit le condamner, et les magistrats du lieu penchoient assez volontiers à lui conserver la vie, en le faisant conduire hors du territoire françois. Joseph Lebon frémit à l'idée qu'un prêtre respectable, une innocente victime, alloit lui échapper. Il écrivit à la convention, et lui soumit la décision de cette affaire, en dressant un faux exposé des faits. Conformément à ses allégations mensongères et perfides, les autorités du jour condamnèrent M. Davisard, qui fut guillotiné dans la ville d'Arras, le 15 décembre 1793.

Lorsque les François s'emparèrent de la ville d'Ypres, dans la Belgique, au mois de juin 1794, ils arrêtèrent, dans cette ville et dans d'autres lieux, un grand nombre de prêtres, religieux et religieuses. Quelques-uns de ces infortunés obtinrent la faveur d'être déportés

au-delà des avant-postes françois ; ceux-là du moins étoient, aux yeux de l'humanité, les moins malheureux : ils furent insultés, maltraités, dépouillés de leurs effets et du peu d'argent qui leur restoit encore ; mais du moins leur laissa-t-on la vie. Plusieurs de ceux qui avoient été arrêtés se virent transportés à Valenciennes, d'autres à Cambrai, un plus grand nombre à Arras, où Joseph Lebon, l'agent et l'ami de Robespierre, se signaloit par les exploits, disons plutôt par tous les forfaits révolutionnaires. Très-peu de temps après leur arrivée dans cette ville, ces confesseurs de la foi, prêtres séculiers, religieux et religieuses, furent conduits tous ensemble sur la grande place ; on leur fit faire une sorte de procession dérisoire, ensuite on les conduisit à l'ancienne église de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés, devenue alors le temple de la Raison, et dans laquelle les impies vouloient que leurs victimes rendissent hommage à la prétendue déesse. Les généreux serviteurs de Jésus-Christ, le front calme, les yeux baissés, l'air recueilli, prioient avec ferveur le Dieu qu'ils adoroient de soutenir leur constance. Les satellites de Lebon, après les avoir accablés de tous les genres d'outrages, les con-

duisirent à l'échafaud, où ils remportèrent la palme du martyre. Cette scène atroce fut une des dernières que les démagogues donnèrent dans cette malheureuse cité. Nous regrettons vivement de n'avoir pu nous procurer les noms de ces nobles confesseurs.

Absit à me hoc peccatum in Dominum, ut cessem orare pro vobis, et docebo vos viam bonam et rectam. I. Reg. XII.

Nocte et die non cessavi, cum lacrymis monens unumquemque vestrûm; et nunc commendo vos Deo, et Verbo gratiæ ipsius, qui potens est ædificare, et dare hæreditatem in sanctificatis omnibus. Act. XX.

Monsieur COSTE, né à Tulle en 1751, curé de Hautefage, actuellement du diocèse de Limoges; nommé par le saint Siége administrateur du diocèse de Tulle pendant la révolution, auteur du *Manuel des Missionnaires :* mort âgé de quarante-cinq ans, et en odeur de sainteté, dans une maison religieuse d'Ancône, ville d'Italie, sur la mer Adriatique, le 12 septembre 1796.

MONSIEUR COSTE peut être considéré comme un de ces hommes que la Providence suscite de temps à autre d'une manière extraordinaire, pour l'édification de son Eglise. Les auteurs de ses jours étoient dépourvus de toute ressource, et il devint orphelin dès ses premières années. Le défaut de moyens et la privation de généreux protecteurs ne lui permirent de commencer que fort tard ses études : mais comme il étoit un prodige d'aptitude en tout point, ce délai ne lui fut pas nuisible. On n'avoit point vu, dans le pays qui lui donna naissance, le spectacle étonnant que procurèrent ses dispositions merveilleuses. Hors d'état de manifester et de cultiver ses rares talens sur un

théâtre plus vaste et plus imposant que la ville de Tulle, il se forma tout seul, parcourut, dans le court espace de deux années, toutes les classes, jusqu'à la philosophie, et les parcourut avec d'éminens succès. Il possédoit surtout la langue latine dans un degré si parfait, qu'à cette époque ce célèbre étudiant comprenoit et expliquoit les pères de l'Eglise et les auteurs ecclésiastiques. Il ne parloit pas moins bien la langue françoise, et manifestoit de grandes dispositions pour l'art oratoire.

Disons-le donc, sans craindre d'en être démentis par les contemporains, la philosophie et la théologie dévoilèrent de bonne heure leurs secrets au jeune candidat, et les canons de l'Eglise, l'histoire ecclésiastique, vinrent promptement se ranger, avec le plus bel ordre, avec la plus brillante clarté, dans sa mémoire. Il sortoit de sous la main du pontife consécrateur, et déjà le nouveau prêtre se montroit capable de prêcher les stations de l'Avent et du Carême. Placé vicaire dans la paroisse la plus importante de la ville épiscopale, il remplit ce poste pénible avec tant de zèle et de capacité, que son évêque crut pouvoir lui confier en même temps le secrétariat du diocèse. On ne

sauroit porter plus loin que cet édifiant ministre du Seigneur, le talent d'instruire et de persuader tous les âges, ainsi que les fidèles des divers rangs et des différentes conditions de la société. Plein de l'onction de Massillon, qu'il savoit presque par cœur, il retraçoit en quelque sorte le cœur et l'esprit même de ce grand homme. On couroit en foule, non-seulement à ses sermons et à ses prônes, mais encore à ses catéchismes. Il mettoit à ce dernier genre d'instruction une si haute importance, qu'il avouoit à ses amis n'avoir jamais fait un catéchisme sans s'y être préparé pendant une heure.

La piété égaloit la science dans cet homme de Dieu, et sa modestie le disputoit à l'une et à l'autre de ces qualités. Sans contredit le premier ecclésiastique du diocèse pour le mérite, il sembloit être le seul à l'ignorer; une candeur angélique brilloit sur son visage. Une taille avantageuse, des manières douces, affables, prévenantes, un commerce facile, une simplicité bien rare, un innocent enjouement et une humeur toujours la même, M. Coste réunissoit ainsi dans sa personne tout ce qui peut rendre intéressant et précieux un ministre

de l'Evangile. Nommé curé de la paroisse de Hautefage, il s'y conduisit en apôtre, et devint, dans les temps les plus difficiles, le guide et le flambeau de la contrée, par sa sagesse et par ses lumières.

Mais déjà la révolution répandoit au loin ses ravages, et le bon pasteur se vit contraint à se réfugier en Suisse. Le lieu de son exil étendit et justifia toujours davantage sa grande réputation. Il se fit admirer par sa vaste érudition, par la profondeur de ses connoissances, par l'ardeur de son zèle et par la ferveur de sa piété. Les évêques françois qui habitoient ce pays le pressèrent de travailler à un ouvrage propre à diriger les prêtres qui rentreroient en France. La tâche etoit honorable, et attestoit l'estime que l'on faisoit de son mérite : l'attente ne fut point déçue. Le savant ecclésiastique, dans son *Essai de la conduite à tenir par les prêtres appelés à rétablir la religion en France,* présentoit un excellent manuel des missionnaires ; sa marche y est si sage et si savante à la fois, qu'on le désignoit sous le nom de *Bibliothèque vivante*. On aura de sa prodigieuse facilité le plus éclatant témoignage, quand on réfléchira que, pour l'aider dans son

travail, il n'avoit d'autre ressource qu'une lettre de saint Augustin. Il brûloit d'ardeur de retourner dans sa patrie, pour y travailler en qualité de missionnaire. Plein de cette courageuse idée, et que fortifioit en lui son amour pour le lieu qui renfermoit les cendres de ses pères, il suivit l'abbé Puyabilié de la Serre, vicaire général de Toulon. L'un et l'autre arrivèrent à Ancône, dans le dessein de s'y embarquer, à l'époque où les escadres angloise et espagnole s'étoient emparées de cette ville. Il n'y put demeurer long-temps, sans s'y faire bientôt remarquer comme un homme d'un mérite éminent. Le bruit de sa renommée parvint jusqu'à Rome, où l'immortel Pie VI voulut avoir son avis sur une question que nous n'avons pu connoître. Nous savons seulement qu'il répondit d'une manière si satisfaisante, que le souverain pontife ordonna que l'opinion de l'ancien curé de Hautefage fût consignée dans les annales de l'Eglise romaine. Aussi avantageusement connu du père des évêques et des fidèles, il ne tarda pas à recevoir de son estime particulière un témoignage solennel. Sa Sainteté le nomma administrateur du diocèse de Tulle; mais l'humble serviteur de Jésus-Christ

ne fut point ébloui par ce poste honorable; il le remplit avec un sentiment si profond d'humilité, que jamais il ne se permit d'en exercer les fonctions que d'une manière comme dépendante de l'autorité de M. Breval, vicaire capitulaire.

Déjà l'homme de Dieu voyoit s'ouvrir un champ vaste à son zèle, sur le sol de son pays natal, qui l'avoit banni de son sein ; mais le Seigneur se contenta de sa bonne volonté. Parvenu à sa quarante-cinquième année, il fut atteint d'une maladie violente, qui vint terminer sa vie, si précieuse à l'Eglise. Dans une maison religieuse qui l'avoit recueilli, et dans laquelle il avoit reçu comme il avoit donné de grands exemples, il se vit assisté, soulagé, consolé dans ses maux, avec cette charité sublime que manifestent les partisans de la perfection évangélique. Muni de tous les secours de l'Eglise, il fit à ces pieux solitaires, qui entouroient sa couche funèbre, une profession authentique de sa foi, et qui pénétra tous les amis de Dieu de l'édification la plus profonde. Dans leur sein, il mourut en odeur de sainteté, le 12 septembre 1796. Ses dernières paroles furent celles du Roi-Prophète, au

cent vingt et unième psaume : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi; in domum Domini ibimus*. Ses héritiers sont en possession de plusieurs sermons, conférences, commentaires sur des livres de l'Ecriture sainte, et de plusieurs autres opuscules de piété. Nous regrettons beaucoup de n'avoir pas eu communication d'un discours sur le sacerdoce, qu'il prêcha dans une retraite ecclésiastique. Ce morceau, nous ont assuré des auditeurs bien capables de le mettre à sa juste valeur, ce morceau seroit digne du grand patriarche de Constantinople.

Pactum meum fuit cum eo vitæ et pacis, et dedi ei timorem, et timuit me : lex veritatis fuit in ore ejus, et iniquitas non est inventa in labiis ejus. Malach. II.

Fidelis erat in totâ domo ejus tanquam famulus, in testimonium eorum quæ dicenda erant. Hebr. III.

Monsieur NICOLAS MUSART, né à Somme-Vesle, le 15 avril 1754; curé des paroisses de Somme-Vesle et de Poix, diocèse de Châlons-sur-Marne; guillotiné à Reims, le 17 mars 1796.

NICOLAS, fils de François Musart, laboureur, et de Marie-Anne Poinsenet, reçut du ciel une première faveur, dans l'honorable caractère de ses bons parens, qui lui inspirèrent, dès le berceau, l'amour des vertus morales et religieuses. Il avoit au plus dix ans, que, déjà livré aux travaux de la campagne, il y montra une activité et un courage extraordinaire. La piété qui avoit signalé son enfance, acquit de nouveaux degrés de ferveur à l'époque de sa première communion. Il consacroit ses petites épargnes à se procurer des livres de dévotion, qui, dans ses momens de loisir, faisoient la nourriture habituelle de son ame. Sanctifiant les jours consacrés au Seigneur par une assiduité exemplaire aux offices et aux instructions de l'Eglise, il s'acquittoit des exer-

cices religieux avec un recueillement qui excitoit l'admiration de toute la paroisse. Quelques années après, les auteurs de ses jours, charmés de lui procurer une récréation innocente, et dont il pouvoit tirer avantage, lui permirent de faire les pélerinages de Liesse, en Picardie, et de Saint-Nicolas, en Lorraine. Il en faut convenir, beaucoup de jeunes gens, par l'effet de leurs dispositions, ne rapportent de ces voyages autorisés par l'Eglise, et dans les vues les plus pures, que dissipation nuisible et dégoût du travail. Mais le jeune cultivateur de Somme-Vesle en revint, et plus recueilli encore, et plus saintement jaloux de remplir ses devoirs. Il évitoit avec soin les jeux et les plaisirs bruyans, s'éloignoit, avec des précautions sévères, des sociétés licencieuses, et dut à cette sage mesure de n'avoir connu ni la légèreté du premier âge, ni les désordres trop fréquens de l'adolescence.

Modèle de la jeunesse de son canton, la consolation et l'espoir de sa vertueuse famille, simple et innocent comme les champs qui l'avoient vu naître, il estimoit son état, qui nous rappelle les doux labeurs des patriarches; mais il en désiroit ardemment un autre que

ses goûts naissans lui avoient inspiré, une consécration entière au service des saints autels. Principal soutien de sa famille, et l'espoir de ses vieux jours, pouvoit-il se flatter de voir ses vœux aisément couronnés? Cependant, il obtint de son père, après de vives et de longues instances, de commencer ses études, dans sa vingt-troisième année. Des talens naturels, soutenus d'une application infatigable, lui firent en peu de temps surmonter les difficultés de la langue latine. Il les dévora toutes, mais avec tant d'éclat, et à la fois de modestie, que, long-temps après sa sortie d'une première école, on montroit la place où il se retiroit, soit avant l'heure du lever commun, soit dans les momens de récréation, pour se livrer plus librement à l'étude. Envoyé au collége de Châlons-sur-Marne, il s'y distingua par la rapidité de ses progrès, et plus encore par le don si rare de se faire aimer, de se faire respecter de ses condisciples, en même temps qu'il se concilioit l'estime et l'affection de tous ses maîtres.

Deux ans après qu'il eut paru au collége de Châlons, en 1780, il entra au grand séminaire, pour faire ses cours de philosophie et de

théologie. Profondément pénétré de l'éminence du sacerdoce, il s'y disposa par une tendre ferveur, pendant les trois années qui précédèrent son élévation au titre glorieux de ministre du Sauveur des hommes. En cherchant à conquérir les vertus et les connoissances propres à la plus auguste profession, il ne se démentit pas un moment; toujours même humilité, même douceur, parfaite égalité de caractère, chaque jour accroissement d'ardeur au service du divin Maître. Ordonné prêtre le 22 avril 1783, la première fois qu'il célébra les saints mystères, il conçut un désir brûlant de répandre son sang pour la foi, et ce noble désir fit en lui de nouveaux progrès, jusqu'à l'époque de sa mort, ainsi que l'ont déposé trois respectables amis, confidens de ses sentimens les plus secrets. Peu de temps après son ordination, envoyé comme desservant à la paroisse de Somme-Vesle, par sa douceur et par son humeur conciliante, il y rétablit le calme que quelques dissentions avoient troublé; et sa nomination à cette cure, ainsi qu'à celle de Poix, qui lui étoit annexée, répandit la joie parmi les bons habitans du lieu. Combien il sentit vivement l'obligation de

travailler au salut des ames que les liens du sang et de la patrie lui rendoient doublement chères ! Il fut assez heureux pour leur faire goûter une réforme qui signala les premiers pas de son ministère. Il rétablit la sanctification des dimanches et fêtes, déjà trop méconnue, et substitua divers exercices de religion aux divertissemens profanes qui occupoient la plus grande partie de ces saints jours. Seul desservant à Somme-Vesle et à son annexe, obligé de chanter deux grand'messes, dans les froids les plus rigoureux, et malgré la distance d'une lieue d'un de ces endroits à l'autre, faisant toujours la route à pied, M. Musart prêchoit tous les dimanches pendant l'Avent et le Carême, et tous les quinze jours dans les autres temps de l'année, s'acquittant de cette sainte fonction avec un zèle apostolique. Après la première grand'messe, il faisoit le catéchisme, et puis revenoit célébrer la seconde à Somme-Vesle. A midi, il assistoit au chapelet, suivi d'une lecture, du catéchisme et du chant des vêpres. Pendant l'été, les complies étoient différées jusqu'au soir; entre ces deux offices, les enfans, réunis à un grand nombre de fidèles, chantoient des cantiques,

et

et la prière du soir terminoit ces édifiantes occupations.

Quoique levé de grand matin, et couché fort tard, il trouvoit le temps trop court pour remplir à son souhait ses importans devoirs, et vaquer à la prière autant qu'il l'eût désiré. Mais ne se trompoit-il pas, puisque sa vie étoit une prière continuelle. Il consacroit à l'oraison les premières heures du matin, ne passoit aucun jour sans célébrer la sainte messe dans l'une ou l'autre des deux églises, donnoit près d'une heure à son action de grâces; l'après-midi, il faisoit deux visites au Saint-Sacrement, et là, voyant s'écouler ses plus doux momens, il se délassoit de ses fatigues, et puisoit de nouvelles forces pour retourner au travail. Rigide observateur de la résidence, à peine visitoit-il de temps en temps deux ou trois de ses plus vertueux confrères. Dès que ses paroissiens étoient retenus au lit, son zèle n'avoit point de bornes, et plus d'une fois il exposa sa vie pour les visiter sur la couche de la douleur. Un jeune paroissien de Poix étoit dangereusement malade. A onze heures du soir, pendant l'hiver de 1783, et lorsque la terre étoit couverte d'une neige

épaisse, on vient chercher le bon pasteur à Somme-Vesle; il part aussitôt, remplit son ministère auprès du mourant, et se remet en route, sans prendre un instant de repos. La neige lui faisant perdre son chemin, il erre long-temps dans la campagne; des cris que l'on entend font soupçonner quelque accident; on sonne l'alarme dans les deux paroisses, on allume des feux, et, malgré la recherche générale, ce n'est qu'au point du jour qu'on le trouve dans un endroit assez éloigné, et comme miraculeusement conservé. Une autre fois, attaqué lui-même d'une maladie fort grave, il apprend qu'un de ses paroissiens est en danger de mort, se lève à l'instant, se traîne, au milieu de la nuit, et soutenu de deux personnes, jusqu'à la maison du malade, et ne le quitte qu'après lui avoir prodigué les secours consolateurs de la foi.

Avec quelle inexprimable charité recueilloit-il les pécheurs au tribunal de la pénitence! Plein de condescendance envers ceux que le respect humain retenoit encore, il leur consacroit jusqu'aux heures de la nuit, pour les instruire, les animer, et leur faciliter un heureux retour à la vertu. Sans patrimoine, et ré-

duit à une portion congrue, il trouva, dans une abnégation totale envers lui-même, des ressources inconcevables pour les malheureux. Ses deux églises étoient dans un état de pauvreté qui ôtoit au culte toute sa décence; il y remédia par une dépense de dix-huit cents francs, et mit tant d'ordre et de solennité dans la célébration des saints mystères, qu'on accouroit de toutes les paroisses circonvoisines jouir de l'édifiant spectacle que son zèle avoit ménagé.

Ce n'est pas que ce digne ecclésiastique n'eût à surmonter de grands obtacles, pour opérer le bien. Quelques habitans de Poix apportèrent une résistance opiniâtre aux sages réformes qu'il désiroit de faire; mais, n'opposant que douceur aux invectives, que bienfaits aux mauvais traitemens, il força ses plus furieux ennemis, sinon à l'aimer, du moins à le respecter, et profita de cet ascendant pour détruire plusieurs abus, et notamment les danses. Beaucoup de jennes personnes y renoncèrent entièrement, et formèrent entre elles une association de charité dont le but étoit la pratique des bonnes œuvres et la fréquentation des sacremens. Leur exemple eut une heureuse in-

fluence sur la plupart des paroissiens, et le bon curé vit la table du Seigneur entourée d'une foule d'entre eux, non-seulement à Pâques, mais à toutes les fêtes solennelles de l'année. Il institua divers exercices de dévotion jusqu'alors inconnus dans ces paroisses, fonda plusieurs saluts, établit une confrérie du très-Saint-Sacrement, et une autre en l'honneur de la sainte Vierge. Cette heureuse révolution lui fit porter tous ses soins sur l'éducation de la jeunesse. Pour la rendre gratuite dans ses deux paroisses, il donna quinze cents francs, bâtit à Somme-Vesle une maison qui devoit rester à perpétuité à la personne chargée de l'instruction des enfans, et choisit les deux premières maîtresses de son établissement, parmi les jeunes personnes de l'association de Marie. Cette école gratuite eut à Somme-Vesle de plus grands succès qu'à Poix, dont les malheureux habitans, aussi constamment insensibles aux bienfaits de leur pasteur, qu'ils s'étoient montrés rebelles à ses avis, s'obstinèrent à rejeter les moyens d'instruction qu'il leur offroit. Il méditoit encore l'établissement d'une manufacture où les pauvres des deux sexes devoient trouver, avec une

occupation suivie, une existence assurée. Mais la révolution françoise éclatant à cette époque, empêcha l'exécution de cet utile projet.

Son refus formel de prêter le funeste serment décrété, en 1790, par l'assemblée nationale, l'exposa bientôt aux plus terribles tempêtes; l'esprit de révolte et d'irréligion répandu si rapidement par toute la France, n'épargna point les paroisses de Somme-Vesle et de Poix; dans cette dernière, ceux qui s'étoient montrés contraires à leur bon curé, le maltraitèrent ouvertement, et lui interdirent l'entrée de son église. Sa constance ne fut pas ébranlée; le dimanche suivant il revint à Poix, muni d'un arrêté du département, qui l'autorisoit à célébrer la messe; en approchant du village, il se vit assailli par une foule d'habitans, qui lui fermèrent le passage et l'accablèrent d'injures; une femme poussa l'insolence jusqu'à lui donner un soufflet. On le menaça de le précipiter dans une carrière voisine. « Je sais souffrir, répondit » le pasteur; laissez-moi seulement célébrer la » sainte messe, comme j'y suis autorisé; vous » trouverez toujours en moi un père prêt à se » sacrifier pour votre bonheur ». Ces forcenés

paroissant déterminés à exécuter leur dessein homicide, « Je ne me ferai pas traîner », reprit l'homme de Dieu; et en même temps il s'avance jusqu'au bord du précipice. Une démarche si imprévue et si hardie déconcerte ces scélérats, qui sont comme enchaînés par une force supérieure; et le curé passe tranquillement au milieu d'eux, et retourne à Somme-Vesle. Depuis cette époque, juin 1791, il n'eut plus la liberté d'exercer à Poix aucune fonction de son ministère; il continua de le remplir dans l'autre église, où quelques personnes mal intentionnées lui causèrent des désagrémens, et, par-là même, devinrent de toutes ses brebis celles qu'il sembloit affectionner le plus. Dans ces temps désastreux, son unique consolation étoit de voir la partie saine de son troupeau rivaliser, avec le pasteur, de courage et de générosité. Ces vertueuses filles, qui avoient fait sa joie dans des jours moins orageux, faisoient alors le premier objet de son édification; ne soupirant qu'après le bonheur de répandre leur sang pour la foi de leurs pères, elles bravoient tout, afin de conserver dans le cœur des fidèles ce dépôt d'un prix inestimable.

On ne sauroit donner une peinture assez fidèle de tous les maux qu'eurent à souffrir les catholiques de ces deux paroisses; les uns étoient traînés à l'église, avec violence, pour assister à la messe d'un intrus, les autres furent cruellement battus : un de ces confesseurs de Jésus-Christ perdit un œil, et plusieurs ont porté long-temps les glorieuses marques du combat qu'ils soutinrent; tout fut brisé dans leurs maisons.

Le 8 décembre 1791, fête de la Conception immaculée de la mère de Dieu, on brûla publiquement, à Poix, l'effigie du saint curé. Il répondit à ceux qui lui apprirent cette nouvelle : « Je voudrois avoir souffert en réa-» lité ce qu'ils m'ont fait endurer en effigie; » heureux, si je pouvois à ce prix les ra-» mener à Dieu ». Comment répondirent-ils à cette héroïque charité? Au mois de février suivant, ils se rendent à Somme-Vesle, armés et en grand nombre. Forçant plusieurs personnes à les suivre, ils vinrent au presbytère demander M. Musart; leurs gestes menaçans et leurs horribles imprécations jetèrent l'effroi dans tous les cœurs. « Le curé, répondit-on, » est dans tel village. — Eh bien! s'écrient-ils,

» il faut qu'il se présente », et détachent trois ou quatre d'entre eux pour l'aller chercher. Pleins de vin et de fureur, ces malheureux attendoient leur victime, et Dieu ne permit pas qu'elle tombât alors entre leurs mains; trompés dans leur espoir, ils se jetèrent sur ses meubles, les arrachèrent de la maison curiale, et se retirèrent, emportant avec eux les clefs.

Peu effrayé de ces excès, M. Musart revint le dimanche suivant dans sa paroisse, et se présenta pour dire la messe; une partie des habitans s'y opposent, et lui déclarent qu'on est allé chercher le curé d'un lieu voisin; cet étranger arrive, et c'est un intrus. Le pasteur légitime lui témoigne sa surprise de le voir dans une paroisse qui n'est pas la sienne. « Monsieur, répond l'autre, on m'avoit dit » que vous étiez absent, et je suis venu pour » rendre service à vos paroissiens; au reste, » laissez-moi dire la messe, et puis je m'en » retournerai. — Je ne puis vous en empê» cher, reprit le bon curé; mais vous le » permettre, c'est ce que je ne ferai jamais; » les règles de l'Eglise me le défendent. — » Eh bien, répliqua l'intrus, puisque vous

» ne voulez point me le permettre, je ne » la dirai pas. Mais, messieurs, continua-t-il, » en s'adressant aux habitans, si vous avez » besoin de moi, je suis toujours prêt à vous » obliger. — Hélas ! s'écria M. Musart en » soupirant, dites plutôt, dites : Chassez, chas- » sez votre pasteur, je prendrai sa place ». Bientôt en effet l'entrée de l'église lui fut interdite, et il se vit contraint à célébrer les saints mystères dans sa chambre. Résolu, malgré toutes les persécutions qu'on lui sus-citoit, de n'abandonner jamais volontaire-ment son troupeau, mais de continuer à lui prodiguer tous les soins de son ministère, il s'y portoit avec tant de zèle, que ses amis le supplièrent de ne point aller au-devant d'une mort presque certaine. « Il faut, ré- » pondit-il, obéir à Dieu plutôt qu'aux hom- » mes; mon état me fait un devoir, dans » ces temps malheureux, de secourir les per- » sonnes qui sont restées fidèles, et je le » ferai, dût-il m'en coûter la vie ». Cette fermeté ne se démentit point, et le nouvel apôtre rendit témoignage à son Dieu comme à sa foi, devant les puissances de la terre. Un des administrateurs de son département

le pressoit vivement un jour de prêter le serment constitutionnel. « Je le ferois, ré-
» pondit-il avec paix, si la religion et ma
» conscience me le permettoient. — Vous as-
» pirez sans doute, répliqua le magistrat, d'un
» ton ironique, à la gloire du martyre? —
» Je n'en serois pas digne », reprit l'humble serviteur de Dieu.

A l'époque du décret du 26 août 1792, obligé d'abandonner sa paroisse et sa patrie, il assembla secrètement à Châlons les catholiques de Somme-Vesle et de Poix, leur laissa par écrit des règles de conduite pour les diriger pendant son absence, les exhorta puissamment à souffrir avec courage et patience les épreuves auxquelles ils alloient être exposés, les embrassa avec tendresse, et se sépara d'eux en versant des larmes. Parti le 10 septembre, muni d'un passe-port de déportation, ce ne fut qu'à travers mille dangers qu'il parvint en Allemagne, avec trois confrères exilés ainsi que lui. La même année il passa en Hollande, et trouva tous les secours qu'il pouvoit désirer, dans la charité et l'humanité des habitans, soit catholiques, soit protestans. Du lieu de sa retraite il écrivit

plusieurs fois à la pieuse fille qui s'étoit consacrée à l'éducation gratuite des enfans indigens de Somme-Vesle ; et par elle il s'adressoit à tous ses paroissiens demeurés catholiques. Le 10 janvier 1793, il lui mandoit : « Quoi-» que je ne vous aie point encore donné en » particulier de mes nouvelles, je crois, ma » chère fille, que vous êtes instruite de mon » état et du soin paternel que le Seigneur » prend de nous. Il seroit trop long de rap-» porter toutes les merveilles qu'il a faites » en notre faveur ; vous en connoissez quel-» ques-unes, je me réserve à vous faire de » vive voix le récit des autres ; la consola-» tion en sera plus sensible. Priez le Sei-» gneur d'avancer ce moment si désirable ; » en attendant, que la paix et la miséricorde » soient avec vous toutes et avec notre trou-» peau, de la part de Jésus-Christ notre sau-» veur. C'est là le vœu le plus ardent de mon » cœur, et le vœu de tous les momens ; c'est » la grâce que je ne cesserai de demander » au Seigneur. O enfans chéris de la sainte » Eglise, n'ayez aucune inquiétude sur ce qui » nous regarde ! Dieu prend soin de nous, » il ne nous manque que d'être au milieu

» de vous. Il n'est rien que le bon peuple » avec lequel nous vivons ne fasse pour » s'efforcer de nous consoler; mais toutes leurs » attentions ne font que vous retracer plus » vivement à notre mémoire, en nous rap- » pelant la tendresse que vous aviez pour » nous, et les consolations que nous donnoit » votre piété : ce souvenir me fait éprouver » comme un déchirement de cœur qu'il se- » roit difficile de vous exprimer; je me con- » sole cependant par la pensée que notre » éloignement n'aura rien diminué de vôtre » piété ni de votre attachement à la vraie » religion, et qu'en retournant au milieu » de vous, je n'aurai qu'à me glorifier de » votre fermeté. Ce que je vous dis, je le » dis à tous; il n'est aucune de mes brebis » qui ne soit toujours présente à mon cœur. » O portion chérie du troupeau de Jésus- » Christ, mes plus doux momens sont ceux » où je pense à vous! Eh! quand est-ce que » je n'y pense pas? j'y pense le jour, j'y » pense la nuit, j'y pense en m'éveillant, » et surtout au pied des saints autels, et en » y pensant, je suis souvent attendri jus- » qu'aux larmes ».

Dans une autre lettre écrite la même année, le confesseur de Jésus-Christ mandoit à sa mère :

« Sans avoir de provisions, je ne manque » de rien, ni pour la nourriture, ni pour le » vêtement : nous sommes reçus partout avec » joie. Quand nous pouvons séjourner libre- » ment dans un endroit pendant quelque » temps, nous fixons l'heure de notre lever et » de nos méditations, de nos lettres et de » nos entretiens. J'ai le bonheur d'offrir le saint » sacrifice pour mes chers paroissiens, et notre » unique douleur est de ne pouvoir les soula- » ger dans leurs peines. Je les ai sans cesse » présens à l'esprit; je les porte dans mon » cœur. Voici la prière que je fais pour eux » tous les jours à la sainte messe : Jetez, ô » mon Dieu, des regards de miséricorde sur » ce troupeau que vous m'aviez confié; et, si » votre justice l'exige, immolez le pasteur » pour la conservation des brebis ».

Étant, l'année suivante, repassé en Allemagne, il y séjourna jusqu'à la fin de son exil. M. Bâti, prêtre déporté du diocèse de Reims, qui, après l'avoir accompagné dans son retour en France, partagea pendant quelques jours

la même prison que lui, nous trace le tableau suivant du caractère et de la conduite de son ami.

« Entièrement appuyé sur la Providence, le vertueux Musart n'a jamais rien voulu posséder au-delà du strict nécessaire, se refusant constamment aux instantes prières qu'on lui faisoit d'accepter au moins les secours dont les différens voyages qu'il étoit contraint de faire le mettoient à lieu d'avoir besoin. Il aimoit beaucoup la retraite, et n'en sortoit que pour s'employer au service de ses confrères ou à d'autres œuvres de charité. Il leur a été fort utile, en particulier à Erfurt en Thuringe, où j'ai demeuré avec lui. Arrivé l'un des premiers dans cette ville, il s'étoit concilié l'estime et l'amitié de tous les catholiques et même des protestans, dont plusieurs le prièrent d'offrir pour eux le saint sacrifice.

» Il étoit continuellement dévoré de l'amour de son troupeau, et méditoit depuis long-temps le projet de s'en retourner. Il s'adressa à son évêque, qui d'abord le lui défendit, à cause de la persécution qui régnoit alors; mais le zélé Musart fit tant d'instances, qu'il obtint permission de partir, dès que le calme

commenceroit à renaître. Ses amis voulurent l'en détourner, par la vue des dangers qu'il alloit courir; mais la tendresse pastorale l'éleva au-dessus de toute considération humaine, et, le 30 juin 1795, nous prîmes ensemble le chemin de la France. Il emporta tous les regrets de ceux qui l'avoient connu, et surtout de ses hôtes, qui ne purent le retenir, ni par leurs larmes, ni par les offres les plus avantageuses. Sa joie étoit complète, dans l'espérance de revoir encore une fois ses chers paroissiens, pour lesquels, disoit-il sans cesse, il seroit mort bien volontiers, dût-il n'en sauver qu'un seul. Il se mit peu en peine de se procurer de quoi fournir aux frais du voyage, qui étoit de plus de deux cents lieues : aussi sa confiance n'a-t-elle pas été trompée; et je puis dire avec vérité, qu'il n'y a pas eu un seul jour, durant cette longue route, qui n'ait été marqué par un bienfait de la Providence. Il sut bien se garantir de la dissipation ordinaire des voyages : celui que nous entreprenions ne le porta point à retrancher la moindre partie de ses exercices. Après nous avoir fait sanctifier notre marche par la prière, il se tenoit ordinairement seul, pour s'entretenir plus li-

brement avec Dieu. Rien n'altéra jamais sa gaîté : ce fut surtout dans les plus grandes fatigues, qu'elle sembla redoubler. Je l'entendis souvent répéter avec une grande consolation. *Allons, allons au martyre; nous serons bien heureux si nous l'obtenons, après avoir fait si peu de chose.*

» La Providence nous ayant conduits à la cour d'un prince d'Allemagne, qui se trouvoit sur notre passage, nous en fûmes bien accueillis. On voulut même nous retenir, afin que les personnes de la cour eussent le temps de fournir aux frais de notre voyage. « Non, » dit le zélé pasteur; nous avons plus à gagner de » continuer incessamment notre route : ce re- » tard nous feroit peut-être perdre l'occasion » d'être utiles à quelqu'un qui passe. Partout » la Providence nous accompagnera ».

Enfin, après trois ans d'exil, le bon curé reparut au milieu de son troupeau, à la fin de juillet 1795. Son retour, à cette époque, étoit autorisé par une nouvelle loi du gouvernement françois, qui, retirant celle de proscription contre les prêtres insermentés, avoit décrété la liberté de tous les cultes. La joie du pasteur et celle des brebis fidèles ne fut

pas

pas de longue durée. S'il reprit à Somme-Vesle l'exercice de ses fonctions, les habitans de Poix lui refusèrent l'entrée de leur église, et préférèrent au curé légitime l'intrus qui l'y avoit remplacé. L'affliction perça le cœur du vertueux Musart; il redoubla ses jeûnes et ses prières, et mit tout en œuvre pour rappeler au bercail les aveugles qui s'en étoient si cruellement écartés. Démarches, instructions, sollicitations, rien ne fut épargné de la part de cet homme d'une miséricordieuse charité. Dieu daigna récompenser un si beau zèle. Dans l'espace de deux mois, il eut la consolation de voir rentrer au sein de l'Église une grande partie des habitans de Poix, et presque tous ceux de Somme-Vesle.

Au mois de mai 1795, la convention nationale avoit exigé de tous les ministres du culte une déclaration solennelle de leur soumission aux lois de la république. M. Musart crut pouvoir donner cette déclaration, avec une restriction expresse qui mettoit à couvert les droits de la foi et ceux de la justice. Le 7 septembre suivant, on en exigea une seconde qui excluoit toute espèce de restrictions. Il la refusa, comme inconciliable avec les principes

auxquels il s'étoit déclaré inviolablement attaché. Il se vit ainsi contraint de se borner à l'exercice secret du saint ministère. Bientôt un nouvel édit de persécution parut, dans la loi du 8 octobre 1795, qui renouveloit les décrets sanguinaires rendus en 1792 et 1793, contre les prêtres déportés. Malgré tous les dangers qui le menaçoient, le curé de Somme-Vesle et de Poix crut devoir continuer ses importantes fonctions; et, marchant presque toutes les nuits de village en village, il y porta les secours de la religion; il y consola et encouragea les fidèles. « Hélas! lui dit un jour sa » mère, mon fils, si vous étiez malheureuse- » ment découvert, on vous feroit mourir, et » quelle perte pour nous! — Ma mère, ré- » pondit le confesseur de Jésus-Christ, je » vous l'ai déjà dit, tout ce que je demande au » Seigneur, c'est de répandre mon sang pour » la défense de la religion ». Comptant sa vie pour rien, il repoussoit tous les conseils timides qui n'avoient d'autre objet que de l'engager à s'occuper de sa propre conservation.

Après cinq mois de travaux excessifs, exténué de veilles et de fatigues, l'homme de Dieu, frappé de maladie, fut recueilli par un

de ses parens à Somme-Suippe. Il y fut découvert et arrêté, le 22 février 1796, conduit le même jour à la prison de Suippe, de là transferé successivement à celles de Châlons, et de Bonne-Semaine à Reims. Il entra dans cette dernière le 25 du même mois.

La tête des prêtres insermentés avoit été mise à prix, et leurs dénonciateurs recevoient cent livres en numéraire, pour chacun de ceux qu'ils pouvoient découvrir ou faire arrêter. Quelques momens après son arrivée, un homme en place alors vint à la prison. M. Musart se chauffoit dans la chambre du geolier. « Qui » es-tu, lui dit-il? — Un prêtre déporté, ré» pond le confesseur de Jésus-Christ. — Un » prêtre, s'écrie l'autre; oh! je boirois avec plai» sir le sang du dernier prêtre! ce sont eux, » dans tous les temps, qui ont fait le malheur » du genre humain. Au reste, tu auras affaire » à un tribunal respectable. — Mon juge est » au ciel », reprend avec calme l'homme de la droite du Très-Haut. Le furibond jacobin sort, et laisse les témoins aussi profondément indignés de sa férocité, qu'édifiés et surpris de la modération du prêtre du Seigneur. Les soldats commis à sa garde lui en témoignent leur

étonnement. « Mes amis, leur dit-il, voudriez-
» vous que j'eusse répondu à des injures par
» d'autres injures? Croyez-moi, si l'esprit de
» douceur et de charité convient à quelqu'un
» sur la terre, c'est surtout à un ministre de
» la religion de Jésus-Christ ».

Jusque dans les fers il conserva l'amour de la pénitence et de la mortification; quoique malade, il coucha d'abord sur de la paille, n'ayant qu'une mauvaise couverture pour se garantir de la rigueur du froid. Un de ses parens l'avoit suivi jusqu'à Reims, pour veiller à ses besoins, dans l'état de souffrance où il étoit réduit. A peine pouvoit-il le faire consentir, ou à prendre d'autre aliment que du pain, ou qu'on lui fît du feu : la prière, la méditation de la sainte Écriture, la lecture des livres de piété, furent ses plus douces et presque ses uniques occupations jusqu'à la mort. Mais son nom, ce nom si justement vénéré, perça bientôt les murs de sa prison, et la charité des fidèles de Reims lui procura, ainsi qu'à deux de ses confrères enfermés avec lui, des secours abondans. Des personnes de tout âge et de toute condition s'empressèrent de visiter le confesseur de la foi. L'affluence fut si consi-

dérable les derniers jours de sa vie, qu'à peine pouvoit-il suffire à la pieuse avidité que l'on avoit de le voir et de l'entendre. Il se réjouissoit de son sort avec les forts dans la foi, rassuroit les foibles, édifioit les uns et les autres par les paroles de grâce et de vérité que le Saint-Esprit mettoit sur ses lèvres; les cœurs les plus durs se trouvoient attendris; chacun se retiroit, pénétré d'une consolation toute divine : mais cette vénération universelle ne faisoit qu'accroître son humble modestie. On lisoit, sur sa physionomie et sur tous ses traits, à quel point il souffroit de s'entendre donner les titres de confesseur et de martyr de Jésus-Christ.

Alors il se trouvoit dans la prison une nouvelle victime de la proscription, Louis-Joseph d'Eu-Montiguy, né en 1773, à Chavrange, près d'Arcis-sur-Aube. Ni la violence qu'on avoit employée pour faire émigrer cet infortuné jeune homme, ni la maladie qui ne lui permit de rentrer en France qu'après l'expiration du terme fatal, ni trois années passées depuis au service de la république, ne purent le soustraire à la barbarie d'un des chefs du jacobinisme, et *il* périt sous la guillotine, le 4

mars 1796. Ce fut ici pour l'homme de Dieu une précieuse occasion d'exercer son zèle, et il la saisit avidement. Comme tant d'autres, le compagnon de ses fers avoit été cruellement égaré, mais, sous la direction du ministre de Dieu, sa conversion fut subite, éclatante. Il détesta publiquement les erreurs de sa vie, et sut mourir avec la résignation d'un chrétien, avec le courage d'un héros.

Du lieu de sa captivité, le curé de Somme-Vesle et de Poix ne cessoit de tourner ses regards vers son troupeau bien-aimé. Il lui écrivit la lettre suivante, et qui étoit particulièrement adressée aux sœurs des écoles des deux paroisses qu'il avoit si sagement gouvernées.

Le 7 mars 1796.

« Je vous écris, mes chères filles, dans l'effusion de mon cœur, pour la plus grande
» gloire de Dieu. Vivent les cœurs sacrés de
» Jésus et de Marie! Que les nôtres soient
» toujours embrasés de l'amour le plus ardent!
» Que Dieu, le père de Jésus-Christ, notre
» Seigneur, vous donne la grâce, la paix et
» la miséricorde en ce monde, et vous cou-
» ronne dans l'autre! C'est le vœu le plus ar-

» dent de mon cœur, et la grâce que je ne » cesserai jamais de demander au Seigneur, » pour vous et pour tous mes chers parois- » siens, que j'aime si tendrement en Jésus- » Christ. Ils sont tous gravés dans mon cœur, » éternellement ils seront l'objet de ma solli- » citude. Je ne suis séparé d'eux que de corps; » mon esprit et mon cœur seront toujours au » milieu d'eux; j'en suis continuellement oc- » cupé, ainsi que de tous les fidèles des autres » paroisses catholiques qui me connoissent, et » aux prières desquels je me recommande, » comme je prie moi-même pour eux.

» Notre réunion, après une séparation de » plus de trois ans, avoit rempli vos cœurs » de joie; peut-être étoit-elle trop sensi- » ble; peut-être vous y attachiez-vous trop. » Mais voilà que le Seigneur nous sépare en- » core une fois, et nous met à une seconde » épreuve. Il nous faut passer de nouveau par » le creuset des tribulations; il nous prive » des consolations sensibles, pour nous enga- » ger à n'en rechercher que de solides et d'éter- » nelles; que sa sainte volonté, et la juste » épreuve où il nous met, nous tiennent lieu » de toute consolation. Il ne sera pas toujours

» irrité contre son peuple fidèle ; ses menaces
» ne seront pas éternelles. Il nous châtie en
» père, adorons-le, aimons-le, comme des
» enfans soumis. Ne le bénissons pas moins
» lorsqu'il nous afflige, que lorsqu'il nous con-
» sole ; nous semons dans les larmes, et nous
» moissonnerons dans la joie ; si nous souf-
» frons avec Jésus-Christ, nous régnerons
» avec lui. Pleins de cette espérance, prenons
» courage, mes très-chères filles ; Jésus-Christ
» nous traite comme ses amis, ses favoris, ses
» élus ; comme il traita ses apôtres, ses mar-
» tyrs et presque tous les saints. Je regarde
» mon état comme la plus grande grâce
» qu'il puisse me faire. Remerciez-le avec
» moi et comme moi. Priez pour ceux qui
» m'ont fait tant de bien, en voulant me faire
» de la peine. Je leur pardonne de tout mon
» cœur. Je prie le Seigneur de leur pardon-
» ner, et, s'il veut me retirer de ce monde et
» me placer parmi ses élus, comme je l'espère
» fermement, je les recommanderai encore
» à sa miséricorde. Souvenez-vous, chers en-
» fans, mes chers paroissiens, que notre sé-
» paration ne doit pas être longue ; nous de-
» vons tous nous réunir dans le ciel, si nous

» vivons chrétiennement. Efforcez-vous de » marcher sur les traces de Jésus-Christ. Mon » exemple vous apprend qu'un pasteur catho- » lique, tenant dans ses mains et portant dans » son cœur l'Evangile de Jésus-Christ, peut » bien être persécuté, dépouillé de ses biens, » chassé et mis à mort, mais qu'il ne peut » être vaincu. Mes foibles bras peuvent bien » plier sous les chaînes de l'oppression, mais » ma conscience, plus dure que le fer, n'o- » béira qu'à Dieu seul, comme je l'espère de » sa grâce. Faites-en de même, rendez à Dieu » amour pour amour, et, s'il le faut, sang » pour sang, vie pour vie; le ciel en doit être » le prix. Si la peine vous effraie, que la ré- » compense vous anime. Souvenez-vous de la » sainte doctrine que je vous ai enseignée; li- » sez souvent l'ancien et le nouveau Testa- » ment, l'Imitation de Jésus-Christ, les Véri- » tés de la religion et l'Instruction des jeunes » gens; vous y trouverez les avis que je pour- » rois vous donner. N'abandonnez pas le Sei- » gneur, et il ne vous abandonnera pas; vivez » aussi bien et mieux encore dans mon ab- » sence, que quand j'étois au milieu de vous; » glorifiez et portez Dieu dans votre cœur;

» répandez partout la bonne odeur de Jésus-
» Christ; n'ayez, tous ensemble, qu'un cœur
» et qu'une ame; supportez-vous dans vos
» défauts et vos imperfections; aidez-vous et
» soulagez-vous les uns les autres.

» Vous connoissez mes intentions, mes très-
» chères filles, si Dieu me retire de ce monde.
» Faites ce que je vous ai proposé pour la
» gloire de la religion catholique et le soula-
» gement des pauvres. Dieu saura vous faire
» trouver des pasteurs catholiques. Si vous ne
» recevez que difficilement les secours de la
» religion et la grâce des sacremens, vous de-
» vez être plus attentives à prendre garde de
» ne pas offenser Dieu. Je vous prie en parti-
» culier, vous, ma fille, à qui j'adresse la pré-
» sente, d'avoir soin d'élever chrétiennement
» les enfans, de regarder toutes les ames pieu-
» ses, toutes vos bonnes compagnes, comme
» vos filles, et de me remplacer auprès d'elles;
» je les prie de vous regarder comme leur
» mère, et d'agir en toutes choses comme si
» j'étois encore avec vous. Consultez-vous avec
» celles de Poix, pour faire ensemble ce que
» vous croyez de mieux. Faites-leur part de
» la présente. Ayez toujours une grande dévo-

» tion au sacré cœur de Jésus-Christ et à celui » de Marie. C'est dans ces sacrés cœurs et au » pied de la croix, que nous devons souvent » nous réunir en esprit. Soyez encore pleines » de dévotion pour la confrérie du très-Saint » Sacrement et celle de la sainte Vierge. Tra- » vaillons à mourir de la mort des justes : » prions pour nos ennemis ; rendons-leur le » bien pour le mal. Je vous recommande à » Jésus-Christ et à sa sainte grâce, et je suis, » avec une tendresse paternelle, mes très- » chères filles en Jésus-Christ,

» Votre pasteur,

» Musart, *curé de Somme-Vesle*
» et de Poix ».

P. S. « Lisez de temps en temps les avis » que je vous donne, et mettez-les en prati- » que. Je vous recommande à ma très-chère » mère ».

Comme le jour du jugement approchoit, on le pressa de faire un mémoire pour sa défense ; il n'y consentit qu'avec peine, et seulement dans la considération qu'on mit sous ses yeux, que de sa destinée dépendoit celle de tous les prêtres déportés qui pourroient être traduits de-

vant le même tribunal. Rien n'altéra la tranquillité de son ame; il vit arriver avec joie le jour qui devoit décider de son sort. Le mercredi 9 mars, au soir, on lui apprit qu'il seroit jugé le lendemain, et on ne lui dissimula point qu'il y avoit beaucoup à craindre. « Toute ma con-
» fiance est en Dieu, répondit-il; s'il permet
» que je sois condamné, il me donnera les forces
» nécessaires pour faire généreusement mon
» sacrifice ».

Le lendemain matin il reçut la divine Eucharistie, fut conduit, vers les dix heures, au tribunal, s'y défendit avec le calme de l'innocence, et fut écouté par le peuple avec des marques frappantes d'intérêt et d'approbation. Les juges, qui désiroient lui sauver la vie, furent deux heures et demie aux opinions. Pendant ce long intervalle, qu'on pourroit comparer à une cruelle agonie, ce saint prêtre conserva son sang froid ordinaire, et cette paix que Dieu seul peut donner au juste dans la tribulation. Il entretenoit les personnes qui l'entouroient, avec autant de tranquillité que si l'on n'eût agité pour lui que le plus léger intérêt. Sa condamnation étant décidée par l'influence de l'homme qui l'avoit injurié dès son

arrivée à la prison, les juges reparurent au tribunal. Le président prononça le jugement d'une voix tremblante. A ces mots: *La peine de mort,* l'accusé se lève transporté de joie, et, à l'exemple de saint Cyprien, il s'écrie : *Deo gratias,* paroles qu'il répéta trois fois. Aussitôt que la lecture de la sentence homicide fut achevée: « Messieurs, dit-il, en s'adressant aux juges, » je vous pardonne ma mort; la première chose » que je ferai auprès de Dieu, sera de le prier » qu'il daigne vous ouvrir les yeux ». Il reprit ensuite le chemin de la prison, au milieu d'une multitude attendrie et consternée. Se rappelant ce qu'il avoit dit aux juges, et en ayant conçu quelque scrupule, il chargea une personne d'aller les assurer de sa part que son intention n'avoit pas été de leur dire quelque chose d'offensant ou de pénible.

Ses confrères et plusieurs fidèles attendoient, avec une vive inquiétude, le retour du confesseur. Rassemblés dans sa chambre, ils ignoroient l'issue du jugement. Quand il entra, il les fit mettre à genoux et réciter avec lui le *Te Deum,* en action de grâces, leur dit-il, de l'insigne faveur que Dieu lui préparoit. Dans l'après-midi, il reçut les adieux de cinq de ses parois-

siens, appelés comme témoins pour constater, suivant la loi, l'identité de la personne. Les exhortant, avec une grande énergie, à persévérer dans la foi qu'il alloit sceller de son sang, il leur promit de ne les point oublier auprès de Dieu. Ces hommes simples le quittèrent fondant en larmes, déplorant amèrement la perte d'un si excellent pasteur. Le reste du jour fut employé à satisfaire les désirs empressés des fidèles qui venoient le contempler dans cette prison. Chacun vouloit voir celui qu'ils nommoient tous le saint martyr, recevoir à ses pieds sa dernière bénédiction, et se recommander à ses prières. Le soir, après une légère collation, il se coucha, et dormit paisiblement, se leva à quatre heures du matin, et jusqu'à sept demeura en prières. Voulant ensuite donner à sa mère et à ses paroissiens une dernière marque de sa tendresse, il écrivit la lettre suivante :

Reims, le 11 mars 1796, au matin.

« Adieu, ma chère et tendre mère, je vous
» écris pour la dernière fois : il faut mourir.
» Je suis condamné au tribunal des hommes ;
» dans quelques heures, je ne serai plus du
» monde. Mais consolez-vous ; bientôt nous
» nous réunirons dans le ciel, comme je l'es-

» père fortement. Je vais vous préparer la pla-
» ce. Plein de confiance en la miséricorde di-
» vine, j'espère être du nombre des élus. A ce
» prix, la mort est un gain pour moi; elle l'est
» aussi pour vous. La première grâce que je
» demanderai en votre faveur à Dieu, c'est la
» persévérance dans son saint amour; et que,
» lorsque le moment sera venu, il vous fasse
» mourir de la mort des justes, pour nous
» réunir dans la céleste patrie. Je meurs vo-
» lontiers pour ma religion, ce qui met le
» comble aux grâces que le Seigneur m'a faites
» jusqu'à présent. Estimez-vous heureuse d'a-
» voir un fils qui meurt pour la même religion
» pour laquelle sont morts les apôtres et un
» nombre infini de martyrs; remerciez Dieu
» de ce bonheur. Je ne vous serai pas moins
» utile dans le ciel que sur la terre.

» Adieu aussi, mes chers frères, sœurs, ne-
» veux et nièces; adieu, adieu encore, mes très-
» chers et bien-aimés paroissiens, adieu : nous
» ne nous reverrons plus sur la terre; nous
» nous reverrons dans le ciel : cela dépendra
» de la vie que nous aurons menée ici-bas. Vivez
» dans la piété, dans la crainte du Seigneur.
» Soyez fidèles à la sainte religion que j'ai

» tâché de vous enseigner par mes instructions » et par mes exemples. Demeurez fermes dans » la foi de vos pères. Obéissez toujours à Dieu » plutôt qu'aux hommes. Dans quelques heu- » res, je paroîtrai au pied du trône de l'Eter- » nel : je vous recommanderai à sa miséri- » corde ; je le prierai d'avoir pitié de vous, et » de vous donner des pasteurs catholiques qui » soient selon son cœur.

» Hier j'ai vu une épine de la couronne de » notre divin maître » (relique détachée de la couronne d'épines déposée par saint Louis dans la Sainte-Chapelle de Paris), « aujourd'hui je » verrai celui qui a été couronné d'épines. Je » regarde ce jour comme le plus heureux de » ma vie ; mon sort n'est point à plaindre, il » est plutôt digne d'envie : ceux qui se trouvent » à plaindre, sont plutôt ceux qui restent. Aussi » ce n'est point la mort qui me fait de la peine, » c'est de vous abandonner, vous tous que » j'aime de toute la tendresse de mon cœur ; je » ne regrette la vie que par rapport à vous : » je crois vous avoir fait tout le bien qui étoit » en mon pouvoir ; mon intention étoit de » continuer : j'ai fait toute ma consolation de » faire la vôtre. Aujourd'hui Dieu nous sépare,

» mais

» mais je vous laisse la grâce et la paix ; je vous
» recommande à sa miséricorde. Le peu de
» temps qui me reste, l'affluence du monde
» qui vient nous visiter et nous demander nos
» prières, m'empêchent de vous en dire da-
» vantage. Adieu donc encore une fois, adieu.

» Je suis, avec toute la tendresse pastorale
» en Jésus-Christ,

» Votre pasteur, Musart ».

S'étant retiré dans une chambre avec deux confrères et une autre personne, afin de s'unir en esprit au saint sacrifice qu'on offroit pour lui dans la ville, il reçut la sainte communion en forme de viatique, et passa le reste de la matinée, soit à prier, soit à méditer, soit à consoler les fidèles qui venoient lui demander la faveur de les bénir. Ses paroles, pleines d'une onction divine, pénétroient les cœurs, et changeoient en allégresse le sentiment douloureux avec lequel on l'avoit abordé. Une personne pieuse disoit, après l'avoir quitté, qu'elle ne pouvoit se lasser de contempler cette tête vénérable qui, dans quelques momens, alloit être couronnée des mains de Jésus-Christ. A onze heures et demie, on l'avertit que son heure

approchoit, et on l'invita à prendre quelque nourriture. Il y consentit, afin, dit-il, d'être plus en état de consommer son sacrifice. Ensuite il fit réciter les prières des agonisans, auxquelles il répondit; et à peine furent-elles achevées, qu'on vit paroître l'huissier chargé de le conduire à la mort. Les gardes, que sa vertu pénétroit d'admiration, se mirent à genoux pour recevoir sa dernière bénédiction et se recommander à ses prières, lorsqu'il seroit entré dans le ciel; il les embrassa tous avec tendresse. Rencontrant le bourreau qui l'attendoit, il lui donna ce qui lui restoit d'argent, et lui dit, lorsqu'il lui lia les mains: « Serrez-moi » bien fort; plus vous me ferez souffrir, plus vous » me rendrez conforme à mon divin maître ». On lui coupa les cheveux, qui furent précieusement recueillis par les fidèles. Avant de partir, il chargea de nouveau une de ses parentes de veiller aux besoins de sa mère; et comme la première sanglotoit et fondoit en larmes: « Pouvez-vous, lui dit-il, pleurer mon bon- » heur? J'espère être dans un quart-d'heure » auprès de Dieu; je ne cesserai de le prier, » jusqu'à ce qu'il vous ait tous réunis à moi ».

Il avoit désiré de se rendre à pied jusqu'au

lieu du supplice; on le lui refusa, et sans répliquer il monta dans la charrette destinée aux criminels. Le peuple vouloit qu'on cédât à son dernier vœu, et commençoit à murmurer; mais il calma les esprits, en disant : « Point de » bruit, mes amis; en ceci, je puis obéir à la » loi ». Par ordre du commissaire que nous avons déjà cité, on lui enleva son chapeau, et sans se plaindre il souffrit ce nouvel affront. On fit prendre au prisonnier le chemin de la Couture. Partout, sur son passage, régnoit un morne silence; la douleur et la consternation étoient peintes sur tous les visages; l'homme de Dieu, ne cessant d'être semblable à lui-même, portoit seul sur son visage l'expression d'une joie céleste. Pendant le trajet, il n'ouvrit la bouche que pour chanter des hymnes et des cantiques.

Arrivé au pied de l'échafaud, il y monta d'un pas ferme et assuré; puis, s'adressant à la multitude qui l'environnoit : « Chrétiens, » s'écria-t-il, c'est pour la religion que je » meurs; mon corps est entre les mains des » hommes, mais mon ame est à Dieu ». En achevant ces mots, il se laissa placer, comme Isaac, sur l'autel du sacrifice, et, après avoir

entonné à haute voix le *Te Deum*, reçut le coup mortel, dans sa quarante-deuxième année. A l'instant où le glaive tomba, un cri de douleur et d'effroi s'éleva dans toute l'assemblée; chacun se retira, comme frappé d'une calamité publique. On vit en ce jour les êtres les moins religieux reconnoître hautement l'empire du christianisme, et confesser que lui seul est capable d'inspirer de tels sentimens. A présent, disoit un homme du monde, je crois qu'il y a des saints. Le corps ayant été inhumé dans le grand cimetière de la porte de Mars, on remarqua soigneusement l'endroit, dans l'espérance de lui donner un jour une sépulture plus honorable. Quelques fidèles s'empressèrent de recueillir du sang et des dépouilles de ce tendre ami de Dieu et des hommes.

Nous avons été dépositaires de différens mémoires sur la vie et sur la mort de ce saint pasteur. Celui qu'a dressé le respectable M. J.-N. Loriquet, prêtre du diocèse de Reims, a guidé notre marche. Il en est un autre à la fin duquel se trouve une prière au serviteur de Dieu, et que plusieurs de ses anciens paroissiens lui adressent, dit-on, tous

les jours. Nous l'omettons ici, parce que l'Eglise, à laquelle seule il appartient de décerner la couronne immortelle, n'a rien prononcé d'une mainière spéciale sur les destinées éternelles du bon curé de Sommé-Vesle et de Poix. Nous citerons ici, comme un monument honorable à sa mémoire, la lettre qu'écrivoit, le 5 décembre 1816, M. l'abbé Rousseville, ancien curé de Saint-Thimothée de Reims.

« *A M. l'abbé Hulot, curé titulaire d'At-*
» *tigny, département des Ardennes.*

» Cher confrère et ami,

» En me rappelant votre triple traduction » de la vie et de la mort de M. Musart, vous » me donnez lieu de vous apprendre quel » usage j'ai eu le bonheur d'en faire à Hanau, » lorsque j'y demeurois. J'instruisois, depuis » quelques mois, dans la religion catholique, » deux demoiselles calvinistes, de quarante et » de quarante-cinq ans. Le jour que je reçus la » traduction allemande de la vie et de la mort » de notre saint, je la portai à mes deux » filles; la plus jeune, qui avoit beaucoup d'es- » prit, et qui sentoit fortement les preuves » de la vérité de notre sainte religion, me

» dit, après l'avoir lue : Il ne me faut plus de
» preuves; elle baisa respectueusement le petit
» écrit, l'arrosa même de ses larmes, en me
» disant : Nos ministres ne font pas à Dieu
» de semblables sacrifices. Quelque temps
» après elle fit son abjuration entre mes mains
» avec sa sœur. Je n'ai jamais vu recevoir
» la sainte communion avec autant de foi,
» de respect et d'attendrissement, que par
» ces deux sœurs; elles étoient pour ainsi
» dire hors de connoissance en communiant,
» tant elles se sentoient pénétrées de joie et
» d'amour. La plus jeune est morte six mois
» après, à la suite d'une longue et doulou-
» reuse maladie, qui n'a pu lui arracher un
» seul mouvement d'impatience. Je l'ai admi-
» nistrée l'avant-veille de mon départ de Ha-
» nau, et le lendemain j'appris sa sainte mort.
» Vous voyez, cher ami, que les saints ne le
» sont pas pour eux seuls ».

Lætati sumus pro diebus quibus nos humiliâsti, annis quibus vidimus mala. Ps. LXXXIX.

Monsieur Antoine STACHLER, curé de Neuve-Eglise, à deux lieues de Schélestat, et près de Villé; guillotiné à Strasbourg, le 3 février 1796.

Monsieur Antoine STACHLER, de Renfald, fut arrêté dans la paroisse dont il étoit l'édifiant pasteur, le 1er. février 1796; pendant deux jours il fut maltraité par des patriotes que son inaltérable patience ne put adoucir. Conduit à Strasbourg, il se montra le fidèle et généreux disciple du bon pasteur qui livra sa vie pour ses brebis. Les juges lui firent donner secrètement un avis pernicieux; c'étoit celui de laisser croire qu'il ignoroit la loi défendant tout exercice du saint ministère aux prêtres qui, déportés, ne seroient pas rentrés en France avec l'intention de prêter le serment *à la constitution* prétendue *civile du clergé*. Les avocats lui conseillèrent aussi le même moyen de conserver sa vie; mais il se refusa constamment à ce lâche mensonge, et préféra de mourir

comme martyr de la foi et de la vérité. Il étonna ses juges par sa constance, et plus encore par son ardente charité. Après avoir entendu de leur bouche sa sentence de mort, il alla les embrasser l'un après l'autre, les remerciant de ce qu'ils lui procuroient le bonheur de verser son sang pour Jésus-Christ et pour son Eglise. Il ne manqua pas aussi de prévenir, par ce signe d'amour paternel, l'accusateur public, qui s'étoit montré le plus ardent à presser sa condamnation.

Reconduit dans son cachot, il voulut se préparer à son sacrifice, en écrivant à ses paroissiens fidèles, consacrant toute la nuit à la prière, et le matin reçut le sacrement de pénitence. Là se trouvoit un autre prêtre catholique qui n'avoit pas encore été jugé, et qui lui procura les secours ineffables de la foi. Ce prêtre charitable, après avoir échappé à ces jours malheureux, a fidèlement transmis ce que nous racontons ici. Le confesseur offrit ensuite le saint sacrifice de la messe, prélude de cet autre sacrifice qu'il alloit faire de sa vie. Il acheva son bréviaire, récita les sept psaumes de la pénitence, et fit immédiatement après sa préparation à la mort. A onze heures, la force

armée se présenta pour le conduire à l'échafaud. Il ne demanda qu'une grâce au commissaire chargé de l'accompagner, celle de porter publiquement entre les mains son crucifix, jusque sur la place de l'exécution, alléguant que ce précieux monument de l'amour d'un Dieu pour les hommes, étoit toute sa consolation. L'homme de la loi ne voulut pas d'abord la lui accorder; mais, vaincu par les vives instances du condamné, il se laissa fléchir, et exauça sa prière. Trois cents soldats, soit à pied, soit à cheval, escortoient la victime. Arrivé au pied de l'échafaud, M. Stachler y monta avec autant de courage que de confiance dans le Dieu qui soutient et fait vaincre ses serviteurs. Il vouloit adresser au peuple quelques mots édifians, mais le roulement des tambours empêcha qu'on ne pût l'entendre. Ne pouvant prêcher de bouche, l'homme de Dieu prêcha par son exemple, se mit à genoux, éleva les yeux vers le ciel, et pria pendant quelques momens; se relevant ensuite, il embrassa le bourreau, le bénissant comme l'un des instrumens de son bonheur, remit son ame entre les mains de Dieu, et présenta sa tête à l'instrument fatal.

Lætabuntur coram te, sicut qui lætantur in messe, sicut exultant victores captâ prædâ, quando dividunt spolia. Is. c. IX.

Monsieur JEAN HÉROUX, né à la Baroche-Gonsoin, près Lassay; curé successivement des paroisses de Ponthuin, de la Conception-en-Passais, et de celle de Préaux; fusillé aux environs de la ville du Château-Gontier, en 1796.

MONSIEUR HÉROUX, pendant neuf ans consécutifs, remplit les fonctions de vicaire dans la paroisse de la Chapelle-au-Riboul et dans plusieurs autres. Après cette sorte de noviciat, et qu'il remplit honorablement, on le nomma successivement curé des paroisses de Ponthuin, de la Conception-en-Passais, et de Préaux. Partout le ministre du Seigneur se distingua par son zèle et son mérite. A l'époque de la révolution, son amour pour la foi de ses pères, son dévouement éclairé pour la saine doctrine, lui firent rejeter, sans hésiter un moment, la prestation du serment exigé, par l'assemblée nationale, des ecclésiastiques

fonctionnaires publics. Ce refus le força de quitter son troupeau, et de se rendre à Laval, d'où il fut déporté chez l'étranger. Après avoir séjourné long-temps dans l'île de Jersey, le serviteur de Jésus-Christ se rendit en Espagne, où la Providence, qui n'abandonna jamais les siens, lui procura un asile honorable dans le palais même de l'évêque de Placencia en Estramadure. Ce vénérable prélat, observant fidèlement ce que prescrit saint Paul, *qu'un évêque soit hospitalier*, faisoit de sa maison l'asile de plusieurs ecclésiastiques françois. Il sut apprécier le mérite et les connoissances de M. Héroux; et l'un de ses hôtes, le vénérable archevêque d'Auch, également banni pour la foi, partagea si bien l'estime qu'il montroit au bon curé de Préaux, qu'il choisit celui-ci pour directeur de sa conscience. Mais, si ces avantages et cette position flatteuse eussent pu faire impression sur un homme inquiet et tremblant pour son avenir, ce vertueux prêtre étoit bien éloigné de partager ces sentimens. Sa paroisse vivoit dans tous ses souvenirs, et les François indistinctement étoient sans cesse présens à son cœur; il se représentoit les plus égarés comme autant d'infortunés

pécheurs accablés sous le poids des remords; et manquant de prêtres pour se procurer les secours religieux. Nous ne dirons pas s'il se prêtoit à une vaine illusion, mais du moins faisoit-elle, cette erreur réelle ou supposée, beaucoup d'honneur à sa religion et à ses sentimens.

Dès l'époque de la première pacification entre les républicains et les royalistes, la France semble lui tendre les bras; il part pour cette patrie bien-aimée, et arrive heureusement à Sablé, le 28 octobre 1796. Il ne pouvoit s'établir dans sa paroisse, trop voisine de celle de Ballée, dont les malheureux habitans avoient voué une haine implacable à tous les prêtres catholiques. Au 1er. novembre, il se rendit, pour exercer son zèle apostolique, à Chantemé-Ménil et dans les paroisses voisines; le Seigneur répandit sur ses travaux des bénédictions abondantes. Nouveau François-Xavier, il ne cessoit d'évangéliser, avec un zèle et des peines incroyables, le champ du divin Père de famille. Rien ne le rebutoit; et, la nuit comme le jour, il alloit, de maison en maison, de ferme en ferme, de village en village, chercher et ramener au bercail les brebis éga-

rées. Dans ces temps heureux, mais si courts, personne, autour de l'homme de Dieu, ne mouroit, sans avoir été muni des secours de l'Église; les mariages étoient réhabilités, les enfans instruits des vérités du salut; des paroisses entières se trouvoient réconciliées avec Dieu. Avec quel zèle éclairé ne foudroya-t-il pas, avec quelle juste indignation ne rejeta-t-il point les principes erronés de plusieurs prêtres des cantons qu'il évangélisoit, et qui sembloient préluder à ces lévites audacieux qui continuent, au berceau du dix-neuvième siècle, à opposer une poignée d'opiniâtres, à la voix et à l'autorité du chef de l'Église et des premiers pasteurs.

Le confesseur de Jésus-Christ jouissoit d'une paix profonde dans l'exercice de ses pénibles et augustes fonctions. Avec une activité toujours nouvelle, et dont l'unique but étoit la gloire du Très-Haut et la sanctification de ses frères, il les préparoit à remplir le devoir pascal, lorsque, au milieu de ses courses, il fut rencontré par un détachement de la garde mobile de Château-Gonthier, qui parcouroit le pays pour la levée des impôts. Arrêté par ces hommes de sang, il fut conduit devant

le tribunal de Château-Gonthier. Après lui avoir demandé son âge, sa profession, le lieu de sa naissance, le président lui adressa les paroles suivantes, qui amenèrent comme un colloque entre le représentant de l'ange des ténèbres et l'ange du Seigneur : « As-tu » prêté le serment exigé par la loi?—Non.— » As-tu prêché la guerre civile?— Je ne me » suis jâmais mêlé des troubles qui ont dé- » chiré notre malheureuse patrie. — Que fai- » sois-tu donc? — J'enseignois, depuis ma » rentrée en France, le catéchisme à la jeu- » nesse, et je réconciliois les pécheurs avec » Dieu. — Tu as donc émigré? — Non, j'ai » été déporté en vertu de la loi. — Pourquoi » es-tu rentré? — Je croyois y être obligé en » conscience. — Quel étoit ton dessein? — » De prêcher la paix, l'union et la concorde, » les commandemens de Dieu et de l'Eglise ».

On ne poussa pas les questions plus loin; mais, en le traitant de fanatique, on le jeta dans les prisons. A peine deux heures s'étoient-elles écoulées, qu'on l'en retira, à huit heures du soir, sous le prétexte de le conduire à Laval. Mais, sans aucune forme apparente de justice, sans aucun acte légal, la victime, parvenue à

une demi-lieue de la ville, fut fusillée, ainsi qu'un jeune homme âgé de dix-sept ans, qui, de sa propre volonté, s'étoit déterminé à partager les fers et la destinée de l'homme de Dieu. Les deux cadavres restèrent étendus sur la terre jusqu'au lendemain, qu'un cultivateur des environs, guidé sans doute par un sentiment d'humanité, les conduisit dans sa charrette au cimetière de l'Hôtel-Dieu de Château-Gonthier. Là, ces restes vénérables reposent, en attendant la résurrection générale.

Venientes venient cum exultatione, portantes manipulos suos. Ps. CXXV.

Monsieur BERNARD, natif de Beaumont, près Clermont; curé de Thuret: fusillé à Lyon, en 1796.

Né à Beaumont, près Clermont, curé de la paroisse de Thuret, dans le marais à l'est de Riom, M. Bernard étoit un prêtre estimé par ses talens, son zèle et ses lumières. Il ne fut pas le seul que de pareils avantages ne

purent garantir d'un penchant secret aux doctrines nouvelles et mensongères. A l'aurore de la révolution, il la considéra comme une réforme utile. Ainsi que tant d'autres, il en devint l'adepte, mais avec une sorte de bonne foi. Il n'étoit pas encore éclairé sur la nature et l'étendue de ses devoirs, à l'époque où l'assemblée nationale prescrivit aux ecclésiastiques fonctionnaires publics la prestation du trop fameux serment. Funeste influence des préjugés sur les têtes d'ailleurs les plus solides! M. Bernard se persuada que ce serment étoit légitime, et qu'il seroit utile de le faire, dans l'intérêt de la religion. Ce pasteur, alors égaré, se trouvoit lié avec la respectable famille de Chazelle, placée dans sa paroisse. Il y soutenoit des discussions continuelles sur cette matière. Sans doute qu'elles n'étoient pas de son côté fort approfondies; car, persévérant dans son illusion, il vint prendre congé de Mme. de Chazelle, et lui dit : « Madame, je ne vous » reverrai plus, parce que je vais prêter ce » serment qui vous déplaît si fort ».

De Thuret il se rendit à Riom, jaloux de consulter sur sa démarche le curé de Saint-Amable, que nous nous abstiendrons de

nommer

nommer ici. Cet entretien fut précieux pour le pasteur de la paroisse de Thuret. Il en revint si parfaitement détaché de son opinion, qu'il dit à Mme. de Chazelle : « Je croyois,
» Madame, qu'on pouvoit faire le serment;
» cependant il me restoit quelque doute. Je
» suis allé trouver le coryphée des prêtres as-
» sermentés. Je l'ai prié de lever mes incer-
» titudes; il les a levées en effet, mais de ma-
» nière que je me refuse à prêter le serment,
» tant les raisons qu'il m'a données sont ab-
» surdes ». Un premier pas vers le ciel nous rend déjà propice le divin auteur des lumières. De ce moment, M. Bernard se montra ferme dans sa foi; il la fortifia sans doute, par la lecture des excellens écrits qui se succédoient pour découvrir le poison des doctrines nouvelles. Son changement ne fut pas heureux pour lui seul. Il se montra bientôt, dans la lutte affreuse contre l'autel et le trône, le modèle de ses confrères comme le soutien de son troupeau; mais en même temps, il devint l'objet de la haine des ennemis de tout bien. Déporté chez l'étranger, il avoit peine à rentrer en France; un secret pressentiment l'arrêtoit hors de sa patrie, et quelque chère

qu'elle lui fût, l'entrée lui en sembloit fermée. Cependant, qu'elle est puissante la voix du pays qui nous vit naître! Il se décida donc à revoir le sien, en 1796. Peu de temps après son retour arriva ce fameux 18 fructidor, époque à laquelle il crut devoir s'éloigner de nouveau. Il alloit prendre un passe-port, lorsqu'un commis de son département, et avec lequel il étoit lié sans doute, fit tous ses efforts pour le détourner d'une pareille mesure. Le pieux ecclésiastique insista, ne voyant dans la démarche à laquelle il vouloit se prêter, mais à laquelle cependant il renonça, qu'un acte d'obéissance à la loi. Cet acte devint comme l'arrêt de sa mort. Traduit à Lyon peu de temps après, il y fut jugé et fusillé, comme *émigré rentré*, quoiqu'à cette seconde époque il ne fût pas sorti de France. Dans ces momens d'un intérêt suprême, il conserva la fermeté, le sang froid et la résignation convenable, non-seulement pour lui, mais pour MM. Despinchal et de Ligondès, qui périrent avec lui. Le confesseur de Jésus-Christ eut le bonheur de leur rendre les derniers devoirs de son ministère, et de le couronner pour eux par un bel exem-

ple, par la mort la plus courageuse, et par ce dévouement simple et modeste, le véritable héroïsme du prêtre mourant pour Jésus-Christ.

Fortitudo simplicis, via Domini : justus in æternum non commovebitur. Prov. x.

Monsieur Ambroise-Jérôme JANVIER, né vers 1761 à la Boulerais-en-Quédillac; chapelain dans la paroisse de Landujean; fusillé sur celle de Médréac (trois paroisses de Bretagne), le 4 avril 1796.

Fils de Louis Janvier et de N. Perrigault, le jeune Ambroise fit ses études au collége de Dinan, et s'y distingua par sa piété comme par son application. Promu au sacerdoce, en septembre 1790, placé chez un pieux gentilhomme dont la terre étoit située sur la paroisse de Landujean, il y remplit deux fonctions, celle de chapelain de la maison, et celle d'instituteur de la jeune famille de son hôte. Dès le principe de la révolution, il manifesta une juste défiance et une vive alarme sur les maux qu'elle présageoit à la France. A l'é-

poque où le serment exigé, par l'assemblée nationale, de tous les fonctionnaires publics, devint une occasion de persécuter ceux qui restoient fidèles à la voix de la conscience, ces mesures ne devoient point atteindre, aux termes de la loi, le pieux ministre du Seigneur. Mais la candeur et la franchise de son caractère, la religion, sur les dangers de laquelle son cœur et sa conscience lui interdisoient un lâche et coupable silence, l'exposèrent bientôt à la haine des agitateurs. Ils le forcèrent à quitter l'honorable asile où on l'avoit accueilli avec des sentimens d'affection dont il s'étoit chaque jour montré plus digne. Le désir de se rendre utile aux fidèles dépourvus de tous les secours spirituels, l'empêcha de quitter son pays. Il y demeura donc; ainsi que d'autres prêtres aussi généreusement dévoués au service des bons catholiques, comme eux, il fut étranger parmi les siens. A l'exemple du divin Fils de Marie, il n'eut pas où reposer sa tête. Comme son auguste modèle, errant de solitude en solitude, couchant souvent exposé aux injures de l'air, mais avec un zèle infatigable, il procuroit l'asistance de son ministère aux habitans du

Crouais, de Saint-Ouen, de Quédillac, et de plusieurs autres paroisses, qu'il évangélisoit avec tant d'ardeur et de constance. Il soutenoit ainsi dans la foi de nos pères, il animoit de tout le courage que le christianisme inspire, les fidèles qui jouissoient de l'ineffable consolation de s'édifier par l'exemple de ses vertus, et de s'instruire et de se fortifier par la fréquence et la solidité de ses exhortations.

En 1796, dans ces jours de sang où des François se battoient contre leurs frères, et où le sol de notre infortunée patrie étoit baigné du sang de ses trop malheureux enfans, M. Janvier fut appelé pour administrer un malade, un fidèle royaliste qui avoit été blessé à la bataille du Crouais. Dans sa course, l'homme de Dieu fut rencontré par une colonne mobile, près le hameau de la Minerette-en-Médréac. Ceux qui la composoient se jetèrent sur leur victime et la fusillèrent à l'instant, le 4 avril. Cette mort violente procura sans doute au serviteur de Dieu la récompense des persécutions qu'il avoit si courageusement endurées pour rester fidèle à la foi de ses pères et à la doctrine de l'Eglise de Jésus-Christ.

Qui timet Dominum, nihil trepidabit, et non pavebit; quoniam ipse est spes ejus. Eccl. XXXIV.

Monsieur FRANÇOIS DE SAVIGNAC, curé de Vaige, département de la Mayenne; fusillé à Laval, le 10 mai 1796.

MONSIEUR FRANÇOIS DE SAVIGNAC, né dans le Limousin, d'une famille noble, fut nommé à la cure de Vaige, peu d'années avant la révolution. Son refus de prêter le serment exigé par les autorités du jour, l'obligea de se rendre à Laval, pour y comparoître tous les jours à un appel nominal : le terme de cet appel fut la réclusion. Mais bientôt la déportation des prêtres non assermentés ayant été décrétée, M. de Savignac ne put se soumettre à cette mesure, tant étoit grand l'amour qu'il portoit à ses paroissiens. Il resta donc caché dans le pays, pour administrer les sacremens et pour fortifier les fidèles dans l'attachement aux vrais principes. Pendant plus de trois ans et demi, l'homme de Dieu se livra constamment à cet orageux ministère, bien souvent au danger de

sa vie. Le Seigneur vouloit couronner par le martyre son zèle apostolique.

Il fut surpris et arrêté par la force armée, le 29 avril 1796, auprès du bourg de Bazouges, à l'instant où il commençoit son bréviaire. Dès qu'il eut aperçu les satellites qui vouloient se saisir de sa personne, il passa du jardin où il se trouvoit dans un pré voisin, pour ne pas compromettre les personnes qui avoient consenti de lui donner asile. Il n'ignoroit pas la peine de mort décernée contre ceux qui recueilleroient chez eux des ecclésiastiques, et avoit souvent sollicité du Tout-Puissant la faveur de n'être arrêté dans aucune maison. Conduit par ces militaires à Meslay, où se trouvoit la majeure partie de la troupe, il y subit un premier interrogatoire, et ses réponses furent celles d'un vrai confesseur de la foi. Il passa là deux nuits, la première chez un particulier, la seconde sous un toit à porcs : il fut ensuite conduit à Laval, et son arrivée y causa la plus vive sensation. Si les catholiques se montroient plongés dans une consternation profonde, les républicains se livrèrent à une joie excessive autant qu'elle étoit cruelle. Des personnes pieuses et charitables s'empressèrent de pourvoir aux besoins

du prisonnier de Jésus-Christ, en même temps qu'elles s'occupoient des moyens de lui sauver la vie. M. Martin de Ligonière, ancien juge criminel à Laval, et que les autorités du jour avoient déplacé, pour les sages principes qui l'animoient, fit tous ses efforts afin de déjouer les manœuvres sourdes que l'on employoit à perdre l'accusé. L'ancien magistrat avoit des intelligences jusque dans la maison du général qui commandoit dans cette contrée, pour le malheur des catholiques. Il vouloit la mort du bon pasteur, et l'avoit ouvertement déclaré : il fit nommer, pour le juger, une commission militaire.

Il avoit choisi, comme défenseurs, MM. de Fermon et Hubert père, qui employèrent toutes les ressources de leur esprit et de leur éloquence pour sa justification. Le général, ne négligeant rien de ce qui pouvoit le conduire à son but, fit nommer une commission qui lui sembloit entièrement dévouée. Les juges étoient au nombre de dix-huit, et l'accusé, suivant son droit, en recusa la moitié. Le jugement, commencé à deux heures de l'après-midi, et continué jusqu'à huit heures et demie du soir, condamna le juste à quinze ans de fers. Cette nouvelle combla de joie les catholiques, et ja-

mais chaînes n'avoient été plus désirées. Avant de l'apprendre, tous se trouvoient dans un frémissement difficile à rendre. Notre état, ont-ils dit depuis, étoit pareil à celui de parens qui sortent de la chambre d'un malade à l'agonie, et qui croient, au moindre bruit, entendre le dernier soupir du mourant. Mais, acharné constamment à la perte de sa victime, le sanguinaire commandant réussit à faire casser le jugement. Aussitôt qu'il en fut instruit, l'homme de Dieu fit son testament, et ses amis perdirent l'espoir de le conserver. On lui nomma donc de nouveaux juges, et les défenseurs de l'innocent firent des efforts puissans, mais inutiles, pour le soustraire à la mort. On refusa de les écouter, et le rapporteur leur imposa silence. On entendoit une populace furibonde crier, à la porte du tribunal : *La mort du tyran ! la mort du tyran !* Vers les cinq heures du soir, la peine capitale fut prononcée contre la pieuse victime. Des révolutionnaires forcenés avoient assisté à la sentence, et, frappés de sa fermeté et de son héroïsme, ils disoient en s'en allant, dans leur langue blasphématoire : « Le scélérat » n'a pas bronché quand on lui a prononcé sa » sentence ».

Le bon curé de Vaige sortit du tribunal aussi plein de joie que l'avoient été les apôtres en quittant le conseil des Juifs. De retour à la prison, il aborda en souriant les compagnons de ses fers; et, se tournant vers Mlle. Loyand, cette respectable fille qui, consacrant son temps à exercer auprès des détenus toutes les œuvres de la miséricorde, n'avoit cessé, soit par elle-même, soit par ses parens et amis, de se prêter à toutes les démarches possibles pour sauver les jours de ce digne pasteur, il lui demanda si elle croyoit pouvoir introduire jusqu'à lui, pour le confesser, quelqu'un des prêtres catholiques qui se trouvoient renfermés dans une maison particulière. Cette généreuse amie des confesseurs de la foi fut trouver le général, obtint de lui la permission de faire conduire dans le cachot un prêtre catholique, M. Letort, curé de Juvigné, et pour elle-même la faveur de passer la nuit auprès du condamné. Dans ces jours révolutionnaires, il n'y avoit point encore eu d'exemple d'une concession pareille. La nouvelle Dorcas porta des livres de piété, un cierge et de l'eau bénite, dans le sombre asile où le juste, ayant pris tranquillement un léger souper, s'entretint de la mort, expliqua

ses dernières volontés, consignées dans un testament olographe ; parla de ses paroissiens dans un vif attendrissement, en songeant qu'il alloit les laisser orphelins. Mlle. Loyand fondant en larmes à ces paroles, il lui en fit des reproches avec un sourire gracieux, et réussit en quelque sorte à la consoler de sa fin prochaine.

A sept heures du matin, il écrivit à ces fidèles, qui ne pouvoient sortir de son cœur ni de sa mémoire, la lettre suivante :

« De ma prison, ce 10 mai 1796,
» à sept heures du matin.

» Encore quelques heures, mes chers pa-
» roissiens, et je n'existerai plus ; mes plus
» grands regrets sont de me séparer de vous.
» Nos ennemis communs ont cru qu'en frap-
» pant le pasteur ils disperseroient facilement
» le troupeau ; mais j'espère qu'il n'en sera
» pas de même : j'espère que les principes de
» religion dont vous avez toujours fait pro-
» fession, resteront gravés dans vos cœurs ;
» que mon sang, qui va être versé pour mon
» attachement aux mêmes principes, ne ser-
» vira qu'à vous affermir. Souvenez-vous, mes

» amis, que c'est dans ces derniers momens
» de la vie que l'on sent tout le prix de la re-
» ligion. C'est elle qui nous fait supporter
» avec résignation les persécutions auxquelles
» nous pouvons être exposés. Ne vous attristez
» point sur mon état; la seule chose que je
» vous demande, c'est de ne pas m'oublier
» dans vos prières. Recommandez-moi, je vous
» prie, à ceux qui m'ont témoigné tant d'in-
» térêt. Cessez de vous alarmer sur mon sort:
» la religion, pour la défense de laquelle je
» vais mourir, doit vous fournir tous les moyens
» de consolation qui pourroient vous être né-
» cessaires. A mon exemple, préparez-vous
» aussi à faire le sacrifice de votre vie pour le
» soutien de la foi, si les circonstances où
» vous pouvez vous trouver l'exigent. Quand
» il s'agit de la religion, on ne doit jamais
» trahir. Souvenez-vous que Jésus-Christ nous
» avertit que ceux qui rougiront de le con-
» fesser devant les hommes, il les désavouera
» devant son père. Adieu, mes chers parois-
» siens, ce sont les dernières paroles que je
» vous adresse ».

Il écrivit deux autres lettres à des personnes auxquelles il vouloit marquer de la reconnois-

sance, se remit en prières, témoigna sa satisfaction, lorsqu'on lui dit qu'on lui faisoit dresser un cercueil, et qu'on lui préparoit un suaire. A onze heures, il récita les prières des agonisans; à onze heures et demie, on vint le chercher. Cette bonne et si charitable Loyand, qui lui avoit donné tant d'assistance, lui demanda sa bénédiction. Après la lui avoir donnée, il lui adressa ses adieux, avec une physionomie riante et pleine de calme, marcha vers le lieu du supplice, les mains jointes, la tête nue, et récitant des prières. Arrivé sur la place du Gast, où il devoit être immolé, le serviteur de Jésus-Christ se mit à genoux; on lui demanda s'il vouloit avoir la vue bandée; il répondit que cette mesure lui étoit indifférente. On lui banda les yeux, il éleva les mains au ciel, les rejoignit, et tomba mort aux premiers coups.

Le zèle de ses amis et la fureur de ses ennemis ne s'éteignirent point avec sa vie : son corps fut insulté pendant le transport que l'on en faisoit au cimetière; mais alors on l'enferma dans la chapelle, et on l'y ensevelit avec respect. Le reste du jour et la nuit suivante, des fidèles vinrent prier sur son tombeau. Depuis,

deux croix y ont été placées. La terre imbibée de son sang fut recueillie ; et de pieux catholiques ont conservé des linges qui étoient teints de ce sang vénéré, ainsi qu'une boucle de ses cheveux. Les fossoyeurs eux-mêmes introduisirent des personnes dans la chapelle, afin qu'elles pussent essuyer avec des mouchoirs et le brancard et le pavé. « Je lui avois fait » demander le matin, raconte un des amis du » généreux confesseur, qu'il me donnât ses » cheveux ; il répondit qu'il n'avoit pas assez » souffert, et m'envoya seulement son petit » porte-feuille qui lui servoit de bourse pour » renfermer et distribuer ensuite la divine eu- » charistie. Je me suis pourtant procuré ce » que son humilité me refusoit. J'ai fait part à » mon confesseur et à d'autres des corporaux » et purificatoires ; ils s'en serviront les jours » de grandes fêtes. Sa mémoire est profondé- » ment gravée dans mon cœur. Je l'ai suivi pas » à pas dans toutes ses agonies ; nous avons dis- » puté son sang goutte à goutte : la force et la » fureur nous l'ont arraché. Il est plus heureux » que nous. Dieu soit béni. Nous ne pouvons » être compromis..... : d'ailleurs, nous avons » fait notre devoir. Gardez ma lettre.....; il

» sera peut-être utile un jour d'avoir des dé-
» tails aussi exacts sur notre cher curé ».

Qui audit sapientiam permanebit confidens, quoniam in tentatione ambulat cum eo, et in primis eligit eum. Eccl. IV.

Le R. P. FRANÇOIS-JÉRÔME TOURNOIS, né sur la paroisse de Trélivan, département des Côtes-du-Nord; religieux capucin, massacré pour la foi, près Dinan en Bretagne, dans la lande ou le champ dit des Agneaux, le 23 janvier 1796.

FILS de François Tournois et de Marguerite Leroi, personnes honnêtes et chrétiennes, qui vivoient du travail de leurs mains, le jeune François naquit sur la paroisse de Trélivan, près Dinan en Bretagne. Ces bons parens élevoient avec grand soin leur jeune famille dans les principes du christianisme. Celui dont nous parlons témoigna de bonne heure le désir d'étudier. Le père, détourné sans doute par les besoins du moment, secondoit peu ces vues si louables; mais elles étoient encouragées par une mère tendre et religieuse,

qu'animoit un généreux abandon à la divine Providence. Son exemple entraîna son époux, et tous les deux placèrent leur fils comme externe au collége de Dinan. Il y fit de bonnes études. Fils plein de repect envers ses parens, d'un bon exemple envers tous ses condisciples, universellement estimé pour sa piété, pour son application, le pieux jeune homme avançoit en grâces et en heureuses dispositions, lorsqu'il eut le malheur de perdre sa mère, qui, plus volontiers, et avec plus de sacrifices que son époux, soutenoit leur fils dans ses études. Alors il n'eut plus les moyens de pourvoir à sa subsistance; mais, sans se décourager, il jeta les yeux sur l'ordre des disciples de saint François d'Assise, se sentit de l'attrait pour ce respectable institut, et entra comme novice au couvent des pères capucins de Saint-Brieuc. Sous les yeux de ces vénérables personnages, de bonne heure il se montra et continua d'être un religieux édifiant. Ses supérieurs l'envoyèrent ensuite à la maison de Nantes, et il y soutint avec avantage sa bonne réputation.

Au commencement de l'orage révolutionnaire, il fut renvoyé de son couvent, et, à travers

vers les plus grands dangers, se rapprocha de son pays natal, exerçant dans tous les lieux où il passoit, avec le plus grand zèle, les fonctions de son saint ministère. Muni de l'agrément des supérieurs ecclésiastiques, il ne cessoit de ramener au bercail les ames égarées. La ville de Dinan et ses environs devinrent le théâtre de ses immenses travaux et de ses courses continuelles, ne se montrant étranger à aucune fonction curiale, vivant dans une harmonie parfaite avec ces prêtres séculiers qui, comme lui, avoient à porter tout le poids du jour, et s'épuisoient à fortifier les vrais enfans d'Israël, destinés le plus souvent à verser pour eux tout leur sang. En 1795, lorsque le feu de la persécution se ralentit un moment, et que les églises furent rendues au culte catholique, les paroissiens de Léhon avoient perdu leur pasteur légitime, le pieux Jean Aubry, décédé dans la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, dès l'aurore de la révolution. Ils prièrent le père Tournois de le remplacer; et, du jour de l'Ascension jusqu'à celui de l'Assomption inclusivement, il fut le père adoptif de ce troupeau délaissé. Pendant ces trois mois, un peuple innombrable arrivoit de toutes parts à Léhon,

pour profiter des instructions et des secours que proposoit son ministère. Que d'éminens services il continua de rendre à tous les catholiques, et comme ceux-ci exaltoïent à l'envi ses fatigues et ses triomphes ! que d'ames comme arrachées à l'enfer ! que de nouveaux-nés régénérés sur les fonts de baptême ! que d'ignorans instruits ! que d'enfans saintement disposés au sacrement d'amour ! que de malades réconciliés, et mourant dans la paix du Seigneur ! Pourquoi cet homme de Dieu, parvenu à peine à sa trentième année, fut-il tout à coup arrêté dans sa course ? Ses jours étoient pleins, et Dieu le couronna.

Déjà le père Tournois, qui, dans la petite paroisse de Saint-Solin, privée de son pasteur, ainsi que dans tous les lieux voisins, avoit opéré des fruits immenses, voyoit chaque jour s'accroître sa pieuse renommée par les prodiges attachés à chacun de ses pas ; tout le monde disoit : « C'est un saint ; son calme et sa paix » ne cèdent en rien à son courage héroïque ». Un jour, averti, dans son confessionnal, que les furibonds patriotes vont se jeter sur sa personne, il s'enfuit dans les bois, passe de retraite en retraite, répand partout la bonne

odeur de Jésus-Christ, reparoît dans les courts momens de relâche que le génie du mal semble accorder, et puis se dérobe encore de nouveau, pour échapper à la rage de ses ennemis. « Mais c'est en vain, disoit-il, que je » diffère : certainement, et il le répétoit sept » jours avant de périr, certainement je serai » pris; ils sont trop acharnés : tout ce que je » demande au Seigneur, c'est qu'il daigne m'ac- » corder la faveur d'être arrêté dans un champ, » afin que je n'aie pas la douleur de compro- » mettre personne. Je mourrai, oui, je mour- » rai content pour la foi catholique, si je péris » de la main des révolutionnaires; et d'avance » je leur pardonne ma mort ».

Un matin qu'il se disposoit à célébrer les saints mystères, il apprit qu'une troupe de patriotes répandus autour de son asile, cherchoit la victime qui avoit jusqu'alors échappé à leur rage : « Restez ici », disent à l'homme de Dieu ses respectables hôtes. Mais, soit la crainte de causer leur perte, soit une inspiration secrète qui le portoit au martyre, le saint prêtre sort de la maison. Deux jeunes gens, bien dignes l'un et l'autre que l'on décerne un solennel hommage à leur mémoire, Jean-Ma-

thurin Lebourdais, âgé de vingt-sept ans, et Marcel Ruçais, âgé de vingt-trois ans, tous deux originaires de la paroisse de Trélivan, étoient les inséparables amis du missionnaire; il les avoit plusieurs fois conjurés de s'éloigner de lui, et de pourvoir à leur sûreté personnelle; mais ils s'étoient promis de ne le quitter jamais. Ils restèrent donc à ses côtés à l'instant qu'il abandonna la maison hospitalière. Ils croyoient, en entrant dans la pièce de terre nommée le Champ des Agneaux, située sur la paroisse de Quévert, marcher dans une route opposée à celle que suivoient les assassins. Ceux-ci les découvrent, et aussitôt ils les mettent à mort. Le supplice du confesseur de la foi devoit sans doute offrir un caractère extraordinaire. Les bourreaux ne sont pas satisfaits de lui avoir ôté la vie; ils lui coupent une main; ils lui ouvrent la tête, répandent çà et là sa cervelle, dépouillent de leurs vêtemens les trois cadavres, et, dans la crainte qu'on ne les touche, les gardent à vue, empêchant ainsi qu'on n'inhume ces trois corps étendus sur la terre.

Combien à ce spectacle les vertueux habitans de la campagne sentirent leurs cœurs dé-

chirés ! L'affreux meurtre s'étoit commis le samedi 23 janvier 1796, entre onze heures et midi. Depuis cet instant jusqu'au soir du lendemain, les homicides étoient demeurés auprès de leurs proies, couvertes à peine de chemises ensanglantées ; et encore, oserons-nous bien le dire, pour constater la grandeur du crime, ces chemises, les témoins trop éloquens du forfait, avoient été rehaussées jusqu'aux épaules. Après leur départ, précédé de pillage sur une partie de la paroisse de Trélivan, de pieux catholiques se présentèrent pendant les ténèbres, pour remplir les fonctions de l'ancien Tobie. Ils étoient accompagnés de la marraine du père Tournois. Cette pieuse femme se chargea de l'ensevelir, recueillit soigneusement tout ce qu'elle vit répandu de la cervelle du saint homme, prit sa main droite coupée et détachée du corps, et renferma dans un suaire ces vénérables restes. Elle rendit ensuite le même office aux deux jeunes serviteurs du missionnaire. D'abord, ces bons paysans, voulant inhumer les trois corps dans le cimetière de Quévert, amenèrent une charrette, et ôtèrent les fers aux chevaux, pour qu'aucun bruit ne décelât l'innocent larcin.

Malgré ces précautions, ils ne purent surmonter leur frayeur, et enfin se décidèrent à déposer dans la terre du Champ des Agneaux les trois victimes immolées pour la foi. Ce dépôt précieux fut consommé sous les yeux d'environ deux cents personnes que leur foi et leur respect pour les confesseurs avoient fait accourir à cette cérémonie nocturne. Il n'étoit pas un seul des assistans qui ne fondît en larmes.

La volonté du Tout-Puissant avoit arrêté que ces corps, sanctifiés par les souffrances, ne resteroient point dans cette terre profane. Le curé de la paroisse de Quévert, le maire et l'adjoint, avec des témoins respectables qui avoient eux-mêmes concouru à l'enterrement des trois victimes, à l'époque où elles furent massacrées, et qui désignèrent exactement l'endroit où chacune avoit été placée, se rendirent, le 3 septembre 1817, dans le champ nommé des Agneaux, pour procéder à leur èxhumation. La tombe étant ouverte, on trouva les ossemens des trois corps. De pieux catholiques prirent de leurs cheveux, de leurs dents, entraînés par un sentiment de vénération. Lorsque ces ossemens furent réunis, deux prêtres les placèrent dans une châsse; on les

porta processionnellement à la chapelle de Sainte-Anne-du-Rocher; on les y laissa jusqu'au 10 septembre, et chaque jour on y venoit rendre à ces restes vénérables un culte comme solennel, plusieurs même y portant des cierges. Le clergé des deux paroisses de Dinan, celui de Quévert et des environs, s'étant réunis à cette chapelle, on déposa ce qui restoit des corps des serviteurs de Dieu, dans le cimetière de Quévert. On n'avoit pas eu le temps de demander la permission de les enterrer dans l'église. Le concours des fidèles accourus étoit fort nombreux. On éleva dans le temple un catafalque; et des témoins oculaires, et bien dignes de foi, ajoutent à leur naïve et touchante relation, ces paroles : « Nous » arrangeâmes tout de notre mieux, par véné- » ration pour nos saints martyrs; car nous » pouvons espérer qu'ils le sont devant Dieu ». Cette cérémonie avoit été annoncée par un billet d'invitation du curé de Quévert et des ecclésiastiques de Dinan, et qui étoit conçu en ces termes : « Vous êtes priés d'assister au ser- » vice d'enterrement de messire François-Jé- » rôme Tournois, qui commencera mercredi » 10 septembre 1817, à huit heures du matin,

» à la chapelle Sainte-Anne-du-Rocher, et qui
» se terminera à l'église de Quévert, où il
» sera inhumé avec les deux jeunes gens morts
» par dévouement pour ce vénérable prêtre ».
Cette même cérémonie fut précédée et suivie du procès-verbal des maire, adjoint, et membres du conseil municipal de la commune de Quévert. Cet acte, que nous avons sous les yeux, consigne l'estimable nom du sieur Julien Cochery, laboureur de Léhon, qui déclare avoir enterré, dans la pièce de terre nommée la Lande-aux-Agneaux, le vénérable père capucin François Tournois, le sieur Jean Lebourdais et le sieur Marcel Ruçais. Il constate l'exhumation de leurs ossemens, le transport qu'on en a fait de la chapelle Sainte-Anne-du-Rocher, à la première place du cimetière de la paroisse de Quévert, et que l'inhumation a été faite avec toute la pompe et la solennité possible, le 10 septembre 1817. Cet acte authentique, et revêtu de beaucoup de signatures, porte en tête celle du maire de Quévert, Aubry de la Lande.

Timorem et metum et probationem inducet super illum, donec credat animæ illius, et firmabit illum. Eccl. IV.

Monsieur Vincent-Jacques AUVRAY, né au Pollet, faubourg de Dieppe ; vicaire successivement dans les paroisses de Guillemécour, du Pollet et de Hotot, diocèse de Rouen ; décédé le 14 décembre 1796, à un monastère de la Trappe établi dans le temps auprès du château de Lulworth, comté de Dorset, en Angleterre.

Monsieur Vincent-Jacques, fils de Vincent Auvray, cultivateur, et de Marie-Madeleine Defrance, naquit au Pollet, faubourg de Dieppe, le 2 février 1748. Chargés de dix enfans, dont l'aînée des filles jouit, dans un célibat long et volontaire, du respect que sa piété touchante et sa charité lui concilièrent auprès de ses concitoyens, ces bons parens voyoient avec joie l'aîné des garçons, Vincent, donner, dès son enfance, des marques sensibles d'amour envers Dieu et de dévotion à Marie. Elevé par les bons frères des écoles chrétiennes, bientôt il annonça des dispositions pour l'état ecclésiastique : un de ces religieux lui enseigna les premiers élémens de la langue latine, et il fit ses études au collége royal de Dieppe, et ses

cours de philosophie et de théologie au séminaire Saint-Nicaise de Rouen. Il étoit d'une édifiante exactitude à tous les exercices, ce qui détermina son supérieur à le charger du soin de les annoncer par le son de la cloche. Avec les années s'étoient accrues toujours davantage sa ferveur, sa charité et son tendre dévouement à la mère de Dieu; ces qualités lui méritèrent l'entrée dans une congrégation érigée en cette sainte maison à l'honneur de Marie. Soigneux d'éviter toute société particulière, et surtout ces réunions secrètes, ces sortes de coteries, si l'on peut employer ce terme, qui lui sembloient une infraction criminelle à la règle commune, il faisoit tout pour animer les autres à cette aimable et universelle bienveillance, par laquelle il se plaisoit tant à prévenir tous ses compagnons d'études.

Parvenu au terme de ses désirs par sa promotion au sacerdoce, il fut envoyé comme vicaire à Guillemécour, où il resta six ans. De là, rappelé à Dieppe par son ancien curé, dans sa paroisse natale, il y remplit les mêmes fonctions, sur un plus grand théâtre. Maître de donner beaucoup d'essor à son zèle ardent pour le salut des ames, il passoit souvent les

journées entières, et jusqu'au soir fort tard, au tribunal de la pénitence. Il donnoit des soins assidus et pleins d'une affection éclairée aux personnes jalouses d'atteindre à la perfection. Un de ses confrères, devenu dans ces derniers temps curé du Pollet, disoit naguères que s'il se trouve encore de la piété dans cette paroisse, on le doit aux démarches et à l'activité des travaux de M. Auvray. Sous le titre de *Catéchisme renforcé*, il avoit établi, pour les grandes personnes, des instructions familières qu'il rendoit intéressantes par des explications simples et par de sages dialogues accommodés à la condition comme aux besoins de ses auditeurs. Un peuple nombreux assistoit régulièrement à ses discours. La pieuse femme dont il avoit reçu le jour, édifiée, mais en même temps alarmée de ses travaux, se plaignoit à lui de leur excès, lui représentant qu'il y succomberoit. Pour toute réponse, l'homme de Dieu lui montroit son crucifix. Beaucoup de mères chrétiennes lui avoient confié l'éducation religieuse de leurs filles : en cultivant ces jeunes plantes, il ne se contentoit pas de leur enseigner la vertu, et s'efforçoit de leur procurer le moyen d'être toujours occupées. Un

religieux se plaignant devant lui qu'il n'avoit point de jardin : « Mon jardin, lui dit-il, le » voilà », en lui montrant ces jeunes personnes. Il prit l'habit du tiers-ordre de saint François d'Assise, dont il s'efforçoit d'imiter l'humilité profonde, et son exemple fut suivi par plusieurs femmes, dont quelques-unes existent encore aujourd'hui pour l'édification publique.

En saisissant tous les moyens de sanctifier les autres, il étoit bien éloigné de se négliger lui-même, ou plutôt il faut juger de son amour pour le salut du prochain, par celui qu'il portoit à son propre salut. Quelques articles du réglement de vie qu'il s'étoit dressé, donnent une idée fort heureuse de son mérite et de ses vertus. Ses plus intimes amis conviennent qu'il s'étoit peint trait pour trait dans l'énoncé de ces simples et graves obligations.

Il s'y proposoit, 1°. de consacrer au moins, chaque jour, une demi-heure à la méditation ; 2°. de vivre habituellement dans le recueillement, et d'avoir continuellement dans l'esprit la pensée si salutaire de la présence de Dieu ; 3°. avant toutes ses prières, de diriger, dans le silence des sens, son intention tant générale que particulière, et de ne les commencer

jamais qu'après s'être excité à la contrition de ses fautes et en avoir demandé le pardon au Seigneur ; 4°. de parler peu, d'écouter avec modestie, de répondre sans partialité, de s'énoncer envers tous, et surtout envers ses anciens, avec déférence, et de se montrer plein de complaisance et de cordialité ; 5°. de ne relever jamais les défauts de qui que ce soit, de ne s'en occuper que pour les excuser, et encore lorsque ces défauts sont réels, sont même indubitables ; 6°. de ne faire de peine à personne, de souffrir tout de la part des autres sans se plaindre, de montrer envers eux une prévenance continuelle ; 7°. de ne point s'excuser, lors même que l'on est innocent, surtout de ne point s'entretenir intérieurement de sa prétendue justice ; de s'appliquer plutôt à demander pardon au Tout-Puissant de ses imperfections et de ses fautes journalières, mais surtout des chutes de sa vie passée ; 8°. de mortifier ses sens, sa vue, sa langue, son goût, et surtout sa volonté propre, et le faire journellement.

Les travaux de M. Auvray lui occasionèrent une maladie grave, très-longue, et dont les suites épuisèrent sa santé. Afin de la

rétablir, il demanda son changement pour une place de vicaire à la campagne, où ses devoirs fussent renfermés dans un cercle plus étroit, et mieux proportionnés à son état de foiblesse. Placé dans la paroisse de Hotot, aux environs de Dieppe, il y vit bientôt renaître sa vigueur, et son zèle s'enflamma de nouveau pour la sanctification de ses frères. Remarquant que les deux sexes se fréquentoient familièrement, l'ami des mœurs réussit à inspirer aux jeunes filles cette pudeur si bien nommée *le parfum de la vertu*, et les jeunes gens disoient, dans leur naïf langage : *Depuis qu'il est avec nous, il rend toutes les filles dévotes ; entre elles, pas une qui veuille parler à aucun de nous*. Beaucoup de personnes qu'il avoit conduites avec tant de succès au Pollet dans les voies de la ferveur, ne purent consentir à s'éloigner d'un si bon guide : les plus agiles alloient le trouver à Hotot, et il se rendoit régulièrement une fois chaque semaine dans son ancienne paroisse, pour continuer la direction des autres.

Y a-t-il lieu de s'étonner d'un aussi fidèle attachement ? L'homme de Dieu captivoit les suffrages, enchaînoit tous les cœurs. Sa douceur

étoit insinuante, son affabilité parfaite, sa complaisance inaltérable, sa gaîté pleine de charmes. Pourquoi faut-il que les malheurs des temps aient jeté sur un si beau caractère, sur une vertu si attrayante, des taches que cependant un noble repentir a bientôt effacées ! La révolution françoise a fait beaucoup d'adeptes et de dupes jusque dans le sanctuaire. Le pieux Auvray, nous devons cet aveu comme historien fidèle, en grossit le nombre, mais pendant peu de jours. Son zèle pour le bonheur éternel de ses frères, l'affreuse idée de les laisser comme à la merci des loups dévorans, l'exemple de son curé, celui de plusieurs autres prêtres qui jusqu'alors avoient été l'édification du peuple, tels sont les motifs qui l'entraînèrent à prêter le fameux serment exigé par l'assemblée constituante. Il y mit cette clause expresse : *Supposé qu'il n'y ait à faire ce serment aucune espèce de péché.* Les hommes du jour voulurent resserrer ses liens, en le plaçant à la tête d'une paroisse. Au refus formel qu'il opposa, le nouveau pénitent ajouta que Jésus-Christ étoit venu pour servir et non pour commander. J'ai dit le nouveau pénitent, car déjà la courte et fatale illusion s'étoit dissipée. D'abord,

ébranlé par les exemples extrêmement nombreux des prêtres fidèles à la voix de la conscience, comme eux et avec eux, il ne connut plus, il ne suivit plus que la voix de la vérité. Il fit sa paix avec le ciel; et, pour réparer plus solennellement sa faute, il se hâta d'entrer dans les rangs des ministres sacrés que l'on punissoit, par l'exil et la déportation, de leur inviolable attachement aux saines doctrines. Il fut un des premiers bannis qui passèrent en Angleterre.

Un des vœux les plus anciens dans son cœur, avoit été de vivre sous une règle; et à peine le château de Winchester fut-il en état de recevoir un certain nombre de ces vertueux prêtres exilés pour la foi, qu'il se présenta pour s'y rendre. Les vrais amis de Dieu se décèlent promptement à leur insu. Le supérieur de cette réunion vénérable ne tarda pas à découvrir l'humble piété, la tendre ferveur de ce bon confrère. C'étoit surtout son angélique maintien dans la maison de Dieu qui le touchoit profondément. Il le chargea de la fonction aussi honorable qu'elle est trop souvent négligée, de veiller à la propreté comme à la décoration des autels. Il s'en acquittoit avec un sentiment

profond

profond de la présence de Dieu; le voir, le contempler dans ces momens, étoit pour tous les bannis une muette mais fort éloquente instruction dont ils recueilloient de précieux avantages. « C'est là où je l'ai bien connu, » nous écrivoit ce vertueux Lemercier, vicaire du Pollet, et qui, moissonné par son zèle et par ses travaux, est l'objet aujourd'hui des regrets et des larmes de cette » église; c'est là où j'ai pu apprécier son mérite, parce qu'il voulut bien m'honorer de » son amitié. J'ai été à même de remarquer » combien il étoit soigneux de la netteté des » linges sur lesquels reposoit immédiatement » le corps de notre aimable Sauveur. C'étoit un » ange à l'autel : on ne pouvoit lui faire abréger la durée de ses génuflexions, ce qui rendoit sa messe un peu longue. Il vouloit bien » m'admettre quelquefois à réciter avec lui le » bréviaire, quoique je ne fusse encore qu'aspirant à l'état ecclésiastique. J'ai donc été » témoin du recueillement profond où il s'efforçoit d'entrer avant la récitation de l'office ».

Tant de vertus lui frayèrent sans doute le chemin de la Trappe, et continuèrent à lui mériter la faveur de consommer sa vie au milieu de ces

fervens religieux. Dans ces temps de si grandes épreuves pour l'église gallicane, près du château de Lulworth, et sous la protection bienfaisante du propriétaire, feu M. Weld, digne d'une éternelle mémoire par toutes ses vertus, et qui revit parfaitement dans sa nombreuse et religieuse famille, florissoit un nombreux monastère des enfans de Rancé. La règle de ce célèbre réformateur y étoit observée avec autant, et j'aurois peut-être raison de dire avec plus de rigueur, que n'en avoit montré le berceau de cet admirable institut, auprès de Mortagne, dans le diocèse de Séez. Cet établissement, transféré récemment de la terre qui fut si long-temps l'asile hospitalier du clergé françois, au lieu nommé l'*Abbaye de Meilleraye*, près Nantes, rappelle parmi nous ces étonnans modèles de pénitence, les successeurs des Antoine, des Pacôme et des Hilarion.

Privé du bonheur d'aller verser son sang pour la foi dans le sein de son aveugle patrie, le saint ecclésiastique s'ensevelit dans le désert établi près Lulworth. Il y avoit à peine passé quelques jours, que le supérieur reconnut le trésor que le ciel ne faisoit que lui prêter ; celui qui avoit facilité la pieuse et courageuse

entreprise, écrivit en ces termes à un ami qui ignoroit à ce moment que M. Auvray eût déjà quitté la maison commune de Winchester : cet ami, cet édifiant Lemercier, dont j'ai parlé plus haut, fut instruit de la manière suivante du départ de celui que son cœur révéroit si tendrement. « En écrivant au vertueux M. Au-
» vray, lui mandoit-on, vous avez cru parler
» à un ami vivant encore dans ce monde ; mais
» il en est tout autrement. Vous vous êtes em-
» pressé de lui témoigner la joie que vous cau-
» soit une nouvelle édifiante dont il vous avoit
» fait part, et moi je suis bien aise de me ré-
» jouir avec vous aujourd'hui du parti que ce
» saint ami vient de prendre. Sans le savoir,
» vous avez écrit à un fervent anacnorète, et
» vous recevrez cette nouvelle de la part d'un
» pécheur qui sollicite instamment vos prières.
» La nouvelle ne vous surprendra pas, sans
» doute. La droiture et l'innocence de cette
» belle ame, qui ne vous ont pas été inconnues,
» ne peuvent que vous la confirmer davantage.
» Ce n'est point un pécheur qui va faire péni-
» tence pour lui-même, mais un juste qui, vi-
» vement affligé des offenses commises envers
» Dieu, va pleurer et expier, autant qu'il sera

••

» en son pouvoir, par les rigueurs d'une dure et
» longue pénitence, les péchés des autres. Que
» je me félicite de l'avoir connu, surtout de
» lui avoir facilité les moyens d'exécuter plus
» promptement son pieux dessein. Il m'a pro-
» mis de ne m'oublier jamais ; je le regarde
» comme un puissant protecteur pour moi
» auprès de Dieu. Que ses prières, par leur
» ferveur, m'obtiennent grâce et miséricorde...
» Priez Dieu, non qu'il daigne agréer son
» sacrifice, nous n'avons plus de doute qu'il
» ne l'ait eu pour agréable : la lettre ci-jointe
» du prieur de la Trappe vous en convaincra
» parfaitement ; mais qu'il veuille, par un sur-
» croît de grâces, confirmer en lui son ou-
» vrage. Son exemple condamne hautement
» ma lâcheté. Que je serois heureux si, comme
» lui, j'eusse répondu fidèlement aux pre-
» mières grâces !..... Pour moi, quel compte
» à rendre au souverain juge ! Que cette pensée
» m'effraie ! Comme un autre Augustin, je
» veux et ne veux pas. Vouloir inefficace,
» vouloir qui a précipité et qui précipite des
» milliers d'ames dans l'enfer ! La grâce me
» combat, et je combats la grâce. Quelle vic-
» toire désespérante, si elle restoit de mon

» côté !.... Combien je crains que les faux jugemens des hommes ne soient pour moi, au grand jour des justices, un sujet de plus de condamnation ! J'ai pensé vous faire part de mes misères ; mais je m'aperçois que l'orgueil se glisse jusque dans les aveux les plus humilians : je me contente de vous assurer qu'elles sont grandes et bien multipliées ; que, par conséquent, j'ai le plus grand besoin de prières. Que les vôtres, par leur ferveur, m'obtiennent de Dieu ce que la tiédeur et l'imperfection des miennes l'empêchent de m'accorder, la grâce d'une prompte et entière conversion ».

Les pensées et les pieux sentimens qui remplissent cette lettre sont déjà bien capables de nous faire apprécier quels précieux avantages avoit eu pour les habitans de la retraite de Winchester, le séjour qu'y avoit fait M. Auvray. Mais aussi quelle impression heureuse ne porta-t-il point dans l'esprit et dans le cœur des fervens cénobites de la Trappe ! Que l'on en juge par la lettre suivante de dom Jean-Baptiste, alors supérieur de la nouvelle Thébaïde, et adressée à celui-là même qui avoit facilité l'entrée du vertueux prêtre à la Trappe.

Lulworth, 12 septembre 1796.

« Monsieur,

» Je ne puis vous faire connoître tout le
» prix que je fais du novice que vous m'avez
» envoyé dans la personne de M. Auvray,
» vicaire d'Hotot, près Dieppe, et ancien
» vicaire du Pollet.

» Un petit enfant de quarante-huit ans!.....
» depuis quinze à seize jours qu'il est parmi
» nous, il est déjà arrivé là où bien d'autres
» n'arrivent pas dans tout le cours de leur no-
» viciat. Il n'a plus de volonté, plus de juge-
» ment, plus de désir que d'aimer le Sei-
» gneur. Il m'étonne partout; car partout il
» est fervent, obéissant, humble; il me pa-
» roît tous les jours plus aimable, et je ne
» puis m'empêcher d'admirer, dans cette
» belle ame, les effets de la grâce. Le lende-
» main de son arrivée, il fut mis, contre mon
» usage ordinaire, à une épreuve où je ne
» croyois pas qu'il pût tenir. Je l'envoyai à
» l'un des travaux les plus pénibles, pendant
» la chaleur du jour; il n'y fut pas deux heu-
» res, que ses mains s'écorchèrent et s'ensan-
» glantèrent de toutes parts; je fis semblant de

» n'en rien voir ; on eût dit qu'il ne s'en dou-
» toit pas lui-même. Il persévéra long-temps
» dans le même travail, et se contenta de
» me répondre à la fin, lorsque je lui de-
» mandai comment il alloit, et où en étoit
» le courage : Oh ! tout va bien, quand Dieu
» me soutient. J'attends tout de Dieu et de
» vos prières. Cette épreuve a duré ce jour
» et les suivans, avec la même fidélité, avec
» la même générosité de sa part. Il étonne
» tous ceux qui l'ont connu à Winchester, et
» il m'étonne moi-même ; car je suis encore
» à connoître où il peut trouver les forces
» pour soutenir tant de fatigues, de jeûnes,
» de veilles, de travaux, un chœur très-long,
» des disciplines, des humiliations très-fré-
» quentes ; on diroit que tout cela n'est rien
» pour lui. Je ne sais ce que cela veut dire,
» mais il me paroît que le doigt de Dieu est
» ici, qu'il veut faire quelque chose de cette
» ame, et qu'il demande d'elle une perfection
» non commune. Il ne peut, dit-il, faire
» connoître son bonheur, il est au-dessus de
» toute expression. Il fait tout gaîment, et
» avec un certain air d'amabilité qui m'enchante
» et me ravit. Oh ! Monsieur, que la grâce

» est puissante, et qu'il est intéressant de ne » point lui résister; car je ne puis croire autre » chose, sinon que Dieu récompense déjà cette » ame de la plénitude de son sacrifice; car, » pour le dire en vérité, il a été entier, et, » en venant se mettre entre mes mains, il s'y » est mis comme un petit morceau de cire » molle, à laquelle je donnerois telle forme » que je voudrois. J'aime cet aimable novice » plus que moi-même, il va nous devancer » tous, et celui qui est le dernier parmi nous, » va être à la tête de tous, et aucun de nous » ne pourra le suivre. Il m'est impossible, » n'ayant que peu de minutes à moi, d'entrer » dans un détail qui vous enchanteroit, et » qui vous feroit connoître dans ce cher frère » Augustin (c'est son nom) ce que c'est que » vraie humilité, simplicité, obéissance, tou- » tes vertus qui le caractérisent, et qu'il ac- » compagne d'un certain air de vivacité qui » donne à ces vertus un nouveau relief. Je » suis à vous, en Jésus-Christ,

» Votre très-indigne serviteur, pauvre frère,

» Jean-Baptiste, *pécheur* ».

Les vues de Dieu sont impénétrables. C'est

à nous de nous prosterner et d'adorer en silence. Le nouvel Antoine n'a point passé, comme l'ancien, de longues années sous le joug volontaire d'une pénitence crucifiante. A peine quelques mois s'étoient-ils écoulés, que le Tout-Puissant, content sans doute d'une vie courte en années, mais pleine devant celui qui pèse les montagnes et les collines, voulut couronner son serviteur, en l'appelant à lui, le 14 décembre 1796. C'est encore le pieux chef des vertueux cénobites qu'il convient d'entendre s'énoncer sur cette mort bienheureuse. Il écrit de son désert, le 8 février 1797 :

« Pour ce cher enfant de quarante-huit ans,
» frère Augustin, nous faisons actuellement
» un service pour le repos de son ame. Quoi
» donc ! il est mort, il n'est plus au milieu de
» nous, il ne nous laisse que de froids restes
» qui me le rappellent à l'esprit à chaque ins-
» tant, et m'en font sans cesse regretter la
» perte. Où est-il donc, cet aimable frère,
» ce vrai obéissant, ce véritable enfant dont
» parle saint Jean Clymaque ? Où est-il donc ?
» Ah ! sans doute, il est avec Dieu, je n'en
» puis douter un moment. Il s'y est rendu
» par le vrai chemin qui y conduit tout

» droit, le chemin de l'obéissance, des re-
» noncemens, des humiliations, des anéantis-
» semens. Il a bu le calice bien amer pour
» beaucoup, avec un courage et une constance
» qui m'étonnent tous les jours davantage. Je
» n'ai tenu encore à l'égard d'aucun de mes
» frères une conduite si sévère et si sèche, et
» toujours il se plaignoit à moi que je le trai-
» tois comme un lâche, que je le ménageois
» plus que les autres. J'étois embarrassé pour
» le mortifier, et je ne pouvois y réussir.
» Mais ce n'étoit point chez lui affectation,
» il ne savoit pas ce que c'est. Oh! la belle
» ame! Je suis presque fâché de l'avoir connu,
» car je n'en regretterois pas la perte. Pour-
» quoi ne m'est-il pas permis de vous parler
» de lui plus long-temps; car c'est la seule
» consolation qui me reste! O mon Dieu!
» quelle volonté il avoit de vous aimer, de
» vous plaire! quel désir ardent de souffrir
» pour vous! Eh! quoi souffrir? pouvoit-il souf-
» frir davantage? Le peu de mois qu'il a pas-
» sés avec nous, ont été un martyre continuel,
» mais un martyre d'amour; car les souffran-
« ces lui paroissoient un jeu. L'hiver avoit
» tellement déchiré ses mains, qu'elles ne fai-

» soient qu'une plaie, et une plaie toujours
» sanglante, dont les douleurs, se renouvelant
» à chaque moment, effrayoient tous ses frè-
» res. Pour lui, à peine y pensoit-il. Des
» jambes enflées lui refusoient presque tout
» service. Cependant, personne ne s'en dou-
» toit. Au travail particulièrement, il pa-
» roissoit plus vigoureux que jamais. On eût
» dit qu'à mesure que le Seigneur l'éprouvoit
» davantage par les infirmités, il redoubloit
» d'amour et de reconnoissance. Oh! la belle
» ame! Non, je ne finirois pas son éloge, si
» ce papier ne m'avertissoit de me taire. Tous
» mes frères le regardent comme un saint, et
» pour moi, je ne fais que répéter : *Consum-*
» *matus in brevi, explevit tempora multa* ».

Un ami du pieux cénobite, et à qui cette lettre de dom Jean-Baptiste avoit été adressée, écrivoit lui-même sa pensée propre, et la rendoit en ces termes, à M. Lemercier, vicaire du Pollet :

« Après un tel éloge et un tableau aussi
» parlant de ses vertus, je me garderai bien
» de rien dire; je ne pourrois qu'en ternir les
» couleurs : et les réflexions que je me per-
» mettrois en toute autre circonstance, se-

» roient ici hors de saison. Ce n'est point le » simple exposé de vérités purement spécula- » tives; mais le portrait fidèle de vertus pra- » tiques, qui est offert à nos regards, et dont » le langage, quoique secret, se fait entendre » aux oreilles du cœur. Ah! cher ami, n'y » fermons pas les nôtres, écoutons-le plutôt, » ce langage, avec docilité. Eh! que de grands, » que de précieux avantages nous en pouvons » retirer! En voyant dans des hommes, nos » semblables, sujets aux mêmes foiblesses et » aux mêmes besoins que nous, tant de cou- » rage et de vertus, n'est-on pas porté, comme » malgré soi, à se dire, ainsi qu'autrefois » Augustin : *Numquid non potero, quod isti,* » *quod istæ* »?

In Deo speravi, non timebo quid faciat mihi caro. Ps. LV.

Ecce Deus salvator meus; fiducialiter agam, et non timebo, quia fortitudo mea et laus mea Dominus, et factus est mihi in salutem. Is. XII.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

NOMS ET QUALITÉS

DES VICTIMES DONT LES SOUFFRANCES SONT CONSIGNÉES DANS CE VOLUME.

Fin de la table du troisième volume.

